
A 000 203 507 9
UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
California
Regional
Facility



THE LIBRARY
OF
THE UNIVERSITY
OF CALIFORNIA
LOS ANGELES



HISTOIRE

DE

HAINAUT.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,

RUE DE SEINE, Nº 14.

HISTOIRE

DE

HAINAUT,

PAR JACQUES DE GUYSE,

TRADUITE EN FRANÇAIS AVEC LE TEXTE LATIN EN REGARD,
ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES.

(Le texte est publié pour la première fois sur deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi.)

TOME SIXIÈME.

A PARIS,
CHEZ A. SAUTELET ET Cie, LIBRAIRES,
RUE DE RICHELIEU, N° 14.

A BRUXELLES,
CHEZ ARNOLD LACROSSE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

M DCCC XXIX.

PRÉFACE.

Nous voyons par la première partie des *Annales de Hainaut* que les nations primitives n'étaient nullement indifférentes sur leur origine. Les premiers ouvrages qui paraissent à la naissance des grandes sociétés sont les poëmes et les généalogies. En dégageant Homère de toutes les fictions mithologiques dont il s'environne, on voit qu'au fond ses poésies ne sont, pour la plupart, qu'un tissu de traditions glorieuses, consacrées par les généalogies. C'est ce que l'on reconnaîtra facilement dans les longs discours qui précèdent les combats de ses héros ; ceux-ci se plaisent ordinairement à y rappeler la mémoire de leurs ancêtres.

Lorsque les Phocéens vinrent civiliser la partie des Gaules située à l'embouchure du Rhône, six cens ans avant notre ère (1), ils y apportèrent les poëmes d'Homère, que nos druides connaissaient depuis long-tems dans la Belgique, mais que sans doute ils connurent mieux alors. Ils sentirent le mérite de ces admirables compositions, qu'ils

(1) Polybe, livre II, chap. IV; Hérodote, Justin, Scymnos de Chio, parlent de cette colonie des Phocéens.

1250930

s'empressèrent de traduire à leur manière; les feseurs de généalogies crurent devoir y puiser leurs matériaux, comme l'avaient fait les Romains. Ceux-ci, ne voulant pas avoir la même origine que les Grecs, furent les descendans d'Énée, et les druïdes préférèrent Anténor, dont la colonie, à Padoue, était plus voisine de leur pays. Il paraît que ces idées remontent à la plus haute antiquité, puisque Jules-César et Lucain (1) parlent de la parenté commune des deux nations avec les Troyens. Nous ne serons donc pas surpris, surtout en voyant les Belges descendre de Bavo, que nos plus anciens généalogistes aient regardé Anténor comme la tige de nos rois. On sait que les Francs étaient Germains, et Tacite dit, en parlant des Germains (2): « Pour leurs rois, ils consultent » la naissance; pour leurs généraux, la valeur. » Ce passage est très-remarquable. Les principes de nos ancêtres sont faciles à comprendre. Lorsqu'il fallait combattre un ennemi belliqueux, ils sentaient le besoin d'un chef dont les talens leur fussent connus; lorsqu'ils étaient rassemblés dans leurs cités, ils voulaient un chef qui ne mourût pas, et dont le nom seul fût le titre de sa puissance. Pourquoi donc repousserions-nous nos

(1) On trouvera ces passages discutés fort au long dans les Mémoires pour servir à l'Histoire ancienne du Globe. Paris, 1808, tom. VII, p. 210-221.

(2) *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt. De Moribus Germanorum*, 7.

anciennes traditions qui ne sont que le développement de la phrase de Tacite? C'est ce que nous n'avons pas cru devoir faire dans la Généalogie des rois de France que nous avons publiée (1). Nous ne répéterons pas ce que nous y avons dit. Nous parlerons seulement ici de Clodion et de Mérovée, dont il paraît que Jacques de Guyse n'a connu l'histoire qu'assez imparfaitement.

CLODION.

Clodion est nommé par Grégoire de Tours, qui le qualifie très-noble, ce qui confirme l'antiquité de sa race; il était fils de Faramond. Ce fut le premier qui fit un établissement au-delà du Rhin. Monté sur le trône l'an 427, il fit une première irruption dans les Gaules l'an 432; mais Aëtius, général des troupes romaines, le força de repasser le Rhin, et de faire la paix. Ayant remis sur pié une puissante armée, l'an 438, il passa de nouveau ce fleuve, entra dans la forêt Charbonière, et enleva Bavai aux Romains, avec plusieurs places voisines. L'an 445, il se rendit maître de Tournai, de Cambrai, poussa ses conquêtes jusqu'à la Somme, et entra dans Amiens, où il établit, selon quelques savans, le siège de son empire. L'an 446, il vint fondre sur les terres des Atrébates, c'est-à-dire du diocèse d'Arras; mais ses conquêtes furent

(1) Généalogie de la maison de France. Paris, 1822, page 1 et suivantes.

arrêtées par Majorien et le général Aëtius, qui lui enlevèrent son camp. Clodion mourut l'an 448, après un règne de vingt ans. Il paraît que ce prince est le roi des Francs dont parle Priscus, et dont les deux fils disputèrent la couronne (1). L'aîné se nommait Clodebaud (2) : nous en parlerons dans la suite. Quoique Mérovée ne soit que le second, c'est de lui que nous allons nous occuper, parce qu'il a formé la première race de nos rois, et que Jacques de Guyse, écrivant sur les mémoires des partisans de la postérité de Clodebaud, opprimée par Mérovée, n'a pas bien connu ce dernier prince.

MÉROVÉE.

Mérovée, second fils de Clodion, a été méconnu jusqu'à présent, par la raison que je viens d'exposer. Il est véritablement remarquable que nous ne sachions pas encore avec certitude l'origine du nom de la première race de nos rois. Nos anciens auteurs, que l'on peut aisément consulter dans la belle Collection des historiens de France par dom Bouquet, sont tous d'accord à dériver le nom de Mérovingiens de celui de Mérovée : mais comme la gloire de Charlemagne a fait disparaître

(1) L'Art de vérifier les dates depuis Jésus-Christ, édition in-folio; tom. I, p. 531.

(2) On le qualifie roi de Cologne. Histoire généalogique des Pays-Bas, ou Histoire de Cambrai et du Cambresis, par Jean Le Carpentier. Leide, 1664, tom. I, p. 328.

en quelque sorte le souvenir de la dinastie à laquelle il succédait, et que Clovis, en changeant la religion de ses ancêtres, avait déjà effacé, dans la mémoire de ses contemporains, la trace des événemens précédens, on ne comprenait plus comment Mérovée, fils de Clodion, avait pu être préféré à son père pour transmettre son nom à ses descendans.

On ne sera donc pas surpris qu'un membre de l'Académie des Inscriptions, M. Gibert, ait cru devoir chercher l'origine des Mérovingiens dans l'histoire de Tacite, où un ancien roi des Suèves, Maroboduus, offrait une analogie dont il a profité pour établir son sistème; il a cru, en reculant de plusieurs siècles l'origine d'un nom qui nous intéresse, réussir par ce moyen à en relever l'illustration.

Le célèbre secrétaire de cette académie, le savant Fréret, en imprimant le mémoire de M. Gibert, y joignit une réfutation victorieuse, et à l'aide d'étimologies puisées dans l'ancienne langue des Celtes et des Germains, alors assez peu connue, chercha une autre explication du nom des Mérovingiens.

M. Gibert ne fut pas convaincu; quelques années après la mort de Fréret, il revint à la charge, et dans une longue dissertation, insérée aussi dans les Mémoires de l'Académie, il soutint son opinion par de nouveaux développemens; mais M. Raoul Rochette, dans l'article qu'il a consacré

à ce savant dans la Biographie universelle, convient que son hipothèse n'a pas réussi.

J'ai donc cru devoir revenir sur cette matière, en prenant une connaissance plus approfondie de l'histoire de Mérovée. M'étant trouvé à Rome lorsque l'on y découvrit une inscription en l'honneur de Flavius Mérobaudès, et témoin de discussions fort vives élevées à cette occasion dans l'Académie d'Archéologie dont j'avais l'honneur d'être membre, je me convainquis par mes recherches que ce Mérobaudès, fils du roi des Francs, adopté par Aëtius, comblé de bienfaits par l'empereur Valentinien III, gendre du patrice romain Asturius, envoyé pour commander en Espagne, était le même qui, devenu roi des Francs après la mort de son père, vainquit Attila avec son père adoptif Aëtius, et sauva les Gaules de l'invasion des Huns. Je reconnus que ce même Mérobaudès ou Mérovée se distingua par ses talens pour la poésie, et composa sur la rhétorique un ouvrage cité par l'illustre Boëce. Nous n'avons de lui qu'un petit poëme chrétien. Mais rien n'empêche que Mérovée ait rendu hommage à la religion de l'empereur qui l'honorait. Tillemont (1) reconnaît même qu'avant Clovis il y eut plusieurs chrétiens parmi les Francs. Ce prince mérita donc de transmettre son nom à une nouvelle dinastie; et je pense qu'en cette occasion, comme en beaucoup d'autres, il faut en revenir à ce que nous ont dit

(1) Histoire des empereurs, t. III, p. 440

nos ancêtres, et croire avec eux que le nom de Mérovingiens vient de Mérovée.

Des assertions aussi éloignées de toutes nos idées doivent cependant être prouvées : je vais donner un court aperçu de mes preuves.

C'est par le témoignage de Priscus, auteur contemporain, et envoyé par l'empereur Théodose-le-Jeune auprès d'Attila, que nous savons que le roi de France, qui était alors Clodion, avait deux fils. L'aîné de ses fils était soutenu par Attila, et le second par Aëtius, qui l'adopta. Priscus vit celui-ci à Rome, et paraît décrire avec complaisance les avantages personels et acquis de ce jeune prince.

Idace, évêque espagnol, autre auteur contemporain, député l'an 431 vers Aëtius par ses compatriotes, parle de ce même prince, qui avait été en Espagne après son beau-père le patrice Asturius, qui s'appelait Mérobaudès, qui était distingué par sa naissance, son éloquence, et son talent pour la poésie.

Grégoire de Tours, le père de notre histoire, dit que Mérovée était *de stirpe Clodionis*, du lignage de Clodion, comme dit aussi l'ancienne Chronique de Saint-Denis, dans la Collection de dom Bouquet. Mais il n'était plus son fils, comme le dit encore cette chronique, parce que l'adoption l'avait rendu fils d'Aëtius.

Après avoir affirmé que Mérovée était du lignage de Clodion, mais non son fils, cette chronique

ajoute qu'il régna dix-huit ans, tandis que notre ancien historien Sigebert, si souvent copié par Jacques de Guyse, dit qu'il ne régna que dix ans, et qu'il était fils de Clodion. Ces deux témoignages, positifs et respectables tous deux, sont aisément conciliés, en reconnaissant que Mérovée était fils de Clodion par le droit de la nature, et d'Aëtius par celui de l'adoption; qu'il prit le titre de roi des Francs l'an 440, huit ans avant la mort de Clodion, et qu'il régna dix ans après cette mort, depuis l'an 448 jusqu'à l'an 458. Il fut donc dix-huit ans roi des Francs; mais il ne régna que dix ans. Cette pluralité des rois francs ne doit pas nous surprendre. Elle est attestée par Ammien Marcellin dès le tems de Mellobaudès (1), le premier roi franc dont il soit question dans l'histoire romaine, l'an 354 de notre ère.

Au lieu de déprécier nos anciens auteurs, transportons-nous au tems où ils ont vécu; étudions leur langage, et c'est alors seulement que nous saurons véritablement notre histoire.

Notre premier témoin est Idace, évêque espagnol, né à Lamégo dans la province de Galice, vers la fin du quatrième siècle, qui a continué la chronique d'Eusèbe, traduite du grec en latin par saint Jérôme, et qui l'a conduite jusqu'en 468. Élevé à l'épiscopat, vers l'an 427, en Espagne, il avait été député, l'an 431, vers Aëtius, comman-

(1) Voyez son article dans la Biographie universelle, t. XXVIII, p. 234.

dant pour les Romains dans les Gaules, et il avait obtenu de lui des secours contre les Suèves (1). Il avait composé des Fastes consulaires qui ont été publiés par le père Labbe, dans sa *Bibliotheca nova manuscriptorum*, collection très-estimée. Ces Fastes donnent la note des consuls depuis Brutus et Collatinus, qu'ils placent sous l'an 245 de Rome, jusqu'au second consulat de l'Auguste Anthémius, l'an 468 de notre ère. Ils fixent l'an 1 de notre ère sous l'an de Rome 754, et sont en tous ces points d'accord avec la chronologie adoptée par les auteurs de l'Art de vérifier les dates, tant avant qu'après l'ère chrétienne (2).

La Chronique d'Idace, telle que l'a publiée le père Sirmond, et d'après lui dom Bouquet dans la Collection des Historiens de France (3), est un ouvrage tout différent du précédent. Ce n'est plus une simple liste des consuls, depuis l'an 245 de Rome; c'est la continuation de la Chronique d'Eusèbe depuis l'an 379 jusqu'à l'an 468.

C'est dans ce second ouvrage qu'on lit, sous l'an 432 (4): « Aëtius, ayant vaincu les Francs » dans une bataille, leur accorde la paix. » C'est à cette paix que fait allusion Priscus, lorsque, parlant des deux fils de Clodion, il dit : « Nous avons

(1) Biographie universelle, article Idace par M. Weiss, t. XXI, p. 165.

(2) Tom. IV, p. 417, dans la partie ancienne; tom. IV, p. 133, dans la partie moderne, édition de M. de Saint-Allais.

(3) Tom. I. Paris, 1738, p. 612.

(4) *Ibid.* p. 617.

» vu le plus jeune à Rome, où il était venu négo-
» cier un traité d'alliance. Il n'avait pas encore
» atteint l'âge de puberté. Sa chevelure blonde
» était si épaisse et si longue, qu'elle couvrait ses
» épaules. Aëtius l'ayant adopté et comblé de pré-
» sens, ainsi que l'empereur Valentinien III, en
» témoignage d'amitié et de considération, le con-
» gédia (1). »

Quoique Mérovée soit représenté comme fort jeune à cette époque, on ne peut guère lui donner moins de vingt et un ans, pour qu'il ait pu être chargé d'une négociation, ce qui place sa naissance sous l'an 411. Il retourna sans doute à Rome, après avoir obtenu la ratification de son père. Il avait été si bien accueilli dans cette capitale, qu'il se flatta d'y obtenir de nouveaux succès. Il cultiva les belles-lettres, et se distingua dans les armées romaines. Ce double mérite, qu'Aëtius sut faire valoir, lui obtint une statue, qui a été découverte à Rome pendant que j'y étais, au mois de mars 1813. Voici l'inscription dont elle était ornée.

Fl. Merobaudi v s com. s c.

Fl. Merobaudi æque forti et docto viro tàm facere laudanda quàm aliorum facta laudare præcipuo castrensi experientia claro facundia vel otiosorum studia supergresso cui a crepundiis par virtutis et eloquentiæ cura ingenium ita fortitudini ut doctrinæ natum stilo et gladio pariter exercuit. Nec in umbra

(1) *Byzantina historia*. Paris, 1648, tom. I p. 40

vel latebris mentis vigorem scholari tantum otio
torpere passus. Inter arma litteris militabat.
Et in alpibus acuebat eloquium : ideo illi cessit in præmium
non verbena vilis nec otiosa hedera honor capitis
heliconius sed imago ære formata. Quo rari exempli
viros seu in castris probatos seu optimos vatum
antiquitas honorabat quod huic quoque cum
Augustissimis Roma principibus.
Theodosio et Placido Valentiniano rerum dominis
in foro ulpio detulerunt. Remunerantes in viro
antiquæ nobilitatis novæ gloriæ vel industriam
militarem vel carmen. Cujus præconio gloria
triumfali crevit imperio.

« A Flavius Mérobaudès, homme aussi distingué » par sa valeur que par sa doctrine, aussi habile » à mériter des éloges qu'à louer ceux qui les mé» ritent; illustre par son expérience dans les » camps et par son éloquence; parlant mieux que » ceux qui n'ont à s'occuper d'autre chose que de » parler; ayant eu dès l'enfance autant de courage » que d'art de bien dire; en sorte qu'il paraissait » né pour les sciences comme pour manier un » glaive. La vigueur de son esprit ne resta pas » cachée dans l'ombre ou dans l'oisiveté de l'école; » il mêla les armes et les lettres, et son éloquence » s'exerça sur les sommets des montagnes. Il mé» rita donc d'être récompensé, non par une cou» ronne de lierre qui couvrît un moment sa tête, » mais par une statue d'airain qui perpétuât son » image. Placé parmi ces hommes rares que l'an» tiquité honora comme ayant cueilli des lauriers » dans les camps ou sur l'Hélicon avec les poètes,

» il a été mis auprès des très-augustes princes de » Rome, par Théodose et Placide Valentinien, nos » souverains, dans le Forum Ulpien. C'est ainsi » qu'ont été récompensés par une gloire nouvelle » dans cet homme d'une ancienne noblesse, l'art » militaire et l'art poétique. La publication de ses » louanges a augmenté la gloire de cet empire » triomphant. »

Selon les Fastes d'Idace, conformes à ceux de l'Art de vérifier les dates, le consulat XV de Théodose et IV de Valentinien tombe sous l'an 435 de notre ère, qui avait F pour lettre dominicale. Ainsi le III des kalendes d'août répondait cette année au dimanche 3 du mois (1). Il était naturel en effet que cette dédicace se fît un dimanche.

Le nom de Flavius Mérobaudès qui se trouve sur cette inscription, n'est pas différent de celui de Mérovée. Fréret et Gibert, dans leurs mémoires, conviennent qu'à cette époque où les Espagnols Théodose et Maxime avaient été empereurs à la fois, la prononciation espagnole qui change le *b* en *v*, était commune. L'ancienne noblesse de Mérobaudès ou Mérovée est vantée dans l'inscription, en sorte que l'on peut présumer que, par sa mère, il était petit-fils du consul Mérobaudès (2), mort l'an 383, après l'empereur Gratien, qu'il avait défendu contre l'usurpation de Maxime. On expliquera ainsi l'excellente édu-

(1) L'Art de vérifier les dates.

(2) Voyez son article dans la Biographie universelle.

cation qu'il avait reçue. Il ne faut pas confondre, comme l'a fait l'abbé Dubos, ce consul Mérobaudès avec l'ancien roi des Francs Mellobaudès, dont nous avons parlé plus haut. Si l'on s'étonne que le fils d'un roi franc ait une statue à Rome, je répondrai que peu d'années après, Théodoric, roi des Visigots, eut le même honneur dans sa jeunesse.

Mérovée, âgé de vingt-quatre ans, l'an 435, ne tarda pas à se marier, à Rome, avec la fille du patrice Asturius, vraisemblablement à vingt-sept ans, l'an 438. Ce fut sans doute après ce mariage qu'il lui fut permis de prendre le titre de roi des Francs, l'an 440.

Idace, dans sa Chronique, parle ainsi sous l'an 441 : « Asturius, chef de l'une et l'autre mi-
» lice, envoyé dans les Espagnes, tue une multi-
» tude de Bagaudes tarragonais. »

C'est par cette même Chronique d'Idace qu'on sait qu'Asturius était beau-père de Mérovée. En effet cet historien, qui avait sans doute vu la statue de Mérobaudès, semble la copier lorsqu'il dit sous l'an 443 : « On envoie un successeur à
» Asturius, chef de l'une et l'autre milice; c'est
» son gendre Mérobaudès, distingué par sa nais-
» sance; il était digne d'être comparé aux anciens
» par le mérite de son éloquence, et surtout par
» son talent pour la poésie; c'est ce que prouve
» même le témoignage des statues qu'on lui éleva.
» En peu de tems, sa puissance réprime l'inso-

» lence des Bagaudes aracellitains. Bientôt après, » vivement tourmenté par quelques envieux, il est » rappelé à Rome par un ordre de l'empereur. »

Il est vraisemblable que le rappel de Mérovée fut occasioné par les entreprises de son père et de son frère aîné. Il était naturel que celui-ci fût jaloux, et qu'il conçût de l'aversion pour les Romains qui disposaient de son titre. On a vu que, l'an 445, Clodion fit une irruption dans les Gaules, et se rendit maître de Tournai et de Cambrai; il fixa même le siège de ses nouvelles conquêtes dans Amiens; mais l'année suivante Aëtius le combattit; et nous savons par Jacques de Guyse, qui cite ses garans, que le fils aîné de Clodion périt à Soissons. Clodion, devenu vieux et privé de son principal appui, fut obligé de faire la paix et de confier ses troupes à Mérovée. Après sa mort, arrivée l'an 448, Mérovée eut la tutelle de ses neveux; et sa situation, à cette époque, est figurée dans la miniature qui précède le neuvième livre. Il y est peint le sceptre à la main, ayant à côté de lui sa belle-sœur et ses trois neveux, en présence du corps de Clodion, dans la ville de Cambrai, ou peut-être dans celle d'Amiens.

Deux ans après, c'est-à-dire l'an 450, les Huns ayant fait une irruption dans les Gaules, les peuples de la campagne se réfugièrent auprès de Mérovée, qui prétendit qu'il n'était pas chargé de la défense du pays, mais seulement de la personne des jeunes princes. Ils comprirent ce lan-

gage, et le nommèrent leur roi. Alors il se mit à leur tête, et triompha des ennemis. Sa belle-sœur crut que la vie de ses enfans était en danger sous la tutèle de celui qu'elle regardait comme un usurpateur. Elle les prit avec elle, et alla implorer la protection d'Attila, roi des Huns. Celui-ci, après avoir saccagé les provinces de l'orient, revenait en occident à la tête d'une armée nombreuse où se trouvaient plusieurs rois qui lui obéissaient. Aëtius et Mérovée marchèrent au-devant de lui. Une bataille sanglante fut livrée, le 20 septembre de l'an 451, dans la plaine de Méri-sur-Seine, à six lieues au-dessous de Troies, appelée par les anciens la plaine de Châlons. Il y eut, dit-on, de part et d'autre, trois cent mille hommes de tués. Quoique Aëtius eût eu l'avantage, Grégoire de Tours convient que ce général romain, après le combat, conseilla à Mérovée de s'occuper de ses propres affaires. Sidoine Apollinaire assure qu'il y avait des Francs dans les deux armées; Jacques de Guyse nous apprend que ceux qui suivaient Mérovée portaient le nom de Mérovingiens, et le transmirent à leurs descendans. Les autres étaient distingués par celui d'Austrasiens, et c'est d'eux que vinrent les rois de la seconde et de la troisième race, ainsi que je l'ai prouvé dans la Généalogie de la maison de France. Mérovée mourut à quarante-sept ans, l'an 458, ayant régné dix-sept ans, et laissant un fils appelé Childéric qui fut père de Clovis.

Quant au fils aîné de Clodion, qui mourut à Soissons avant son père selon Jacques de Guyse (1), c'est un manuscrit de la loi salique qui a fait croire qu'il s'appelait Clodebaud (2). Il est clair que les trois enfans qui survécurent à Clodion n'étaient pas les fils de Clodion, mais ses petits-fils : sans cela leur mère, qui survécut aussi à Clodion (3), et qui sans doute n'était pas mère de Mérovée, leur tuteur, n'aurait pu réclamer la couronne pour ses enfans, qui n'étaient que des cadets, et qui n'avaient un héritage à réclamer qu'au nom de leur père. Pour qu'ils fussent fils de Clodion, il aurait fallu que ce prince se fût marié dans un âge fort avancé. Il est plus naturel de croire que les trois fils, dont parle Jacques de Guyse, étaient enfans du fils aîné de Clodion. On pourrait croire que ce fils aîné est le même qui

(1) Livre IX, chap. I.

(2) Voyez dom Bouquet, tom. II, p. 696. Le Carpentier, que j'ai cité plus haut, admet aussi ce nom dans un fragment tiré de Grammaye, de Franc-Homme, de Vincent, de Colvenère, de Claude Desprets, de Le Leu et autres. Ignorant que Mérovée fût frère de Clodebaud, et le supposant au contraire frère de Faramond, ce qui n'a aucun fondement, il donne à Clodion pour second fils un Rancaire, à qui il donne quatre enfans. Mais ce Rancaire n'a jamais existé, et les fils qu'il lui admet sont évidemment les trois fils que Jacques de Guyse donne à Clobebaud. Au lieu de trois il en compte quatre, savoir, Ragnacaire, roi de Cambrai, Riquier et Ricomer, tous trois assassinés par Clovis. Albéric, Auberon ou Aubert n'est que le quatrième. Ce prince, dit le Fragment de l'historien de Cambrai, se réfugia auprès de Théodoric, roi des Ostrogots; il épousa Argote, sa fille, et avec son secours il recouvra une partie du domaine de ses ancêtres, usurpée par Clovis.

(3) Jacques de Guyse.

se trouve appelé Gibicho dans un ancien poëme sur Attila (1), et dont un autre auteur fait mention sous ce nom (2); mais il paraît que ce Gibicho a régné sur des Francs restés en Franconie.

Quoi qu'il en soit, on a vu que Jacques de Guyse donne au fils aîné de Clodion trois fils : Albéric, Réginald et Ranchaire. Tous les trois eurent le titre de roi. Sans doute ce dernier est le roi de Cambrai qui fut vaincu et tué, avec son frère, par Clovis, ainsi que nous l'apprenons de Grégoire de Tours (3). Clovis y dit à Ranchaire ou Ragnachaire qu'il a déshonoré sa race, *genus suum*. Albéric pouvait avoir quinze ans lors de la mort de son aïeul, en 448 : il naquit donc vers l'an 433. Il se trouva sans doute à la bataille de Châlons avec Attila, l'an 451, à l'âge de dix-huit ans, et il était en état de combattre pour recouvrer son héritage contre Mérovée et ses partisans. J'ai donné son histoire fort au long dans la Généalogie de la maison de France (4) C'est de lui que Jacques de Guyse fait descendre la seconde race de nos rois.

Il n'est nullement improbable qu'Albéric soit

(1) *Lipsiæ*, 1780, p. 2, vers 14.

(2) Schannat, *in Hist. episcopat. Wormat.*, p. 61.

(3) Tom. II, p. 42; liv. 11, chap. 42 de l'Histoire des Français. Grégoire de Tours donne deux frères à Ragnacaire, roi de Cambrai, savoir Ricaire et Régnomer. Il dit seulement que ces trois princes étaient proches parens de Clovis, sans exprimer le degré de cette parenté, et ne parle point d'Albéric.

(4) Pag. 26.

né en 433; car en supposant que son père avait alors vingt-cinq ans, Clodebaud sera né l'an 408. Si Clodion l'avait engendré à trente ans, ce prince, né l'an 378, est mort l'an 448 à soixante-dix ans. Aucune de ces dates ne contrarie l'ordre de la nature. Mérovée, né en 411, est venu d'un second mariage trois ans après la naissance de Clodebaud. Rien n'empêche donc d'admettre tous ces faits, qui expliquent bien mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent l'origine des Mérovingiens d'après Jacques de Guyse.

Paris, 2 avril 1829.

Le marquis de Fortia.

ANNALES

HISTORIÆ

ILLUSTRIUM PRINCIPUM

HANNONIÆ.

PARS SECUNDA.

LIBER OCTAVUS.

CAPITULUM I.

Incipit prologus in secundam partem historiarum illustrium principum Hannoniæ.

Quoniam, juxtà quod ait Ebrardus, ignorantiæ nubilo turpiter excæcati, quidam imperiti fatuitatem exprimentes asininam, chimerinas imaginantes statuas, nescio quid inopinabile somniantes, discrepantiam matrimonio non legali et sinzugiâ nullatenùs cohærenti, copulant inconcinnè; succurrendum opi-



Lith de G Engelmann

Jacques de Guise présente son ouvrage
à Albert de Bavière, Comte de Hollande
et de Hainaut

ANNALES

HISTORIQUES

DES NOBLES PRINCES DE HAINAUT.

SECONDE PARTIE.

LIVRE HUITIÈME.

CHAPITRE I.

Avertissement sur la seconde partie de l'Histoire des princes illustres de Hainaut.

Puisque, comme le dit Ebrard, des esprits inhabiles, aveuglés honteusement par le voile de l'ignorance, étalant une fatuité stupide, imaginant des êtres chimériques, et rêvant je ne sais quoi d'inconcevable, assemblent grossièrement des choses incompatibles par une union incohérente et un accouplement mons-

nioni eorum et consulendum fore, sicut superiùs dictum est, existimavi. Cùm igitur considerarem sic quamplurimos errare, et chimerales historias somniare atque compingere partialiter et odiosè, non veraciter et compendiosè res gestas conscribere; ut consimilium opinionum correctionis et correptionis limâ, non reprehensionis invidiâ valeam retundere; hujus secundæ partis dilucidationem ausus sum aggredi, quantùm mei paupertas ingenioli valuit sustinere. Regnorum, ducatuum ac comitatuum aliquorum denominationes, et eorum originales progressiones, differentias et convenientias eorumdem, et undè ortum habuerint; de civitatibus aliquibus et territoriis; ecclesiis et prebendis; sanctorum atque sanctarum legendis, ac nobilibus viris, specialiter patriæ hannoniensis; nec non et legibus ac libertatibus, sive consuetudinibus eorumdem, unàcum genealogiis illustrium principum Hannoniæ, proùt in parte præcedenti hujus operis, pleniùs explicavi; utilitati ac solatio plurium Hannoniensium credens inservire. Proposui residuum eorum quæ incœperam pleniùs declarare, novum prosequendo stylum juxtà historias Sigeberti gemblacensis, Hugonis tullensis, Balduini, Andreæ marsianensis, Almerici, Thomelli, Gilleberti ac aliorum approbatorum historiographorum, doctorum, clericorum, qui de hujus historiis tractaverunt, maximè illorum quorum dicta aut scripta ad meam devenerunt notitiam. Undè notanter sciant lectores quòd, in istâ secundâ parte, ubicunque non assignatur rubrica auctorum, sciant

trueux ; j'ai pensé, ainsi qu'il a été dit plus haut, qu'il fallait venir au secours de leur opinion et en faire l'examen. Considérant donc le grand nombre de ceux qui se trompent ainsi, et qui feignant des histoires chimériques, les écrivent avec partialité et odieusement, et rapportent les événemens sans foi et sans précision, j'ai osé entreprendre, autant que la faiblesse de mes moyens a pu me le permettre, l'éclaircissement de cette seconde partie, afin de rétorquer les opinions de pareils écrivains, non avec l'envie de les blâmer, mais dans l'intention de les reprendre et de les soumettre à une critique sage et modérée. Je rapporterai les dénominations de plusieurs royaumes, de plusieurs duchés et de quelques comtés ; leurs premiers accroissemens, leurs rapports, leurs différences et leurs origines ; je parlerai de quelques cités et de leur territoire, des églises et des prébendes, des légendes des saints et des saintes, et des familles nobles, surtout de celles de Hainaut, ainsi que de leurs lois, de leurs libertés ou coutumes, sans oublier les généalogies des princes illustres de ce pays, comme je l'ai déjà pratiqué dans mon ouvrage précédent ; n'ayant d'autre but, dans mon travail, que celui de servir à l'utilité et au délassement de plusieurs de mes compatriotes ; je dois encore avertir que, dans le cours de l'histoire que je vais rapporter, j'ai suivi le nouveau stile, d'après la Chronique de Sigebert de Gemblours, les écrits de Hugue de Toul, de Baudouin, d'André de Marchiennes, d'Alméric, de Tomellus, de Gislebert et d'autres historiens approuvés ; j'ai consulté les ouvrages des docteurs et des clercs qui se sont occupés du même objet, et généralement ceux dont les dits ou les écrits sont parvenus à ma con-

hoc esse de verbo ad verbum, sine quâcumque diminutione aut additione, excerptum de historiâ Sigeberti Gemblacensis, quem ipsum insequor in hâc parte secundâ, ubi non video rationem sibi repugnantem. Verùm quià plures reperi libros historiales à Sigeberto denominatos inter se valdè diversificantes, licèt Francorum historiæ indubiæ equaliter continuentur, quià in uno de fundatione unius ecclesiæ et in altero de fundatione alterius et in tertio de neutris sed alterius reor perlegisse; idcircò in dubiis passibus ipsum allegare propono. Et primitùs pro aliquali apertione intellectus lectorum, unicam intendo declarare questionem.

Observation. Ébrard, cité au commencement de ce chapitre, est né dans le diocèse de Reims, vers l'an 1045. Nous avons de lui : *Chronicon Watinensis monasterii*; et *Miraculum de quodam Guatinensi religioso*. Voyez les Mémoires de Paquot.

CAPITULUM II.

Questio : A quibus nationibus patria Hannoniensis fuerit sic vocitata.

ACTOR.

Utrum patria hannoniensis, quæ diversis temporibus diversas sortita est denominationes, primi-

naissance. Mais que le lecteur sache bien que, dans cette seconde partie, toutes les fois que je ne cite pas mes autorités, le passage que je rapporte est tiré mot pour mot, sans aucun retranchement et sans aucune addition, de l'histoire de Sigebert de Gemblours, que je suis toujours, toutes les fois que ce qu'il rapporte ne me paraît pas répugner à la raison. Mais, par ce que j'ai remarqué que plusieurs livres d'histoire mentionnés par Sigebert différaient beaucoup entre eux, quoique rapportant également les faits avérés des Francs, et par ce que je crois avoir lu que la fondation d'une église, relatée dans l'un, a rapport dans un autre à une autre église, tandis que dans un troisième cette fondation ne concerne ni l'une ni l'autre de ces deux églises, mais appartient à une église différente; j'aurai soin de citer cet auteur dans tous les passages douteux. Et d'abord, pour faciliter l'intelligence du lecteur, je n'agiterai qu'une seule question à la fois.

CHAPITRE II.

Question : Par quelles nations la province de Hainaut fut-elle ainsi nommée ?

L'AUTEUR.

La province de Hainaut, qui, à différentes époques, reçut différentes dénominations, a-t-elle pris des Huns sa première dénomination? Je discute cette pro

tivam denominationem Hannoniæ à Hunis assumpserit? Et arguitur ad partes. Et primò quòd non: quià primam denominationem assumpsit ab his qui cum Pannoniis, tempore Servii regis Romanorum, ad Galliam inferiorem descenderunt: sed hii non fuerunt Huni, qui postmodùm dicti sunt Hungari; igitur pars quæstionis negativa est vera. Major patet superiùs libro II capitulo XXXVI, et minor videtur manifesta, proùt ostendit Sigebertus in principio Chronicarum suarum, capitulo de Hunis, ubi videtur prætendere quòd Huni, de quibus loquitur, non adeo habuerunt denominationem antiquam, sicut Lucius atque Hugo ostendere videntur. Secundo. Ad idem, dicit Andreas marsianensis, libro tertio, capitulo quarto et sexto historiarum suarum, ubi agit de Balduino comite Hannoniæ ac Flandriæ, filio Balduini insulensis, comite Flandrinorum, dicit quòd ille Balduinus, idcircò dicitur Hannoniensis, quià abbatiam Hasnonii reædificaverat. Et si sic, non videtur quòd dictus comitatus denominetur à Hunis, sed à dicto cænobio. Tertiò ad ìdem. Auctoritate cujusdam rigmatis, in vulgari, qui dicit quòd *Haynau* dicitur quasi *Hait nom*, id est oditum nomen. Quæ ethimologia videtur mihi satis mirabilis, si igitur ità est, videtur quòd pars negativa quæstionis sit vera. Quartò sic. Ex communi opinione, quæ est quòd ipsa denominetur à fluvio Hayniæ qui fluit per medium ejus; et sic, igitur, etc. Quintò ad idem. Dicunt enim plures quòd dicitur à Hagis quibus tota patria plena cernitur; et si sic, igitur, etc.

position, et je soutiens d'abord la négative, parce que le Hainaut reçut sa première dénomination de ceux qui, du tems de Servius, roi des Romains, descendirent avec les Pannoniens dans la Gaule inférieure; mais ceux-ci n'étaient pas les Huns qui plus tard furent nommés Hongrois; donc la négative de la question est vraie. La majeure est établie plus haut, livre II, chapitre XXXVI; et la mineure semble évidente, comme le montre Sigebert au commencement de ses Chroniques, chapitre des Huns, dans l'endroit où il paraît prétendre que les Huns, dont il parle, n'ont pas eu une dénomination aussi ancienne, ainsi qu'on peut le voir dans Lucius et dans Hugue. 2° André de Marchiennes, livre 3, chapitres 4 et 6 de son Histoire, où il parle de Baudouin, comte de Hainaut et de Flandre, fils de Baudouin de Lille, comte de Flandre, dit que ce Baudouin est dit de Hainaut, parce qu'il avait reconstruit l'abbaye de Hasnon. Et s'il en est ainsi, il semble qu'on ne doit pas attribuer la dénomination de ce comté aux Huns, mais à ce monastère. 3° Si l'on en croit un certain poëme en langue vulgaire, il est appelé Hainaut, comme pour dire *Haitnom*, c'est-à-dire nom haï; étimologie qui me paraît assez extraordinaire. Mais, s'il en est ainsi, la négative de la question est vraie. 4° La commune opinion est que cette province tire son nom de la rivière de la Haine, qui passe au milieu. Si cela est, donc, etc. 5° Plusieurs disent qu'elle doit son nom aux haies dont tout le pays est couvert. S'il en est ainsi, donc, etc. La conséquence est claire, si l'antécédent est prouvé; car, dans la légende de saint Humbert de Marolles, et dans beaucoup d'autres, cette province est appelée Hagnov, écrit avec un *h* et un *g*. On peut donc dire

Consequentia est clara, si probatur antecedens; nam in legendâ sancti Humberti maricolensis, et pluribus aliis, dictum territorium *Hagnov* appellatur, sillabicatum per *h* et *g;* ratione cujus posset dici quòd à dictis hagis sic denominetur. Sextò ad idem. Nam posset dici quòd Hannonia dicitur ab Annonâ, propter fertilitatem territorii, quià plena est Annonâ; si sic igitur, etc. Antecedens potest apparere ex quodam libro metrificato, quem edidit abbas sancti Trudonis, de historiis Brabantiæ, ubi dictum territorium appellabatur Annonia sine *h* et sine *g*, etc. Septimò ad idem. Nam posset dici quòd denominetur ab Agonia; quià tàm in historiis Flandriæ quàm in multis legendis reperi, quod sillabicatur solum per g, Agnonia; quià in eâ ab antiquo semper reperti fuerunt agonistæ, id est milites agonizantes; aut quià plus ceteris patriis plus passa est agonias. Igitur, etc. In oppositum arguitur, auctoritate Hugonis atque (1) Lucii, qui expressè in suis historiis ponunt, quòd Huinia dicta est à Hunis, proùt patet superiùs, libro secundo, capitulo xxxv. Et hoc quidem sentiunt Almericus atque Thomellus (2) in suis historiis, proùt patebit inferiùs, Deo duce. Et hæc opinio persuaderi potest, ex eo quod

(1) Un mot a été laissé en blanc dans les deux manuscrits; j'ai ajouté *Lucii*, d'après le livre II, chap. 35.

(2) Ce nom est écrit Tomellus dans le prologue, chap. 4 : son *Historia Hasnonensis monasterii* a été insérée par Martène et Durand, dans leurs *Thesaurus novus anecdotorum*, tome III, p. 777. Il était secrétaire de Baudouin VI, dit de Mons et le Bon, comte de Hainaut, en 1051, et de Flandre en 1067, mort le 17 juillet 1070.

qu'elle tire son nom des haies dont nous avons parlé. 6º On pourrait aussi avancer que le Hainaut est ainsi nommé de *Annona*, à cause de la fertilité de son territoire, qui abonde en blés. Si cela est, donc, etc. L'antécédent peut se prouver par un ouvrage en vers d'un abbé de Saint-Tron, sur l'histoire du Brabant, où ce pays est appelé *Annonia*, sans *h* et sans *g*, etc. 7º On peut dire en outre, qu'il est ainsi nommé d'*Agonia*, parce que tant dans les histoires de Flandre, que dans un grand nombre de légendes, il est écrit seulement par un *g*, *Agnonia*, parce qu'on trouva toujours dans cette province, depuis la haute antiquité, des *Agonistes*, c'est-à-dire des soldats combattans; ou parce qu'il se livra plus de combats sur son territoire que sur celui d'aucune autre. Donc, etc. On soutient le contraire, en se fondant sur l'autorité de Hugue et de Lucius, qui avancent expressément dans leurs histoires, que les Huns donnèrent au pays le nom de Hunie, comme on l'a vu plus haut, livre II, chapitre 35, et ce sentiment est partagé par Alméric et par Tomellus dans leurs écrits; ainsi que je le ferai voir plus tard, avec l'aide de Dieu. Et l'on peut dire à l'appui de cette opinion, que beaucoup de pays jusqu'alors soumis aux Romains, aux tems des empereurs Honorius, Théodose et Léon, changèrent à la fois de nom et de maîtres; comme la Gaule, qui, sous les Romains et bien auparavant, se nommait Gaule, mais qui, sous Clodion, roi des Francs, commença à prendre le nom de France. De même l'île d'Albion, sous les Romains et bien plus anciennement, était appelée Bretagne; mais, dans la suite elle fut appelée Angleterre, par les Anglais qui la soumirent, comme nous le rapporterons plus tard. Ainsi on peut dire assez vraisem-

multæ regiones hactenùs Romanis subjectæ, temporibus Honorii, Theodosii atque Leonis imperatorum, et nomen et dominium mutaverunt; ut putà Gallia quæ sub Romanis et perpriùs dicta erat Gallia; sed illis temporibus, sub Claudio Francorum rege, incepit Francia vocitari. Item, insula Albion sub Romanis et per anteà, dicta erat Britannia; sed dictis temporibus ab Anglis, qui eam subjecerunt, dicta est Anglia, proùt apparebit inferiùs. Ità verisimiliter potest dici quòd silva Carbonaria, et terra Pabulosa, temporibus Honorii, denominationes et dominationes proprias mutaverunt; et una Hannonia à Hunis, et alia Ostrogotia seu Ostrevannus ab Ostrogotis appellarentur. Et si sic, igitur pars affirmativa quæstionis est vera.

CAPITULUM III.

De diversis denominationibus patriæ Hannoniensis.

Ad propositam igitur quæstionem breviter respondendo dicendum, quòd territorium hannoniense, sicut et cetera territoria, duplicem habere potuit denominationem: unam generalem cum territoriis quibus conjungitur sibi generaliter impositam; aliam verò particularem, aut singulariter sibi appropriatam; et juxtà istam distinctionem ponam duos articulos. Pri-

blablement que la forêt Charbonnière et la terre *Pabuleuse* (1), au tems d'Honorius, changèrent de nom et de maîtres; et que l'une reçut des Huns la dénomination de Hainaut, et que l'autre fut appelée Ostrogothie ou Ostrevant par les Ostrogoths : et si cela est, l'affirmative de la question est vraie.

CHAPITRE III.

Des diverses dénominations de la province de Hainaut.

Pour répondre brièvement à la question proposée, je dirai que le pays de Hainaut, ainsi que tous les autres pays, a pu avoir une double dénomination : une générale qui lui a été imposée conjointement avec les pays auxquels il est uni; une autre particu-

(1) Sans doute le pays nommé la Puelle.

mus erit de generalitate glebæ cum adjunctâ denominatione; secundus erit de particulari territorio contrà omnes alios distinctos singulari impositione; et de quolibet articulo ponam aliquas breves conclusiones. Pro primo igitur articulo sit ista prima conclusio : et licet territorium, quod nunc dicitur Hannoniense, quodam modo, naturaliter aut primitùs nominatum fuerit Gallia inferior, à populi candore, et ab eo quòd cæteris partibus Galliæ plus appropinquat ad polum arcticum; tamen, stante eâdem generali denominatione, quandoque dictum est Treberense territorium, ex eo quòd Treberensibus primò extitit applicatum. Prima pars patet superiùs in prologo primæ partis, capitulo XII°, generali denominatione Treberensium terminatâ, idem territorium cum suis adjunctis dictum est Belgense, pro eo quòd Belgenses ipsum incoluerunt, et civitatem grandem Belgis in eodem fundaverunt, proùt declaratum est superiùs, libro primo, capitulis pluribus. Quòd stante generali denominatione Belgis dictum territorium, quâdam generali applicatione, appellatum est inferior Picardia; patet libro tertio capitulo XLV, et consequenter. Quòd et licet dictum territorium in suâ semper generali denominatione dictum fuerit inferior Picardia, proùt est ostensum, postmodùm tamen et Austrasia inferior, et demùm Lotharingia inferior, et tandem imperio specialiter applicatum, Alemannia inferior appellatum legitur extitisse. Ista superiùs, et, Deo duce, inferiùs clariùs ostendentur. Quantùm verò ad secundum articulum, erunt etiàm conclusiones

lière, ou qui lui fut particulièrement appropriée. Et j'emploierai deux articles à cette distinction; le premier traitera de la province entière et de la dénomination qui lui fut ajoutée; le second, du territoire particulier distingué des autres districts par le nom particulier qu'on lui imposa, et je proposerai quelques conclusions courtes sur chaque article. Voici donc la première conclusion pour le premier article : quoique le pays qu'on nomme aujourd'hui le Hainaut, fût nommé naturellement, ou dès l'origine, Gaule inférieure, par allusion à la blancheur du peuple qui l'habitait, et parce qu'il est plus près du pôle arctique qu'aucune autre partie de la Gaule; cependant, lorsque cette dénomination générale subsistait encore, il fut aussi quelquefois nommé pays de Trèves, parce qu'il fut d'abord occupé par les Tréviriens. La première partie est expliquée plus haut dans le prologue de la 1re partie, chapitre 12. La dénomination apportée par les Tréviriens étant examinée, nous dirons maintenant que le même territoire fut appelé Belge avec ses alentours, parce que les Belges l'habitèrent et y fondèrent la grande ville de Belgis; ainsi que nous l'avons dit précédemment, au livre 1er, dans plusieurs chapitres. De plus, pendant que cette dernière dénomination subsistait encore, le même pays, par une application générale, fut nommé Picardie inférieure; voyez livre III, chapitre 45 et suivans. Et quoique dans sa dénomination générale on l'appelât toujours Picardie inférieure, comme nous venons de le voir, on ne laissa pas de lui donner ensuite le nom d'Austrasie inférieure, puis celui de Lorraine inférieure; et enfin, nous voyons qu'il porta celui d'Allemagne inférieure, lorsqu'il eut

plures, quarum prima erit ista. Et licèt territorium, quod nunc dicitur Hannoniense, ex multis integritur comitatibus et territoriis diversimodè singulariter nuncupatis; tamen serviam Cambronariam aut silvam Carbonariam primò legimus particulariter fuisse nuncupatum. Prima pars hujus conclusionis patet superiùs, libris et capitulis quampluribus, et declaratur distinctiùs. Componebatur siquidem principatus hannoniensis antiquitùs ex principatu et dominio Belgorum aut Octovianorum, quod nunc dicitur Belvacinum; et ex comitatu Fani-Solis qui continebat totum Cameracesium, et ex comitatu Fani-Martis, qui nunc dicitur Castellaria vallencensis; de quibus certum antiquitùs fuisse de territorio et denominatione silvæ Carbonariæ, proùt patet superiùs in historiâ Cresi libro tertio capitulo XXXVI, et in pluribus primæ partis passibus. Et illa territoria erant à parte paludum Hayniæ versus austrum; ab aliâ verò parte dictorum paludum, à parte videlicet septentrionis, erat comitatus bracbatensis, antiquitùs à Gallis braccatis sic dictum, in quo silva Carbonaria suam propriam denominationem adhuc videtur obtinere. Comitatus ille suis temporibus magnæ extitit auctoritatis; conjungebatur cum Nerviensibus cujus metropolis erat ipsa Nervia, quæ et Tornacus appellatur. Conjungebatur etiàm cum Menapiis mediante ripariâ Scaldi; conjungebatur etiam cum Ruthenis, Rhetiis et Propantiis. Continebatur igitur inter paludes à parte austri et oceano ab aquilone. Dictus enim comitatus plures legitur denominationes habuisse:

été réuni à l'empire. Tout ceci a été démontré plus haut, et deviendra, avec l'aide de Dieu, plus clair par la suite. Quant au second article, je donnerai aussi plusieurs conclusions, dont voici la première : Quoique le territoire qui porte aujourd'hui le nom de Hainaut, renfermât plusieurs comtés et beaucoup de districts portant chacun une dénomination différente et particulière, nous lisons cependant qu'il fut d'abord appelé la *Servie de Cambron*(1) ou forêt Charbonnière. La première partie de cette conclusion est prouvée plus haut et plus clairement dans beaucoup de chapitres. La principauté de Hainaut se composait en effet anciennement de la principauté et du domaine des Belges ou des Octovians, qu'on appelle aujourd'hui Beauvaisis, du comté de Solème, qui renfermait tout le Cambrésis, et du comté de Famars, qui porte maintenant le nom de châtellenie de Valenciennes. Il est certain que tous ces pays étaient anciennement compris dans le territoire et sous la dénomination de la forêt Charbonnière, comme on peut le voir plus haut, dans l'histoire de Crésus, livre III, chapitre 36, et dans plusieurs passages de la première partie : ils étaient au midi des marais de l'Haine ; et de l'autre côté de ces marais, c'est-à-dire du côté du nord, était le comté de Brabant, qui dut son nom aux Gaulois, qui portaient des *braïettes*, et dans lequel la forêt Charbonnière paraît encore garder sa propre dénomination. Ce comté eut dans le tems une grande étendue et jouit d'une grande considération ; il touchait au pays des Nerviens, dont la métropole était Nervie, que l'on nomme aussi Tournai. Il confinait aussi au

(1) Voyez dans le livre II les chapitres 36, 38, 40, 52, 53, et principalement livre III, chap. 1.

et primò Albania ab Albanis illùc adventantibus, proùt patet superiùs, libro primo capitulo LXVII. Deindè dictus est Servia cambronaria; postmodùm dictus est silva Carbonaria : sed utrùm nomen à re susceperit, an aliundè impositum fuerit, reperire non valui. Consequenter dictus est comitatus bracbatensis à Gallis braccatis ipsum inhabitantibus, proindè burbatensis, à Tarquinio Burbantio, qui quondàm territorium subjugaverat. Appellatus est insuper comitatus nerviensis, à Nerviâ ejus metropoli civitate dictus est, proùt superiùs est ostensum, libro secundo capitulo LXIV et sub istâ finali denominatione vicissim fuit comitatui montensi coadjunctus, proùt, Deo duce, inferiùs ostendetur suo loco. Item ad dictum comitatum pertinuit territorium propantium, sic ab idolo Pan antiquitùs vocitatum, proùt patuit superiùs in multis passibus primæ partis et specialiter in primo prologo capitulo XXXV et libro tertio capitulo primo, et hic comitatus nunc dicitur comitatus montensis, et ista patent ex superiùs dictis et dicendis, ex supradictis igitur comitatibus et territoriis extitit territorium hannoniense antiquitùs integratum. Et sic patet prima pars dictæ conclusionis fore vera. Sed secunda pars ejusdem conclusionis patet superiùs in primâ parte libri II capitulo 36. Patet etiàm ex inferiùs dicendis; nam legitur quòd civitas cameracensis à temporibus Hunorum atque Wandalorum, qui omnes quasi civitates Galliæ prostraverunt, usque ad tempora Walteri montensis comitis, ipsa extitit metropolis

pays des Ménapiens, qui en était séparé par l'Escaut, et avec les pays des Ruthènes, des Rhètes et des Brabançons. Il était donc compris entre les marais au midi, et l'Océan du côté du nord; on lit en effet que ce comté eut plusieurs dénominations. Il fut appelé d'abord Albanie par les Albaniens, lorsqu'ils y arrivèrent, comme on le voit plus haut, livre I, chapitre 67; il reçut après le nom de Servie de *Cambron*, et ensuite celui de forêt Charbonnière. Mais prit-il son nom de la chose, ou bien ce nom lui fut-il imposé d'ailleurs? c'est ce que je n'ai pu savoir. Ainsi donc, il fut nommé comté de Brabant, à cause des braïettes que portaient les Gaulois qui l'habitaient, et ensuite on le nomma Burbantien, de Tarquin-le-Superbe, qui avait autrefois soumis le pays. On l'appela en outre comté de Nervie, à cause de Nervie sa ville métropolitaine, ainsi que nous l'avons vu plus haut, livre II chapitre 64; et, sous cette dernière dénomination, il fut à son tour réuni au comté de Mons, comme, avec l'aide de Dieu, nous le verrons ci-dessous en son lieu. De même le territoire propantien, qui dut anciennement son nom à la fausse divinité de Pan, fit partie de ce comté, comme on l'a vu ci-dessus, dans plusieurs passages de la première partie, particulièrement dans le premier prologue, chapitre 35, et livre III, chapitre 1. Ce comté est maintenant appelé comté de Mons, ainsi que je l'ai fait voir plus haut, et que je le démontrerai encore par la suite : tels furent donc anciennement les comtés et les territoires qui composèrent le pays de Hainaut. Et ainsi la première partie de cette conclusion reste démontrée. D'ailleurs la seconde partie de la même conclusion est établie plus haut, dans la première partie du livre II, chapitre36;

non solùm in spiritualibus verùm etiàm in temporalibus totius silvæ Carbonariæ.

CAPITULUM IV.

Undè comitatus ostrevanensis sic denominatur.

Et licèt ducatus aut comitatus ostrevanensis ab Austrasiis sive Ostrogothis sic nominatus, per se nunc videatur solùm aliquali denominatione segregatus à dicto Hannoniensi comitatu, fuit tamen et est auctoritate imperiali, à tempore Balduini animosi comitis Hannoniæ et Flandriæ, eidem inseparabiliter tanquàm allodium liberrimum copulatus et adjunctus. Ista conclusio patet quoad suas partes. Fuerunt nonnulli dicentes quòd ducatus ille ab austrasiis regibus Germaniæ sortierit denominationem. Ad quorum opinionis confirmationem allegant ducis Aldebaldi duacensis et vitam sanctæ Reginæ dononiensis, qui de sanguine Austrasiorum descendentes dictum ducatum possederunt. Iterùm iidem sunt allegantes fundationem ecclesiarum Sancti-Amandi elnonensis in Pabulâ, Sancti-Mauruntí atque Rictrudis

je le démontre encore par ce qui va suivre. On lit en effet que la ville de Cambrai, depuis le tems des Huns et des Vandales, qui renversèrent presque toutes les villes de la Gaule, jusqu'au tems de Gautier, comte de Mons, fut métropole non-seulement dans le spirituel, mais encore dans le temporel, de toute la forêt Charbonnière.

CHAPITRE IV.

D'où le comté d'Ostrevant tire sa dénomination.

Quoique le duché ou le comté d'Ostrevant, ainsi nommé par les Austrasiens ou Ostrogoths, paraisse distingué du comté de Hainaut par un nom particulier, cependant du tems de Baudouin-le-Courageux, comte de Hainaut et de Flandre, il fut, par l'autorité impériale, adjoint et inséparablement réuni au comté de Hainaut, à titre de franc-aleu. Cette conclusion est démontrée dans toutes ses parties. Plusieurs ont dit que ce duché tirait sa dénomination des rois austrasiens de Germanie. On cite à l'appui de leur opinion, la vie d'Aldebaud, duc de Douai (ou Aldebert, comte d'Ostrevant), et celle de sainte Reine, de Denain (1), issus du sang des Austrasiens, qui possédèrent ce duché; on allègue de plus la fondation des églises de Saint-Amand d'Elne, dans le Peulle (ou

(1) Il y avait à Denain une abbaïe de chanoinesses, fondée par saint Aldebert, comte d'Ostrevant, et par sainte Reine, son épouse, nièce du roi Pepin.

martianensis et Sancti-Petri Hasnoniensis, qui à Dagoberto et ejus filio aliisque regibus et reginis Austrasiorum solemniter dotatæ et astipulatæ dignoscuntur. A quibus Austrasiis Ostrevannus ducatus sortitus est denominationem, proùt dicere videntur. Sed alii dicunt, et veriùs, ut Thomellus, qui de territorio illo historiam compilavit, et Ailmericus in suâ chronicâ, quòd Ostrevannus ab Ostrogothis suam absumpsit denominationem anno, inquiunt, domini CCCCLIII°, Attila, rex Hunorum, adjuncto sibi Walamero Ostrogothorum et Ardarico Gepidarum regibus, Hernaco, Guindhzit, Tuidemere, filiis eorum, cum innumerabili populo aquilonari, Galliam ferociter invaserunt; et per Austrasiam inferiorem pervagantes, Bavacum, Fani-Martis, Castrum Cæsaris, Valentianas, Ablatonas, Serviam, Tornacum, Attrebatas et omnem locum munitum debaccantes, regionem illam naturaliter fertilem et inexpugnabilem inter ceteras sibi notaverunt. Consequenter Galliam superiorem devastantes; et solo penitùs omnia prosternentes, bello cathalanico contrà Aëtium patricium Romanorum completo Attila silvam Carbonariam, Valamerus Pabulam cum suis adjunctis petierunt, annis pluribus commoraturi, novos Hunos atque Ostrogothos iterùm exspectando, plura fortalicia in dictis territoriis componentes, priùs composita destruendo, ripariis ac territoriis nomina imponentes, aliàs imposita quassando. Walamerus verò in Pabulâ, quæ omne solum obtinebat à civitate Cameracensi usquead castrum dictum Insulas, et à civitate Attrebatas usque

Pévèle), de saint Mauront et de Rictrude de Marchiennes, et de Saint-Pierre-de-Hasnon, que l'on sait avoir été dotées et fondées solennellement par Dagobert et par son fils, ainsi que par d'autres rois et reines des Austrasiens, desquels le duché d'Ostrevant prit sa dénomination, comme ils paraissent le faire entendre. Mais d'autres disent, et avec plus de vraisemblance, tels que Tomellus, qui compila l'histoire de ce pays, et Alméric dans sa chronique, que l'Ostrevant tire son nom des Ostrogoths. L'an du Seigneur, disent-ils, quatre cent cinquante-trois, Attila, roi des Huns, avec Valamer, roi des Ostrogoths, et Ardaric roi des Gépides, et Hernac, Guindhzit et Tuidemer, leurs fils, suivis d'une foule innombrable d'hommes du Nord, envahirent la Gaule avec fureur; et se répandant dans l'Austrasie inférieure, ravageant Bavai, Famars, le château de César, Valenciennes, Ablaton, Chièvre, Tournai, Arras, et tout endroit fortifié, s'assignèrent préférablement à toute autre cette contrée naturellement fertile et inexpugnable. Dévastant ainsi la Gaule supérieure, et rasant presque tout jusqu'au sol, après la guerre de Champagne, contre Aétius, patrice des Romains, Attila gagna la forêt Charbonnière, Valamer, la Peulle, chacun avec leur armée pour y séjourner plusieurs années jusqu'à l'arrivée de nouveaux Huns et de nouveaux Ostrogoths. En attendant, ils bâtirent plusieurs forteresses sur ces territoires, détruisant celles qui avaient été élevées précédemment; et ils imposèrent des noms aux rivières et aux différens pays, cassant d'ailleurs ceux qui leur avaient été imposés. Valamer étendit sa domination sur la Peulle, comprenant tout le territoire qui s'étend depuis

Valentianas suum protendit dominatum. Quod quidem solùm ab Ostrogothis primò Ostrogothia deindè Ostrevannus ad placitum appellatur. Postremò in partibus quatuor divisum concernitur, in Obterbentum videlicet, Lesiam, Carrumbanum et Pabulam; in quâ Pabulâ denominatio primaria sola remansit. Illùc Walamer rex primùm condidit fortalitium, quod nunc Walers nuncupatur; hinc est quòd adhùc prata illùc Walamerina nuncupantur. Hernac Attilæ filius, postmodùm aliud construxisse fortalitium fertur quod nunc Hornain appellatur. Ardaricus rex illùc etiàm fertur construxisse fortalitium quod *Ardre* gallicè nuncupatur. Tuidemer fortalitium, quod tunc Tuder, sed nunc Duacum à dote factâ sanctæ Rictrudi sic appellatum, fundasse dicitur. Hi reges et principes dicta fortalitia muris, fossatis et aggeribus, et quamplurima alia fortificaverunt loca quorum aliqua usque ad ista nostra perduraverunt tempora. Paucis postmodùm evolutis annis, Attila Walamerum et ceteros, ut ad Italiam secum progrederentur, demandavit: qui dictum territorium fortissimis Ostrogothorum militibus præmunitum relinquentes, cum Attila recesserunt. Tandem Attila in Italiam ex apoplexiâ mortuo, Walamer et Tuidemer ejus fratres cum suis Ostrogothis ad propria remeantes, in suum tamen dominium specialiùs dictum territorium applicantes, et personaliter inhabitantes, propriis Ostrogothorum legibus, libertatibus et juribus censuerunt congaudere; et contrà adversantes Romanos, contrà Hunos, Francos et Wandalos potenter se deffenden-

Cambrai jusqu'au fort qu'on nomme Lille, et de la ville d'Arras jusqu'à Valenciennes. Cette contrée fut en effet appelée par les Ostrogoths, d'abord Ostrogothie, ensuite Ostrevant, indifféremment. Enfin, on la voit divisée en quatre parties, qui sont l'Ostrevant, *la Lis*, *Charban*, et la Peulle, qui conserve seule sa première dénomination. Le roi Valamer y construisit d'abord un fort qui porte à présent le nom de Valers; d'où vient qu'encore aujourd'hui la prairie qui l'entoure s'appelle Valamérine. Hernac, fils d'Attila, passe pour avoir élevé ensuite un autre fort, que l'on appelle maintenant Hornain. On rapporte aussi que le roi Ardaric construisit la forteresse qui porte le nom d'Ardre en français; et que Tuidemer éleva celle qui fut de son tems nommée Tuder, mais qui se nomme Douai aujourd'hui, parce que sainte Rictrude la reçut en dot. Ces rois entourèrent tous leurs forts de murs, de fossés et de retranchemens, et ils fortifièrent beaucoup d'autres places, dont quelques-unes subsistèrent jusqu'à notre tems. Ensuite, peu d'années s'étant écoulées, Attila manda à Valamer et aux autres de marcher avec lui sur l'Italie : ceux-ci se retirèrent avec Attila en laissant le pays à la garde des meilleurs soldats des Ostrogoths. Enfin Attila étant mort d'apoplexie en Italie, Valamer et Tuidemer, ses frères, retournèrent avec leurs Ostrogoths dans leurs territoires respectifs, destinant plus spécialement l'ancien pays d'Ostrevant à être leur propre domaine, et l'habitant personnellement, résolurent de le faire jouir des lois, des libertés et des droits mêmes des Ostrogoths. Résistant courageusement aux attaques des Romains, à celles des Huns, des Francs et des Vandales, et persévérant dans leurs libertés, ils lui don-

tes, et in suis libertatibus persistentes, allodium liberum meritò censuerunt perpetuò appellare. Hæc in virtute Thomellus et Ailmericus, quibus satis concordat Sigebertus Gemblacensis, proùt inferiùs apparebit. Secunda verò pars dictæ conclusionis apparebit inferiùs, Deo duce, libro capitulo ubi ostendetur dicti ducatûs acquisitio, et ad Montensem comitatum applicatio et imperatorum confirmatio.

CAPITULUM V.

Quandò et à quibus territorium hannoniense sic appellatum est.

Quòd et sicut dictum hannoniense territorium antiquitùs huiniacum extitit appellatum, ità et Haynaucum aut Haynoense, legitur pluribus temporibus vocitatum extitisse. Prima pars hujus conclusionis patet ex dictis Thomelli dicentis : quòd territorium silvæ Carbonariæ, quod à Hunis, temporibus diversis, et pluries inhabitatum legitur, Huiniacum et Riparia, in eodem præterfluens Haynia, apellata feruntur. De istâ materiâ pleniùs habetur superiùs in primâ parte, libro secundo, capitulis pluribus, et inferiùs, libro capitulo , sed secunda pars dictæ conclusionis patebit inferiùs in legendis tàm beati Guisleni et sancti Oberti, quàm sancti Humberti et Veronis atque plurimorum aliorum. Patet etiàm in

nèrent pour toujours et avec raison la qualification de franc-aleu. Voilà ce que rapportent en substance Tomellus et Alméric, avec lesquels Sigebert de Gemblours s'accorde assez, comme on le verra plus bas. Quant à la seconde partie de la présente conclusion, elle sera, avec l'aide de Dieu, démontrée ci-après, livre , chapitre , où l'on rapportera l'acquisition dudit duché, sa réunion au comté de Mons, et la confirmation des empereurs.

CHAPITRE V.

Quand et par qui le pays de Hainaut fut ainsi appelé.

De même que ledit pays de Hainaut fut appelé anciennement *Huniacum*, de même nous lisons qu'il porta aussi pendant quelque tems le nom de *Hainaucum* ou *Hainoense*. La première partie de cette conclusion se prouve par les paroles de Tomellus, qui dit que le territoire de la forêt Charbonnière, que nous lisons avoir été habité par les Huns plusieurs fois et à diverses époques, passe pour avoir porté les noms de *Huiniacum* et de *Riparia*, à cause de l'Haine qui le traverse. Cette matière est traitée plus à fond dans ce qui précède, à la première partie, livre II, dans plusieurs chapitres, et dans ce qui suit, livre , chapitre ; mais la seconde partie de cette conclusion sera établie ci-après, tant dans les légendes du bienheureux Guislen et de saint Obert, que dans celles

chronicis Andreæ Marsianensis libro tertio capitulis pluribus. Patet etiàm ex litteris donationis ecclesiæ beatæ Mariæ Valencenensis, quam comes Balduinus dedit monachis ecclesiæ Sancti-Petri Hasnoniensis, in quibus dictus Balduinus vocat se ipsum comitem Montis in Haynauco. Et hoc idem habetur in circumferentiâ sigilli quo dictæ sigillatæ sunt litteræ. Sed indè ista diversitas denominationis processerit ignoro : nisi fortè, quod possibile est, quià idioma istius territorii et maximè Montensis semper fuit rude, impolitum atque grossum et grossiùs quàm modernis temporibus, et illa varietas potuit esse in causâ. Exempli gratiâ; nunc communiter Montenses, et circumvicini pronunciant *a* primam vocalem cum *u*, et è converso; et ubi debet esse *u* cum *a*, sæpiùs dimittunt *u*, et pronuntiant *a* simpliciter; et è converso : nam in vulgari communiter asinum, quod est animal, rudè vocant *aune* cum *u*, ubi debet simpliciter esse *a* vocalis sine *u*. Item mensura panni quæ dicitur ulna et vulgariter dicitur *aune a* cum *u*, dimittunt *u* et sonant *a* per se; et sic de multis. Ità potest dici ad propositum de denominationibus antedictis dicti territorii, quòd aliqui sonabant *a* pro *u* aut cum *u*, et è converso; et aliqui aliter pronuntiabant; et sic de vocalibus cæteris potest dici. Responsalis conclusio ad quæsitum quòd licèt dictum territorium à Hunis Huyniacum aut Haynoense denominatum extiterit, tamen, à tempore comitis Balduini, qui monasterium Hasnonii reparavit, dotavit et ampliavit et in eodem sepeliri voluit, a quibusdam

de saint Humbert et de Véron, ainsi que dans celles de plusieurs autres. Elle est démontrée aussi dans les chroniques d'André de Marchiennes, livre III, dans plusieurs chapitres. La preuve s'en tire encore des lettres de donation de l'église de Notre-Dame de Valenciennes, que le comte Baudouin fit aux moines de l'église de Saint-Pierre de Hasnon, dans lesquelles ledit Baudouin se donne lui-même le titre de comte de Mons en Hainaut; et cela même se voit sur la circonférence du sceau dont lesdites lettres furent scellées. Mais d'où vient cette diversité de dénominations? je l'ignore: à moins que, ce qui est possible, la cause n'en soit dans l'idiome de ce pays, et principalement dans l'idiome du pays de Mons, qui fut toujours rude, impoli, grossier, et plus grossier qu'il ne l'est dans les tems modernes. Par exemple, maintenant ceux du pays de Mons et des pays d'alentour prononcent communément la première voïelle *a* comme si elle était jointe à un *u*, et réciproquement; et où il devrait y avoir un *u* avec un *a*, ils retranchent le plus souvent l'*u* et prononcent simplement *a*, et réciproquement. En effet, on appelle communément et grossièrement dans le vulgaire un âne, qui est un animal, un *aune*, avec un *u*, où il ne devrait y avoir qu'un *a* simple sans *u*, tandis que dans la mesure pour les étoffes, qu'on appelle vulgairement une *aulne*, écrite avec un *a* et un *u*, on retranche l'*u*, et l'on ne fait sentir que le son de l'*a*; il en est de même de beaucoup d'autres mots. On peut donc avancer à ce sujet que, quant aux susdites dénominations de ce territoire, les uns prononçaient *a* pour *u*, *a* avec *u*, et réciproquement, et que d'autres fesaient sentir un son différent; et on pourrait en dire autant de toutes les autres voïelles. On

grammaticis paulatìm usum introducentibus, fortè ad evitandum cacofaton, hannoniense appellatum reperimus. Prima pars hujus conclusionis patet ex præhabitis; et secunda pars patet ex historiis Andreæ Marsianensis libro tertio, capitulo sexto; et consequenter in pluribus locis suarum chronicarum.

CAPITULUM VI.

Responsiones ad argumenta in oppositum facta.

Et nunc restat respondere ad argumenta facta in oppositum. Ad primum, quandò arguitur sic: primam denominationem assumpsit ab his qui etc.; respondeo tripliciter; et primò dico quòd Huni, quandoque dicti sunt Hungari, et è converso; proùt ostendit Bartholomeus de proprietatibus rerum, libro quinto decimo, capitulo *Hungaria*. Et hoc etiàm fuit ostensum superiùs, in prologo libri primi, capitulo *Pannonia:* et si sic, tunc non differunt Hugo et Thomellus aut Almericus à Sigeberto, nisi solùm de tempore; quodquidem est accidens quæstioni nostræ,

conclut en ajoutant que, quoique ce pays eût été appelé par les Huns *Huiniacum* ou *Hainoense*, cependant nous trouvons que du tems du comte Baudouin, qui répara l'église dudit monastère, la dota et l'enrichit, et voulut y être enseveli, l'usage a été introduit peu à peu par quelques grammairiens de l'appeler *Hannoniense*, afin peut-être d'éviter la cacophonie. La première partie de cette conclusion est démontrée par ce qui précède, et la seconde partie se prouve par les histoires d'André de Marchiennes, livre III, chapitre VI, et plus bas par plusieurs passages qui suivent dans ses chroniques.

CHAPITRE VI.

Réponses aux argumens contraires.

Il reste maintenant à répondre aux argumens contraires que l'on oppose 1° au premier, qui consiste à dire qu'il prit sa première dénomination de ceux qui, etc. Je fais une triple réponse, et je dis d'abord que les Huns furent aussi nommés Hongrois, et réciproquement, ainsi que le montre Barthélemi dans son ouvrage sur les propriétés des choses, livre XV, chapitre *Hongrie*; et cela a été encore démontré plus haut, dans le prologue du livre I, chapitre *Pannonie :* et s'il en est ainsi, alors Hugue, Tomellus ou Alméric ne diffèrent de Sigebert que quant au tems. Ce qui à la vérité est un accident à notre question, quoiqu'un

licèt accidens multùm conferat ad cognoscendum quòd quid est etc. Secundò aliter potest responderi quòd, licèt aliquota pars silvæ Carbonariæ, tempore Servii, regis Romanorum, dicta fuit Hugnia aut Huyna, proùt ostensum est; non tamen tota nec adeò generaliter vocitata denominatione tali, sicut fuit à tempore ultimatorum Hunorum, de quibus Sigebertus facit mentionem. Aliter tertiò potest responderi quòd, sicut Erodocus ostendit et Orosius confirmat, Hungaria atque Huynia duplex reperitur, major videlicet et minor. Potest esse quòd Hugo et Almericus sive Thomellus loquuntur de majori et Sigebertus de minori; vel è converso: et sic non contradicunt inter se. Et tunc ad formam declino minorem, et ad ejus probationem immediatè responsum est. Ad secundam rationem responsum est in tertiâ et quartâ conclusionibus immediatè suprapositis. Ad tertiam rationem, quandò dicitur quòd Hanonia dicitur quasi *hait nom*. Reverà hæc etymologia fuit mihi improperiosè Parisiis et alibi quàm pluries tanquàm Hanoniensi improperata; et proh dolor! per experientiam multoties extrà patriam veram esse comprobavi, demeritis non exigentibus. Sed undè sic generaliter hujus odium originem habuerit profundiùs perscrutans, consideravi plures causas concurrere potuisse, videlicèt improborum quotidiana sublimitas et proborum dominorum principantium magnanimitas; in adversariorum vindictæ crudelitas; vicinarum nationum invidiosa scurrilitas; officiatorum patriam regentium insatiata cupiditas;

accident importe beaucoup pour connaître ce qui est, etc. 2° On peut répondre encore qu'à la vérité une partie de la forêt Charbonnière, du tems de Servius, roi des Romains, fut appelée *Hugnia* ou *Huyna*, comme il a été démontré; mais une telle dénomination ne fut pas affectée à la forêt Charbonnière tout entière ni même à sa majeure partie, comme elle l'a été du tems des derniers Huns, dont Sigebert fait mention. 3° On peut encore faire une autre réponse et dire, ainsi qu'Erodoc le fait voir et qu'Orose le confirme, que l'on reconnaît deux Hongries et deux *Huynia*, c'est-à dire une majeure et une mineure. Il peut se faire que Hugue et Alméric ou Tomellus parlent de la plus grande et Sigebert de la moindre, ou réciproquement; et de cette manière il n'y a pas entre eux de contradiction : et dès lors je décline la mineure. De plus il a été fait une réponse directe à sa preuve. On a d'ailleurs répondu à la seconde raison dans la troisième et la quatrième conclusions qui précèdent immédiatement. Passons à la troisième, qui consiste à dire que Hainaut est comme qui dirait *hait nom*. En effet, à Paris et ailleurs, on s'est empressé plusieurs fois de m'appliquer cette étimologie, comme étant du pays de Hainaut. Hélas! hors de ma patrie, j'ai éprouvé trop souvent par expérience combien elle était vraie, sans pour cela l'avoir jamais trop mérité. Mais en approfondissant le motif d'une pareille haine, j'ai considéré que plusieurs causes avaient pu y concourir; à savoir : le triomphe journalier des méchans et la magnanimité des bons princes qui gouvernaient; la cruauté de la vengeance envers des adversaires; la malice envieuse des nations voisines; l'insatiable cupidité des officiers qui administrèrent le pays; le changement

legum patriæ aut consuetudinum quotidiana mutabilitas; justitiæ phalerata flexibilitas; fœneratorum improba rapacitas; homicidiorum crudelium pluralitas; linguæ eorum contrà vicinos irrefrænata loquacitas. Hæc et consimilia possunt esse causæ fortè quare plus debito extraneis odiuntur.

CAPITULUM VII.

De origine regum Francorum.

ACTOR.

Quia enim sæpè dictus Hannoniæ principatus sub Francis multis extitit temporibus, proùt luce clariùs apparebit, et ab ipsis primis regibus et gentibus principes ejus moderni et aliqui eorum prædecessores sumpserunt exordium, idcircò eorum originem huic operi ascribere convenienter existimavi. Sigebertus. Post igitur illud famosum et cunctis seculis et gentibus notum, ut in libris superioribus explanatum est, Trojanæ civitatis excidium, victoribus Græcis cedentes reliquiæ Trojanorum; pars eorum cum Æneâ ad fundandum Romanorum imperium ad Italiam perrexit; pars una, scilicet duodecim millia, duce Antenore, in finitimas Pannoniæ partes secùs Mæotidas Paludes pervenit; ibique civitatem ædificave-

continuel des lois et des coutumes de ma patrie; la versatilité trompeuse de la justice; la rapacité criminelle des usuriers; la fréquence d'homicides horribles; le penchant irrésistible des habitans à médire sans cesse de leurs voisins. Ces choses et d'autres semblables peuvent être les causes qui les font haïr des étrangers plus qu'ils ne le méritent.

CHAPITRE VII.

De l'origine des rois des Francs.

L'AUTEUR.

Comme la principauté de Hainaut demeura long-tems soumise aux Francs, ainsi qu'il sera plus clairement démontré, et que ses princes modernes et quelques-uns de leurs prédécesseurs descendent de ces premiers rois mêmes et de ces peuples, j'ai jugé à propos de rapporter convenablement leur origine dans cet ouvrage. Sigebert. Après donc cette ruine fameuse et à jamais mémorable chez toutes les nations, de la ville de Troie, que l'on a rapportée dans les livres précédens, les dépouilles des Troyens tombèrent au pouvoir des Grecs vainqueurs. Une partie de ceux-là se dirigea vers l'Italie pour fonder l'empire romain; d'autres, au nombre de douze mille, parvinrent, sous la conduite d'Anténor, sur les confins de la Pannonie, le long des Palus-Méotides. Là ils bâtirent une ville qu'ils ap-

runt, quam ob suî memoriam Siccambriam vocaverunt, in quâ multis annis habitaverunt, et in magnam gentem convaluerunt; et crebris incursibus romanum solum incessantes, usque ad Gallias ferocitatis suæ vestigia dilataverunt. Hos adeò Romanis infestos Constans Cæsar, filius magni Constantini, bello oppressit; et tandem romano imperio subjectos aliquantulùm à suâ ferocitate mansuefieri coegit. Post aliquot annos rebellantibus Alanis contrà Valentinianum imperatorem, cùm eos non posset imperator penitùs debellare, eo quod eos intransibiles Mæotidæ Paludes tutarentur; proposuit Valentinianus quòd, si qua gens has paludes intrare, et rebelles Alanos posset conterere; decem annis eos à tributis liberos redderet. Hâc pactione Trojani illecti, et fortudine et prudentiâ suâ confisi, duce Priamo, Mæotidas-Paludes Romanis invias ingressi, Alanorum gentem exterminaverunt, et ità Valentiniano satisfecerunt. Valentinianus eorum virtute delectatus, eos qui priùs vocati erant Trojani, deindè Antenoridæ, post etiàm Siccambri, Francos attiquâ linguâ appellavit, quod in latinâ linguâ interpretatur *feroces*. Alii Francos cognominatos dicunt à quodam eorum rege Francione, qui in bello fortissimus, dùm cum multis gentibus dimicâsset, in Europam iter direxit, et inter Danubium et Rhenum consedit; ibique progenies ejus convaluit, nulliusque jugum usque ad id temporis suscipere voluit. Undècumque ergò denominati sint Franci quantùm altiùs colligere potuerunt historiographi, hic Priamus regnabat super eos tempore

pelèrent Sicambrie, en mémoire de leur patrie. Ils l'habitèrent pendant un grand nombre d'années, devinrent une nation puissante, et par de fréquentes incursions fatiguant le territoire romain, ils étendirent jusque dans les Gaules les traces de leur férocité. Constance, fils de Constantin-le-Grand, n'étant encore que césar, fit la guerre à ces fiers ennemis des Romains, les accabla, et les ayant soumis à l'empire, les força à se dépouiller un peu de leur férocité. Quelques années après, les Alains se révoltant contre l'empereur Valentinien, et celui-ci ne pouvant les domter entièrement, parce qu'ils étaient couverts par les Palus-Méotides, qui sont impraticables, il publia que si quelque nation parvenait à pénétrer dans ces marais et à terrasser les Alains rebelles, il l'exemterait de tributs pendant dix ans. Les Troyens, incités par cette convention, et pleins de confiance dans leur valeur et dans leur habileté, entrèrent, sous la conduite de Priam, dans les Palus-Méotides inaccessibles aux Romains, exterminèrent la nation des Alains, et satisfirent ainsi Valentinien. L'empereur, charmé de leur courage, leur donna, à eux qui s'étaient d'abord appelés Troyens, puis Anténorides et encore Sicambres dans la suite, le nom de Francs, tiré de la langue attique, et qui veut dire *féroces* dans la langue latine. D'autres prétendent qu'ils doivent leur nom de Francs à un de leurs rois nommé Francion, qui était très-brave à la guerre, et qui après avoir livré plusieurs combats à un grand nombre de nations, avait dirigé sa route en Europe, et s'était fixé entre le Danube et le Rhin. Sa race s'y est accrue, et jusqu'à ce tems elle n'a voulu subir le joug de personne. Quelque origine que les historiens aient pu donner plus haut à leur nom de Francs, il est certain

Valentiniani; nam ex ipso regis nomine recolentes nobilitatem illius Priami sub quo eversa est Troja, indè gloriabantur gentis suæ manasse primordia. Exacto decennio cùm exactores repeterent tributa à Francis, Franci pro superiori victoriâ insolescentes, et de viribus suis præsumentes, non solùm tributa negare, sed etiàm Romanis præsumunt rebellare. Romani, collecto exercitu, super Francos irruunt, et victos usquè ad internitionem proterunt.

CAPITULUM VIII.

De exordio regni Hunorum.

ACTOR.

Quia nonnulli autumant principatum hannoniensem, proùt declaratum est, à Hunis primariam sortiri denominationem, quid magni imò maximi historiographi de ipsis scripserunt in prologo primæ partis superiùs conscripsimus; sed quid Sigebertus senserit de eisdem, hîc consequenter ejus opinionem conscribemus. De regno Hunorum, inquit Sigebertus, quod in omni penè Scythiâ tenebat principatum, ipsa gentis

que ce Priam régnait sur eux du tems de Valentinien; car rappelant par ce nom même de leur roi la noblesse de ce Priam, sous lequel Troie avait été détruite, ils se glorifiaient d'appartenir à une nation qui tirait de là une si belle origine. Au bout des dix[1] années d'exemtion, les collecteurs exigeant des Francs qu'ils payassent des tributs, ceux-ci, que la victoire que nous avons mentionnée avait rendus insolens, et qui présumaient de leurs propres forces, ne craignirent pas non-seulement de refuser tout tribut aux Romains, mais encore de se révolter contre eux. Mais les Romains ayant rassemblé une armée, tombent sur les Francs, et les ayant vaincus, ils les écrasent jusqu'à extermination.

CHAPITRE VIII.

Du commencement du règne des Huns.

L'AUTEUR.

Comme il y en a qui pensent que la principauté de Hainaut tire, ainsi qu'il a été dit, des Huns sa première dénomination, nous avons rapporté dans le prologue de la première partie ce que les grands et même les plus grands historiens ont écritd'eux; nous relaterons donc ici l'opinion de Sigebert à leur égard. La barbarie des Huns, dit Sigebert, me ferait garder le silence sur leur royaume, qui commandait à la Scithie presque tout entière, si cette ruine fameuse

barbaries me silere faceret, nisi illud famosum Galliarum et Italiæ excidium me loqui cogeret; quandò per Attilam eorum regem judicium Dei atque flagellum se longè latèque effudit, quem quasi gladium limatum et exacutum de vaginâ suæ indignationis super peccatores gentes Deus destrinxit. De eorum quoque origine quæ in antiquorum leguntur historiis aperiam paucis. Filimer Gothorum rex, Gadarici magni filius, qui post egressum Scanthiæ insulæ jam quinto loco tenens principatum Getharum, cùm in terras Sanchiæ cum suâ gente introiit, reperit in populo suo quasdam magas mulieres quas gothico sermone alirumnas dicunt; easque habens suspectas de medio suî proturbat, longèque ab exercitu suo fugatas in solitudine coegit errare. Quas silvestres homines, quos nonnulli faunos ficarios vocant, per desertum vagantes, dum vidissent, et earum complexibus se miscuissent, genus hoc ferocissimum ediderunt: quod fuit primum inter Mæotidas-Paludes minutum, tetrum atque exile, quasi hominum genus; nec aliâ voce notum, nisi quòd humani sermonis imaginem assignabat; et quos bello forsitàn minimè superabant, vultus sui terrore nimium pavorem ingerentes; terribilitate fugabant eo quod erat eis species pavendæ ingredinis, et velut quædam (si dici fas est) deformis offa, non facies; habensque magis puncta quàm lumina; quorum animi fiduciam torvus prodit aspectus; qui etiàm in pignora sua primo die nata desæviunt. Nam maribus genas ferro secant, ut antequàm lactis nutrimenta percipiant, vulneris cogantur subire tolerantiam.

des Gaules et de l'Italie ne me forçait de parler; ruine qui fut étendue au loin de toutes parts par Attila, leur roi, le jugement et le fléau de Dieu, que Dieu suscita pour être le glaive poli et affilé qu'il tire du fourreau de son indignation contre les nations pécheresses. Je dirai aussi quelques mots de leur origine, telle qu'on la trouve rapportée dans les histoires des anciens. Filimer, roi des Goths, fils de Gadaric-le-Grand, le cinquième prince des Gètes, après la sortie des Goths de l'île de Scantie (Scandinavie), étant entré avec sa nation sur les terres de Scithie, trouve dans son peuple quelques magiciennes, qui portent le nom d'*Alirumnes* dans la langue gothique; et les tenant pour suspectes, il les chasse du milieu des siens; et son armée les ayant repoussées au loin, il les force d'errer dans la solitude. Des hommes sauvages, que quelques-uns appellent *faunes-ficaires*, qui erraient dans les déserts, les ayant vues, se mêlèrent à leurs embrassemens, et engendrèrent cette race féroce, faible, noire et petite, qui habita d'abord au milieu des Palus-Méotides, et qui n'avait guère de commun avec les autres hommes que le nom, qu'elle conservait seulement parce qu'elle possédait une espèce de langage humain. Du reste, aucune nation ne la surpassait peut-être dans la guerre; on était saisi de frayeur à son aspect; on prenait la fuite, épouvanté par son effroyable noirceur; au lieu d'une face régulière, elle ne fesait voir, s'il est permis de le dire, qu'une masse difforme; elle n'avait à la place d'ieux que deux points; son regard terrible annonçait la confiance de son courage. Ces sauvages exercent leur cruauté sur leurs enfans dès le premier jour de leur naissance, car ils coupent avec le fer les joues aux mâles, afin qu'ils

Hinc imberbes senescunt, et sine venustate ephebi sunt; quià facies ferro sulcata tempestivam pilorum gratiam cicatrice absumit. Exigui quidem formâ, sed arguti, motibus expediti et ad equitandum promptissimi, scapulis latis, et ad arcus sagittasque parati, cervicibus firmis et superbiâ semper erecti. Hi verò sub hominum figurâ vivunt belluinâ sævitiâ. Tali ergò stirpe procreati Huni, cunctis vicinis gentibus erant horrori et formidini; horum potentiam auxit victoria de Gothis manentibus trans ripas Mæotidis fluminis, qui in Scythiâ pollebant gloriâ singularis potentiæ et fortitudinis. Quam victoriam hôc modo Huni adepti sunt. Venatores Hunorum sequentes vestigia cervæ Mæotidas-Paludes transeuntis, quas impervias esse hactenùs putabant, Scythicam regionem diligenter explorant; explorata omnia Hunis nunciant, ad transeundum eos animant. Horum ducatu paludibus transitis, velut quidam turbo subitò incubuerunt gentibus Scythicis, easque omnes subjugaverunt sibi; ipsosque Gothos cæteris imperitantes ac præminentes expulerunt sedibus suis. Hôc felicitatis successu, Huni inter cæteras Scythiæ gentes elati, per victoriam de Gothis, per annos fermè octoginta laboraverunt ad concussionem et ruinam mundi. Ab hâc ergò eorum victoriâ usque ad mortem Attilæ, regnum eorum in hôc tempore annotabimus. Hæc Sigebertus. Actor. Lucius tongrensis et Hugo tullensis de Hunis, antè tempora à Sigeberto hîc notata, plura proloquuntur mala perpetrasse; proùt patet superiùs in primâ parte harum historia-

sentent la douleur de la blessure avant de sucer les premières gouttes de lait. C'est pour cela qu'ils vieillissent sans avoir de barbe, et qu'ils sont éphèbes sans avoir la beauté de la jeunesse, parce que leur visage, sillonné par le fer, empêche, par la cicatrice qui s'y forme, les poils de croître en leur tems. Petits de figure, mais vifs et promts dans leurs mouvemens; très-habiles à monter à cheval; larges des épaules; ils se servent adroitement de l'arc et des flèches; ils portent la tête haute, et ont une démarche toujours pleine de fierté; sous une forme humaine ils vivent avec la férocité des bêtes fauves. Les Huns donc, sortis d'une telle origine, fesaient l'horreur et la terreur de toutes les nations voisines. Leur puissance s'accrut par la victoire qu'ils remportèrent sur les Goths qui habitaient au-delà des bords des Palus-Méotides, et qui dominaient dans la Scithie avec la réputation d'un pouvoir étendu et d'un courage extraordinaire. Voici comment les Huns remportèrent cette victoire. Quelques chasseurs de leur nation suivant les traces d'une biche qui franchissait les Palus-Méotides, regardés par eux jusqu'à présent comme sans issue, arrivent dans la Scithie, explorent le pays diligemment, annoncent aux Huns les lieux qu'ils avaient visités, et les animent à tenter le passage. Ceux-ci ayant passé les *marais* sous leur conduite, se jetèrent subitement comme un tourbillon sur les nations de la Scithie, et les réduisirent toutes sous leur domination. Les Goths eux-mêmes, qui commandaient aux autres peuples et qui l'emportaient sur tous, furent chassés de leurs demeures. Par cet heureux succès, les Huns s'élevèrent au-dessus de toutes les nations scithiques; et, par suite de leur victoire sur les Goths, ils travaillèrent pendant près de quatre-

rum, libro secundo, capitulo vigesimo septimo; verùm tamen quid Sigebertus de eisdem senserit aliqua diximus, et juxtà ejus opinionem consequenter prosequemur.

CAPITULUM IX.

De origine Ostrogothorum.

ACTOR.

Porrò quià Ostrogothia minor una est de partibus principatum hanonniensem integrantibus, proùt superiùs in quæstione declaratum est, etiàm propriam sibi denominationem importans: idcircò de Gothis et Ostrogothis à quibus sortita est ejus primaria denominatio, juxtà historiographorum scripta, originem eorum in patulo propandam. De origine Ostrogothorum igitur tractaturi, sciendum quòd Gothi apud antiquos Getæ dicti sunt; quique posteà divisi, duo ex se regna, id est Ostrogothorum et Visigothorum

vingts ans à l'ébranlement et à la ruine du monde. Nous ferons donc l'histoire de leur règne pendant le tems qui s'écoula depuis cette victoire fameuse jusqu'à la mort d'Attila. Voilà ce que rapporte Sigebert. L'AUTEUR. Lucius de Tongres et Hugue de Toul disent qu'avant l'époque décrite ici par Sigebert, les Huns causèrent de grands maux, comme on peut le voir plus haut dans la première partie de ces histoires, livre II, chapitre XXVII; mais nous avons néanmoins fait connaître quelque chose de ce que pensa d'eux Sigebert, et nous poursuivrons en suivant son opinion.

CHAPITRE IX.

De l'origine des Ostrogoths.

L'AUTEUR.

PUISQUE l'Ostrogothie mineure est une des parties intégrantes de la province de Hainaut, ainsi qu'on l'a vu dans la question ci-dessus, et qu'elle lui a transmis son propre nom, je rapporterai l'origine des Goths et des Ostrogoths, auxquels elle dut sa première dénomination, d'après les écrits des historiens. Avant de traiter de l'origine des Ostrogoths, il faut savoir que les Goths sont appelés les Gètes par les anciens. Ceux-ci s'étant divisés dans la suite, formèrent deux royaumes, celui des Ostrogoths et celui des Visigoths; telle est l'origine que leur donne Jornandès.

fecerunt. Talem originem fuisse cognovimus ex historiâ Jordanis. Isti Scantiam Scythiæ insulam primò incoluerunt; cujus possessione non contenti, cum rege eorum Berith indè exierunt; et vicinas Scythiæ insulas et terras peragrantes, vicinas gentes bellis lacessabant, et terrore nominis sui finitimas gentes sibi subigebant. Post sub Filimere quinto rege suo ad ulteriora Scythiæ progressi, ad citeriores usque ripas Danubii, terras Thraciæ, Daciæ, Mœsiæ que diù longè latèque sunt pervagati; ibi per multa tempora imò per multa secula in gentem magnam convaluerunt, et multas gentes victoriis suis applicantes, nomen et fortudinem suam amplificaverunt. Viribus ingentes, ingenio callentes, philosophiæ quoque disciplinis eruditi, nativam barbariem exuentes, humanitate et honestate aliis barbaricis gentibus præminebant. Tempore videlicet Decii imperatoris, transito Danubio cum Gnivâ rege suo, graviter incumbebant romano imperio. Qui à Decio impetiti bello, exercitu Romanorum pertrito, ipsum Decium peremerunt cum filio Decio. Hâc felicitate elati, et sæpè posteà in congressu romanis ducibus superiores effecti, toti orbi romano erant terrori. Isti autem adhuc trans Danubium constituti, tempore Valentis imperatoris, cœperunt civili bello inter se collidi. Athalaricus, dux unius partis, cùm prævaluisset Fritigerno duce alterius partis, Fritigernus à Valente auxilium petit, christianum se fieri promittit. Valens auxilium mittit, eosque in sectam arianorum arianus ipse induci fecit. Anno tertio decimo Valentis, Huni

Les Goths habitèrent d'abord la Scantie, qui est une île de la Scithie. Ne s'étant pas contentés de cette possession, ils en sortirent avec leur roi, nommé Bérith ; et parcourant les îles et les terres voisines de la Scithie, ils fatiguaient de leurs guerres les nations qui les entouraient, et subjuguaient par la terreur de leur nom les peuples limitrophes. Ensuite s'étant avancés sous la conduite de Filimer, leur cinquième roi, vers les régions ultérieures de la Scithie, ils parvinrent jusqu'à la rive droite du Danube, et parcoururent long-tems en tous sens les terres de la Thrace, de la Dacie et de la Mœsie (Misie). Là ils formèrent, pendant un grand nombre d'années et même pendant un grand nombre de siècles, une grande nation ; et réunissant à leur empire plusieurs nations par leurs victoires, ils accrurent leur renommée et leur puissance. Doués d'une force prodigieuse, d'un esprit ardent, et versés dans la science de la philosophie, ils se dépouillèrent de leur barbarie originelle, et l'emportèrent en humanité et en politesse sur toutes les autres nations barbares. Du tems de l'empereur Dèce, ayant passé le Danube avec Gniva, leur roi, ils incommodaient fortement l'empire romain ; et ayant été attaqués par Dèce, ils taillèrent son armée en pièces, et le tuèrent avec Dèce son fils dans le combat. Enorgueillis de ce succès, et s'étant montrés souvent dans la suite supérieurs aux généraux romains qui leur firent la guerre, ils étaient la terreur de tout l'empire. Mais du tems de l'empereur Valens, s'étant encore établis au-delà du Danube, ils commencèrent à se déchirer entre eux par des guerres civiles. Athalaric, le chef d'un parti, ayant prévalu sur Fritigerne, le chef de l'autre parti, Fritigerne demanda du secours à Valens en promettant de se faire chrétien.

qui et ipsi in Scythiâ potenter debacchabantur atque ferociter, nacti oportunitatem ex intestinâ Gothorum simultate, fines eorum ex improviso invadunt; eosque bello victos aut sibi subjugant, aut captivitate excruciant, aut patriâ eliminant. Ita Gothi qui multas gentes subdiderant, suo servitio Hunorum subduntur dominio, et nimis eorum potentiam adaugent; dùm omnes qui Gothis serviebant, per Gothos Hunorum parent principatui. Taliter Huni in omni penè Scythiâ principatu et fortudine cunctis præminebant. Gothi victi partim se, Danubio transito, ingesserunt finibus romani imperii, et à Valente petierunt terram ad inhabitandum sibi dari. Quâ re impetratâ, cùm aliquandiù se continuissent ab omni armorum insolentiâ, tandem Romanorum avaritiâ coacti, et rei familiaris inopiâ, in ipso imperii sinu gravia concitaverunt prælia. Quibus imperator Valens occurrens prælio victus ab eis, et igni crematus justo Dei judicio, reipublicæ nimiam intulit incommoditatem, hostibus verò auxit elationem. Hi ergò Gothi, qui romano imperio incubabant, Visigothos se, id est occidentales Gothos, nominabant, et per annos multos occidentales Romanorum fines usque ad ipsas ulteriores Hispanias infestabant; ubi etiàm postmodum in regnum convaluerunt, et (1) Tolosam civitatem regiam caput regni eorum stabilierunt. Porrò Gothi qui in patrio solo trans Danubium sub Hunorum dominio remanere passi sunt, regulos quidem suæ gentis habuerunt, et sese Ostrogothos, id est orientales

(1) La phrase qui suit manque dans les éditions de Sigebert.

Valens lui envoya les secours qu'il demandait, et Arien lui-même, les fit entrer dans sa secte. L'an 13 de Valens, les Huns, qui exerçaient aussi une domination puissante et féroce dans la Scithie, saisissant l'occasion que leur offraient les dissentions intestines des Goths, envahissent à l'improviste leur territoire ; et, après les avoir vaincus ou subjugués, ils leur font souffrir la captivité ou les chassent de leur patrie. Ainsi les Goths, qui avaient subjugué plusieurs nations, sont subjugués à leur tour par les Huns, et portent leur puissance au plus haut degré d'élévation ; en effet tous les peuples qui étaient soumis aux Goths passèrent, par la soumission de ceux-ci, sous la domination des Huns. C'est ainsi que les Huns dominaient sur presque toute la Scithie par leur autorité et leur courage. Une partie des Goths vaincus ayant passé le Danube, se jeta sur le territoire de l'empire romain, et demanda des terres à Valens pour y former des établissemens ; ce qui ayant été accordé, ils s'abstinrent pendant quelque tems de commettre des excès en armes. Enfin, forcés par l'avarice des Romains et par le défaut de subsistance, ils provoquèrent des guerres sérieuses dans le sein même de l'empire. L'empereur Valens marcha contre eux ; mais vaincu dans le combat, et ayant péri au milieu des flammes, par une juste punition de Dieu, il causa un grand préjudice à la république, et enfla encore l'arrogance des ennemis. Ces Goths donc qui accablaient l'empire romain se nommaient Visigoths, c'est-à-dire Goths d'occident ; et infestèrent pendant un grand nombre d'années les frontières occidentales des Romains jusqu'aux Espagnes ultérieures, la Lusitanie et la Baltique elles-mêmes, où enfin ils formèrent un royaume, et firent de Toulouse, ville royale, la capi-

Gothos, appellaverunt. Qui et ipsi posteà per Theodoricum eorum regem à Zenone imperatore, Italiæ regnum dono acceptum per multos annos tenuerunt. Ita Gothi, qui duobus capitis suis cornibus orientem et occidentem ventilantes, acerrimè duo ex se regna creavêre : scilicet Visigothorum in Hispaniâ, et Ostrogothorum in Italiâ.

CAPITULUM X.

De origine Vandalorum.

ACTOR.

Denique Vandali et Ostrogothi Hannoniæ patriam aliquantisper temporis subjicientes atque dominantes, eam aliquandiù inhabitaverunt. Ratione cujus qualiter et quandò hoc extitit, et eorum originem et finem sub brevibus verbis enodabimus. Sigebertus. Vandali quoque de Scythiâ oriundi, à Gothis victi, alienas terras invadere cœperunt. Qui suas retinere non potuerunt. Hos circà Danubium commorantes, rursùm post multum tempus, Giberich Gothorum rex, bello victos, indè exturbavit; et ad hoc perpulit ut quas quoquo modo habere videbantur relictis sedibus ro-

tale de leurs nouveaux états, tandis que les Goths qui restèrent dans leur patrie, au-delà du Danube, sous la domination des Huns, eurent de petits rois de leur nation même, et furent appelés Ostrogoths, c'est-à-dire Goths orientaux. Ceux-ci, dans la suite, occupèrent long-tems le royaume d'Italie, que l'empereur Zénon avait cédé à Théodoric, leur roi. C'est ainsi que les Goths frappant l'Orient et l'Occident de leurs doubles armes, fondèrent deux royaumes : celui des Visigoths, en Espagne, et celui des Ostrogoths, en Italie.

CHAPITRE X.

De l'origine des Vandales.

L'AUTEUR.

Enfin les Vandales et les Ostrogoths ayant subjugué le pays de Hainaut, et y ayant maintenu leur domination pendant quelque tems, l'habitèrent durant l'espace de plusieurs années. Nous expliquerons en peu de mots pourquoi, quand et comment cet événement a eu lieu ; et nous ferons connaître également l'origine et la fin de ces peuples. Sigebert. Les Vandales, qui étaient aussi originaires de la Scithie, ayant été vaincus par les Goths, commencèrent à envahir des terres étrangères ; mais ils ne purent en garder la possession. Gibérich, roi des Goths, les ayant attaqués long-tems après, lorsqu'ils habitaient sur les bords du Danube, les défit, les chassa de leurs demeures ; et après leur

mano imperio se subderent, et à Constantino magno locum habitandi sibi dari suppliciter peterent. Quod et impetraverunt, et Pannonias ab eo sibi delegatas per sexaginta annos pacificè inhabitaverunt. Undè anno Archadii tertio decimo et Honorii, evocati instinctu Stiliconis rebellionem contrà rempublicam meditantis, infuderunt se per Gallias junctis sibi Alanis; easque aliquandiù miserrimè dilaceraverunt (1) et omnes earum terras perlustrantes suis dominiis pro tempore subjecerunt. Sed Gothi eos indè expellebant, non quidem prospicientes Galliarum quieti, sed vacuè facientes patriam suæ rapacitati. Vandali Hispanias aggressi; nunc Hispanias nunc Gallias multo tempore depopulati sunt; sed nec ibi à Gothis tuti esse potuerunt. Quippè quià Gothi nimis Italiam inquietabant. Honorius deliberato cum suis consilio, Hispanias et Gallias, quas sibi à Vandalis aliisque gentibus præreptas dolebat, Gothis ratâ confirmatione donavit. Cùm ergò Gothi à finibus sibi deputatis Vandalos aliosque hostes effugare maturarent, et Vandali undiquè conclusi timore Gothorum æstuarint; peccatis populi facientibus, inopinata et grata occurrit eis felicitatis opportunitas. Nam inter Bonifacium et Aetium romanos duces, per invidiam ortâ simultate; Bonifacius factus inferior, cùm dolore suæ injuriæ nollet ulcisci, nisi damno et periculo reipublicæ, ad Hispanias transivit, et Vandalos ad occupandam Libyam et Africam invitavit. Quò cùm pervolassent, ibi regnum suum multo tempore confir-

(1) Ce qui suit, jusqu'au point, manque dans Sigebert.

avoir fait abandonner leurs terres, quelques titres qu'ils eussent eus d'ailleurs pour les posséder, il les força de se soumettre à l'empire romain, et de recourir en supplians à Constantin-le-Grand pour obtenir de lui de nouveaux établissemens. L'empereur leur accorda les Pannonies, et ils y habitèrent en paix pendant soixante ans. Ensuite, l'an treize des règnes d'Arcadius et d'Honorius, excités par Stilicon, qui méditait la révolte contre la république, ils se répandirent avec les Alains dans les Gaules, dévastèrent quelque tems le pays d'une manière déplorable; et, après l'avoir parcouru en tous sens, ils y établirent leur domination, qui fut de peu de durée; car ils en furent chassés par les Goths, conduits non par le désir de rendre aux Gaules la tranquillité, mais par leur soif de satisfaire sur elles leur rapacité. Alors les Vandales se jetèrent sur les Espagnes, et ravagèrent long-tems tantôt les Espagnes et tantôt les Gaules; mais là même ils ne purent se mettre en sûreté contre les Goths : ceux-ci en effet causaient trop d'inquiétudes à l'Italie. C'est pourquoi Honorius, après en avoir délibéré avec les siens, confirma aux Goths la donation des Espagnes et des Gaules, qu'il voyait avec peine détachées de son empire par les Vandales et d'autres nations. Comme les Goths s'empressaient de chasser les Vandales et les autres ennemis des territoires qui leur avaient été cédés, et que les Vandales demeuraient frappés de la terreur que leur causaient leurs adversaires, une circonstance aussi heureuse qu'imprévue s'offrit pour le châtiment des peuples pécheurs, au secours de ces nations, qui allaient se voir dépouillées de leurs établissemens. En effet, la jalousie ayant rendu ennemis les généraux romains, Boniface et Aétius, Boniface,

maverunt; et divina sive humana sine aliquo respectu humanitatis vel Divinitatis perturbaverunt.

CAPITULUM XI.

Catalogum principum belgorum.

Actor.

Quia superiùs in primâ parte explanavimus originem principum territorii Belgensis, quod et Hannonniensis procul dubio dicitur proùt in diversis passibus indubiè ostendimus; hîc breviter et succinctè recapitulando, eorum catalogum annotabimus, et à Bavone quondàm rege Phrygiæ incipiemus. Anno à mundi creatione duo millia septingentesimo octogesimo octavo, tempore quo judicabat Israel Abdon, anno octavo, ab ultimatâ destructione civitatis Trojæ per Argivos ferè quinto, Bavo primus regnavit super Belgos annis tredecim, secundus filius ejus Bavo belgineus primus archidruidus, primus princeps sacerdotum et

qui avait été contraint de céder à son rival, et qui ne voulait venger la douleur de son injure qu'au détriment et au péril de la république, passa dans les Espagnes, et engagea les Vandales à s'emparer de la Libie et de l'Afrique. Ceux-ci accoururent dans ces nouveaux pays, y établirent leur royaume, qui subsista longtems, et saccagèrent les choses divines et humaines, sans égard pour les hommes et sans respect pour la Divinité.

CHAPITRE XI.

Catalogue des princes belges.

L'AUTEUR.

Après avoir expliqué ci-dessus, dans la première partie, l'origine des princes de la Belgique, que l'on désigne aussi sans aucun doute sous le nom de Hainaut, ainsi que nous l'avons fait voir d'une manière irrécusable, nous en rapporterons ici le catalogue par une récapitulation courte et succincte, et nous commencerons par Bavo, qui fut autrefois roi de Phrigie. L'an donc de la création du monde 2788, la huitième année depuis que Abdon était juge en Israël, et environ cinq ans après la dernière destruction de la ville de Troie par les Argiens, Bavo fut le premier roi des Belges, et son règne dura treize ans. Le second roi fut Bavo-le-Belge son fils, qui fut le premier archidruide,

regnavit annis quatuor et quadraginta. Tertius Bavo Leoninus annis viginti. Quartus Bavo Lupinus annis, quinquaginta. Quintus Bavo Brunus annis quinque et triginta. Sextus Brunehuldis annis septem et sexaginta. Septimus Bruno annis sex et triignta. Octavus Aganippus annis novem et viginti. Nonus Aganippus secundus annis quinquaginta. Decimus Audengerius annis novem et triginta. Undecimus Herisbrandus annis viginti. Dicti igitur archidruidi in principatu belgensi regnaverunt circiter annis quadringentis et uno, usquè ad tempora Oziæ regis Judæ, ferè usqúe ad annum quinquagesimum ejusdem Osiæ regni. Post dictos druidos in eodem principatus uccesserunt reges anno primo constitutionis olympiadum; quorum primus fuit Ursus, et regnavit in regno Belgorum annis quatuor et trignita. Cui successit Ursa quæ antequàm maritaretur regnavit ferè annum cum dimidio. Loco cujus successit Gurguncius maritus ejus, et regnavit annis octo et viginti. Quartus rex fuit Sisillius et regnavit annis decem. Quintus Friscembaldus annis uno et triginta. Sextus Friscembaldus secundus annis duo et triginta. Septimus Waringerus annis quindecim. Octavus Leoninus annis decem. Nonus Leopardus annis quinque. Decimus Leopardus secundus annis tredecim. Undecimus Leopardinus annis duo et triginta. A morte Leopardini usque ad Cambrum fluxerunt ferè anni duo in quibus Belgis caruit rege. Duodecimus regnavit Camber annis viginti. Tertius decimus Melbrandus annis quindecim. Quartus decimus Blanduinus annis sex. Quintus de-

le premier prince des prêtres, et qui régna quarante-quatre ans. Le troisième roi fut Bavo-le-Lion, qui régna vingt ans. Le quatrième fut Bavo-le-Loup, qui régna cinquante ans. Le cinquième fut Bavo-le-Brun, qui régna trente-cinq ans. Le sixième, Brunéhulde, qui régna soixante-sept ans. Le septième, Bruno, qui régna trente-six ans. Le huitième, Aganippe, qui régna vingt-neuf ans. Le neuvième, Aganippe second, qui régna cinquante ans. Le dixième, Audengier, qui régna trente-neuf ans. Le onzième, Hérisbrand, qui régna vingt ans. Ces archidruides régnèrent donc dans la principauté belge environ quatre cent et un ans, jusqu'au tems d'Ozias, roi de Juda, et presque jusqu'à la cinquantième année du règne du même Ozias. Après ces druides, des rois leur succédèrent dans la même principauté, l'an 1[er] de l'établissement des olimpiades. Le premier de ces rois fut Ursus, qui occupa le trône des Belges pendant trente-quatre ans. Ursa lui succéda, et régna environ un an et demi avant son mariage. Gurguncius, son mari, lui succéda et régna vingt-huit ans. Le quatrième roi fut Sisillius, dont le règne dura dix ans. Le cinquième fut Friscembault, qui régna trente et un ans. Le sixième, Friscembault second, qui régna trente-deux ans. Le septième, Varingérus, dont le règne dura quinze ans. Le huitième, Léoninus, qui occupa le trône pendant dix ans. Le neuvième, Léopardus, qui ne régna que cinq ans. Le dixième, Léopardus second, qui en régna trente. Le onzième, Léopardinus, qui en régna trente-deux. Depuis la mort de Léopardinus jusqu'à Camber il s'écoula près de deux ans, pendant lesquels les Belges n'eurent pas de roi. Le douzième roi fut Camber, qui régna vingt ans. Le treizième fut Melbrandus, qui régna quinze ans. Le

cimus Suardus annis quindecim. Sextus decimus Leo annis septem. Septimus decimus Walacrimus dux annis tredecim. Et sic juxtà computationem Lucii, ab initio regum usque ad tempora in quibus incœperunt eligere duces, fluxerunt duo et septuaginta olympiades cum duobus annis; licèt computatio Eusebii aliquantulùm ab istâ discrepet computatione. Postmodùm verò ducum annuorum electio duravit ferè sex et viginti olympiadibus, quibus temporibus quasi nullus annotatur princeps, Misseno duntaxat excepto. Tandem verò temporibus Brenni et Bremi regum constituitur Leo rex Belgorum filius Misseni ducis, olympiadis nonagesimæ octavæ, et regnavit annis sexaginta. Leo hujus nominis secundus successit dicto Leoni, olympiadis centesimæ terciæ decimæ, et regnavit annis sex et quinquaginta. Leo hujus nominis tertius successit dicto Leoni olympiadis centesimæ vigesimæ septimæ et regnavit annis sex et septuaginta. Leo hujus nominis quartus successit dicto Leoni olympiadis centesimæ quadragesimæ sextæ, et regnavit annis sex et nonaginta. Leo hujus nominis quintus successit dicto Leoni olympiadis centesimæ septuagesimæ, et regnavit annis viginti. Goomerus successit dicto Leoni olympiadis centesimæ septuagesimæ quintæ, et regnavit annis octo. Taynardus successit Goomero olympiadis centesimæ septuagesimæ septimæ, et regnavit annis quatuordecim. Ursarius successit Taynardo olympiadis centesimæ octogesimæ primæ, et regnavit annis quatuor. Andromadas successit Ursario olympiadis centesimæ oc-

quatorzième, Blanduinus, qui n'en régna que six. Le quinzième, Suardus, qui en régna quinze. Le seizième, Léo, qui en régna sept. Le dix-septième prince fut Valacrinus, qui fut duc des Belges pendant treize ans. Et ainsi, d'après le calcul de Lucius, depuis le commencement des rois jusqu'au tems où les Belges commencèrent à élire des ducs, il s'écoula soixante-douze olimpiades et deux années. Cependant le calcul d'Eusèbe en diffère un peu. Ensuite l'élection de ducs annuels dura près de vingt-six olimpiades, pendant lesquelles on ne rapporte presque le nom d'aucun prince, le seul Missénus excepté. Enfin du tems des rois Brennus et Brémus, Léo, fils du duc Missénus, est établi roi des Belges dans la quatre-vingt-dix-huitième olimpiade, et la durée de son règne fut de soixante ans. Léo second du nom succéda à Léo premier, dans la cent treizième olimpiade, et régna cinquante-six ans. Léo troisième du nom succéda à Léo second, dans la cent vingt-septième olimpiade, et régna soixante-seize ans. Léo quatre du nom succéda à Léo trois, dans la cent quarante-sixième olimpiade, et régna quatre-vingt-seize ans. Léo cinquième du nom succéda à Léo quatre, dans la cent soixante-dixième olimpiade, et régna vingt ans. Goomérus succéda à Léo cinq, dans la cent soixante-quinzième olimpiade, et régna huit ans. Taynardus succéda à Goomérus, dans la cent soixante-dix-septième olimpiade, et régna quatorze ans. Ursarius succéda à Taynardus, dans la cent quatre-vingt-unième olimpiade, et régna quatre ans. Andromadas succéda à Ursarius, dans la cent quatre-vingt-deuxième olimpiade, et ne régna que six mois; en lui finit le royaume des Belges. A dater de cette époque, la principauté du territoire belge passa à Jules César, et après lui aux

togesimæ secundæ, et regnavit mensibus sex; in quo finitur regnum belgense. Ab hinc super territorium belgense obtinuit principatum Julius Cæsar, et consequenter imperatores usquè ad tempora Gratiani et Honorii. Quibus temporibus supervenerunt Franci, Huni, Ostrogothi et Vandali et cæteræ nationes. Qui principatum à Romanis abstulerunt proùt ostendetur inferiùs, Domino concedente, suo loco.

CAPITULUM XII.

Catalogum illustrium principum Hannoniæ.

Sicut in superioribus libris verum ostendimus catalogum à quibus Belgii processerunt; ità nunc ostendemus veram, Deo duce, genealogiam à quibus principes hannonienses moderni originaliter descenderunt. Ostensum est etiàm superiùs qualiter Belgii principaliter territorium, quod nunc dicitur hannoniense, coluerunt; et deindè qualiter Julius Cæsar cum suis Romanis dictos Belgos contriverunt, et dictum territorium cum innumerabilibus aliis proprietati eorum applicaverunt. Postmodùm qualiter Britones et Huni Ostrogothi, Vandali et cæteræ aquilonares nationes romanos in dicto territorio habitantes expulerunt, et finaliter supervenerunt Franci qui tandem hujus populos prostraverunt, et dictum territorium

empereurs romains, jusqu'aux tems de Gratien et d'Honorius. Alors survinrent les Francs, les Huns, les Ostrogoths, les Vandales et les autres nations. Ces peuples enlevèrent la principauté aux Romains, ainsi qu'avec la permission de Dieu on le verra ci-après en son lieu.

CHAPITRE XII.

Catalogue des illustres princes de Hainaut.

De même que nous avons donné dans les livres précédens le véritable catalogue de ceux d'où les Belges descendent, de même nous donnerons maintenant, avec l'aide de Dieu, la véritable généalogie des princes dont les princes modernes du Hainaut tirent leur origine. Nous avons rapporté plus haut comment les Belges établirent particulièrement leurs demeures dans le pays qu'on appelle aujourd'hui le Hainaut, et comment ensuite Jules César et ses Romains domtèrent les Belges et s'approprièrent leur territoire avec une infinité d'autres. Puis on a vu également comment les Bretons, les Huns, les Ostrogoths, les Vandales et les autres nations du nord chassèrent les Romains qui habitaient la Belgique; et comment enfin survinrent les Francs, qui taillèrent en pièces ces peuples, et qui occupèrent

incoluerunt pacificè; à quibus moderni comites indubiè processerunt, proüt patet in hâc verâ consequenti genealogiâ. Anno igitur Gratiani et Valentiniani imperatorum, qui fuit ab incarnatione Domini trecentesimus octogesimus primus, et primus inter Francos regnavit Priamus annis quinque. Secundus Marcomirus filius ejus, annis tribus et triginta. Tertius Pharamundus annis undecim. Quartus Clodius rex, filius ejus, qui dictus est Crinitus, annis decem et octo. Quintus Albericus filius ejus; hic à Merobingo per violentiam expulsus, apud Austrasios regnavit annis . Sextus Waubertus filius ejus annis . Septimus Waubertus senator frater Ausberti senatoris, filius Wauberti annis . Octavus sanctus Vincentius loco Waldetrudis, quæ fuit filia dicti Wausberti annis . Nonus Hidulphus loco sanctæ Ayæ, qui jure naturali successit in ducatu sanctæ Waldetrudi annis . Decimus Brunulphius filius ; hunc Dagobertus interfici jussit et magnam partem ducatûs sibi applicuit. Undecimus Albericus, filius Brunulphi, anno sexcentesimo quadragesimo sexto, temporibus Sigeberti regis Austrasiorum, Pipini atque Karoli Martelli. Duodecimus Walterus, filius ejus, orphanus; temporibus Pipini regis Francorum. Tertius decimus Waltericus filius ejus. Quartus decimus Albo temporibus Karoli Magni. Quintus decimus Manicherius filius ejus, temporibus Ludovici Pii, qui fuit pater aut avunculus primi Ragineri. Sextus decimus Raginerus, dictus longi Colli, filius ejus, temporibus Lu-

paisiblement leur pays. C'est d'eux que descendent sans aucun doute les comtes modernes, comme on le voit dans la généalogie véritable qui suit. L'an des empereurs Gratien et Valentinien, qui est l'an trois cent quatre-vingt-un de l'incarnation de Notre-Seigneur, Priam fut le premier roi des Francs et régna cinq ans. Le second fut Marcomire son fils, qui en régna trente-trois. Le troisième fut Pharamond, qui en régna onze. Le quatrième, Clodion son fils, surnommé le Chevelu, qui en régna dix-huit. Le cinquième, Albéric son fils, qui fut chassé par Mérobingus (Mérovée), et qui régna ans sur les Austrasiens. Le sixième roi fut Vaubert son fils, qui régna ans. Le septième roi fut Vaubert le sénateur, frère d'Ausbert le sénateur et fils de Vaubert; son règne fut de ans. Le huitième fut saint Vincent, qui occupa le trône à la place de Valdétrude, fille de Vausbert, et dont le règne dura ans. Le neuvième, Hidulphe, qui occupa le trône à la place de sainte Aie, qui succéda de droit dans le duché à sainte Valdetrude, Le dixième prince fut Brunulphius, fils de ; Dagobert le fit mettre à mort, et s'empara d'une grande partie du duché. Le onzième prince fut Albéric, fils de Brunulphius, qui commença à régner l'an six cent quarante-six, aux tems de Sigebert, roi d'Austrasie, de Pépin et de Charles-Martel. Le douzième fut Valtérus l'orphelin, son fils, qui régnait du tems de Pépin, roi des Francs. Le treizième fut Valtéricus son fils. Le quatorzième, Albo, qui vivait du tems de Charlemagne. Le quinzième fut Manichérius son fils, qui vivait du tems de Louis-le-Pieux, qui fut le père ou l'oncle du premier Rainier. Le seizième, Rainier, surnommé au long Cou, son fils, qui

dovici regis Francorum, filii Karoli Calvi. Septimus decimus Raginerus filius ejus, temporibus Hugonis Capeti. Octavus decimus Raginerus, filius secundi Ragineri, temporibus Roberti et Henrici regis Franciæ. Nonus decimus Hermannus ex parte Richildis uxoris suæ, quæ fuerat filia secundi Ragineri vel, secundùm aliquos, tertii. Vicesimus filius Balduini insulensis ex parte uxoris suæ Richildis. Vicesimus primus Arnoulphus filius ejus, quem Robertus Frizo, ejus avunculus, bello interfecit, et comitatum Flandriæ tyrannicè sibi usurpavit. Vicesimus secundus Balduinus, frater ejus, filius dictæ Richildis, qui mortuus est in Terram-Sanctam. Vicesimus tertius Balduinus filius ejus, hujus nominis secundus post Richildim. Vicesimus quartus Balduinus ejus filius, hujus nominis tertius post Richildim. Vicesimus quintus Yolandis comitissa loco proprii filii videlicet Balduini. Vicesimus sextus Balduinus filius Yolandis, dictus Ædificator. Vicesimus septimus Balduinus, filius ejus, dictus Animosus, comes Flandriæ et Hannoniæ et Marchio namurcensis. Vicesimus octavus Balduinus filius ejus, comes Hannoniæ atque Flandriæ, atque imperator Constantinopolitanus. Vicesimus nonus Johanna filia ejus; loco cujus imperavit primò Ferrandus Portugalliæ, primus ejus maritus, comes Hannoniæ atque Flandriæ. Tricesimus Thomas Sabaudiæ, secundus maritus dictæ Johannæ comitissæ Hannoniæ atque Flandriæ. Tricesimus primus Margareta prædictæ Johannæ soror, comitissa Hannoniæ atque Flandriæ. Tricesimus secundus Johannes comes

vécut du tems de Louis, roi des Francs, fils de Charles-le-Chauve. Le dix-septième, Rainier son fils, au tems de Hugues Capet. Le dix-huitième, Rainier, fils du second Rainier, dans le tems des rois de France Robert et Henri. Le dix-neuvième, Hermannus, par Richilde sa femme, fille du second Rainier, ou suivant quelques-uns, fille du troisième. Le vingtième fut le fils de Baudouin de Lille, par Richilde sa femme. Le vingt et unième fut Arnoul son fils; Robert-le-Frizon, son oncle, le tua à la guerre, et usurpa tiranniquement le comté de Flandre. Le vingt-deuxième fut Baudouin, frère d'Arnoul et fils de Richilde, et qui mourut dans la Terre-Sainte. Le vingt-troisième fut Baudouin son fils, second du nom après Richilde. Le vingt-quatrième fut Baudouin son fils, le troisième du nom après Richilde. Le vingt-cinquième fut la comtesse Yolande, qui gouverna à la place de Baudouin son fils. Le vingt-sixième fut Baudouin, fils de Yolande, dit le Bâtisseur. Le vingt-septième fut Baudouin son fils, dit le Courageux, qui fut comte de Flandre et de Hainaut, et marquis de Namur. Le vingt-huitième, Baudouin son fils, comte de Hainaut et de Flandre, et empereur de Constantinople. Le vingt-neuvième, Jeanne, sa fille, à la place de laquelle gouverna d'abord Ferrand de Portugal, son premier mari, comte de Hainaut et de Flandre. Le trentième, Thomas de Savoie, second mari de Jeanne, comtesse de Hainaut et de Flandre. Le trente et unième, Marguerite, sœur de Jeanne, et comtesse de Hainaut et de Flandre. Le trente-deuxième, Jean, comte de Hainaut et premier comte de Hollande, de Zélande et de Frize; fils de Jean, fils de Marguerite. Le trente-troisième, Guillaume dit le Bon, le premier comte de ce nom, fils de Jean. Le trente-quatrième,

Hannoniæ et primus comes Hollandiæ, Zelandiæ atque Friziæ, filius Johannis filii dictæ Margaretæ. Tricesimus tertius Guillermus dictus bonus, comes hujus nominis primus, dicti Johannis filius. Tricesimus quartus Guillermus ejus filius, hujus nominis secundus. Tricesimus quintus Margareta, uxor Ludovici de Bavariâ, soror dicti Guillermi. Tricesimus sextus Guillermus filius ejus, hujus nominis tertius. Tricesimus septimus Albertus, frater dicti Guillermi.

CAPITULUM XIII.

De imperio Gratiani et Valentiniani imperatorum, et de quibusdam eventibus illius temporis.

ACTOR.

Generaliter igitur præsuppositis, ad incœptam et intentam revertamur historiam. Declaratum est superiùs in primâ parte hujus operis qualiter Julius Cæsar principatum belgense, quod et pro parte hannoniense nunc dicitur, conquisivit; et qualiter romani imperatores à dicto Julio Cæsare consequenter in dicto territorio principatum etiàm obtinuerunt et rexerunt ferè usquè ad tempora Valentis imperatoris. Nunc verè in istâ secundâ parte declarabimus, Deo duce, principum genealogias, qui consequenter

Guillaume, second du nom, son fils. Le trente-cinquième, Marguerite, femme de Louis de Bavière et sœur de Guillaume second. Le trente-sixième, Guillaume trois, son fils. Le trente-septième, Albert, frère de Guillaume trois.

Nota. On voit que l'auteur s'arrête au comte Albert de Bavière, qui succéda l'an 1389 à son frère Guillaume III, et qu'ainsi cet ouvrage a été écrit au plus tôt l'an 1389. Albert ne mourut qu'en 1404, cinq ans après Jacques de Guyse.

CHAPITRE XIII.

De l'empire de Gratien et de Valentinien empereurs, et de quelques événemens de leur tems.

L'AUTEUR.

Après avoir donné une idée générale des choses, nous reviendrons à l'histoire que nous avons commencée, et dont nous nous occupons particulièrement. On a vu plus haut dans la première partie de cet ouvrage comment Jules César conquit la principauté belge, dont une partie se nomme aujourd'hui Hainaut; et comment les empereurs romains succédèrent à Jules César dans cette principauté, et la gouvernèrent presque jusqu'au tems de l'empereur Valens. Maintenant, avec l'aide de Dieu, nous donnerons dans cette seconde partie les généalogies des princes qui possédèrent et administrèrent cette même principauté jusqu'aux tems

usquè ad moderna tempora dictum rexerunt et obtinuerunt principatum, juxtà opiniones historiographorum quos reperire volui, annos computando juxtà Sigeberti Gemblacensis annotationem, proùt superiùs repromisi. Anno igitur ab Adam quatuor millia trecentesimo tricesimo primo secundùm Dyonisium; anno verò Domini Jesu Christi trecentesimo octogesimo primo, secundùm Dyonisium; olympiadis ducentesimæ octogesimæ nonæ anno quarto; post mortem impii Valentis, imperant Gratianus et Valentinianus in imperio Romanorum. In regno verò Francorum Priamus; et in regno Ostrogothorum Wignitarius; et in regno Hunorum Balamber. In anno Domini trecentesimo octogesimo primo, Theodosius à Gratiano imperatore magister militum ordinatus, incredibili celeritate et mirâ felicitate devictis multis barbaris gentibus, lassam rempublicam in orientis partibus reparavit. Clarebant eo tempore Damasus Romæ tertium decimum papatûs annum agens; Didimus Alexandrinus, qui à quarto ætatis anno lumine *captus*, quamvis esset elementorum ignarus, tamen in litterarum scientiâ etiàm philosophus mirabilis. Hieronymus totus divinæ scripturæ incumbens. Gregorius nizenus; Gregorius nazianzenus; Martinus episcopus turonensis; Ambrosius mediolanensis; Rufinus aquileiensis præsbiter; in Ægypto Pacomius abbas; Melecius antiochenus episcopus; per hoc clarior quòd Theodosius insomniis prævidit se in somniis indui chlamyde imperiali, et diademate coronari. Anno Domini trecentesimo octogesimo secundo,

modernes; et nous suivrons les opinions des historiens que j'ai pu consulter, en comptant les années d'après Sigebert de Gemblours, comme je l'ai déjà promis. L'an, depuis Adam, quatre mil trois cent trente et un, d'après Denis; et l'an de Notre-Seigneur Jésus-Christ trois cent quatre-vingt-un, d'après le même Denis; la quatrième année de la deux cent quatre-vingt-neuvième olimpiade, Gratien et Valentinien gouvernent l'empire romain après la mort de Valens. Priam règne sur les Francs, Vignitarius sur les Ostrogoths, et Balamber sur les Huns. L'an de Notre-Seigneur trois cent quatre-vingt-un, Théodose, nommé maître de la milice par l'empereur Gratien, ayant vaincu plusieurs nations barbares avec une rapidité incroyable et un bonheur étonnant, releva la fortune de la république dans l'orient. En ce tems-là florissait à Rome le pape Damase, qui occupait le Saint-Siège depuis plus de douze ans; florissaient aussi Didime d'Alexandrie, qui, quoiqu'il fût aveugle depuis l'âge de quatre ans, et qu'il ignorât les élémens, devint cependant un philosophe admirable dans la science des lettres; Jérôme, livré entièrement à l'Ecriture-Sainte; Grégoire de Nisse, Grégoire de Nazianze; Martin, évêque de Tours; Ambroise de Milan; Rufin, prêtre d'Aquilée; Pacôme, abbé de Tabenne, en Egipte; Mélèce, évêque d'Antioche; Théodose, célèbre en ce qu'il vit dans un songe qu'on le revêtait de la chlamide impériale, et qu'on le couronnait du diadème. L'an du Seigneur trois cent quatre-vingt-deux, l'empereur Gratien favorise puissamment la religion; et appliqué en tout au bien de la république, il s'associe Théodose à l'empire. Cette même année, Paule, l'une des plus illustres dames romaines, de famille noble, renonce au monde.

Gratianus imperator valdè religioni favet; et per omnia reipublicæ promptus, Theodosium consortem imperii facit. Anno isto Paula inter nobiles Romanorum matronas prænobilis abrenunciat mundo.

CAPITULUM XIV.

De origine Maximiani et Caradoci.

ACTOR.

In fine septimi libri superiùs ostensum fuit, quòd Maximus per tyrannidem principatum Hannoniensem cum cæteris circumvicinis territoriis, contrà imperatorem Valentinianum invaserat; et de facto possidebat: justum est consequenter ut quis et undè fuit ex quo Hanoniensis princeps extitit declararetur. Sciendum est quòd diversi diversimodè ipsum nominaverunt; aliqui Maximum ut Sigebertus; alii Magnum ut Hugo et Almericus; alii Maximianum, ut patet ex historiâ Britonum. *Ex historiâ Britonum.* Octavius rex Britanniæ, senio confectus, disponere de regno proprio volens, quæsivit à consiliariis suis quem post ipsius fata in regem de progenie suâ erigere affectassent. Unicam enim tantùm filiam habens filio caruerat cui regimen patriæ permitteret. Fuerunt itaque qui laudabant ut filiam suam alieni Romanorum no-

CHAPITRE XIV.

De l'origine de Maxime et de Caradocus.

L'AUTEUR.

On a vu plus haut, à la fin du septième livre, que Maxime avait usurpé tiranniquement sur l'empereur Valentinien la principauté de Hainaut, ainsi que les autres pays voisins, et qu'il la possédait de fait : il est bon de dire maintenant quel était le prince de Hainaut, et d'où lui vint ce titre. On doit savoir qu'il est nommé différemment par divers auteurs. Les uns, comme Sigebert, l'appellent *Maximus ;* d'autres, parmi lesquels se trouvent Hugue et Alméric, l'appellent *Magnus ;* d'autres enfin l'appellent *Maximianus*, comme on peut le voir dans l'histoire des Bretons. *Extrait de l'Histoire de Bretagne.* Octavius, roi de Bretagne, étant accablé de vieillesse, et voulant disposer de son royaume, demanda à ses conseillers quel était celui de sa famille qu'ils voudraient avoir pour roi après sa mort. En effet, n'ayant qu'une fille, il manquait d'héritier à qui il pût remettre le gouvernement de son royaume. Les uns furent d'avis qu'il mariât sa fille et

bilium cum regno maritaret, ut firmiori pace fruerentur. Alii verò censebant Conanum Meriadocum nepotem suum in solium regni initiandum; filiam verò alieni alterius regni principi cum auro et argento copulandam. Dùm hæc inter ipsos gererentur, accessit Caradocus dux Cornubiæ, consiliumque dedit, ut Maximianum senatorem invitarent, filiamque ei cum regno donarent, et sic perpetuâ pace fruerentur. Erat autem patre Britannus, quià Johelinus Leoninus avunculus Constantini de quo superiùs mentionem fecimus, ipsum generaverat; matre verò et natione Romanus. Ex utroque sanguine regalem proferebat creationem: idcircò igitur pacis stabilitatem promittebat, quià sciebat illum ex genere imperatorum et ex origine Britonum, jus in Britanniam habere. Cùm itaque consilium dedisset Caradocus, indignatus est Conanus nepos regis, qui omni nisu in regno anhelabat; totamque curiam propter talia turbavit. At Caradocus cæptis suis desistere nolens, misit Mauricium filium suum Romam, ut ea Maximiano indicaret. Erat ipse Mauricius magnæ et pulchræ staturæ, magnæ probitatis atque audaciæ; et ex quæ judicabat, armis, si contradictio fieret, et duello probabat. Qui ut præsentiam Maximiani adiit, receptus est ab illo ut decebat, et super commilitones honoratus. Erat tunc maxima inquietudo inter ipsum Maximianum et duos imperatores Gratianum fratremque suum Valentinianum; quià passus fuerat repulsam de tertiâ parte imperii quam petebat: ut igitur Mauricius vidit Maximianum ab imperatoribus

cédât son royaume à un Romain de famille noble, qui pût les faire jouir d'une paix stable; les autres voulaient qu'il appelât au trône son neveu Conan Mériadocus(1), et qu'il mariât sa fille à quelque prince étranger, en lui fesant un don considérable en or et en argent. Pendant qu'on délibérait, Caradocus, duc de Cornouaille, s'avança, et dit qu'il fallait appeler le sénateur *Maximianus*, lui donner la princesse avec la couronne, et assura qu'on jouirait par là d'une paix perpétuelle. En effet, Maximianus était Breton par son père, Johélinus Léoninus, oncle de Constantin, dont nous avons parlé plus haut; mais sa mère était Romaine, et il était aussi Romain de nation; il était d'ailleurs du sang royal des deux côtés. Il assurait donc la durée de la paix, puisque appartenant à la famille impériale, et ayant une origine bretonne, il possédait un droit légitime sur le trône de la Bretagne. Le conseil donné par Caradocus excita l'indignation de Conan, neveu du roi, qui aspirait de tous ses efforts à la couronne, et qui pour cela troubla toute la Cour. Mais Caradocus ne voulut pas se désister de ses projets, et envoya Maurice, son fils, à Rome pour porter toutes ces nouvelles à *Maximianus*. Maurice était lui-même d'une stature belle et élevée, avait une grande probité et beaucoup d'audace, et se montrait toujours prêt, s'il éprouvait quelque contradiction dans ses sentimens ou dans ses opinions, à les défendre par les armes et dans un combat singulier. Dès qu'il se présenta à Maximianus, celui-ci lui fit l'accueil le plus flatteur, et il le distingua par des honneurs entre tous ses frères

(1) Conan Mériadec, I[er] duc de Bretagne. (Art de vérifier les dates.)

oppressum, cum in hæc verba affatur: « ut quid Gra-
« tianum times, Maximiane, cùm tibi pateat via quâ
« ei imperium eripere poteris? Veni mecum in Britan-
« niam insulam, et diadema regni possidebis; Octavius
« enim rex et senio ei langore gravatus, nihil aliud de-
« siderat nisi ut aliquem talem inveniat, cui regnum
« suum cum filiâ suâ donet. Masculinâ namque prole
« caret; consiliumque à proceribus suis quæsivit cui
« unicam suam filiam cum regno copularet. Et affectui
« parere heroes volentes, decreverunt ut tibi concede-
« retur regnum et puella, direxeruntque me ad te ut
« id tibi notificarem. Si igitur mecum veniens, incæp-
« tum istud perpetraveris, copiâ auri et argenti Bri-
« tanniæ, multitudine bellicosorum militum ibidem
« manentium, Romam valebis redire, expulsisque im-
« peratoribus, eam subjugare. Sic egit cognatus tuus
« Constantinus, pluresque reges nostri qui imperium
« ascenderunt. »

---

d'armes. Il y avait alors une grande contestation entre le même Maximianus et les deux empereurs Gratien et Valentinien son frère ; elle provenait du refus que celui-là avait essuyé en demandant une troisième part dans l'empire. Aussitôt que Maurice se fut aperçu que *Maximianus* était opprimé par les empereurs, il lui parla en ces termes : « Pourquoi, *Maximianus*, crains-« tu Gratien, lorsqu'il s'ouvre devant toi une voie de « lui arracher l'empire ? Viens avec moi dans l'île bri-« tannique, et tu possèderas la couronne de ce royaume. « Le roi Octavius, accablé de vieillesse et de langueur, « ne forme plus qu'un désir, c'est celui de trouver quel-« qu'un à qui il puisse donner sa fille et son royaume. « En effet il n'a point d'enfant mâle, et il a pris con-« seil de sa noblesse sur le choix du gendre qu'il devait « prendre et auquel il laisserait le trône. L'assemblée « des Grands en a délibéré suivant son ordre, et il a « été arrêté que tu posséderais le royaume et la prin-« cesse, et qu'on me dépêcherait vers toi pour te le « notifier. Si donc tu pars avec moi, tu réaliseras nos « desseins; et les richesses de la Bretagne, avec cette « foule de braves guerriers qui l'habitent, te donne-« ront les moyens de retourner à Rome, de chasser les « empereurs et de t'asseoir à leur place. C'est ainsi « que firent Constantin, ton parent, et plusieurs de « nos rois qui obtinrent l'empire. »

CAPITULUM XV.

Qualiter Caradocus adduci fecit Maximianum ad Britanniam.

Acquiescens verbis ejus Maximianus petivit Britanniam; petendo subjugabat Francorum urbes, subjugando, aurum et argentum coacervabat, milites undique sibi associabat. Postmodùm oceanum mare ingressus, portum Hamonis secundis velis applicuit. Cùmque id regi nuntiatum esset, expavit stupore vehementi, existimans hostilem exercitum supervenisse. Vocato igitur Conano nepote suo, jussit eum colligere armatum omnem militem insulæ, atque in obviàm hostibus procedere. Collegit illicò Conanus omnem juventutem regni, venitque ad portum Hamonis, ubi tentoria sua Maximianus erexerat. Qui ut adventum tantæ multitudinis comperit, maximis angustiis cruciabatur; quià ignorabat quid faceret; paucioribus namque catervis comitatus dubitabat et virorum multitudinem et audaciam, quià de pace nullam spem habebat. Convocatis igitur majoribus natu, et Mauricio dicere præcepit quid contrà talem eventum agendum foret. Cui Mauricius: « Non est no-
« bis cum tot bellicosis militibus pugnandum, nec eâ de
« causâ venimus ut Britanniam prælio subjugaremus.
« Pax roganda est, et hospitandi licentia, donec ani-

CHAPITRE XV.

Comment Caradocus fit entrer Maxime en Bretagne.

Maximianus, se rendant à ces prières, partit pour la Bretagne. Il subjuguait sur sa route les villes des Francs ; il ramassait de l'or et de l'argent en les soumettant, et attirait de toutes parts des soldats sous ses drapeaux. Enfin étant entré dans l'Océan, il gagna, avec un vent favorable, le port d'Hammon (1). Lorsque le roi l'eut appris, il fut saisi d'une frayeur violente, croyant voir arriver une armée ennemie. C'est pourquoi ayant fait venir Conan son neveu, il lui ordonna d'assembler en armes tous les soldats de l'île, et de marcher à la rencontre des ennemis. Conan rassembla donc aussitôt toute la jeunesse du royaume, et se rendit au port d'Hammon, où *Maximianus* avait dressé ses tentes. Dès que celui-ci aperçut cette multitude de guerriers qui s'avançaient, il ressentit les plus plus vives angoisses, parce qu'il ne savait quel parti prendre, et que, n'ayant nul espoir dans la paix, le petit nombre de troupes dont il était accompagné ne lui suffisait pas pour résister à une armée aussi nombreuse et au courage qu'elle fesait paraître. Il convoqua les plus anciens de sa suite, et ordonna à Maurice de s'expliquer sur ce qu'il croyait convenable de faire dans cette

(1) Portsmouth.

« mum regis sciamus. Dicamus nos jussos ab impera-
« toribus eorumdem mandata Octavio deferre : et
« callidis verbis populum illum mulceamus. » Cùmque id omnibus placuisset, assumpsit secum duodecim canutos proceres sapientiores cæteris, et ramos olivæ in dexteris, venitque Conano in obviàm. Videntes igitur Britones viros reverendæ ætatis et olivam in signum pacis ferentes, assurgunt eis honorificè, et viam patefaciunt, ut ducem liberiùs adeant. Mox illi in præsentiâ Conani stantes, salutaverunt eum ex parte imperatorum et senatûs, dixeruntque Maximianum missum ad regem Octavium, ut mandata Gratiani et Valentiniani eidem portaret. Ad hæc Conanus : « Ut quid ergò eum tanta sequitur multi-
« tudo? Non est hæc facies legatorum; esse solet imò
« supervenientium hostium qui injuriam inferre me-
« ditantur. » Tunc Mauricius : « Non decebat tantum
« virum inglorium sine commilitonibus incedere ;
« præsertim cùm propter romanam potentiam et prop-
« ter actus avorum suorum, pluribus regibus odosus
« habeatur; nam si raro comitatu incederet, fortassis
« ab inimicis reipublicæ perimeretur. Pace venit;
« pacemque petit; quod ex actu suo credi debet. Ex
« quo namque applicuimus, sic nosmetipsos habui-
« mus, ut nemini injuriam intulerimus : expensam
« nostram, ut gens pacis, fecimus; quià necessaria
« ementes, nihil vi cuipiam subripuimus. » Cùmque hæsitasset Conanus an pacem an prælium committeret, accessit Caradocus dux Cornubiæ, accesserunt cæteri proceres; et dissuaserunt Conano post hanc

conjoncture. Maurice parla ainsi : « Nous ne pouvons « combattre tant de braves soldats, et nous ne sommes « point venus pour soumettre la Bretagne par les ar- « mes. Il faut demander la paix et l'hospitalité, en « attendant que nous connaissions les intentions du « roi. Disons que nous sommes chargés par les empe- « reurs d'une commission auprès d'Octavius; et par ce « discours adroit, calmons l'irritation de ce peuple. » Cet avis ayant été approuvé par tout le Conseil, Maurice prit avec lui douze officiers aussi recommandables par leur âge que par leur prudence, et alla au-devant de Conan en portant des branches d'olivier. Les Bretons voyant des hommes d'un âge respectable porter des rameaux d'olivier en signe de paix, se lèvent avec respect à leur approche, et leur ouvrent le passage, afin qu'ils puissent arriver plus facilement jusqu'au chef. Les députés parvenus auprès de Conan le saluent de la part des empereurs et du sénat, et lui disent que *Maximianus* est envoyé auprès du roi Octavius pour lui remettre des lettres de Gratien et de Valentinien. Conan leur répondit : « Pourquoi donc cette foule de « guerriers qui l'accompagnent? Ceci ne ressemble « point à une députation, mais à une armée ennemie « qui médite de porter injure. » « Il ne convenait pas, » reprit alors Maurice, « qu'un si grand homme s'avan- « çât sans honneurs et sans suite, surtout lorsque à « cause de la puissance romaine et des actes de ses « ancêtres, il est devenu odieux à plusieurs rois puis- « sans. En effet, s'il ne fût venu qu'avec une suite peu « nombreuse, peut-être serait-il tombé sous les coups « des ennemis de la république. Il vient avec la paix « et demande la paix, ce qui est démontré par sa con- « duite. En effet, depuis que nous avons touché ces

petitionem bellum ingerere. Qui licet dimicare maluisset, depositis armis, concessit eis pacem; duxitque Maximianum Londonias ad regem, et rem ex ordine manifestavit.

CAPITULUM XVI.

Qualiter Maximianus accepit in uxorem filiam regis Britanniæ, Caradoco id procurante.

Tunc Caradocus dux Cornubiæ, assumpto secum Mauricio filio suo, jussit astantes se moveri, regemque in hæc verba adivit: « Ecce quem longo tempore « desiderabant, qui fidelitati tuæ veriori affectu obe- « dientiam servant, disponente Deo, successionibus « tuis accessit. Præceperas proceribus tuis consilium « dare, quid de filiâ tuâ, quid de regno tuo tibi agen- « dum foret; cùm tua ætas in tantùm hiis diebus re- « pugnet, ut populum tuum diutiùs gubernes. Alii

« bords, nous nous sommes appliqués à ne faire offense « à personne ; nous payons notre dépense comme le « ferait une troupe amie ; et achetant tout ce qui nous « est nécessaire, nous ne prenons rien de force à per- « sonne. » Pendant que Conan hésitait s'il choisirait la paix ou la guerre, Caradocus, duc de Cornouaille, s'avança, les Grands du royaume s'approchèrent aussi; et tous dissuadèrent Conan, d'après la déclaration qu'il venait de recevoir de ces envoyés, de commencer les hostilités. Celui-ci, quoiqu'il eût mieux aimé livrer bataille, fait quitter les armes, accorde la paix à *Maxime*, et le conduit à Londres auprès du roi, auquel il raconte tout ce qui s'était passé.

CHAPITRE XVI.

Comment Maxime, par l'entremise de Caradocus, épousa la fille du roi de Bretagne.

Alors Caradocus, duc de Cornouaille, ayant pris avec lui Maurice son fils, fait éloigner les assistans, et adresse au roi la parole en ces termes : « L'homme que « tes plus fidèles et tes plus affectionnés serviteurs dé- « siraient depuis long-tems, est, par la volonté de Dieu, « arrivé dans ton royaume. Sentant que ton âge avancé « ne te permèttrait pas de gouverner encore long-tems « ton peuple, tu as commandé aux Grands de ton « royaume de te donner leurs avis sur le parti que tu « devais prendre relativement à ta fille et à ta couronne.

« itaque censebant diadema Conano nepoti tuo tra-
« dendum, filiamque tuam alicubi dignè maritandam,
« timentes civium exterminationem si alterius linguæ
« princeps superveniret. Alii concedebant regnum
« filiæ et alicui linguæ nostræ nobili, qui tibi post
« obitum succederet : major autem pars laudabat ut
« ex genere imperatorum mandaretur aliquis, cui
« nata cum diademate donaretur ; promittebant enim
« firmam et stabilem pacem indè proventuram, si ro-
« mana potestas ipsos protegeret. Eccè ergò tibi digna-
« tus est subvectare Deus juvenem istum, et ex genere
« Romanorum et ex regali prosapiâ Britonum ortum,
« cui filiam tuam ex meo consilio maritare non dif-
« feres. Quanquàm autem id abnegares, quid juris
« tibi contrà illum in regnum Britanniæ fieret? Con-
« stantini et enim consanguineus est, et nepos Cœl
« nostri regis, cujus filiam Helenam nequivimus ab-
« negare, hæreditario jure, regnum istud possidere. »
Cùm hæc retulisset Caradocus, acquievit ei Octavius; communique consensu illicò, regnum Britanniæ cum filiâ suâ illi donavit. Quod videns Conanus indignatus est ultrà quàm exprimi potest; recessitque in Albaniam, et exercitum colligere decrevit ut Maximianum inquietaret. Multitudine ergò consociatâ, præterivit Humbrum flumen, quasque provincias ultrà et citrà depopulans. Quod cùm Maximiano nunciaretur, collectâ totâ fortudine suâ, festinavit ire obviàm, et cum illo præliatus est, et cum victoriâ rediit. Nec tamen deficiebat Conanus; sed resociatis iterùm catervis, destructioni provinciarum immine-

« Les uns craignant l'extermination des citoyens s'il « survenait un prince étranger, ont pensé qu'il fallait « donner le diadème à Conan, ton neveu, et faire à « la princesse un sort digne d'elle; d'autres ont jugé « que ton trône devait être laissé à ta fille et à quelque « prince de notre nation, qui, à ta mort, deviendrait « ton successeur. Mais la plupart ont été d'avis d'appe-« ler un membre de la famille impériale, et de lui don-« ner la princesse et la couronne. Ils assuraient en effet « que nous jouirions sous la protection des Romains « d'une paix solide et durable. Et voilà que Dieu a « daigné conduire sur ces bords un jeune prince du « sang romain et de la race royale des Bretons, auquel « tu t'empresseras, si tu daignes écouter mon conseil, « de donner ta fille en mariage; et d'ailleurs si tu le « refuses, quel droit pourras-tu alléguer contre lui « pour l'occupation du trône de Bretagne? N'est-il pas « en effet cousin de Constantin et neveu de Cœl, notre « roi, dont nous n'avons pu refuser la fille, la princesse « Hélène, pour posséder ce royaume par droit hérédi-« taire? » Tel fut le discours de Caradocus : Octavius l'approuva; et du consentement de tous, il choisit aussitôt *Maxime* pour gendre et lui donna sa couronne. Conan voyant cela, fut indigné au-delà de toute expression. Il se retira en Albanie (1), et résolut de rassembler une armée pour attaquer *Maxime*. Ayant donc réuni une multitude de guerriers, il passe le Humber, ravageant les pays situés de part et d'autre de ce fleuve. Dès que Maxime eut appris cette invasion, il ramassa toutes ses forces, marcha à sa rencontre, le combattit et revint victorieux. Cependant Conan

(1) Écosse.

bat. Redibat ergò Maximianus, et commissis præliis, quandòque cum triumpho quandòque superatus abibat. Deniquè cùm alter alteri damnum maximum intulisset, concordiam, annuentibus amicis, fecerunt.

CAPITULUM XVII.

Qualiter Maximianus regnum armoricum conquisivit.

Emenso deniquè quinquennio, superbivit Maximianus propter infinitam copiam auri et argenti, quæ illi quotidiè affluebat; paravitque navigium maximum, omnemque armatum militem Britanniæ collegit. Non sufficiebat ei regnum Britanniæ, quin affectaret Gallias subjugare. Ut igitur transfretavit, adivit primitùs armoricum regnum, quod nunc Britannia dicitur; et populum Francorum, qui inerat debellare incœpit. At Franci, duce Hymbaldo, obviàm venientes, pugnam fecerunt contrà illum; sed in majori parte periclitati, fugam inierunt. Ceciderat namque dux Hymbaldus, et quindecim millia armatorum cum illo, qui ex omni regno suo convenerant. Ut igitur tantam cladem ingessit Maximianus, maximò fluctuavit gaudio, quià interitu tot virorum sciebat patriam

n'était pas abattu ; mais il réunissait de nouvelles troupes, et menaçait de ruiner les provinces. *Maxime* marchait alors de nouveau contre lui, lui livrait bataille, et se retirait du combat tantôt vainqueur, tantôt vaincu. Enfin, après s'être fait beaucoup de mal l'un à l'autre, ils conclurent la paix par la médiation de leurs amis.

CHAPITRE XVII.

Comment Maxime s'empara du royaume armorique.

Enfin, après cinq ans de règne, Maxime devint fier de sa puissance, à cause des richesses infinies qui lui affluaient continuellement. Il équipa une grande flotte, et rassembla tout ce que la Bretagne pouvait lui offrir de guerriers. Il ne se contentait plus du royaume de Bretagne, il voulait conquérir les Gaules. Aussitôt donc qu'il eut passé le détroit, il descendit d'abord dans le royaume armorique, qu'on appelle aujourd'hui Bretagne, et se mit à combattre le peuple Franc, qui l'habitait. Les Francs, sous la conduite d'Himbaut, marchèrent à sa rencontre et lui livrèrent bataille; mais ayant été défaits en grande partie, ils prirent la fuite. Himbaut, leur duc, avait péri, et avec lui quinze mille guerriers qu'il avait tirés de ses états. Une si grande déroute combla de joie Maxime, qui savait que le pays, après avoir perdu tant d'hommes, serait facilement conquis. Il prit donc Conan à l'écart,

leviter deindè subdendam. Vocavit ergò Conanum extrà turmas, et paulisper subridens, ait : « Ecce « unum ex potioribus Galliæ regnis subjugavimus; « ecce spem ad cætera habere possumus. Festinemus « urbes et oppida capere, antequàm rumor hujus « periculi in ultiorem Galliam evolans, universos « populos ad arma provocet; nàm si istud regnum « habere poterimus, non hæsito quin totam Galliam « nostræ potestati subdemus. Ne pigeat ergò te reg- « num Britanniæ insulæ cessisse mihi; licet possidendi « eam spem habuisses; quià quicquid in illâ per me « amisisti tibi in hâc patriâ restaurabo; promovebo « etenim te in regem regni hujus, et hæc erit altera « Britannia; et eam ex genere nostro, expulsis indi- « genis, repleamus; patria namque fertilis est sege- « tibus, et flumina piscosa sunt. Nemora perpulchra, « et saltus ubique amœni; nec est uspiàm, meo ju- « dicio, gratior tellus. » Ad hæc, inclinato capite, grates egit Conanus; promisitque se fidelem in obsequio ejus mansurum dùm viveret.

---

et lui dit avec un air de contentement : « Nous sommes « maîtres de l'un des plus beaux royaumes de la Gaule, « et nous pouvons espérer de nous emparer des autres. « Hâtons-nous seulement de prendre les villes et les « places fortes, avant que le bruit de ce danger ne par- « vienne dans la Gaule ultérieure et n'appelle tous les « peuples aux armes. Car si nous pouvons avoir ce « royaume, je ne doute pas que nous ne soumettions « toute la Gaule à notre puissance. Ne sois donc pas fâ- « ché de m'avoir cédé le trône de l'île de Bretagne, « malgré l'espoir que tu avais de l'obtenir ; parce que « je te rendrai dans ce pays tout ce que je t'ai fait « perdre dans l'autre. Je te ferai roi de ce royaume, et « ce sera pour toi une autre Bretagne. Après en avoir « expulsé les nations indigènes, nous le peuplerons de « nos compatriotes. Ce territoire est en effet fertile en « blés, et les rivières en sont poissonneuses; il est « couvert de forêts superbes, et renferme des vallées « qui sont partout délicieuses. Enfin, à mon avis, il n'y « a pas au monde un pays plus agréable. » A ces mots Conan s'inclina, remercia Maxime, et lui promit de rester toute sa vie fidèle à son service.

CAPITULUM XVIII.

Qualiter Maximianus civitatem Rodonis atque patriam sibi adjacentem subjecit.

Post hæc, convocatis catervis, iverunt Rodonum, ipsumque eâdem die ceperunt. Auditâ namque sævitiâ Britonum, peremptorum casum diffugerant cives cum festinatione, mulieribus relictis atque infantibus. Exemplo istorum fecerunt cæteri per urbes et per cætera oppida; ità ut facilis aditus Britonibus pateret. Qui ubicumque intrabant, interficiebant quicquid erat masculini sexûs, solis mulieribus parcentes. Postremò cùm universas provincias penitùs ab omni incolâ delevissent, munierunt civitates et oppida militibus Britanniæ, et promontoria in diversis locis statuta. Sævitiâ ergò Maximiani per cæteras Galliarum provincias divulgatâ, timor nimius quosque duces et quosque principes invadebat, ità ut nullam spem nisi in votis solvendis haberent. Diffugiebant itaque ab omni pago ad civitates et oppida, et ad quæcumque loca quæ tutum præstabant refugium. Maximianus ergò sese timore esse comperiens, majorem audaciam resumit, exercitumque suum, profusis denariis, augere festinat. Quoscumque enim alienigenas captare cernebat, associabat sibi; et nunc

CHAPITRE XVIII.

Comment Maxime s'empara de la ville de Rennes et de tout le pays adjacent.

Ensuite, ayant rassemblé leurs troupes, Maxime et Conan marchèrent sur Rennes et la prirent le même jour; car les citoyens ayant appris la cruauté des Bretons, s'étaient enfuis précipitamment pour éviter le sort de ceux qui avaient péri, et avaient abandonné leurs femmes et leurs enfans. Les habitans des autres villes et des autres forteresses suivirent leur exemple, de sorte que les Bretons trouvèrent partout une entrée facile. Dans toutes les places où ceux-ci pénétraient, ils passaient au fil de l'épée tout ce qui était du sexe masculin, n'épargnant que les femmes seules. Quand ils avaient détruit tous les habitans d'un pays, ils plaçaient dans les villes et dans les forteresses des garnisons composées de soldats de la Bretagne, et élevaient des forts en plusieurs endroits. Lorsque le bruit de la cruauté de *Maxime* se fut répandu dans les autres provinces des Gaules, tous les chefs, tous les princes furent frappés d'une si grande frayeur, qu'ils n'eurent d'autre espoir que dans le ciel, ni d'autre soin que de celui de s'acquitter de leurs vœux envers les dieux. Tous les habitans de la campagne s'enfuirent dans les villes, dans les forteresses et dans les places qui leur présentaient quelque sûreté. Mais

auro, nunc argento, cæterisque muneribus, illum ditare non diffugiebat.

CAPITULUM XIX.

Qualiter Maximianus totam Galliam et Germaniam sibi subjecit.

Exindè tantam multitudinem collegit, quantam æstimabat sibi sufficere ad omnem Galliam subjugandam : distulit tamen sævitiam suam paulisper ingerere, donec sedato regno quod ceperat, ipsum britannico populo replevisset. Fecit itaque edictum suum ut centum millia plebeianorum in Britanniâ insulâ colligeretur, qui ad eum venirent; prætereà triginta millia militum qui ipsos infrà patriam quam mansuri erant, ab hostili irruptione tuerentur. Cùmque omnia perpendisset, distribuit eos per universas armórici regni provincias, fecitque alteram Britanniam et eam Conano Meridiaco donavit. Ipse verò cum cæteris commilitonibus suis ulteriorem Galliam adivit, gravissimisque præliis illatis, subjugavit eam. Nec non et totam Germaniam in omni prælio victoriâ potitus;

Maxime voyant qu'il inspirait partout la terreur, reprend une nouvelle audace, et s'empresse, en prodiguant l'or et l'argent, d'accroître les forces de son armée. Il s'associait tous les étrangers qu'il pouvait gagner avec le fruit de ses pillages, et il n'hésitait pas pour se faire des partisans, de répandre des sommes considérables et toutes sortes de présens.

CHAPITRE XIX.

Comment Maxime s'empara de toute la Gaule et de la Germanie.

Il rassembla de cette manière autant de troupes qu'il crut en avoir besoin pour faire la conquête de toute la Gaule. Il se relâcha cependant un peu de sa sévérité pour rendre la tranquillité au royaume dont il s'était emparé, et pour le peupler de gens de sa nation. Dans cette vue il publia un édit qui portait que cent mille hommes du peuple seraient levés dans l'île de Bretagne et lui seraient amenés, outre trente mille soldats qui devaient les protéger contre toute irruption ennemie dans le pays qu'ils allaient habiter. Quand il eut réglé toutes ces choses, il les distribua dans toutes les provinces du royaume armorique, créa une seconde Bretagne et la donna à Conan Méridiacus. Il passa ensuite lui-même avec ses troupes dans la Gaule ultérieure, et après de sanglans combats il en fit la conquête. Il s'empara aussi de toute la Germanie, ayant

thronum autem imperii sui apud Treveros statuens. Ità debacchatus est in duos imperatores Gratianum et Valentinianum, quòd, uno interempto, alterum ex Româ fugavit. Intereà inquietabant Conanum armoricosque Britones Galli atque Aquitani, crebrisque irruptionibus sæpissimè infestabant; quibus ipse resistens, et mutuam cladem reddebat, et commissam sibi patriam viriliter defendebat. Cùmque sibi cessisset victoria, voluit commilitonibus suis conjuges dare, ut ex eis nascerentur hæredes qui terram illam perpetuò possiderent. Et ut nullam commixtionem cum Gallis facerent, decrevit ut ex Britanniâ insulâ mulieres venirent, quæ ipsis maritarentur. Direxit ergò nuncios suos in Britanniam insulam ad Dionocum (1) regem Cornubiæ, qui fratri suo Caradoco in regnum successerat, ut curam hujus rei susciperet. Erat autem ipse nobilis et perpotens et cui Maximianus principatum insulæ commendaverat, dùm ipse prædictis negotiis intenderet. Habebat enim filiam miræ pulchritudinis, cui nomen erat Ursula, quam Conanus super omnia adoptaverat.

(1) Dionotum. *Galf. monum.*

été partout victorieux, et établit à Trèves le siège de son empire. Il attaqua ensuite avec tant de fureur les deux empereurs Gratien et Valentinien, qu'après l'assassinat de l'un il força l'autre de s'enfuir de Rome. Cependant les Gaulois et les Aquitains inquiétaient Conan et les Bretons armoriques, et désolaient leur pays par des irruptions fréquentes; Conan leur résistait de toutes ses forces, leur fesait perdre beaucoup de monde, et défendait vigoureusement la patrie qui lui avait été accordée. Lorsqu'il fut sorti victorieux de cette lutte opiniâtre, il songea à donner à ses compagnons d'armes des épouses, d'où leur naîtraient des héritiers qui posséderaient cette province à perpétuité. Afin d'éviter tout mélange avec les Gaulois, il décréta qu'on ferait venir de Bretagne des femmes pour être leurs épouses. Il dirigea donc des envoyés dans l'île Britannique, vers Dionocus, roi de Cornouaille, qui avait succédé à Caradocus son frère, pour le charger de ce soin. Dionocus était un prince illustre et très-puissant à qui Maxime avait recommandé la principauté de l'île pendant que lui-même serait occupé ailleurs. Ce roi de Cornouaille avait une fille d'une grande beauté, qui se nommait Ursule, que Conan aimait et qui fesait l'objet de tous ses vœux.

CAPITULUM XX.

Qualiter Maximianus undecim millia virginum demandat; et de invasione insulæ Britanniæ et morte Maximiani.

DIONOCUS ergò, viso Conani nuncio, volens mandatis ejus parere, collegit per diversas provincias filias nobilium numero undecim millia; de cæteris ex infimâ gente creatis sexaginta millia; et omnes infrà urbem Londoniæ convenire præcepit. Naves quoque ex diversis littoribus jussit adduci, quibus ad prædictos conjuges transfretarentur. Quod licet multis in tanto cætu placuisset, displicebat tamen pluribus, quæ majori affectu et parentes et patriam diligebant; nec deerant forsitàn aliquæ quæ castitatem nuptiis præferentes, maluissent in qualibet natione vitam amittere, quàm divitias hoc modo exigere; quippè diversas diversa juvarent, si optatum suum ad effectum ducere quivissent. Parato autem navigio ingente ingrediuntur mulieres naves, et per Tamensem fluvium maria petunt. Postremò cùm vela versùs Armoricos divertissent, insurrexerunt venti in classem, et in brevi totam societatem dissipaverunt: periclitabantur ergò naves intrà maria in majori parte submersæ. Quæ verò tantum periculum evaserunt, in barbaras insulas appulsæ sunt et ab ignotâ gente sive trucida-

CHAPITRE XX.

Comment Maxime demande onze mille jeunes filles; comment eut lieu l'invasion de l'île britannique, et comment mourut Maxime.

DIONOCUS ayant reçu l'envoyé de Conan, s'empressa d'obéir à ses ordres. Il rassembla de diverses provinces onze mille jeunes filles de familles nobles, et soixante mille d'une naissance obscure. Il les fit venir toutes dans la ville de Londres, et réunit de tous côtés des vaisseaux pour les conduire au-delà des mers aux époux qui leur étaient destinés. Quoique ce départ plût au plus grand nombre d'entre elles, il y en eut cependant plusieurs qui ne le virent qu'avec répugnance, parce qu'elles portaient à leurs parens et à leur patrie une affection plus tendre; peut-être aussi s'en trouva-t-il qui, préférant au mariage leur état de filles, eussent mieux aimé perdre la vie dans une nation quelconque que d'acquérir des richesses au prix de leur virginité. Chacune d'elles en effet aurait manifesté des désirs différens, si elles eussent trouvé les moyens de les réaliser. Quoi qu'il en soit, lorsqu'une grande flotte eut été équipée, on embarqua toutes ces femmes, et les vaisseaux en descendant la Tamise gagnèrent la pleine mer. Mais comme ils fesaient voile pour les Armoriques, ils furent accueillis par une violente tempête, et la flotte fut bientôt dispersée et en grande partie submergée. Les femmes qui échappèrent à un si grand danger

tæ, sive mancipatæ. Inciderunt siquidem in nefandum exercitum Gervanii (1) et Melgæ, qui jussu Gratiani, nationes maritimorum et Germaniæ dirâ clade apprimebant. Erat autem Gervanius rex Hunorum, Melga verò Pictorum. Ipsos asciverat sibi Gratianus, miseratque in Germaniam, ut eos qui Maximiano faverent, inquietarent. Per maritima ergò sævientes, obviaverunt prædictis puellis in partes illas appulsis; inspicientes verò earum pulchritudinem, lascivire cum eis voluerunt; sed cùm abnegassent puellæ, irruerunt in eas ambrones, maximamque partem sine pietate trucidaverunt. Deindè nefandi Pictorum et Hunorum duces Gervanius et Melga, qui partibus Gratiani et Valentiniani favebant, cùm didicissent insulam Britannicam ab omni armato milite vacuatam, iter festinatum versùs illam direxerunt; associatisque sibi collateralibus insulis, in Albaniam applicuerunt. Agmine ergò facto invaserunt regnum quod rectore et defensore carebat, vulgus irrationabile edentes. Abduxerat enim secum Maximianus, ut prædictum est, omnes bellicosos viros qui reperiri potuerunt, inermesque colonos atque inconsultos reliquerat. Quos cùm prædicti Gervanius et Melga compererunt minimè resistere posse, stragem non minimam facientes, urbes et provincias, ut ovium caulas, vastare non cessabant. Cùm igitur tanta calamitas Maximiano nunciata fuisset, misit Gratianum municipem cum duabus legionibus, ut auxilium subvectaret. Qui ut in insulam venerunt, præliati sunt

(1) Guanini. *Galf. monum.*

furent jetées dans des îles barbares et mises à mort ou réduites en esclavage par une nation inconnue. Elles rencontrèrent en effet l'armée impie de Gervanius et de Melga, qui par l'ordre de Gratien détruisaient cruellement les nations armoriques et celles de la Germanie. Gervanius était roi des Huns, et Melga roi des Pictes. Gratien les avait attirés dans son parti, et les avait envoyés en Germanie pour inquiéter ceux qui favorisaient Maxime. Comme ils infestaient donc les côtes, ils trouvèrent ces jeunes filles qui avaient été poussées sur ces parages ; et, frappés de leur beauté, ils voulurent satisfaire leur passion avec elles ; mais celles-ci opposant de la résistance, ils se précipitèrent sur elles avec fureur, et en massacrèrent sans pitié la plus grande partie. Ensuite les abominables chefs des Pictes et des Huns, Gervanius et Melga, qui favorisaient le parti de Gratien et de Valentinien, ayant appris que l'île de Bretagne était dégarnie de soldats pour sa défense, se dirigèrent sur elle en grande hâte ; et s'étant associé les îles d'alentour, ils débarquèrent en Albanie. Après avoir rangé leurs troupes, ils envahissent ce royaume, qui manquait de gouverneur et de défenseur, et dont le peuple ne put opposer la moindre résistance ; car Maxime, ainsi qu'on l'a dit, avait emmené avec lui tous les guerriers qu'il avait pu trouver, et avait laissé les habitans sans armes comme ils étaient sans défiance. Gervanius et Melga s'étant aperçus qu'on ne pouvait leur résister en aucune manière, firent un grand carnage, et se mirent à ravager les villes et les provinces, comme ils auraient fait des bergeries. Aussitôt que *Maxime* eut appris un si grand malheur, il envoya Gratien, officier municipal, avec deux légions, au secours de l'Albanie. Ces troupes étant

cum præfatis hostibus, et acerrimâ nece affectos ipsos in Hiberniam fugaverunt. Intereà interfectus fuit Maximianus Romæ ab amicis Gratiani; et Britones quos secum duxerat interfecti sunt dissipati. Qui evadere potuerunt, venerunt ad concives suos ad Armoricam, quæ jàm altera Britannia vocabatur. Actor. Fertur quòd hunc Maximum tyrannum, post captionem civitatum Galliæ inferioris, Germani, Rethii atque Rutheni, dùm adhuc in Castro-Cæsaris dictus morabatur, cum apparatu feroci devenerunt usque ad locum qui nunc dicitur Magni, ab eventu magni belli supra vicum Brunehuldis, qui fortissimè contrà eum bellaverunt diebus quàm pluribus; sed tandem devicti campum atque patriam Maximus obtinuit; et à dicto Maximo denominationem accepit dictus locus qui à Castro-Cæsaris per duo millia passuum ferè distat.

arrivées dans l'île, combattirent les ennemis, et après les avoir mis dans une déroute complète, les forcèrent de fuir en Hibernie. Pendant ce tems-là Maxime fut tué à Rome (1) par les amis de Gratien; et les Bretons qu'il avait amenés avec lui furent mis à mort ou dispersés. Ceux qui purent se sauver retournèrent vers leurs concitoyens dans l'Armorique, que l'on appelait déjà une seconde Bretagne. L'AUTEUR. On rapporte que du tems du tiran Maxime, après la prise des villes de la Gaule inférieure, et pendant que ce tiran séjournait à Château-César, les Germains, les Rhétiens et les Ruthéniens vinrent avec un appareil menaçant jusqu'à l'endroit qu'on appelle maintenant Magni, à cause de l'issue de la grande bataille (*belli magni*) qui fut livrée au-dessus du bourg de Brunehaut, et le combattirent pendant plusieurs jours; mais enfin Maxime fut vainqueur, et resta maître du champ de bataille et du pays. C'est lui qui donna ce nom de Magni au lieu qui est distant de Château-César d'environ deux mille pas.

(1) Magnus Maximus fut mis à mort, non pas à Rome, mais à trois milles de la ville d'Aquilée, par les soldats, le 27 août 388.

CAPITULUM XXI.

Qualiter sanctus Hieronymus Psalterium translulit et correxit; et de multis eventibus illius temporis.

SIGEBERTUS.

Anno Domini trecentesimo octogesimo secundo, Psalterium quod secundùm Septuaginta interpretes in omnibus ecclesiis cantabatur, Hieronymus correxit. Quo iterùm viciato, Psalterium novum composuit quod etiàm à Septuaginta interpretum editione non multùm discordaret, et cum hebraïco multùm concordaret. Quod ut omnibus clarum fieret, ipsum Psalterium distinxit per asteriscos, id est stellam (*) et per obelos, id est, virgam (—), docens ea quæ continentur sub asterisco usque ad duo puncta (:) in hebræo haberi, et à Septuaginta prætermissa esse; ea verò quæ continentur sub obelo usquè ad duo puncta, in hebraïco non haberi, sed à Septuaginta addita esse, juxtà Theodonis duntaxat translationem. Hoc Psalterium Damasus papa, rogatu Hieronymi, in gallicanis ecclesiis cantari instituit; et propter hoc gallicanum vocatur proùt patet ex regulâ fratrum Minorum. Hæc duo Psalteria cùm non sufficerent ad proponenda testimonia de Christo contrà Judæos, qui non recipiunt nisi ea quæ habentur in hebræo, addidit et tertium,

CHAPITRE XXI.

Comment saint Jérôme traduisit et corrigea le Psautier; et des autres événemens de ce tems.

SIGEBERT.

L'AN de Notre Seigneur trois cent quatre-vingt-deux, Jérôme corrigea le Psautier qui se chantait dans toutes les églises sur la version des Septante. Celui-ci s'étant altéré de nouveau, il résolut d'en composer un autre qui ne s'éloignerait pas beaucoup de la version des Septante, et qui serait entièrement conforme au texte hébreu; et afin de se rendre plus intelligible, il l'accompagna d'astérisques, c'est-à-dire d'étoiles (*), et d'obèles, c'est-à-dire de lignes couchées (—), avertissant que ce qui était compris sous un astérisque jusqu'à deux points (:) se trouvait dans l'hébreu et manquait dans les Septante, et que ce qui était compris sous une obèle jusqu'à deux points ne se trouvait pas dans l'hébreu, mais avait été ajouté par les Septante, seulement d'après la traduction de Théodotion (1). Le pape Damase, à la prière de Jérôme, ordonna que ce Psautier serait chanté dans les églises gallicanes, et c'est

(1) Le texte dit *Theodonis* pour *Theodotionis*. Théodotion ou Théodote est le troisième traducteur de l'Ancien Testament en grec, et vivait sous l'empereur Commode. Sa traduction occupait la sixième colonne dans les Hexaples d'Origène. C'est de toutes les versions grecques la moins estimée et la moins savante.

quod vocatur hebraïcum; pro eo quod, rogatu Sophronii, viri sapientis, transtulit illud de hebraïcâ veritate in latinum, verbo ad verbum. Quod psalterium et alia Hieronymi opuscula idem Sophronius de latino in græcum transtulit. Post Fritigernum secundus apud Visigothos regnat Athanaricus anno uno; qui confederatus Theodosio, et ab eo Constantinopoli invitatus; mox quintâ decima die ex quâ venerat ibidem obiit. Visigothi sine rege sub Theodosio imperatore fuerunt annis quatuordecim. Wignitarius rex Ostrogothorum pro veritate contrà Hunos rebellat in Gothiâ, et hoc anno Domini trecentesimo octogesimo quinto. Eodem anno Theophilus Alexandriæ episcopus cyclum de observatione Paschæ per centum annos digestum, quem Laterculum vocavit, ab hoc anno inchoavit, hoc est, à primo consulatu Theodosii. Eodem anno Damasus papa instituit, rogatu Hieronymi, dicere in ecclesiâ in fine psalmorum *Gloria Patri et Filio et Spiritui-Sancto sicut erat in principio*, etc. instituit etiàm psalmos in ecclesiâ nocte dieque cantari. Ut autem chori in duas partes divisi ipsos psalmos alternatim cantarent, jam tempore Constantii imperatoris, in ecclesiâ antiochenâ, instituerant primi Flavianus et Diodorus, viri probatæ vitæ et doctrinæ; quòd indè ad terminos totius orbis usque pervenit. Anno verò trecentesimo octogesimo quarto, Basilius Cæsariensis, qui geminâ philosophiâ et sanctitate claruerat, cui Deus apparens ad precem ejus eum docuit ut propriis verbis sanctum sacrificium consecraret; cui revelatum est quòd Mercurius miles

pour cela qu'on l'appelle gallican, comme on le voit par la règle des frères Mineurs. Comme ces deux Psautiers ne suffisaient pas pour servir de témoignage au Christ contre les Juifs, qui n'admettent que ce qui est rapporté dans le texte hébreu, il y ajouta un troisième Psautier qu'on appelle hébraïque, parce que, à la prière de Sophrone (1), homme d'une grande sagesse, il le traduisit mot à mot de la *vérité* hébraïque en latin. Le même Sophrone traduisit du latin en grec ce Psautier et d'autres opuscules de Jérôme. Après Fritigerne second, Athanaric régna sur les Visigoths pendant un an; il s'allia à Théodose, et ayant été invité par lui à se rendre à Constantinople, il y mourut le quinzième jour de son arrivée. Les Visigoths restèrent quatorze ans sans roi sous l'empereur Théodose. L'an de Notre Seigneur trois cent quatre-vingt-cinq, Vignitarius, roi des Ostrogoths, se révolte dans la Gothie contre les Huns pour recouvrer la liberté. Dans la même année, Théophile, évêque d'Alexandrie (2), commença son cicle sur l'observation de la Pâque, qui est ordonné pour cent ans, qu'il appela Latercule, et qu'il fit partir de la même époque, c'est-à-dire du premier consu-

(1) Ce Sophrone ou Sophronius était un ami de saint Jérôme, et a fait ses traductions vers l'an 392. Vossius (*de Historicis græcis*) prouve qu'il n'est pas le même que le patriarche de Jérusalem du même nom. M. Schœll en fait un patriarche de Bizance (Hist. de la littérature grecque, III, 468.), tandis qu'aucun patriarche de Constantinople n'a porté ce nom.

(2) Tillemont, dans ses Mémoires sur l'Histoire ecclésiastique (XI, 496), parle fort au long de ce cicle, qui ne commençait pas à l'an 385, mais à l'an 380. Jacques de Guyse veut dire sans doute que Théophile fut nommé patriarche d'Alexandrie en 385, ce qui est vrai. Saint Jérôme (*Epist.* 31 et 78) vante ses connaissances en mathématiques et en astronomie. Son article manque dans la Biographie universelle.

et martyr Julianum imperatorem peremeret; qui juvenem, qui ob amorem virginis sibi per diabolum conciliatæ, negaverat Christum, reconciliavit Christo, palàm altercans cum diabolo; qui impetravit à Deo ut sanctus Effrem Syrus græcè loqueretur, qui peccata peccatricis scripta et signata orando obliteravit, hiis et multis aliis clarus. Dùm medicus hebræus imminere sibi statim mortem per tactum venæ reverà pronunciaret, mortem orando in crastinum distulit, et ità medicum cum suis ad Christum convertens, feliciter moritur. Eodem anno Damasus papa invidiosè adulterii accusatus purgatur à quatuor et quadraginta episcopis, accusatores verò ejus ab ecclesiâ expelluntur. Anno Domini trecentesimo octogesimo quinto Damasus papa decretum fecit ne quid contrà episcopos præsumant archidiaconi qui dicuntur etiàm chorepiscopi; chorepiscopi, id est regionum vel villarum episcopi: χῶρος nomine græcè, *villa* vel *regio* dicitur latinè.

---

lat de Théodose. C'est encore durant cette année que le pape Damase, à la prière de Jérôme, régla qu'on dirait dans l'église, à la fin des psaumes : Gloire au Père, au Fils, au Saint-Esprit, comme elle était au commencement, etc., et il ordonna aussi qu'on chanterait nuit et jour des psaumes dans l'église. Mais déjà du tems de l'empereur Constantin, Flavien et Diodore, hommes d'une vie aussi pure que leur doctrine, avaient institué les premiers, dans l'église d'Antioche, que les chœurs seraient divisés en deux parties et chanteraient alternativement les psaumes ; ce qui se répandit de là jusqu'aux extrémités de la terre. En l'an trois cent quatre-vingt-quatre florissait Basile de Césarée, qui s'était doublement rendu célèbre par sa philosophie et par la sainteté de sa vie, auquel Dieu apparut à sa prière et lui apprit à se servir des mots propres dans la consécration du saint sacrifice. C'est à lui qu'il fut révélé que Mercure, soldat et martir, ôterait la vie à l'empereur Julien. C'est lui qui disputant publiquement avec le diable, ramena au Christ un jeune homme qui avait renié Notre Seigneur à cause de l'amour qu'il avait pour une jeune fille qui lui avait été abandonnée par le diable ; c'est lui qui obtint de Dieu que saint Ephrem de Sirie parlât grec ; qui effaça, en priant, les ordres criminels écrits et signés par une main pécheresse. Il est célèbre par ces miracles et par beaucoup d'autres. Tandis qu'un médecin juif lui annonçait, en lui touchant le pouls, que la mort était pour lui imminente, il détourna, par ses prières, la mort jusqu'au matin du jour suivant, et mourut ainsi heureusement en convertissant à la religion du Christ le médecin et les siens. Dans la même année le pape Damase accusé odieusement d'adultère, est purgé de

---

CAPITULUM XXII.

Qualiter Franci expulsi fuerunt à silvâ Carbonariâ.

Ex historiâ Almerici.

Franci tempore Theodosii primò Germaniam atque Galliam incursantes, civitates plures diripuerunt, utpotè Coloniam, Neomagum, Tongrim; et tandem silvam Carbonariam subintrantes, castra quàmplurima prostravere. Obsidentes autem Bavacum, quæ Octovia nuper dicebatur, ei gravia intulere discrimina. Verùmtamen Morini, Tornacenses, Nervienses, Menapii, Fanimartenses atque Cambrenses ex unâ parte; Treveri, Metenses, Tullenses, Argentini atque Maguntinenses, ex aliâ parte; in dictâ obsidione contrà Francos concordantes, exeuntibus Bavacensibus, ipsos Francos cruenter debacchaverunt.

ce crime par quarante-quatre évêques, et ses accusateurs sont chassés de l'église. L'an de Notre Seigneur trois cent quatre-vingt-cinq, le pape Damase défend par un décret aux archidiacres, qu'on appelle aussi chorévêques, c'est-à-dire évêques des contrées ou des villages (du mot grec *khôros* que l'on traduit en latin par *villa*, *regio*, et qui veut dire village, contrée); il leur défend, dis-je, de s'arroger en rien les prérogatives des évêques.

CHAPITRE XXII.

Comment les Francs furent chassés de la forêt Charbonnière.

Extrait de l'histoire d'Alméric.

Les Francs, du tems de Théodose (1), en fesant des incursions dans la Germanie et dans la Gaule, pillèrent un grand nombre de villes, comme Cologne, Nimègue, Tongres; et enfin étant entrés dans la forêt Charbonnière, ils renversèrent plusieurs forts. Dans le siège qu'ils placèrent devant Bavai, qui s'appelait autrefois Octovie, ils réduisirent la ville aux extrémités. Cependant les Morins, les habitans de Tournai, les Nerviens, les Ménapiens, les habitans de Famars et ceux de Cam-

(1) Ammien Marcellin, livre XXVII, dit que les Francs et les Saxons, leurs voisins, fesaient des incursions en divers endroits des Gaules par mer et par terre, l'an 367 avant notre ère. Dans une inscription de 369 ou 370, Valentinien se donne la qualité de vainqueur des Francs.

Residuum verò à confinibus Galliæ trans Rhenum undè descenderant, effugere compulerunt. Ob quam stragem dicti Franci nationes dictas deindè exosas habuerunt. Actor. Hoc idem habetur in historiâ Treverorum, capitulo primo, quod incipit anno Dominicæ incarnationis quadringentesimo sexto; ubi sic habetur. *Ex historiâ Treverorum.* Tempore Theodosii Franci cum ducibus suis Sunnone et Gundebaudo in Germaniam prorumpentes, pagosque depopulantes, etiàm Coloniæ metum incussere. Quod Treveris cùm perlatum fuisset, Nannenus et Quintinus, quibus in defensionem Galliarum Maximus commiserat, collecto exercitu, Francos de Germaniâ ejecerunt, et apud Carbonariam silvam magnâ strage eos vicerunt. Hinc ortum est odium Francorum contrà Treveros. Et ex hoc, deinceps, Rheno transmisso, in terrâ Treverorum hyemare non præsumpserunt.

---

brai d'une part; les Trévirois, ceux de Metz, de Toul, les Argentins et les Magontiens d'autre part, s'unirent dans ce siège contre les Francs, et les taillèrent en pièces à une sortie des habitans de Bavai. Puis ils les refoulèrent des frontières des Gaules, et les forcèrent de repasser le Rhin, d'où ils étaient descendus. C'est à cause de cette déroute sanglante que les Francs nourrirent une haine implacable contre toutes ces nations conjurées. L'AUTEUR. Ces faits se trouvent racontés dans l'Histoire des Trévirois, chapitre 1er, qui commence à l'an quatre cent six de Notre Seigneur, où on lit ce passage (Extrait de l'Histoire de Trèves) : « Du tems de Théodose, les Francs, sous la conduite de Sunnon et de Gondebaud, fondant dans la Germanie et ravageant les campagnes, jetèrent la consternation jusque dans Cologne. Lorsque cette nouvelle fut portée à Trèves, Nannénus et Quintinus, que Maxime avait commis à la défense des Gaules, ayant rassemblé une armée, repoussèrent les Francs de la Germanie, et leur firent éprouver une perte sanglante dans la victoire qu'ils remportèrent sur eux auprès de la forêt Charbonnière; et voilà l'origine de la haine que les Francs portent aux habitans de Trèves. Ayant repassé le Rhin, ils n'osèrent plus depuis ce tems prendre leurs quartiers d'hiver sur le territoire des Tréviriens.

CAPITULUM XXIII.

De quibusdam eventibus illius temporis.

Anno eodem Ambrosius episcopus libros de Spiritu-Sancto ad Gratianum imperatorem scribit. Anno Domini trecentesimo octogesimo sexto, Theodosius imperator Arcadium filium suum Augustum facit. Justina mater Valentiniani ariana, in Ambrosium et omnem sanctam Ecclesiam catholicam execrabili odio desævit. Anno eodem, Francis, post Priamum Priami filius Marcomirus et Simon filius Antenoris, principantur annis quatuor et triginta. Quorum ducatu Franci Sicambriâ egressi, consedere secùs Rhenum in oppidis Germaniæ. Eodem anno Wignitharius rex Ostrogothorum Hunnos in bello superat. Actor. Narratur siquidem in gestis Philippi regis Franciæ, quod revolutis ducentis et viginti quinque annis ex quo Sicambria fundata fuerat à Trojanis, qui in maximam gentem ibidem creverant; viginti tres millia à Sicambriâ recesserant, habentes principem nomine Ybor, et transeuntes Alemanniam, Germaniam et Austrasiam, venerunt in Galliam; et ibidem remanentes, sedem suam apud Lutetiam constituerunt, octingintesimo nonagesimo quinto antè incarnationem Domini; et à Parise Alexandri filio sibi primi nomen

CHAPITRE XXIII.

De quelques événemens de cette époque.

Dans la même année l'évêque Ambroise écrit à l'empereur Gratien les livres sur le Saint-Esprit. L'an du Seigneur trois cent quatre-vingt-six, l'empereur Théodose fait auguste Arcadius son fils. Justine, mère de Valentinien, arienne, poursuit avec une haine exécrable Ambroise et toute la sainte Eglise. Durant la même année, Marcomir, fils de Priam (1), et Simon, fils d'Anténor, gouvernent les Francs après Priam; et leur règne dure trente-quatre ans. Les Francs, sous leur conduite, sortirent de Sicambrie, et s'établirent le long du Rhin dans des forteresses de la Germanie. Vignitarius, roi des Ostrogoths, fait la même année la guerre aux Huns, et reste victorieux. L'Auteur. On rapporte dans les Gestes de Philippe, roi de France, que, deux cent vingt-cinq ans après la fondation de Sicambrie par les Troyens, qui devinrent en

(1) Grégoire de Tours, au chap. IX de son Histoire de France, parle de Marcomir et de Sunnon. Le poète Claudien leur donne le titre de rois. Il prétend qu'ils étaient frères, et qu'ils voulurent troubler la paix faite avec Stilicon; mais que l'un d'eux, après avoir été retenu quelque tems en prison, fut banni en Toscane; et que l'autre, qui s'était vanté de venger l'injure de son frère, fut tué par les siens. L'empereur Honorius donna ensuite d'autres rois aux Français. Il semble, selon Claudien, que ces faits sont antérieurs à la révolte de Gildon, et conséquemment à l'an 397.

imponentes, se Pariseos vocaverunt, quietam vitam ducentes longo tempore sub Romanis; quæ usque in hodiernum diem famosa inter Galliarum civitates reputatur. Anno Domini trecentesimo octogesimo septimo Maximus in Gallias transit, et Gratianum imperatorem Lugduni perimit. Fratrem verò ejus Valentinianum simulato pacis fœdere, per triennium Italiâ expellit. Theodosius solus annis undecim imperat. Balamber rex Hunnorum eodem anno Wignitharium regem Ostrogothorum in bello perimit. Post quem secundus apud Ostrogothos regnavit Hummundus annis duobus. Anno eodem secunda synodus universalis centum et quinquaginta patrum Constantinopolim congregatur, jubente Theodosio et annuente Damaso papâ; quæ Macedonium negantem Spiritum-Sanctum esse Deum condemnans, consubstantialem Patri et Filio Spirituum-Sanctum esse docuit, dans symboli formam quam tota Latinorum et Græcorum confessio in ecclesiam ad missas, solemnibus diebus, decantat. Hìc decretum est ut Constantinopolis, tanquàm novæ Romæ episcopus, post romanum pontificem habeat privilegium. Priscilianus in Hispaniâ episcopus condens hæresim sui nominis, ecclesiam perturbat. Hìc personas sanctæ Trinitatis confundebat, dicens eumdem esse Patrem quem Filium et Spiritum-Sanctum; carnium escas pro immundis habebat; conjuges viros à nolentibus fœminis, fœminas à nolentibus viris separabat. Opificium omnis carnis non Deo bono et vero, sed malis angelis assignabat; animas ejusdem naturæ et substantiæ cujus

cet endroit une nation puissante, vingt-trois mille hommes sortirent de Sicambrie, sous la conduite de leur prince, nommé Ybor (1); puis traversant l'Allemagne, la Germanie et l'Austrasie, ils arrivèrent dans la Gaule; et voulant s'y fixer, ils établirent leur demeure auprès de Lutèce, l'an huit cent quatre-vingt-quinze avant l'incarnation du Seigneur. Ils se nommèrent alors Parisiens, à cause de Paris, fils d'Alexandre, dont ils empruntèrent le nom, et menèrent long-tems dans ce pays une vie tranquille sous la domination des Romains. Leur ville encore aujourd'hui est regardée comme l'une des plus fameuses des Gaules. L'an du Seigneur trois cent quatre-vingt-sept (2) Maxime passe dans les Gaules, et fait mettre à mort dans la ville de Lion l'empereur Gratien; ensuite ayant feint un traité de paix avec Valentinien son frère, il l'expulse de l'Italie pendant trois ans. Théodose occupe seul l'empire pendant onze ans. Balamber (3), roi des Huns, tue cette même année, dans

(1) Saint Prosper, qui commence sa Chronique à l'an 379, après avoir copié jusque-là celle de saint Jérôme, dit qu'alors les Lombards, sortis des extrémités de l'Océan et de la Scandinavie, cherchant de nouvelles demeures, sous la conduite d'Iborée et d'Aïon, leurs chefs, attaquèrent d'abord les Vandales qui étaient en Allemagne et les vainquirent. Dix ans après, leurs chefs étant morts, ils créèrent pour leur premier roi Agelmond, fils d'Aïon, qui régna 33 ans.

(2) C'est en 383 que Gratien fut tué.

(3) C'est l'an 376 que l'histoire grecque et romaine commence à parler des Huns qui demeuraient à l'orient des Palus-Méotiques, tandis que les Goths, ou peut-être les Alains, appelés ici les Ostrogoths, demeuraient de l'autre côté. Les Huns passèrent cette année sur le bord habité par les Goths, et les attaquèrent. Jornandés donne aux Huns un roi nommé Balamir, qui pouvait être le plus considérable de leurs princes; car Ammien Marcellin dit qu'ils n'avaient

est Deus esse dicebat, et eas ad agonem quemdam spontaneum, non tamen in terris exercendum, per septem cœlos et per quosdam principatus gradatim descendere, et in malignum principem incurrere, à quo mundum istum factum esse dicebat; atque ab hoc principe per diversa carnis corpora seminari, homines verò fatalibus stellis colligatos, corpusque nostrum secundùm duodecim signa cœli compositum esse dicebat; constituens Arietem in capite, Taurum in cervice, Gemini in humeris et brachiis, Cancrum in pectore, Leonem in manibus, Virginem in ventre, Libram in umbilico, Scorpium in coxis, Sagittarium in virili, Aquarium in vesicâ, Capricornum in tibiis, Pisces in plantis. Super hiis auditus in consiliis episcoporum, Romam petit; ibique à sanctis Damaso et Ambrosio repudiatus, in Galliis quoque in synodo Burdegalensi à sancto Martino aliisque hæreticus judicatus. Ubi se damnandum intellexit, imperatorem Maximum petit ad appellandum. A quo auditus et episcopatu pulsus, Treveris ab Evodio præfecto perimitur cum multis suis sequacibus, edicente imperatore ut hujus sectæ complices in Hispaniâ perimerentur. Paula Romæ præponens Bethleem, ibi cum filiâ Eustochiâ ancillatur Christo, et sanctè vivendo multas ad emulationem sanctitatis incitat.

point de roi, mais divers chefs dont l'autorité était assez mal établie. Ermenric, que Jornandès dit être alors roi des Ostrogoths, se tua lui-même par la crainte que lui inspiraient les Huns. Vithimir, créé roi après sa mort, se défendit quelque tems et perdit la vie dans une bataille. C'est ce Vithimir que Jacques de Guyse appelle Vignitarius.

une guerre, Vignitarius, roi des Ostrogoths. Après celui-ci, le second roi des Ostrogoths fut Hummundus, qui régna deux ans. A la même époque le second concile œcuménique, composé de cent cinquante pères, s'assemble à Constantinople par l'ordre de Théodose, et du consentement du pape Damase; il condamne Macédonius, qui niait que le Saint-Esprit fût Dieu, et enseigne que le Saint-Esprit est consubstantiel au Père et au Fils, donnant la formule du simbole que toute la communion des Latins et des Grecs chante dans l'église, aux messes des jours solennels. Il y fut aussi décrété que l'évêque de Constantinople, comme évêque d'une nouvelle Rome, aurait la préséance après le pontife romain. Priscillien (1), évêque d'Espagne, fomentant l'hérésie qui porte son nom, trouble la paix de l'Eglise; il confondait les personnes de la sainte Trinité, disant que le Père était le même que le Fils et le Saint-Esprit; il regardait l'usage de la chair comme immonde; il séparait les maris de leurs femmes qui voulaient les quitter, et les femmes de leurs maris qui n'en voulaient plus; il attribuait l'œuvre de toute chair non à un Dieu bon et vrai, mais aux mauvais anges; il disait que les ames étaient de la même nature et de la même substance que Dieu; qu'elles descendaient graduellement par les sept cieux et par certaines principautés pour se livrer à une lutte spontanée qui ne devait cependant pas avoir lieu sur la terre, et qu'elles tombaient au pouvoir du mauvais principe, qui selon lui avait fabri-

(1) Priscillien était Espagnol, d'une famille noble et riche, réunissant à ces avantages un naturel heureux, de l'esprit, de l'éloquence, et des connaissances très-étendues. Mais il n'était point évêque; il avait seulement dans son parti les deux évêques de la Bétique, Instantius et Salvien.

Anno Domini trecentesimo octogesimo octavo (1), Syricius romanæ ecclesiæ sex et triginta pontifex præsidet. Hic manicheos Romæ inventos exiliavit. Eodem anno Ambrosius episcopus, ritum antiphonas in ecclesiâ canendi primus ad Latinos transtulit à Græcis, apud quos hic ritus jam dudùm inoleverat, ex instituto Ignatii antiocheni episcopi et apostolorum discipuli, qui per visionem in cœlum raptus, vidit et audivit quomodo angeli per antiphonarum reciprocationem hymnos sanctæ Trinitatis canebant. Eodem anno Franci Quintinum et Heraclium Romanorum duces cum omnibus penè suis juxtà Treverim delent. Eodem anno Ostrogothis regnat Orismud annis duobus. Anno Domini trecentesimo octogesimo nono, Valentinianus imperator, Maximum fugiens, Constantinopolim venit; et à Theodosio paternè suscipitur. Eodem anno Augustinus, cùm esset manicheus, per Ambrosium ad rectam fidem convertitur, et relictis scholis baptizatur. Anno Domini trecentesimo nonagesimo Maximus tyrannus ab Ambrosio excommunicatus, quià corrigi noluit, à Theodosio Aquileiæ in bello perimitur; Valentinianus imperio restituitur. Ab eodem anno Ostrogothi sine rege fuerunt annis quadraginta.

(1) Sirice fut élu pape vers le 22 décembre de l'an 384, et mourut le 25 novembre 398, après avoir gouverné l'Église près de quatorze ans.

qué ce monde. Il soutenait en outre que ce mauvais *principe* les semait dans les divers corps de chair ; que les hommes étaient formés d'étoiles funestes, et que notre corps était composé d'après les douze signes du zodiaque : le Bélier constituait la tête, le Taureau le cou, les Gémeaux les épaules et les bras, le Cancer la poitrine, le Lion les mains, la Vierge le ventre, la Balance le nombril, le Scorpion les hanches, le Sagittaire la verge, le Verseau la vessie, le Capricorne les jambes, et les Poissons les piés. Après avoir été entendu sur ces propositions dans les assemblées des évêques, il alla à Rome ; il en fut repoussé par les pieux Damase et Ambroise. Il fut forcé de passer dans les Gaules, et fut jugé hérétique par saint Martin et d'autres prélats, dans un concile tenu à Bordeaux. Dès qu'il vit qu'il allait être condamné, il se rendit auprès de l'empereur Maxime pour en appeler. Maxime, après l'avoir entendu, le chassa de son évêché, et il fut tué à Trèves, avec plusieurs de ses compagnons, par le préfet Evodius (1). L'empereur ordonna de plus qu'on fît mourir tous les complices de sa secte en Espagne. Paula préférant Bethléem à Rome, s'y rend avec sa fille Eustochie pour servir le Seigneur, et par la sainteté de sa vie en appelle plusieurs à la sanctification. L'an du Seigneur trois cent quatre-vingt-huit, Sirice est le trente-sixième qui ait gouverné l'Eglise romaine. Il chassa de Rome les manichéens qu'il y trouva. Pendant la même année l'évêque Ambroise (2) transporte

(1) Évodius fut préfet des Gaules sous Maxime. Sulpice Sévère loue extrêmement sa justice. Il fut nommé consul en 386. Tillemont en conclut que la paix régnait alors entre Théodose et Maxime. Histoire des empereurs, V, 254.

(2) Lorsque Gratien eut été massacré à Lion le 25 août 383,

Justine, mère du jeune Valentinien son frère, eut recours à saint Ambroise, évêque de Milan. Ce saint partit aussitôt pour Trèves, où résidait Maxime; et sans vouloir communiquer avec lui dans les choses spirituelles, parce qu'il était coupable du meurtre de Gratien, il conclut, après une année de séjour, un traité qui assurait la paix à l'Italie.

le premier des Grecs aux Latins l'usage de chanter des antiennes dans l'église : ce rit avait déjà depuis longtems été établi chez les Grecs par Ignace, évêque d'Antioche et disciple des apôtres, qui enlevé par une vision dans les cieux, vit et entendit comment les anges chantaient dans des antiennes alternatives des himnes en l'honneur de la sainte Trinité. Ce fut cette même année que les généraux romains Quintinus et Héraclius périrent avec presque tous leurs soldats, auprès de Trèves, sous les coups des Francs (1). A la même époque Orismud règne deux ans sur les Ostrogoths. L'an du Seigneur trois cent quatre-vingt-neuf, l'empereur Valentinien, fuyant devant Maxime, va à Constantinople et est reçu avec bonté par Théodose. Dans la même année, Augustin, qui était attaché à la secte des

(1) Beaucoup de personnes, dit Grégoire de Tours, ignorent quel fut le premier roi des Francs. Quoique Sulpice Alexandre, historien connu seulement par ce passage de Grégoire de Tours, rapporte sur eux beaucoup de choses, il ne nomme pas le premier de leurs rois, et dit qu'ils avaient des ducs. Après avoir dit que Maxime ayant perdu tout espoir de conserver l'empire (l'an 388), restait dans Aquilée, presque privé de tout, il ajoute : « Dans ce tems, sous la « conduite de Gennobaude, Marcomer et Sunnon, leurs ducs, les « Francs firent une irruption dans la Germanie » (province romaine située sur la gauche du Rhin); « et passant la frontière, massacrè- « rent beaucoup d'habitans : ayant ravagé des cantons d'une grande « fertilité, ils portèrent l'épouvante jusqu'à Cologne. Aussitôt « que la nouvelle en eut été portée à Trèves, Nannénus et Quinti- « nus, commandans de la milice, à qui Maxime avait confié l'en- « fance de son fils et la défense des Gaules, assemblèrent une ar- « mée et se rendirent à Cologne. Mais les Francs, chargés de butin, « après avoir pillé les richesses des provinces, regagnèrent le Rhin, « laissant sur le territoire romain plusieurs des leurs, qui furent « battus par les Romains près de la forêt des Ardennes. Quintinus « ayant passé le Rhin avec son armée auprès de Nuitz pour les « poursuivre, fut battu à son tour, et ses légions furent massacrées.» Grégoire de Tours, livre II, donne les détails de cette défaite.

CAPITULUM XXIII *bis.*

De Valentiniano imperatore et eventibus sui temporis.

ACTOR.

Maximiano mortuo, principatus totius Galliæ, et per consequens Hannoniensis ad Valentinianum imperatorem redimitur. Anno Domini trecentesimo nonagesimo primo, Gregorius nazianzenus episcopus obiit. Ambrosius post Hilarium pictavensem hymnos in ecclesiâ canendos primus composuit. Eodem anno Claudianus gentilis poeta Romæ claret. Anno Domini trecentesimo nonagesimo secundo, caput sancti Johannis Baptistæ à Theodosio imperatore Constantinopolim translatum est. Quod cùm Valens imperator olim illuc voluisset transferre, vehiculum in quo sanctum caput ferebatur nullo modo moveri potuit. Anno Domini trecentesimo nonagesimo quarto,

manichéens, est converti par Ambroise à la vraie foi, et reçoit le batême après avoir quitté les écoles. L'an du Seigneur trois cent quatre-vingt-dix, le tiran Maxime, excommunié par Ambroise pour n'avoir pas voulu s'amender, est tué à la guerre, auprès d'Aquilée, par Théodose, et Valentinien recouvre l'empire. Les Ostrogoths, à partir de la même année, furent quarante ans sans roi.

CHAPITRE XXIII *bis*.

De l'empereur Valentinien, et des événemens de son tems.

L'AUTEUR.

Après la mort de Maxime, la souveraineté de toute la Gaule, et par conséquent la principauté de Hainaut, retourne à l'empereur Valentinien. L'an du Seigneur trois cent quatre-vingt-onze, l'évêque Grégoire de Nazianze mourut. Ambroise composa le premier, après Hilaire de Poitiers, des himnes pour chanter dans l'église. Claudien, poète païen, florissait la même année à Rome. L'an du Seigneur trois cent quatre-vingt-douze, la tête de saint Jean-Baptiste est apportée à Constantinople par l'empereur Théodose : l'empereur Valens ayant voulu jadis l'y faire transporter, le vaisseau qui la portait ne put jamais être ébranlé. L'an du Seigneur trois cent quatre-vingt-quatorze, les temples des fausses divinités sont renversés à Alexandrie,

Alexandriæ, jussu Theodosii, templa idolorum à Theophilo episcopo destruuntur; et everso famoso Serapis fano, martyrium ibi consecratur, et in eo ossa beati Johannis Baptistæ reconduntur, quæ hoc modo Alexandriam translata fuerant. Apostatâ Juliano imperante et contrà Christum furente, pagani ossa beati Johannis Baptistæ in urbe Samariæ sepulti, effracto sepulchro, extrahentes, dispergebant per agros, eaque rursùs collecta igni cremabant; et sanctos cineres pulveri immixtos per aera dispergebant; sed quidam monachi ex Hierosolymis immixti furentibus paganis, quotquot potuerunt ossa collegerunt, et ad abbatem suum Philippum Hierusalem detulerunt; Philippus ea Athanasio episcopo Alexandriæ misit. Eodem anno sanctus Patricius Scotus in Hyberniâ cum suis sororibus venditur; ubi cùm esset regis portarius, angeli sæpè colloquio fruebatur. Anno Domini trecentesimo nonagesimo quinto, Hieronymus sacras scripturas veteris Testamenti de hebraïcâ veritate in latinam linguam vertente, editio Septuaginta interpretum, quæ tenebatur à cunctis Græcis et Latinis, cœpit in secundis haberi; quod contrà inveteratum Ecclesiæ usum fieri quamvis sancti et docti viri ægrè ferrent, prævaluit tamen auctoritas hebraïcæ veritatis, postquam patuit quantùm ab eâ discreparent Septuaginta interpretes. Anno Domini trecentesimo nonagesimo sexto, Valentinianus imperator, nimiâ austeritate Arbogastis magistri militum, ad vitæ tædium perductus, laqueo vitam finivit, et seipsum suspendit. Eugenius auxilio

d'après l'ordre de Théodose, par l'évêque Théophile; et le temple fameux de Sérapis ayant été détruit, on éleva et on consacra à sa place un martire où l'on renferma les ossemens de saint Jean-Baptiste, qui avaient été transférés à Alexandrie de la manière suivante. Sous l'empire de Julien l'Apostat, et lorsqu'il était transporté de fureur contre le Christ, les païens ayant brisé le tombeau de saint Jean-Baptiste, qui avait été enseveli dans la ville de Samarie, en retirèrent ses ossemens, les dispersèrent dans les champs, les brûlèrent après les avoir rassemblés de nouveau, et ayant mêlé de la poussière à leurs cendres sacrées, ils jetèrent le tout au vent; mais des moines de Jérusalem, qui s'étaient mêlés à ces païens furieux, avaient recueilli autant d'ossemens qu'ils avaient pu, et les avaient portés à Jérusalem, à Philippe, leur abbé: c'est ce même Philippe qui les envoya à Athanase, évêque d'Alexandrie. Durant la même année, saint Patrice d'Ecosse est vendu avec ses sœurs en Irlande; et pendant qu'il y était portier du roi, il jouissait souvent de l'entretien d'un ange. L'an du Seigneur 395, Jérôme traduisant de la *vérité* hébraïque en latin les saintes Ecritures de l'Ancien Testament, l'édition des Septante, qui était adoptée par tous les Grecs et tous les Latins, commence à être mise de côté; contre l'usage invétéré de l'Eglise et malgré l'opposition de personages pieux et savans, l'autorité de la vérité hébraïque prévalut cependant, après qu'on eut reconnu combien les Septante s'en écartaient (1). L'an

(1) La version des Septante est cependant la seule qui soit citée dans les évangiles, et sa chronologie paraît plus certaine. Telle est, du moins l'opinion d'Eusèbe, qui avait fait une étude spéciale de

Arbogastis tyrannisat. Anno verò sequenti, Theodosius Eugenium et Arbogastem in bello perimit, et ipse non multò post obiit. Post quem filii ejus Arcadius et Honorius imperant annis tredecim. Anno Domini CCCXCVIII Visigothi, rupto cum Romanis fœdere, Alaricum super se regem creant, qui regnavit annis XV. Anno Domini CCCXCIX Anastasius romanæ ecclesiæ XXXVII præsidet. Sanctus Martinus episcopus, secundùm quosdam, hoc anno mortuus est. Florebant in Dei ecclesiâ hoc tempore sancti et docti Johannes Chrysostomus Constantinopolis episcopus, scientiâ quidem et sanctitate clarus, sed in facundiâ suâ severior et liberior justo; Donatus, Epiri episcopus, qui ingentem draconem exspuens, in ore ejus interfecit, quem octo juga boum vix trahere potuerunt ad cremandum; in Hispaniâ Orosius historiographus; in Aquitaniâ Severus, qui vitam sancti Martini et alia multa scripsit; qui in senectâ à Pelagianis seductus, silentium usquè ad mortem tenuit, tacendo corrigens quod loquendo peccaverat; in Galliâ Severinus agripinnensis, Servatius quoque decimus Tongrensium episcopus, domini nostri Jesu Christi consanguineus, non solùm ex eo quòd voluntatem Dei patris faciebat, sed etiàm secundùm carnem. Qui natus quidem in Perside filius fuit Eminin, cujus pater fuit Eliud, frater Elizabeth quæ peperit Johannem Baptistam; mater verò Eliud et Elizabeth,

la chronologie; son ouvrage n'a peut-être pas été surpassé par les modernes, qui n'ont plus une foule d'histoires qu'il avait consultées. L'Église n'a rendu aucune décision à cet égard.

du Seigneur 396, l'empereur Valentinien, dégoûté de la vie par l'excessive austérité d'Arbogaste, maître de la milice, termine ses jours avec un cordeau, en se pendant lui-même. Eugène gouverne en tiran, avec l'appui d'Arbogaste. L'année suivante, Théodose tue à la guerre Eugène et Arbogaste, et meurt lui-même quelque tems après (1). Arcadius et Honorius, ses fils, gouvernent après lui l'empire pendant treize ans. L'an du Seigneur 398, les Visigoths ayant rompu l'alliance avec les Romains, se donnent un roi dans la personne d'Alaric, qui régna quinze ans. L'an du Seigneur 399, Anastase, trente-septième pontife, gouverne l'église romaine. La mort de saint Martin, évêque, arriva, selon quelques-uns, cette année. A cette époque florissaient alors dans l'église du Seigneur les pieux et doctes personages Jean Chrisostôme, évêque de Constantinople, aussi célèbre par sa science que par la pureté de sa vie, mais un peu trop sévère et un peu trop libre dans ses discours; Donat, évêque d'Epire, qui tua dans sa bouche un énorme dragon qu'il avait vomi, et que huit paires de bœufs purent à peine traîner au bûcher qui devait le consumer; en Espagne, l'historien Orose; dans l'Aquitaine, Sévère, qui a écrit la Vie de saint Martin et beaucoup d'autres ouvrages, et qui, dans sa vieillesse, gagné par les Pélagiens, garda le silence jusqu'à sa mort, rachetant ainsi, en se taisant, les péchés qu'il avait commis en parlant; dans la Gaule, Séverin de Cologne; et Servais, dixième évêque de Tongres, qui était du même sang que Notre Seigneur Jésus-Christ, non pas seulement parce qu'il fesait la

(1) Théodose mourut à Milan le 2 janvier de l'an 395.

Esmeria, soror fuit Annæ, quæ genuit Mariam, Matrem Domini nostri Jesu Christi. Anno Domini CCCC, Romanorum provincias hinc Visigothi indè Huni graviter incursant. Romæ celebrato gladiatorio ludo, Thelematius monachus increpans populum attentiùs spectaculo inhiantem, lapidatur à populo; undè offensus Honorius imperator, gladiatorium ludum edicto suo in perpetuum removit.

Observation. Sur Donat, évêque d'Évorée en Épire, confondu avec Donat, évêque d'Arezzo, voyez la note de Tillemont, dans ses Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles, VII, 722.

CAPITULUM XXIV.

De Arcadio et Honorio imperatoribus, et quibusdam eventibus temporibus eorumdem.

Anno Domini CCCCI°, imperatores Arcadius et Honorius zelum patris sui Theodosii secuti, jubent in toto orbe romano templa idolorum destrui. Eodem anno Hieronymus et Rufinus aquileiensis presbyter, ortâ inter se simultate pro quæstionibus Scripturarum, libros invectivarum satis quidem luculento sed nimis mordaci sermone in alterutrum conscribunt. Anno Domini CCCCII sanctus Martinus episcopus

volonté de Dieu le père, mais encore par la chair. En effet, né en Perse, il eut pour père Eminin, fils d'Eliud, frère d'Elizabeth, qui engendra saint Jean-Baptiste; et Esmerie, mère d'Eliud et d'Elizabeth, était sœur d'Anne, qui engendra Marie, mère de Notre Seigneur Jésus-Christ. L'an du Seigneur 400, les Visigoths d'une part et les Huns de l'autre, désolent par des incursions les provinces romaines. Dans un combat de gladiateurs donné à Rome, le moine Thélématius est lapidé par le peuple, auquel il reprochait vivement la trop grande attention qu'il portait à ce spectacle. L'empereur Honorius, irrité de ce meurtre, abolit à jamais, par un édit, les combats de gladiateurs.

CHAPITRE XXIV.

Des empereurs Arcadius et Honorius, et de quelques événemens de leur tems.

L'AN du Seigneur 401, les empereurs Arcadius et Honorius, imitant le zèle de Théodose leur père, ordonnent que tous les temples des idoles soient renversés dans l'empire romain. Pendant la même année, Jérôme et Rufin, prêtre d'Aquilée, ayant pris querelle ensemblè au sujet de certaines propositions des Ecritures, écrivent l'un contre l'autre des livres d'invectives dans un stile à la vérité admirable, mais trop rempli d'aigreur et de fiel. L'an du Seigneur 402,

turonensis ætatis anno LXXXI, episcopatûs verò XXVI, obiit, secundùm Prosperum. Anno Domini CCCCIII, beatus Ambrosius mediolanensis episcopus, plenus virtutibus obiit, cujus vitam Paulinus nolanus episcopus ad Augustinum episcopum describit. Stilico pacem fratrum videlicet duorum imperatorum, interturbare volens, Alaricum regem Gothorum fecit ordinari magistrum militum. Anno Domini CCCCIIII Innocentius romanæ ecclesiæ XXXVIII præsidet. Hic decrevit pacis osculum ad missas dari, sabbato jejunium celebrari, oleo ad usus infirmorum ab episcopo consecrato licere uti, non solùm presbyteris sed etiàm omnibus Christianis in suam suorumque necessitatem ungendo. In Britanniâ Pelagius monachus execrabili doctrinâ ecclesiam Christi maculare nititur; dicens hominem sine gratiâ Dei posse salvari suis meritis; unumquemque ad justitiam propriâ voluntate regi, infantes sine peccato originali nasci, sed tàm insontes esse quàm insons fuit Adam ante prævaricationem; nec verò baptizandos esse, ut à peccato solvantur, sed ut per adoptionem in regnum Dei admittantur; et multa alia irrita et nefanda dogmatizabat. Hunc igitur et Cœlestium et Julianum complices ejus Innocentius papa damnavit. Hieronymus quoque et Augustinus et alii doctores eos ut fidei hostes armis veritatis impugnabant. Anno Domini CCCCV Romæ Alexis Romanorum nobilissimi vita mirabilis declarata est. Eodem anno Johannes Chrysostomus Eudoxiam uxorem Arcadii imperatoris multosque sacerdotum infestos habens, episco-

saint Martin, évêque de Tours, suivant Prosper, meurt dans la quatre-vingt-unième année de son âge, et dans la vingt-sixième de son épiscopat. L'an du Seigneur 402, mort de saint Ambroise, évêque de Milan, qui fut doué de toutes les vertus, et dont Paulin, évêque de Nole, a écrit la vie, adressée à Augustin, évêque d'Hippone. Stilicon voulant troubler la paix des deux frères, c'est-à-dire des empereurs, fait nommer Alaric, roi des Goths, maître de la milice. L'an du Seigneur 404, Innocent est le trente-huitième pontife de l'église romaine; ce fut lui qui ordonna qu'on donnerait aux messes le baiser de paix, qu'on jeûnerait le samedi, et qui permit d'administrer le saint chrême non-seulement aux prêtres, mais encore à tous les fidèles malades, lorsqu'eux ou les leurs en auraient besoin. Dans la Bretagne, le moine Pélage s'efforce de souiller l'église du Christ de son exécrable doctrine, enseignant que l'homme peut se sauver par ses propres mérites et sans la grace de Dieu; que chacun a le pouvoir de se gouverner suivant la justice; que les enfans naissent sans être tachés du péché originel, et qu'ils sont aussi innocens que l'était Adam avant sa prévarication; qu'on doit les batiser, non pour les purger du péché, mais pour les admettre par adoption dans le royaume de Dieu. Il enseignait encore beaucoup d'autres choses aussi détestables qu'absurdes. C'est pourquoi le pape Innocent le condamna avec Célestius et Julien ses complices. Jérôme, Augustin et les autres docteurs les combattirent aussi comme ennemis de la foi, avec les armes de la vérité. L'an du Seigneur 405, fut publiée à Rome la Vie admirable d'Alexis, l'un des plus illustres des Romains. La même année, Jean Chrisostôme, qui déplaisait à Eudoxie,

patu pellitur et exiliatur; sed populo pro hôc tumultuante revocatur, secundò exiliatur. Sed terræ motu regiam urbem graviter concutiente, à civibus revocatur. Anno verò sequenti, Arcadius imperator ossa Samuelis prophetæ à Judæâ Constantinopolim transtulit, tàm hilariter occurrentibus populis ac si eum viventem cernerent. Eodem anno Paula Bethleem obiit cujus vitam Hieronymus scribit. Augustinus eodem anno in ecclesiam philosophatur, cujus librorum, tractatum et epistolarum numerus plusquàm ad mille triginta extenditur, multis numero non comprehensis. Annis duobus sequentibus, Augustinus apud Hipponem Africæ, et Hieronymus apud Bethleem Judæ, per epistolas inter se usquè ad simultatem disceptant de quibusdam scripturæ capitulis, maximè de eo quod dicit Paulus se Petro in faciem restitisse, quià reprehensibilis erat; de quo Hieronymus scribebat quià Paulus Petrum non reverà sed simulatè reprehenderit; Augustinus verò contradicebat quòd eum reverà et non simulatè reprehenderit. SIGEBERTUS. Anno Domini CCCCVII Radagaisus Scytha cum ducentis millibus Gothorum à Scythiâ veniens, Italiam invadit. Ex hoc murmur multum blasphemantium in Christum, et christianitatis tempora culpantes, felicitatem gentilium attollunt. Inter quos præcipuè Symmacus orator furebat, qui etiàm scriptis epistolis agebat de idolatriâ, et de repetendâ arâ Victoriæ; quorum latrantium ora, injecto eis veritatis osse, obstruxerunt Augustinus de Civitate Dei libro, et Orosius historiâ suâ; Prudentius quoque poeta, lu-

femme de l'empereur Arcadius, et qui avait beaucoup de prêtres pour ennemis, est chassé de son évêché et envoyé en exil; mais le peuple se soulevant à cette nouvelle, il est rappelé, puis exilé une seconde fois; et enfin un tremblement de terre ayant ébranlé fortement la ville royale, les citoyens le font revenir. L'année suivante, l'empereur Arcadius fit transporter de la Judée à Constantinople les os du prophète Samuel, et les peuples accoururent à leur translation avec autant de joie que s'ils l'eussent vu vivant. La même année, mourut à Bethléem Paula, dont Jérôme a écrit la vie. A la même époque enseignait dans l'Eglise saint Augustin, dont le nombre des livres, des traités et des épîtres monte à plus de trente mille, sans y comprendre encore beaucoup d'autres opuscules. Pendant les deux années suivantes, Augustin à Hippone en Afrique, et Jérôme à Bethléem en Judée, poussent jusqu'à l'animosité les discussions qu'ils ont ensemble sur certains chapitres de l'Ecriture, particulièrement sur ce que Paul dit qu'il a résisté en face à Pierre, parce qu'il était répréhensible; au sujet de quoi Jérôme écrivait que Paul avait repris Pierre, non pas réellement, mais d'une manière simulée; tandis qu'Augustin soutenait au contraire qu'il l'avait repris sérieusement et non par simulation. SIGEBERT. L'an du Seigneur 407, le Scithe Radagaise sortant de la Scithie avec deux cent mille Goths, envahit l'Italie; ce qui donne lieu à des blasphémateurs de murmurer contre le Christ, et d'accuser les tems du christianisme, en exagérant le bonheur des Gentils. Parmi eux se distinguait surtout par sa fureur l'orateur Simmaque, qui même dans les lettres qu'il écrivait parlait de rétablir l'idolâtrie, et de relever l'autel de la Victoire. Augustin, avec son

culento metrici operis libello, blasphemias Symmaci repellit. Multis tandem urbibus vastatis, Radagaisus conclusus à Romanis interiit cum omnibus suis. Anno Domini CCCCIX Johannes Chrysostomus, urgentibus inimicis, episcopatu abdicatus, ab Arcadio exilio relegatur; ibique non multo post moritur. Innocentius papa et occidentales episcopi, pro Johannis prejudicio ab orientalium se communione suspendunt. Iram Dei pro morte Johannis nimia grandinis tempestas Constantinopoli incumbens, et mors Eudoxiæ Augustæ subsecuta, intentat. Anno Domini CCCCX Arcadius orientalis imperator, timens filio suo octenni puero Theodosio, eique tutorem Isdigerdem Persarum regem testamento designans, mortem obit. Isdigerdis tutelam pueri benignè suscepit, et pacem firmissimam cum Romanis facit, mediante Maruthâ Mesopotamiæ episcopo. Honorius post mortem Arcadii cum fratruele suo Theodosio regnat annis XIII.

---

livre de la Cité de Dieu, et Orose avec son histoire, fermèrent la bouche à ces impies déclamateurs, en les accablant sous le poids de la vérité. Le poète Prudence repoussa aussi les blasphèmes de Simmaque par son livre admirable de poésies. Enfin Radagaise, après avoir ravagé beaucoup de villes, fut enfermé par les Romains, et périt avec tous ses soldats. L'an du Seigneur 409, Jean Chrisostôme, pressé par ses ennemis, abdique l'épiscopat, est envoyé en exil par Arcadius, et y meurt peu de tems après. Le pape Innocent et les évêques d'Occident excluent de leur communion les Orientaux, à cause du préjudice causé à Jean. Dieu manifeste sa colère de la mort de Jean, par un orage effroyable de grêle qui tombe sur Constantinople, et par le trépas d'Eudoxie Auguste, qui arriva peu après. L'an du Seigneur 410, Arcadius, empereur d'Orient, craignant pour Théodose son fils, âgé de huit ans, meurt après lui avoir désigné, par son testament, pour tuteur Isdegerde, roi des Perses (1). Isdegerde prend avec bonté la tutèle du jeune empereur, et fait avec les Romains une paix solide, par la médiation de Maruthas, évêque de Mésopotamie. Honorius, après la mort d'Arcadius, règne treize ans avec Théodose son neveu.

(1) Arcadius, empereur d'Orient, mourut, non l'an 410, mais le 1er mai 408, âgé de trente et un ans, après avoir régné douze ans avec son père, et treize ans trois mois quatre jours depuis la mort de Théodose-le-Grand. Son fils, Théodose II, surnommé le Jeune, lui succéda. Il avait été déclaré auguste dès le 11 janvier 402.

CAPITULUM XXV.

Qualiter Vandali cum Crosco rege eorum Gallias invaserunt.

SIGEBERTUS.

Anno Domini CCCCXI Vandali, Crosco duce, Gallias pervagati, multas urbes et ecclesias subvertunt. *Ex historiâ Treverorum.* Temporibus Honorii imperatoris, Croscus rex Vandalorum, cum Suevis et Alemannis, egressus de sedibus suis, Gallias appetens, consilio matris utens, cùm dixisset ei « Si « novam rem vis facere, et nomen acquirere, quæ « alii ædificaverunt cuncta destrue ; et populum quem « superas interfice : nam nec ædificia meliora ac pre- « tiosiora facere potes, neque plus rem magnam, « per quam nomen tuum eleves. » Qui Rhenum apud Maguntiam ponte ingenioso transiens, primùm ipsam civitatem cum populo ejus delevit ; deindè cunctas quasque civitates Germaniæ vallans, Methis pervenit. Ubi murus civitatis, divino nutu, ruens, capta est civitas à Vandalis. Deindè urbem Treverorum vix jàm à persecutione Græcorum respirantem, priori obsidione vallatum cepit, et magna ejus ædificia ad solum dejecit. Civium pars aliquanta in arenâ civitatis, id est, in amphitheatro, quam munierant,

CHAPITRE XXV.

Comment les Vandales envahirent les Gaules avec leur roi Croscus.

SIGEBERT.

L'AN du Seigneur 411, les Vandales, sous la conduite de Croscus, se répandent dans les Gaules et renversent un grand nombre de villes et d'églises. *Extraits de l'Histoire de Trèves.* Du tems de l'empereur Honorius, Croscus, roi des Vandales, désirant de s'emparer des Gaules, sortit du pays qu'il occupait, accompagné des Suèves et des Allemands (1); il suivait en cela le conseil de sa mère, qui lui dit : « Si tu veux « faire quelque chose de nouveau et acquérir une « grande renommée, détruis tout ce que les autres « ont érigé, et passe au fil de l'épée tous les peuples « que tu auras vaincus; car tu ne peux bâtir des « édifices plus beaux et plus magnifiques que ceux « qui existent, ni rien de plus grand qui puisse élever « ton nom. » Croscus donc passant le Rhin auprès de Maïence sur un pont construit avec art, détruisit d'a-

(1) Croscus ou plutôt Crocus, était roi des Allemands ou des Vandales. Son irruption dans la Belgique et dans les Gaules doit être placée sous l'an 407. Voyez la note de dom Vaissette, dans l'Histoire de Languedoc, tom. I, pag. 638. Il y est prouvé que Grégoire de Tours s'est trompé sur le tems de l'irruption de Crocus.

liberata est. Post hoc, cunctas civitates Galliarum Croscus pervagans, Arelatum, obsedit. Ubi à quodam milite Mario captus, et in vinculis constrictus, per cunctas civitates Galliarum quas vastaverat ductus, impiam vitam dignâ morte finivit. Anno Domini CCCCXII, Alarius rex Visigothorum per Italiam debacchatus, mandat Honorio imperatori ut aut secum bello congrediatur, aut Gothis in regno suo locum ad habitandum largiatur. Honorius eis concessit Gallias furori gentium undique expositas. SIGEBERTUS. Anno CCCCXIII Vandali Gallias, quas per tot annos laceraverant, relinquentes timore Gothorum, cum Alanis et Suevis Hispanias occupant; ibiquè ferè triginta annis habitaverunt. Interim Vandalis iterùm Gallias incursantibus, congressi Franci Modigisilum regem Vandalorum extinguunt; et suprema fortè internetio Vandalorum fuisset, nisi reliquiis eorum rex Alanorum subsidio venisset. Franci verò sæpè Gallias incessantes, diripiunt primò et secundâ irruptione incendunt urbem Treverim, quam condidit Treber, filius Nini Assyriorum regis, profugus à facie novercæ suæ Semiramidis, et à suo nomine Treverim nominavit, proùt in primo explanavimus libro. Honorius imperator, quià in Deo speravit affectu optimæ religionis, liberavit eum Deus à multis in se undiquè insurgentibus tyrannis. Hoc tempore Prædestinatorum hæresia cœpit serpere, qui ideò illi hæretici prædestinati dicuntur, quià de prædestinatione et divinâ gratiâ disputantes, asserebant quòd nec piè viventibus prosit bonorum operum labor, si

bord cette ville elle-même avec ses habitans ; ensuite ravageant sur son chemin toutes les villes de la Germanie , il arriva devant Metz ; et un mur qui s'écroula, par la permission de Dieu , rendit les Vandales maîtres de la ville. Ensuite ils investirent la ville de Trèves, qui respirait à peine des malheurs qu'elle avait éprouvés par la persécution des Grecs ; ils la prirent et en rasèrent tous les grands édifices. Cependant une partie des citoyens se réfugia dans l'arène ou l'amphithéâtre de la ville, qu'on avait fortifié, et échappa par-là au massacre. Puis Croscus, après avoir parcouru toutes les villes des Gaules , alla mettre le siège devant Arles. Mais alors il fut pris par un soldat nommé Marius (1), fut promené garroté de chaînes par toutes les cités des Gaules qu'il avait dévastées , et termina une vie impie au milieu des supplices. L'an du Seigneur 412, Alaric, roi des Visigoths (2), ravage l'Italie, et mande à l'empereur Honorius de venir le combattre, ou d'accorder aux Goths un établissement dans son empire. Honorius leur céda les Gaules, qui étaient exposées de toutes parts à la fureur des nations. SIGEBERT. L'an 413, les Vandales, par la crainte que leur inspirent les Goths, abandonnent les Gaules, qu'ils avaient déchirées pendant tant d'années, s'emparent, avec les Alains et les Suèves, des Espagnes, où ils demeurèrent pendant près de trente ans. Cependant

(1) Dom Vaissette, tom. I, p. 156, dit que Marius était général de l'armée romaine. Il cite Idace, Grégoire de Tours, et Sigebert.

(2) Alaric, roi des Goths, chassé d'Italie par Stilicon, après la célèbre bataille de Pollentia, donnée le 29 mars 403, y rentra lorsqu'il eut appris la mort de ce général, à qui Honorius fit trancher la tête le 23 août 408. Il marcha droit à Rome, dont il fit le siège sur la fin de cette année 408.

à Deo ad mortem prædestinati fuerint; nec impiis obsit quòd improbè vivant, si à Deo prædestinati fuerint ad vitam. Quæ assertio et bonos à bonis avocabat, et malos ad mala provocabat. Hæc hæresis ex libris Augustini malè intellectis initium sumpsisse dicitur.

OBSERVATION. C'est Lucide, prêtre gaulois, qui, vers l'an 470, fut l'auteur d'une secte qu'on appela depuis la secte des Prédestinatiens. Ces hérétiques enseignaient, 1° que l'homme ne doit laisser le soin de son salut qu'à la seule opération de la grace; 2° que depuis le péché originel l'homme avait perdu sa liberté; 3° que le Sauveur n'est pas mort pour tous les hommes; 4° que la prescience de Dieu cause nécessairement la perte de ceux qui périssent; que les uns sont prédestinés à la mort, et les autres à la vie. Le concile d'Arles, tenu en 474, voulut décider sur ces erreurs, combattues par Fauste, évêque de Riez, dans son livre de la Grace et du libre arbitre. Le concile les condamna, et Lucide se soumit à ses décisions.

les Vandales renouvelant leurs incursions dans les Gaules, ils furent attaqués par les Francs, qui tuèrent Modigisile, leur roi, et qui sans doute auraient massacré jusqu'au dernier des Vandales, si le roi des Alains n'était venu au secours de ceux qui restaient. Les Francs, de leur côté, se mettent à ravager les Gaules; ils pillent d'abord, et incendient dans une seconde irruption la ville de Trèves (1), fondée par Tréber, fils de Ninus, roi des Assiriens, qui fuyait la présence de Sémiramis, sa belle-mère, et qui donnant son nom à la ville, l'appela Trèves, comme nous l'avons expliqué dans le premier livre. Dieu délivra Honorius de la foule des tirans qui s'élevaient contre lui; parce que cet empereur, fortement attaché à la meilleure des religions, avait mis sa confiance en Dieu. C'est dans ce tems que commença à se répandre l'hérésie des Prédestinés, ainsi appelés parce que, disputant sur la prédestination et sur la grace divine, ils soutenaient que la pratique des bonnes œuvres était inutile à ceux qui vivaient saintement, si Dieu les avait prédestinés à la mort; et qu'une mauvaise vie ne pouvait nuire aux impies, si Dieu les avait prédestinés à vivre. Cette assertion détournait du bien les bons, et provoquait les méchans au mal. On dit que

(1) Frigerid, cité par Grégoire de Tours, après avoir rapporté le carnage qui se fit en Auvergne de Rustique et de plusieurs autres, qui doit avoir suivi la mort de Jovin, arrivée en 413, ajoute aussitôt que Trèves fut pillée par les Francs, et brûlée dans une seconde irruption. M. Valois met cet événement en 413, et Sigebert en la troisième année de Théodose-le-Jeune, c'est-à-dire en 410, ce qui ne peut être. Il ajoute que les Francs avaient déjà pris et pillé Trèves dans une première irruption, et qu'ils y avaient alors mis le feu dans une seconde descente. (Tillemont, Hist. des Empereurs. V, 616).

CAPITULUM XXVI.

De benedictione cerei, et inventione corporis sancti Stephani protomartyris.

Anno Domini CCCCXVII° Zosimus romanæ ecclesiæ XXXIX præsidet; qui decrevit cereum sabbato sancto Paschæ per ecclesias solemniter benedici. Eodem anno corpora sanctorum Stephani protomartyris, Nichodemi, Gamalielis et Abibon, Luciano presbytero revelata sunt; et corpus quidem protomartyris Stephani Johannes episcopus à Caphargamalâ Hierusalem transtulit : quod post aliquot annos indè levatum est à Julianâ matronâ, quæ corpus Alexandri mariti sui sepulti juxtà corpus protomartyris levare volens, pro corpore viri sui corpus protomartyris levavit, et multâ miraculorum gloriâ illustratum Constantinopolim detulit. Anno Domini CCCCXVIII Orosius presbyter rediens à Hieronymo ad quem missus fuerat ab Augustino pro discendâ quæstione de origine animæ, reliquias protomartyris Stephani ad Africam detulit cum historiâ inventionis ejus, quam gratiâ miraculorum prosequente, ubique Deus mirificavit. Eodem anno Honorius pacto fœdere cum

cette hérésie dut son origine aux livres d'Augustin mal compris.

CHAPITRE XXVI.

De la bénédiction du cierge, et de l'invention du corps de saint Étienne, premier martir.

En l'an du Seigneur 417, Zosime(1), trente-neuvième pontife, gouverne l'église romaine. C'est lui qui a ordonné qu'on bénirait solennellement un cierge dans les églises le samedi-saint avant Pâques. A la même époque, le lieu où reposaient les corps de saint Etienne, premier martir, de saint Nicodème, de saint Gamaliel et d'Abibon, fut révélé au prêtre Lucien; et le corps de saint Etienne fut transporté par l'évêque Jean, de Caphargamal à Jérusalem, peu d'années après qu'il eut été relevé par une dame nommée Julie, qui, voulant relever le corps d'Alexandre, son mari, enseveli auprès du premier martir, leva le corps de celui-ci au lieu de celui de son mari, et transporta à Constantinople ces reliques saintes, qui furent illustrées par un grand nombre de miracles glorieux. En l'an du Seigneur 418, le prêtre Orose, en revenant d'auprès de saint Jérôme, vers lequel il avait été envoyé par saint Augustin, afin de s'instruire de la ques-

(1) Zosime, Grec de naissance, fut élu et ordonné pape le dimanche 18 mars de l'an 417, et mourut le 26 décembre de l'an 418, n'ayant tenu le siège de Rome qu'un an neuf mois et neuf jours.

Gothis Aquitaniam tradidit eis ad inhabitandam. Sigebertus. Anno Domini ccccxix, Sunnone et Marcomiro Francorum ducibus defunctis, Franci in commune deliberant, ut et ipsi, sicut aliæ gentes, unum regem habeant, et filium Marcomiri ducis Pharamundum sibi regem ordinant. Anno Domini ccccxx° Bonifacius romanæ ecclesiæ præsidet xl; contrà hunc Bonifacium ordinato Eulalio, et pro hoc dissidente ecclesiâ, ambo jussu Honorii Augusti urbe egrediuntur; et sic reprobato Eulalio, jussu Augusti, Bonifacius quiæ prior fuerat ordinatus, sedi apostolicà restituitur. Hic decrevit ut nulla mulier aut monacha pallam sacratam altaris contingeret, aut lavaret, aut incensum poneret; et ut servus, vel obnoxius curiæ aut cujus libet rei, non fiat clericus. Anno Domini ccccxxi Hieronymus, per quinquaginta sex annos libris suis confectis, ità corpore præ laboribus defecto, ut lecto surgere nequiret, nisi apprehenso manibus fune, qui ad hoc de trabe pendebat, obiit apud Bethleem, anno ætatis suæ xcviii. Anno Domini ccccxxii Franci uti cœperunt legibus, et legem salicam dictaverunt per quatuor gentis suæ proceres electos de pluribus, his appellatos nominibus, Usogasth, Bosogasth, Salagasth, Widigasth in villis Germaniæ Salehaim, Bodohaim, Windohaim. Hîc quatuor proceres per tres mallos causarum origines convenientes sollicitè tractantes, de singulis discutiendo, sicut lex salica declarat, judicare decreverunt. Anno sequenti Honorius Constantium virum sororis suæ Placidiæ in imperium asciscit, qui octavo mense im-

tion sur l'origine de l'ame, apporta en Afrique les reliques de saint Etienne avec l'histoire de leur découverte, histoire que Dieu rendit merveilleuse par les miracles qu'opérait le corps partout où il passait. Dans la même année, Honorius, après avoir fait alliance avec les Goths, leur donna l'Aquitaine pour y fixer leurs demeures. SIGEBERT. En l'an du Seigneur 419, Sunnon et Marcomir (1), chefs des Francs, étant morts, ceux-ci arrêtent en commun qu'ils n'auront qu'un seul roi, de même que les autres nations, et élisent Faramond, fils de Marcomir, leur ancien chef. En l'an du Seigneur 420, Boniface, quarantième pontife, gouverne l'église de Rome. Mais Eulalius ayant été ordonné en opposition de Boniface, et l'Eglise étant dissidente à ce sujet, tous deux sortent de la ville par l'ordre de l'empereur Honorius; l'empereur fait ensuite réprouver Eulalius, et Boniface, qui avait été ordonné le premier, remonte sur le siège apostolique. C'est lui qui décréta qu'aucune femme, non pas même une religieuse, ne pouvait toucher à la nappe (2) sacrée de l'autel, ni la blanchir, ni mettre l'encens; et qu'aucun esclave, ni aucune personne attachée à la Cour, ou autrement engagée, ne pourrait être clerc. L'an du Seigneur 421 (3), Jérôme, après avoir composé des

(1) Marcomir et Sunnon, rois ou princes des Francs, étaient célèbres en 395. Ils sont nommés par Grégoire de Tours et Claudien, qui leur donne le titre de rois. On fait Marcomir père de Faramond. Voyez Tillemont, Hist. des Empereurs, V, 486.

(2) C'est un linge qui couvrait l'autel. Voyez l'article *Palla* dans Ducange.

(3) Ce n'est pas en 421, mais le 30 septembre de l'an 420 qu'est mort saint Jérôme, sur lequel on peut consulter Godescard et la Biographie universelle. La meilleure édition de ses œuvres est celle de Venise, 1770.

perii obiit. Theodosius utrique regno imperat annis tribus. Eodem anno Wallia rex Visigothorum, Vandalos in Hispaniis prosecutus debellat; sed anno revoluto Vandali Mauritaniam invadunt. Anno Domini CCCCXXV, Vandali Mauritaniam invadunt et subjugant. Eodem anno Vandali omne solum inter Rhenum et Scaldum collidunt et depopulant, et martyres innumeros efficiunt.

Observation. Gondéric, fils de Godigisèle, roi des Vandales, fut élu roi après la mort de son père, en 406. Pour réparer l'échec que les Francs avaient fait essuyer aux Vandales, il fit alliance avec les Alains et les Suèves. Ces trois peuples s'étant réunis, passèrent le Rhin le 31 décembre 406, après avoir marché sur le ventre aux Francs qui s'opposèrent à leur passage, et mis en fuite les garnisons romaines qui gardaient les bords du fleuve. De là ils se répandirent dans les Gaules, qu'ils ravagèrent pendant trois ans, après quoi ils passèrent en Espagne l'an 409. Leurs progrès furent rapides, parce qu'il ne s'y trouva point d'armée pour les arrêter. S'étant emparés de la Galice, l'an 411, ils étendirent leurs conquêtes jusqu'au détroit de Gibraltar. Mais ce fut seulement en 429 que Genséric, fils et successeur de Gondéric, passa en Afrique.

livres pendant cinquante-six ans, et ayant le corps tellement brisé qu'il ne pouvait se lever de son lit qu'à l'aide d'une corde attachée pour cet effet à une poutre, meurt à Bethléem, dans la quatre-vingt-dix-huitième année de son âge. En l'an du Seigneur 422, les Francs commencèrent à obéir à des lois, et la loi salique fut rédigée par quatre grands seigneurs choisis dans leur nation, et nommés Usogasth, Bosogasth, Salagasth, Widigasth, dans les bourgs de Salchaim, Bodohaim et Windohaim en Germanie. Ces quatre seigneurs, dans trois assemblées ou parlemens, traitèrent avec soin des véritables origines des causes, en les discutant toutes les unes après les autres; et décrétèrent que l'on jugerait conformément à la loi salique (1). L'année suivante Honorius associa à l'empire Constance, mari de Placidie, sa sœur, mais ce prince mourut dans le huitième mois qui suivit son élévation au trône (2). Théodose gouverne pendant trois ans les deux empires. En la même année, Wallia, roi des Visigoths,

(1) Nous avons deux exemplaires des lois saliques. Le plus ancien est tiré d'un manuscrit de l'abbaye de Fulde, imprimé en 1557 par les soins de Jean-Basile Hérold. L'autre édition est faite sur la réformation de Charlemagne; et il y a à la fin de cet exemplaire quelques additions attribuées aux rois Childebert et Clotaire, mais ces deux exemplaires paraissent n'être qu'un abrégé d'un recueil plus ancien. Quelques-uns attribuent ces lois à Faramond, et d'autres à Clovis. La première opinion, adoptée ici par Jacques de Guyse, nous paraît la plus vraisemblable.

(2) Constance, général d'Honorius, empêcha la ruine totale de l'empire d'occident, et le délivra de plusieurs tirans qui avaient pris le titre d'empereur. Pour récompense de ses services, Honorius, qui l'avait déjà fait son beau-frère, l'éleva, le 8 février 421, à la dignité d'empereur; mais il n'en jouit que jusqu'au 2 septembre suivant, époque de sa mort, c'est-à-dire six jours avant la fin du septième mois, s'il en faut croire Muratori.

CAPITULUM XXVII.

Qualiter Vandali totam Galliam vastaverunt, et Fanimartenses martyrisaverunt.

Ex historiis Hugonis tullensis et Almerici.

Temporibus Honorii imperatoris, post atrocissimum bellum silvæ Carbonariæ contrà Francos à communitatibus Galliæ perpetratum, paucis annis interpositis, supervenerunt Vandali, Alemanni et Suevi, duce Crosco, qui Gallias infestaverunt multò ferociùs Francis. Quâ de re quælibet civitas decrevit, quicquid accideret, suos præcisè muros observare. Hi siquidem Vandali civitates et oppida, et quicquid resistere eis videbatur, solo coæquabant. Devastatis igitur cunctis civitatibus Germaniæ, Gallias malleo crudelitatis eorum contuderunt. Diripuerunt siquidem Maguntiam, Argentoratum, Treverim, Coloniam, Tongrim, Bisancium, Lingonias, Basiliam, Methim, Trecas, Senonas, Altissiodorum, Provinum, Pari-

poursuit les Vandales dans les Espagnes, et les défait; mais un an après, ceux-ci envahissent la Mauritanie. L'an du Seigneur 425, les Vandales envahissent et subjuguent la Mauritanie; et la même année ils ravagent et dépeuplent tout le pays situé entre le Rhin et l'Escaut, et font un grand nombre de martirs.

CHAPITRE XXVII.

Comment les Vandales dévastèrent toute la Gaule, et firent subir le martire aux habitans de Famars.

Extraits des histoires de Hugue de Toul et d'Alméric.

Du tems de l'empereur Honorius, et peu d'années après la guerre atroce de la forêt Charbonnière, que soutinrent contre les Francs les communautés de la Gaule, survinrent les Vandales, les Allemands et les Suèves conduits par Croscus, et qui infestèrent les Gaules avec plus de férocité encore que ne l'avaient fait les Francs. C'est pourquoi toutes les cités ordonnèrent que, quelque chose qui arrivât, on se tiendrait étroitement renfermé dans les murs des villes. Mais les Vandales rasaient jusqu'au sol les villes, les forteresses et tout ce qui leur paraissait faire quelque résistance; et après qu'ils eurent dévasté toutes les villes de la Germanie, les Gaules devinrent la proie de leur cruauté. Ils saccagèrent Strasbourg, Trèves, Cologne, Tongres, Besançon, Langres, Bâle, Metz, Troies, Sens, Auxerre, Provins, Paris, Amiens, Beauvais, Châlons,

sius, Ambianum, Belvacum, Cathalaunum, Remis, Laudunum, Vermandiam, Morinum et Attrebatas; et generaliter per totam Galliam-Belgicam gladius iracundiæ eorum inferbuit. Tandem silvam Carbonariam subintrantes, primò Tornacum dehinc Fanimartem obsidione vallaverunt; sed Fanimartenses exeuntes contrà eos versùs quemdam pontem, nunc Morchipontem, à strage christianorum illùc à Vandalis factum, nominatum, statim martyrisati sunt; quo facto, civitatem diripuerunt. Bavacum potenter quàm citiùs obsidentes, totam dictam silvam Carbonariam perlustraverunt. Qui in ejusdem confinibus oppidum parvum, fortissimum tamen, et amœnissimè super riparias plures situatum, in valle juxtà montem Blandinii invenerunt. Illùc acies eorum deducere proposuerunt, captâ Bavoniâ. Qui ad obsidionem dictam revertentes, finaliter ipsam ceperunt; quam spoliantes, muros, turres et palatium inconcussos reservantes, pro refugio tutissimo reservârunt. Expulsis aut interfectis cunctis eorum adversariis, et civitate aliquantisper pacatâ, ad dictum oppidum super Scaldum et Lisam situatum devenerunt; et obsidentes, post multos conflictus ipsum obtinuerunt; cunctisque rebellantibus interfectis, pro perpetuâ inhabitatione ipsum elegerunt, nomen proprium Wanda imponentes. Fortissimè munierunt dilatando et signis eorum consignando : signa quidem eorum erant scutum nigrum in cujus medio erat chirotheca argentea. Et sic Vandali silvam Carbonariam per plures annos tyrannicè tenuerunt, populis ad

Reims, Laon, Saint-Quentin, Moriane et Arras; et généralement toute la Gaule-Belgique éprouva les effets de leur rage (1). Enfin ayant pénétré dans la forêt Charbonnière, ils investirent d'abord Tournai et ensuite Famars. Les habitans de Famars furent martirisés dans une sortie qu'ils tentèrent contre eux, auprès d'un pont nommé maintenant Morchipont, à cause du carnage que les Vandales firent des chrétiens dans cet endroit. Après cela, les Vandales pillèrent la ville; et mettant aussitôt le siège devant Bavai, ils se répandirent dans toute la forêt Charbonnière. Ils trouvèrent dans le pays une ville peu considérable, mais très-forte, et très-agréablement située sur plusieurs rivières, dans une vallée au pié du mont Blandigni; et c'est là qu'ils résolurent de conduire leur armée, lorsqu'ils se seraient emparés de Bavai. Revenant donc au siège de cette dernière place, ils la prirent enfin, et après l'a-

(1) Les Vandales, peuple venu des bords de la mer Baltique, vis-à-vis de l'île que Dexippe appelle *Scanzia*, s'arrêtèrent d'abord dans l'ancienne Dace, et s'établirent ensuite dans la Pannonie, d'où Stilicon, suivant l'opinion commune, les appela dans les Gaules au commencement du cinquième siècle; ce fut vers l'an 401 que Godigisèle ou Godisèle prit leur conduite sous le nom de roi. Il fut tué l'an 406 dans un combat contre les Francs. C'en était fait de tous les Vandales si Resplendial, chef des Alains, Massagète d'origine, ne fût venu à leur secours, et n'eût empêché les Francs de les exterminer. Gondéric, fils de Gondigisèle, fut élu roi des Vandales après la mort de son père. Pour réparer l'échec que les Francs avaient fait essuyer aux Vandales, il fit alliance avec les Alains et les Suèves. Ces trois peuples s'étant réunis, passèrent le Rhin le 31 décembre 406, après avoir forcé les Francs à leur céder ce passage, et mis en fuite les garnisons romaines qui gardaient les bords du fleuve. De là ils se répandirent dans les Gaules, qu'ils ravagèrent pendant trois ans. On trouvera une discussion savante sur l'origine des Vendes ou Vandales, dans la nouvelle édition de l'Histoire du Bas-Empire, V, 262, note de M. Saint-Martin, éditeur.

nemora diffugatis. Undè et Attila Hunorum rex, in silvâ Carbonariâ, juxtà concursum ripariarum Albæ atque Thenoris, fortalicium pro recursu fundans, in ejus confinibus pluries hiemavit. Undè ab illo rege locus ille denominationem sumpsisse à pluribus fertur, et gallicè *Viez-Ath* appellatur.

Observation. Les anciens poëmes scandinaves, réunis dans le second volume de l'*Edda sæmandina*, publié à Copenhague en 1818, parlent souvent et avec éloge d'Attila, qu'ils appellent *Atel*, et de sa puissance. Ils parlent des guerres que le roi des Huns eut à soutenir contre les Bourguignons, de la même manière qu'un poëme latin très-curieux, intitulé : *De primâ expeditione Attilæ*, imprimé pour la première fois à Leipsick, en 1780 et 1792. Ces divers poëmes s'éclaircissent mutuellement, et leur accord vraiment extraordinaire semble prouver qu'il existait de fréquentes communications et de très-grands rapports entre tous les peuples barbares qui renversèrent l'empire romain, puisqu'ils ont conservé tant de renseignemens sur leurs histoires respectives. Voyez la note de M. Saint-Martin, pag. 86 du tome VI de la nouvelle édition de l'Histoire du Bas-Empire, par Lebeau. Paris, 1827.

---

voir pillée, ils laissèrent subsister intacts les remparts, les tours et les palais, afin d'y trouver au besoin un refuge assuré. Puis ayant chassé ou détruit tous leurs adversaires et rétabli pour quelque tems la tranquillité dans cette cité, ils retournèrent à la forteresse dont nous venons de parler, qui était bâtie sur les bords de l'Escaut et de la Lis. Ils l'assiégèrent, et s'en emparèrent après un grand nombre de combats; et après avoir tué tout ce qui leur résistait, ils la choisirent pour être à jamais le lieu de leur demeure, lui donnant leur propre nom et l'appelant *Wande* ou Gand. Ils l'agrandirent en la fortifiant, et la décorèrent de leurs insignes, qui consistaient en un écu noir au milieu duquel était un gant d'argent. C'est ainsi que les Vandales occupèrent tiranniquement pendant plusieurs années la forêt Charbonnière, dont tous les habitans s'étaient enfuis dans les bois. Dans la suite (1) Attila, roi des Huns, ayant construit, pour lui servir de retraite, un fort dans la forêt Charbonnière, au confluent de l'*Alba* et de la Denre, prit plusieurs fois ses quartiers d'hiver dans ce pays. C'est de ce roi, qu'au rapport de plusieurs historiens, ce lieu a tiré son nom, et s'est appelé Vieux-Ath en français.

(1) Attila ne monta sur le trône des Huns qu'en 434.

CAPITULUM XXVIII.

Quòd Honorius imperator dedit Visigothis silvam Carbonariam et Gandense territorium.

Temporibus, inquiunt, Honorii, Alaricus rex Visigothorum accessit ad Honorium, qui unum è duobus eligeret: aut assignaret sibi terram in suo imperio ad perpetuò inhabitandam; aut recederet à Româ cum suis senatoribus, quià in brevi eos occideret, aut violenter indè eos expelleret. Videns imperator cum senatoribus pericula ipsis imminere, decreverunt quòd terræ rebelles et indomitæ et periculis semper expositæ, eis assignarentur; tali conditione ut adversarios reipublicæ et Romanis rebellantes indè expellerent. Tunc dederunt concordi assensu Burdegalam et Tholosam in Aquitaniâ, Bavacum et Wandam cum totâ silvâ Carbonariâ in inferiori Galliâ. Tunc Alaricus dono imperiali gavisus, Aquitaniam subintrans cum suis Visigothis, in brevi interfectis cunctis adversariis, possessione datâ pacificè potitus est. Abhinc versùs silvam Carbonariam properans, apud oppidum quod nunc dicitur Gotigniacum in Hanoniâ, ab illis Gothis dicitum, acies stabilivit; abhinc legatos misit regi Vandalorum, ut quàm citiùs exiret terram, quam Honorius imperator

CHAPITRE XXVIII.

L'empereur Honorius donne aux Visigoths la forêt Charbonnière et le territoire de Gand.

Les mêmes historiens rapportent que du tems d'Honorius, Alaric, roi des Visigoths (1), alla trouver cet empereur, et lui donna à choisir de deux choses l'une: ou d'assigner aux Visigoths un pays dans son empire pour l'habiter à perpétuité, ou de sortir de Rome avec les sénateurs, parce qu'il les mettrait bientôt à mort, ou les chasserait de force de la ville. L'empereur et le sénat voyant que le péril était imminent pour eux, ordonnèrent qu'on leur assignerait les pays rebelles, qu'on n'avait jamais pu soumettre, et qui étaient sans cesse exposés à de nouveaux dangers; et ajoutèrent cette condition, qu'ils en expulseraient les ennemis de la république et ceux qui étaient révoltés contre les Romains. Ils cédèrent ainsi d'un consentement unanime les villes

(1) Alaric paraît avoir été le chef des vingt mille Goths qui suivirent Théodose contre l'usurpateur Eugène, l'an 394, et qui contribuèrent beaucoup à la victoire de l'empereur. Après la mort de Théodose, l'an 395, croyant qu'il n'était pas aussi distingué par Honorius qu'il aurait mérité de l'être, il se détacha de l'armée avec les Goths qu'il commandait, et marcha vers le Danube. Suivi d'une nombreuse cavalerie, il ravagea la Mésie, la Thrace, la Pannonie, Ses partis couraient toute l'Illirie, depuis la mer Adriatique jusqu'à Constantinople. Voyez le détail de cette expédition dans la nouvelle édition de l'Histoire du Bas-Empire, liv. XXVI.

sibi porrexerat, aut eòdem sanguine suo inebriaret. Rex de Alarico non curans, ipsum exspectavit. Qui in dictâ silvâ congressi sunt ferociter. Vandalis tandem fugientibus; Visigothi civitatem Bavacensem sunt ingressi. Quam reparantes, et iterùm fortificantes cum pluribus fortaliciis, patriam pacificè perenniter possidere sperantes. Tandem versùs Wandam suas acies applicans, eamdem ferociter insultant et iterùm atque iterùm replicant. Videns quòd inanis esset labor, retrocessit. Et ut tutiùs silva Carbonaria atque Bavacum remanerent, abhinc recedens, duo castra contrà Wandam fundari jussit in dictâ silvâ; unum à dextris, et alium à sinistris super Scaldum, à dextris super Teneram, quæ Alaricus nomine proprio appellari jussit; sed nunc idiomate communi primum Alost, reliquum Aldenardum, nuncupatur. Post pauca tempora Alaricus rex considerans solum silvæ Carbonariæ penitùs exhaustum, et artum periculis, et bellis undique expositum, populum ferocem et indomitum, partem gentis suæ illuc reposuit, partem verò aliam in Aquitaniam secum reduxit, Visigothis igitur inferiorem Galliam ex dono imperatoris justè et pacificè possidentibus, et populis terræ ad propria cum pace revocatis. Et eccè subitò, post pauca tempora, Bledam regem Hunorum cum Attilâ fratre suo, cum Ostrogothis et Gepidis et innumerabilibus populis, qui Germaniam et Galliam pervagantes, omnem munitionem fortem, velut leones agniculos et ignis stirpes aut tempestas horribilis cuncta desiderans extirpare, silvam Carbonariam

de Bordeaux et de Toulouse dans l'Aquitaine, celles de Bavai et de Gand, avec toute la forêt Charbonnière, dans la Gaule inférieure. Alors Alaric, réjoui de la donation que lui fesait l'empereur, entre dans l'Aquitaine avec ses troupes, détruit en peu de tems tout ce qui lui oppose de la résistance, et occupe paisiblement les possessions qui lui sont concédées. De là se dirigeant en grande hâte vers la forêt Charbonnière, il établit son armée dans une forteresse appelée maintenant Gotigni, et qui tire des Goths sa dénomination; puis il envoie des députés au roi des Vandales (1), pour lui dire de sortir au plutôt d'une terre que l'empereur Honorius lui avait cédée, sinon qu'il s'enivrerait de son sang dans le pays même. Ce roi s'inquiétant peu des menaces d'Alaric, attendit son arrivée. Un combat sanglant se donna entre ces deux peuples dans la forêt Charbonnière; les Vandales furent forcés de prendre la fuite, et les Visigoths entrèrent dans la ville de Bavai. Ils se mirent aussitôt à la réparer et à la munir de nouvelles fortifications, espérant qu'ils posséderaient paisiblement et à jamais cette province. Enfin Alaric conduisit son armée vers Gand, livra plusieurs assauts meurtriers à cette ville, et fut obligé chaque fois de replier ses troupes. Voyant que tous ses efforts étaient inutiles, il prit le parti de se retirer. Et afin qu'après sa retraite la forêt Charbonnière et la ville de Bavai fussent garanties plus sûrement de toute attaque, il fit bâtir deux châteaux-forts dans la forêt Charbonnière même, pour tenir en respect la

(1) C'est l'an 406 que les Vandales proprement dits occupèrent le Mecklenbourg et la Poméranie. Voyez l'Histoire du Bas-Empire, de Lebeau, édit. de Firmin Didot, V, 264. On a vu dans une note du chapitre précédent, quelle était l'origine de ces peuples.

finaliter sunt aggressi. In quâ primò contrà Visigothos et Romanos viriliter congressi; in tertio bello victoriam obtinentes, Bavacum obsederunt. Qui superficiem terræ velut locustæ cooperientes, omnem munitionem subjecerunt. Octavo igitur obsidionis mense, Visigothos contrà Romanos in civitate dissentientibus, et noctu subterfugientibus, ipsos fame periclitantibus, Hunis civitatem funeraliter insultantibus, eam obtinuerunt. Qui pro tempore ipsam inhabitantes, et patriam circumvicinam fortiter reparantes, perpetuò illam terram sperantes inhabitare, de facto eam possederunt. Sed tandem ab Ostrogothis infestati, civitatem velut latronum speluncam succenderunt, turres, portas et muros solo coæquantes, omnes extrà territorium aufugerunt. Et sic terminatur regnum civitatis Bavacensis. ACTOR. Apposui huic operi illa in quibus dicti duo historiographi concordant. Quare mihi justum videtur consequenter apponere illa in quibus in hâc historiâ discordant. Primò ponit hîc Almericus, quòd Huni in hâc obsidione castra quàm plurima, utpotè Hoyum, Huniam, Hugniacum, Subhugniacum, Hunoniam et consimilia novâ denominatione appellaverunt. Iterùm dicit quòd nomina imposuerunt ripariis silvæ Carbonariæ, videlicet *Hayne*, *Hunelle* et cæteris effluentibus aquis. Iterùm dicit quòd villulæ juxtà Bavacum, quæ dicuntur *Hugnies*, *Hon*, *Surhon* et hujus modi à dictis Hunis sortitæ sunt denominationes. Iterùm dicit idem Almericus patriam Hannoniæ ab eisdem Hunis Hunoniam primò appellatam fuisse. Et cetera

ville de Gand : l'un sur la Denre, à la droite de l'Escaut, l'autre sur la rive gauche de ce fleuve, et il leur donna son nom ; mais aujourd'hui, dans le langage populaire, le premier se nomme Alost, et le second Oudenarde. Peu de tems après, le roi Alaric, considérant que le pays de la forêt Charbonnière était entièrement épuisé, hérissé de dangers, et exposé aux attaques de toutes parts, et que ses habitans étaient féroces et indomptables, n'y établit qu'une partie de sa nation, et emmena avec lui l'autre partie en Aquitaine (1). Les Visigoths restèrent ainsi possesseurs légitimes et paisibles de la Gaule inférieure par la donation que l'empereur leur en avait faite. En y rétablissant la paix, ils rappelèrent les peuples qui l'habitaient, et leur permirent de rentrer dans leurs biens. Mais non long-tems après, Bléda, roi des Huns, et Attila son frère, avec les Ostrogoths, les Gépides, et une infinité d'autres peuples, se répandent tout à coup dans la Germanie et dans la Gaule, et semblables à des lions qui se jettent sur de faibles agneaux, ou à un vaste incendie qui ravage les moissons, ou à une affreuse tempête qui ébranle le monde, ils enlèvent toutes les places fortes, et envahissent enfin la forêt Charbonnière. Ils y livrèrent aux Visigoths et aux Romains des combats acharnés (2) ; et ayant été vainqueurs dans la troisième

(1) Alaric prit Rome en 410, et mourut cette même année. Après sa mort, Ataulfe, son beau-frère et son successeur, passa le Rhône l'an 412, et s'établit dans la première Narbonaise, dont les peuples, vexés par les officiers romains, ne firent pas difficulté de se soumettre à lui.

(2) Le plus célèbre de ces combats est celui de l'an 451. Théodoric, roi des Visigoths, avec ses deux fils aînés Thorismond et Théodoric, joint au général Aëtius, y attaqua les Huns qui assiégeaient Orléans, les défit, et obligea Attila à prendre la fuite.

multa dicit, quorum oppositum, saltem quoad determinationem temporum, Hugo tullensis videtur superiùs asserere, proùt patet libro secundo, capitulo trigesimo tertio; et consequenter, de Servio rege Romanorum, libro primo Historiarum suarum, quibus concordat Historia Treverorum, dicit quòd Huni nihil construentes omnia solo prostraverunt. Quid autem supradictis sit sentiendum in quæstionibus habitis diligens lector potest colligere. Prostratis tandem cunctis civitatibus Galliæ non solùm superioris verùm etiàm et inferioris, Romani derelicti primitùs civitatem Cameracensem resarcierunt; et ab his temporibus et deinceps ipsa incœpit super omnes silvæ Carbonariæ civitates dominium obtinere; licèt sibi illis temporibus equipollere viderentur Fanum Martis et Ablatonas; sed, Romanis id procurantibus, finaliter obtinuit principatum.

Observation. Ce fut plusieurs années avant l'invasion d'Attila, et l'an 445, que Clodion, roi des Francs, après avoir envoyé des espions à Cambrai, les suivit bientôt lui-même, battit les Romains et se rendit maître de cette ville. Il y demeura quelque tems, s'avança vers Arras et étendit sa domination jusqu'à la Somme. C'est ce que dit formellement Grégoire de Tours, livre II, chapitre IX. *Clogio autem missis exploratoribus ad urbem Cameracum, perlustrata omnia ipse secutus, Romanos proterit, civitatem apprehendit, in quâ paucum tempus residens, usque Suminam fluvium occupavit.* Méyer a prétendu que Clodion prit alors le titre de roi de Cambrai. Il mourut en 448. Un enfant mâle qu'il avait eu d'une fille du roi de Thuringe avait laissé trois fils encore jeunes, nommés Auberon, Régnault, et Ranchaire. Clodion nomma pour leur tuteur Mérovée, son second fils, né vraisemblablement d'une fille du consul Mellobaudès. Ce prince avait été adopté par Aëtius, général romain. Ses neveux se retirèrent auprès d'Attila, qui prit ce prétexte pour envahir les Gaules. Il s'empara, l'an 451, de Co-

guerre qu'ils leur firent, ils allèrent mettre le siège devant Bavai. Leurs armées couvrant de soldats toute la terre, aucun endroit fortifié ne pouvait leur résister, et tombait en leur pouvoir. Dans le huitième mois depuis que la ville était assiégée, la division se mit entre les Romains et les Visigoths, qui pressés d'ailleurs par la faim, s'évadèrent pendant la nuit; les Huns alors, après un assaut meurtrier, s'emparèrent de la place, et l'habitèrent pendant quelque tems. Ils réparèrent et fortifièrent tous les lieux d'alentour, dans l'espoir d'occuper à jamais ce pays, qu'ils possédèrent de fait. Mais bientôt fatigués des incursions des Ostrogoths, ils mirent le feu à la ville comme à une caverne de voleurs, rasèrent les tours, les portes et les murailles, et s'enfuirent tous de ce pays. Telle fut la fin de la domination de la cité de Bavai. L'AUTEUR. Comme j'ai mis dans cet exposé les détails sur lesquels s'accordent les deux historiens précités, il me semble juste d'y mettre ceux sur lesquels ils diffèrent. Alméric rapporte que pendant ce siège les Huns donnèrent de nouveaux noms à plusieurs châteaux-forts, tels que ceux de *Hoyum*, *Hunia*, *Hugniacum*, *Subhugniacum*, *Hunonia* et autres semblables; qu'ils en firent de même par rapport aux rivières de la forêt Charbonnière, telles que la Haine, l'Hunelle et beaucoup d'autres; que les villages situés autour de Bavai et qui portent les noms de Hugnies, de Hon, de Sur-Hon, etc., doivent aux Huns leurs dénominations. Le même Alméric rapporte de

Ayant suivi le général romain à la poursuite de ces barbares, il eut beaucoup de part à la célèbre bataille donnée contre eux la même année, près de Méri-sur-Seine, bourg à quatre lieues au-dessous de Troies; mais il y perdit la vie. Ainsi Attila put se considérer comme vainqueur, et ce fut peut-être alors qu'il assiégea Bavai.

logne, de Trèves, de Metz, de Toul, de Tongres, de Gand, de Tournai, d'Arras, d'Amiens, de Beauvais, de Reims, de Troies, de Langres et d'autres villes. On croit que Mérovée conserva Cambrai. Il se joignit à Aëtius, et Attila fut battu par les Romains le 14 juin de cette même année 451, près d'Orléans, et le 20 septembre suivant dans les plaines de Méri-sur-Seine. Les Huns retournèrent vers le Rhin, et ce fut peut-être alors qu'ils détruisirent Cambrai, que les Romains rebâtirent, et où Mérovée fixa vraisemblablement son sejour, puisque son fils Childéric y régna, en fit sa capitale, et y mourut.

---

plus que le pays de Hainaut fut d'abord appelé *Hunonia* par ces mêmes peuples. Il ajoute beaucoup d'autres faits qui paraissent contredits, du moins quant à la fixation des époques, par Hugues de Toul, comme on peut le voir plus haut, livre II, chapitre XXXIII et suivans, à l'article de Servius, roi des Romains, dans le livre I de ses histoires, auxquelles est conforme l'histoire de Trèves, qui dit en effet que les Huns, sans rien construire, renversèrent et rasèrent tout. C'est au lecteur intelligent de se former une opinion sur toutes ces contradictions. Lorsque toutes les villes de la Gaule supérieure et même de l'inférieure eurent été détruites, les Romains réparèrent la ville de Cambrai (1), qu'ils avaient d'abord abandonnée, qui depuis cette époque commença à dominer sur toutes les villes de la forêt Charbonnière, et qui dut aux Romains de l'emporter enfin sur les villes de Famars et de Blaton, qui paraissaient lui disputer le premier rang.

(1) Cambrai appartenait sous les Romains à la seconde Belgique, dont la capitale était Reims. Mais après la ruine de Bavai, Cambrai était devenue la capitale d'une cité de cette province, formée de l'ancien territoire des Nerviens.

CAPITULUM XXIX.

De quibusdam eventibus istius temporis.

SIGEBERTUS.

Anno Domini CCCCXXVI, Celestinus Romanæ ecclesiæ XLI præsidet. Hic constituit ut psalmi David centum quinquaginta antè sacrificium canerentur antiphonatim ex omnibus; quod antè non fiebat, nisi tantùm epistola beati Pauli et sanctum Evangelium recitabantur. Ex hoc instituto excerpti de psalmis introitus, gradalia, offertoria ante sacrificium, communiones inter communicandum cum modulatione ad missam in ecclesiâ romanâ cantari cœperunt. Anno Domini CCCCXXVIII, Theodosius, Valentinianum Placidiæ amitæ suæ ex Constantio filium, imperatorem facit; eumque cum Placidiâ matre Romam ad imperandum mittit; et regnaverunt simul annis quatuor et viginti. Eodem tempore Cassianus de ecclesiâ constantinopolitanâ cum Johanne Chrisostomo ejectus et in Massiliam Galliæ presbyter ordinatus, multa scripsit; inter quæ etiàm compertas in Ægypto vitas patrum doctrinasque et regulas datis ad plurimos libris exponit. Romani Hunos à Pannoniâ fugant, quam per quinquaginta annos tenuerant. Anno Do-

CHAPITRE XXIX.

De quelques événemens de cette époque.

SIGEBERT.

L'an du Seigneur 426 (1), Célestin, quarante et unième pape, occupe le siège apostolique. C'est lui qui ordonna que des antiennes prises des cent cinquante psaumes de David seraient chantées avant le saint sacrifice, ce qui n'avait pas lieu auparavant, car on se contentait de réciter une épître de saint Paul avec le saint Evangile. D'après ce réglement on commença, dans l'Eglise romaine, à chanter en musique à la messe les introïts tirés de ces psaumes, les graduels, les offertoires avant le sacrifice, et les communions pendant que les fidèles communiaient. En l'an du Seigneur 428 (2) Théodose fait empereur Valentinien, fils de Placidia, sa tante, et de Constance, et l'envoie à Rome avec Placidie, sa mère, pour gouverner l'empire, qu'ils occupèrent conjointement pen-

(1) C'est le 10 septembre 422 que Célestin, né à Rome, fut consacré pape après la mort de Boniface. Il remplit dignement le siège de Rome, et mourut l'an 432.

(2) Ce fut le 23 octobre 425 que Valentinien III, fils du général Constance et de Placidia, fille du grand Théodose, reçut les ornemens impériaux à Ravenne, après la défaite et la mort du secrétaire Jean, qui avait usurpé la pourpre.

mini ccccxxx, Clodius filius Pharamundi, rex crinitus, regnat super Francos annis decem et octo. Ex hôc Franci crinitos reges habere cœperunt. Anno eodem Walamer Ostrogothorum regnum suscipiens regnavit annis xxxi. Hujus frater fuit Tuidemer de quo ortus est Theodoricus rex Italiæ. Anno verò sequenti Clodius Thoringiam invadit et in Dispargo, castello Thoringorum, aliquandiù habitavit. Almericus. Clodius filiam regis Thoringorum desponsavit, ex quâ filios quatuor suscepit. Qui Thoringorum rex super duo regna tunc dominabatur, videlicet Thoringiam et Austriam; à quo regnum Austrasiorum per filios Clodii regis postmodùm sumpsit exordium (1). Anno Domini ccccxxxii Nestorius Constantinopolis episcopus factus, fit auctor hæresis separantis in Christo hominem à Deo; dicens purum hominem, non Deum de Mariâ natum et à Judæis crucifixum. Anno sequenti tertia synodus universalis, Ephesina prima, ducentorum episcoporum, jussu Theodosii Augusti junioris edita est; quæ Nestorium duas personas in Christo asserentem justo anathemate condamnavit, ostendens manere in duas naturas unam Domini nostri Jesu Christi personam. Anno sequenti, Sixtus romanæ ecclesiæ quadragesimus secundus præsidet. In Galliâ cùm Supthar rex Hunorum Burgundiones nimis opprimeret, illi in Deo christianorum spem suam ponentes, se baptisari petierunt; et statim Hunnis congressi pauci multa millia eorum peremerunt, et sic rabiem ipsorum refrænaverunt. Anno Domini

(1) Ce qui suit est extrait de Sigebert.

dant vingt-quatre ans. Dans le même tems Cassien (1), chassé de l'église de Constantinople avec Jean Chrisostôme, et ordonné prêtre à Marseille, dans la Gaule, composa un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels se trouvent les livres renfermant l'histoire des vies des pères qu'il avait découverts en Egipte, et celle des institutions et des règles des cénobites, livres qu'il envoya à plusieurs personnes. Les Romains chassent les Huns de la Pannonie, que ceux-ci avaient possédée pendant cinquante ans. En l'an du Seigneur 430, Clodion (2), roi chevelu, fils de Faramond, règne sur les Francs, qu'il gouverna pendant dix-huit ans. C'est à cette époque que les Francs commencèrent à avoir des rois chevelus. Dans la même année Valamer monta sur le trône des Ostrogoths, qu'il garda pendant trente et un ans. Il eut pour frère Tuidemer, père de Théodoric, roi d'Italie. L'année suivante, Clodion envahit la Thuringe, et habita pendant quelque tems le château

(1) Jean, surnommé Cassien, né en Provence au milieu du quatrième siècle, fut ordonné diacre l'an 403, à Constantinople, par saint Jean Chrisostôme. Lorsque ce patriarche fut exilé, Cassien eut la commission de porter à Rome les lettres dans lesquelles le clergé de Constantinople prenait la défense de son pasteur persécuté. Saint Jean Chrisostôme étant mort l'an 407, Cassien se retira l'an 414 à Marseille, où il fonda la célèbre abbaye de Saint-Victor.

(2) Clodion n'était pas fils de Théodemer, comme porte l'épitome de Grégoire de Tours, mais son successeur, et petit-fils de Marcomer par Faramond, dont l'omission par Grégoire de Tours est suppléée par la chronique de Tiro Prosper et l'auteur des Gestes des Rois français. Les savans auteurs de l'Art de vérifier les dates ne paraissent pas fondés à supprimer Faramond de la liste des rois de France. Théodemer, son prédécesseur, n'avait été nommé roi qu'à cause de la jeunesse de Faramond, dont le père était en prison. L'ordre de la succession rendit la couronne à Faramond après la mort de Théodemer. Jacques de Guyse donne toujours à Clodion le nom de Clodius.

ccccxxxv, Germanus antissiodorensis, Lupus tricassinus, Eucherius lugdunensis, Hilarius arelatensis episcopi in Galliis clarent. Eodem anno Sixtus papa à Basso criminatur, et jussu Valentiniani imperatoris Romæ congregatâ synodo, coràm sex et quinquaginta episcopis, synodico judicio purgatur; Bassus verò prescribitur. Eodem anno Aetius conferens se ad Rugilam regem Hunorum, ejus auxilio regreditur ad romanum solum. Anno Domini ccccxxxvi, Aetius in gratiam Romanorum ac imperatorum recipitur, hoc agente Rugilâ Hunorum rege, qui etiàm Romanis fœderatus anno eodem moritur; sibi autem in regno Hunorum successit Bleda. Anno Domini ccccxxxviii, Eudoxia augusta uxor Theodosii, Hierosolymam ex voto properavit; et indè reliquas protomartyris Stephani, et duas catenas quas angelus de manibus Petri apostoli disjecit Dei nutu, attulit; eisque adjunctâ catenâ quâ etiàm Romæ Petrus vinctus fuit, triadem fecit; et indè cum consilio romani præsulis, solemnitatem sancti Petri, quæ dicitur *ad vincula*, Romæ instituit, kalendis augusti; ideò maximè ut populum revocaret à gentilis superstitionis pompâ, quòd adhuc solemnizabat in hâc die civitas ex ritu gentili pro victoriâ Octaviani Augusti de Antonio et Cleopatrâ, collatâ tertio kalendas augusti. Anno sequenti Wandali universam Africam devastant omnimodis. Sub hoc turbine tribulationis, sanctus Augustinus migravit ad Dominum, tertio mense obsidionis suæ urbis, anno ætatis suæ lxxxiii°, episcopatûs sui xl°, qui tanta scripsit, ut libros ejus nullus omni tempore

de Duisbourg, situé dans cette province. Alméric. Clodion épousa la fille du roi des Thuringiens, dont il eut quatre fils. Ce roi de Thuringe dominait alors sur deux royaumes, ceux de Thuringe et d'Austrie ; et c'est sous lui que commença le royaume des Austrasiens, qui fut possédé dans la suite par les fils du roi Clodion. En l'an du Seigneur 432, Nestorius, fait évêque de Constantinople, devient auteur de l'hérésie qui sépare dans le Christ l'homme du Dieu, enseignant que l'homme seul et non le Dieu était né de Marie et avait été crucifié par les Juifs. L'année suivante fut publié, par l'ordre de l'empereur Théodose-le-Jeune, le troisième concile universel, qui est le premier d'Ephèse, et qui fut composé de deux cens évêques (1). Ce concile frappa d'un juste anathème Nestorius, qui soutenait qu'il y avait deux personnes dans le Christ, et décida par conséquent que Jésus-Christ n'avait qu'une seule personne pour ses deux natures. L'année suivante le siège pontifical fut occupé par Sixte, quarante-deuxième pape. Dans la Gaule les Bourguignons ne pouvant plus supporter l'oppression de Supthar, roi des Huns, et plaçant tout leur espoir dans le Dieu des chrétiens, demandent le batême ; et aussitôt se jetant en assez petit nombre sur les Huns, ils en tuent plusieurs milliers, et mettent ainsi un frein à la rage de ces peuples. En l'an du Seigneur 435, les évêques Germain

(1) Le concile d'Éphèse, qui fut en effet le troisième concile général, commença le 22 juin de l'an 431, et finit le 31 juillet suivant. Il fut composé de plus de deux cens évêques. Saint Cirille y présida, comme tenant la place du pape, ainsi que portent les actes. Nestorius refusa d'y assister avant l'arrivée de Jean d'Antioche. Il y fut anathématisé, ainsi que sa doctrine, ce qui fut confirmé le 11 juillet, après l'arrivée des légats.

vitæ suæ non solùm scribere, sed nec legere quidem valeat.

Observation. Saint Augustin était né à Tagaste, petite ville d'Afrique, le 13 novembre 354, et mourut le troisième mois du siége d'Hippone par les Vandales, le 28 août 430, à 75 ans 9 mois 15 jours, et non 83 ans comme le dit notre auteur. Ses ouvrages, en général, forment un corps complet de théologie. Le seul livre de la *Doctrine chrétienne* contient, au jugement de Bossuet, plus de principes pour entendre l'Écriture sainte, qu'il n'y en a dans tous les autres docteurs. Ses sermons, dont il nous reste près de quatre cens, faits pour la plupart sur-le-champ, sont de simples homélies, où l'on voit un pasteur qui instruit ses brebis; un maître, ses disciples; un père, ses enfans. Ils sont écrits sans art, sans plan; mais on voit qu'il savait imprimer ses instructions dans les esprits par des expressions agréables, des pensées vives et subtiles, adaptées au génie des Africains, qui en étaient touchés jusqu'aux larmes. La meilleure édition des Œuvres de saint Augustin a été donnée en onze tomes in folio, par les bénédictins F. Delfau, Th. Blampin, P. Coutant et Cl. Guesnié, 1679 et années suivantes. Il est bon de joindre à cette édition l'*Appendix Augustinianus*, volume qui fait partie de la réimpression des œuvres de ce père, faite à Anvers par les soins de T. Leclerc, 1700-1703, douze tomes en 9 volumes, in-folio. M. de Tillemont a écrit la vie de saint Augustin. Cet ouvrage a de la réputation et la mérite en effet.

d'Auxerre, Loup de Troies, Eucher de Lion, Hilaire d'Arles, florissaient dans les Gaules. Dans le même tems (1) le pape Sixte est accusé par Bassus, et absous par un concile assemblé à Rome par l'ordre de l'empereur Valentinien, et composé de cinquante-six évêques; Bassus y est condamné. Dans la même année, Aétius s'étant rendu auprès de Rugile, roi des Huns, rentre avec son secours sur le territoire romain. En l'an du Seigneur 436, Aétius regagne la faveur des Romains et des empereurs, par la médiation de Rugile, roi des Huns, qui, après avoir fait alliance avec les Romains, mourut cette même année (2), et eut Bléda pour successeur à la couronne des Huns. Dans l'année du Seigneur 438, l'impératrice Eudoxie, épouse de Théodose, va à Jérusalem, d'après le vœu qu'elle en avait fait, et en rapporte des reliques de saint Etienne, premier martir, et les deux chaînes que l'ange, par la permission de Dieu, ôta des mains de l'apôtre saint Pierre; et après avoir ajouté à ces chaînes celle qui avait servi, à Rome, à garroter saint Pierre, elle en fait une *triade;* puis, de l'avis de l'évêque de Rome, elle fonde dans cette ville, le jour des calendes d'août, la fête de saint Pierre qu'on appelle *aux liens* (3), dans le but de détourner le peuple de la pompe d'une superstition païenne: la ville

(1) Ce fut vers la fin de 433 que Bassus, qui avait été consul, accusa le pape Sixte, qui se défendit par une lettre que l'on dit supposée, ainsi que le concile dont il est ici question. Mais il est difficile de comprendre comment Jacques de Guyse aurait pu admettre une telle supposition. Cependant des historiens protestans, tels que Lesueur et Basnage de Flottemanville, l'ont reconnue.

(2) M. de Guignes appelle ce roi des Huns Rouas ou Rugulas, et place sa mort en 433. Bléda lui succéda avec son frère Attila.

(3) C'est l'an 439 qu'Eudocie, femme de l'empereur Théodose-le-Jeune, apporta de Jérusalem les deux chaînes dont saint Pierre

CAPITULUM XXX.

Quod Clodius rex Francorum silvam Carbonariam invasit.

SIGEBERTUS.

Anno Domini CCCCXLI, Leo romanæ ecclesiæ quadragesimus tertius præsidet. Hic in homeliis declamandis multùm valuit. Hic in canone missæ addidit *sanctum sacrificium immaculatam hostiam*. Anno

avait été lié dans cette ville; qu'elle en retint une pour la donner à une église de Constantinople; qu'elle envoya l'autre à Rome à sa fille Eudoxie, qui avait épousé l'empereur Valentinien III, et que cette dernière princesse la déposa dans une église qu'elle fit rétablir sur le mont Esquilin. Voyez Godescard, Vies des Saints, au 1er août.

célébrait en effet ce même jour, en suivant le rit des gentils, la victoire remportée le III des Calendes d'août, par Octave Auguste sur Antoine et sur Cléopâtre. Dans le cours de l'année suivante les Vandales envahissent l'Afrique et y commettent toutes sortes de dévastations. C'est pendant ce temps de désolation et de calamité que mourut saint Augustin, dans le troisième mois du siège de sa ville, à l'âge de 83 ans, et l'an 40 de son épiscopat. Les ouvrages qu'il a composés sont si nombreux que la vie d'un homme ne suffirait pas, non seulement pour les écrire, mais même pour les lire.

CHAPITRE XXX.

Invasion de la forêt Charbonnière par Clodion.

Sigebert.

En l'an du seigneur 441 (1), le siège apostolique fut occupé par Léon, quarante troisième pape, qui prononça un grand nombre de sermons pleins de force et de vérité, et qui introduisit dans le canon de la messe *saint sacrifice, hostie sans tache*. Dans l'année 444 (2), le corps de saint Jean Chrisostôme qui

(1) Saint Léon, surnommé le Grand, compté par l'Art de vérifier les dates pour le quarante-quatrième pape, fut élu le 29 septembre 441, et non 440.

(2) Ce ne fut pas en 444 mais en 438 que saint Procule ou Procle,

Domini CCCCXLIIII, corpus Johannis Chrysostomi in exilio defuncti, tandem Constantinopolim refertur, instantiâ Proculi episcopi, et jussu Theodosii imperatoris, cum lacrymis orantis ut veniam daret Arcadio patri suo et Eudoxiæ matri, qui eum exiliaverunt; et per hoc dissensio finita est quæ erat adhuc in ecclesiâ pro ejusdem Johannis damnatione. Anno Domini CCCCXLV, Clodius rex Francorum, missis exploratoribus à Dispargo castello usque ad urbem Cameracum, transiit Rhenum, et protrito multo Romanorum populo, citrà Rhenum usquè Ligerim fluvium habitantium, Carbonariam silvam ingressus, urbem Tornacum obtinuit, et indè usquè ad urbem Cameracum properavit; ubi pauco tempore residens, Romanos si quos ibi invenit peremit, et exindè usquè ad Somenam fluvium perveniens, omnia occupavit. ALMERICUS ET HUGO. Clodius, rex Francorum, Rhenum pertransiens, silvam Carbonariam ingressus, rememorans pristinam prostrationem Francorum illùc affuisse, macerias atque ruinas tàm Fanimartis quàm Octoviæ jussit solo coæquari nunquàm reparaturas, residuum silvæ suo dominío perenniter applicando. Et sic finitum est dominium silvæ Carbonariæ et devolutum ad Francos. ACTOR. Fingunt aliqui hunc Clodium fuisse de quo habetur in historiâ quâdam intitulatâ *De Lancelot du Lac*, sed quià illa historia multa fantastica ponit, non adhibeo fidem

évêque de Constantinople, fit transférer solennellement dans cette ville le corps de saint Chrisostôme. L'empereur Théodose et sa sœur Pulchérie assistèrent à la cérémonie de cette translation, qui eut lieu le 27 janvier, jour auquel le saint est honoré par les Latins.

était mort dans l'exil, est enfin rapporté à Constantinople, aux instances de l'évêque Procule, et par l'ordre de l'empereur Théodose, qui priait ce saint avec larmes de pardonner à Arcadius son père et à Eudocie sa mère, qui l'avaient exilé: ce qui mit fin à la dissention que la condamnation de Jean avait excitée dans l'Eglise. En l'an du Seigneur 445 (1), Clodion, roi des Francs, après avoir envoyé du château de Duisbourg des espions jusqu'à la ville de Cambrai, passa le Rhin, tua un grand nombre de Romains qui habitaient entre le Rhin et la Loire; puis étant entré dans la forêt Charbonnière, s'empara de la ville de Tournai, et s'avança de là jusqu'à celle de Cambrai. Il s'y reposa quelque tems, tua tous les Romains qu'il y trouva, et ensuite descendant jusqu'à la Somme, il se rendit maître de tout le pays. ALMÉRIC ET HUGUE. Clodion roi des Francs, après avoir passé le Rhin, entra dans la forêt Charbonnière, et se rappelant l'ancienne déroute que les Francs y avait essuyée, il fit raser, pour ne jamais être réparées, les murailles et les ruines tant de Famars que de Bavai, et il réunit à jamais à son empire le reste de cette province. C'est ainsi que finit la domination de la forêt Charbonnière, qui passa au pouvoir des Francs. L'AUTEUR. Quelques auteurs s'imaginent que ce Clodion est le même que celui dont il est parlé dans une histoire qui porte le nom de Lancelot du Lac (2), mais je n'ajoute pas foi

(1) Ce fut en effet l'an 445 que Clodion se rendit maître de Tournai, de Cambrai, poussa ses conquêtes jusqu'à la Somme, et entra dans Amiens, où il établit, selon quelques savans, le siège de son empire.

(2) Chrestiens, surnommé de Troies, du lieu de sa naissance, a été l'un des romanciers les plus féconds et les plus estimés du dou-

dictis ejus. Anno Domini CCCCXLVI, Britanni, qui per tot annos expositi fuerant prædæ et hostium ludibrio, Anglos invitant à Germaniâ. Angli Britanniam veniunt, eamque ab hostibus tutam esse faciunt; non multò post eam sibi vindicant. Ambrosium Aurelium sibi Britanni regem statuunt, ejusque ductu per annos XLIIII vario belli eventu contrà Anglos confligunt. Hæc Sigebertus. ACTOR. Historiæ Britannorum videntur sonare, quòd post dictum Aurelium Ambrosium, in principatu regni Britanniæ successit Uter-Pandragon, filius dicti regis defuncti. Quiquidem Uter-Pandragon fuit pater Arturi nobilissimi regis, qui, juxtà historiam Balduini, circà tempora ista natus fuisse fertur. De quo Arturo sic dicit Balduinus in suis historiis. « Arturus, tempore Leonis imperatoris, totam Galliam ab Oceano à parte septentrionali, usque ad Rhodanum versùs austrum, et à regno Armoricarum à parte occidentis, usque ad fluvium Rheni à parte orientis, suo dominio potenter subjugavit. Hic à Carbonariâ silvâ Hunos, Wandalos, Ostrogothos et Francos, necnon et Romanos fertur expulisse; et Galliam totam à tributis et vectigalibus cunctis liberrimam restituisse, et à tyrannide Romanorum

zième siècle. Il servit particulièrement Philippe d'Alsace, comte de Flandre, qui fut tué devant Saint-Jean-d'Acre, en 1191, et mourut la même année que son protecteur. Aucun poëte n'a été plus loué par ses contemporains. C'est lui qui est auteur du roman de Lancelot du Lac ou de la Charette mis en vers d'après le version en prose de Gautier Mapp. L'auteur n'eut pas le tems d'y mettre la dernière main, et Godefroy de Ligny se chargea de l'achever. Voyez l'article CHRESTIENS dans la Biographie universelle.

à cet ouvrage, qui avance une foule de choses bizarres et chimériques. En l'an du Seigneur 446, les Bretons, qui avaient été pendant tant d'années la proie et le jouet de leurs ennemis, appellent les Angles de la Germanie. Ceux-ci viennent en Bretagne, la mettent en sûreté contre ses ennemis, et peu de tems après se l'approprient à eux-mêmes. Mais les Bretons se donnent ensuite pour roi Ambrosius Aurélius, et sous sa conduite font la guerre pendant quarante-quatre ans aux Angles avec des succès variés. C'est ce que rapporte Sigebert. L'AUTEUR. Les histoires des Bretons paraissent faire entendre que Uter-Pandragon, fils d'Aurélius Ambrosius, lui succéda, après sa mort, dans la principauté du royaume de Bretagne. Cet Uter-Pandragon fut le père du grand roi Artur, dont, suivant l'histoire de Baudoin (d'Avesnes), on rapporte la naissance à cette même époque. Voici ce que Baudoin dit d'Artur dans ses histoires (1). « Artur du tems de l'empereur Léon,

(1) *Chronicon Balduini, Avennensis, seu Historia genealogica comitum Hannoniæ; sub anno* 1285 *scripta.*

Cette chronique de Baudoin d'Avesnes est imprimée dans le tome III du Spicilège de dom d'Achery, édition de 1723, in-folio, page 286.

Il y en avait déjà une édition sous ce titre: *Chronicon Balduini Avennensis, seu Historia genealogica comitum Hannoniæ aliorumque procerum, sub anno* 1285, *conscripta; notis illustrata à Jacobo* Le Roy. *Antverpiæ* 1693, in-folio.

Cette chronique de Baudoin d'Avesnes se trouvait en français, in-folio, dans la bibliothèque de Baluze, n° 242, et est aujourd'hui dans celle du roi. Elle est très-estimée. Valère André, dans sa Bibliothèque Belgique, dit qu'on la trouve en latin et en français, mais qu'elle est plus ample en cette dernière langue; de sorte qu'il est douteux en laquelle des deux elle a été composée.

La Bibliothèque du roi possède encore, entre les manuscrits de Duchesne, n° 2, le Linage de Coucy et de Dreux, tiré de la généalogie de Baudoin d'Avesnes, par l'ordre d'Enguerrand-le-Grand,

perenniter eripuisse. » Actor. Verùm quià de memorandissimis dictis actibus Sigebertus et Francorum historiæ necnon et Vincentius pauca valdè proloquuntur, decrevi, ex eo quod princeps extitit Hasnoniensis territorii, ex quæ de eo in historiis Britonum reperi, cum principibus Hannoniæ, proùt justum est, dinumerare.

CAPITULUM XXXI.

De Arturo rege Britonum.

Ex historiâ Britonum, libro IX, capitulo primo.

Defuncto igitur Uter-Pandragone (1), convene-

seigneur de Coucy et de Dreux. L'auteur a écrit cet ouvrage l'an 1303, selon Duchesne, qui en rapporte un fragment, et selon du Bouchet, qui en rapporte aussi des fragmens.

(1) Uther-Pendragon. *Galf. Monum.*

soumit à sa domination par la force des armes, toute la Gaule depuis l'Océan au nord jusqu'au Rhône du côté du midi, et depuis le royaume des Armoriques à l'occident, jusqu'au Rhin du côté de l'orient. On dit de plus qu'il chassa de la forêt Charbonnière les Huns, les Vandales, les Ostrogoths, les Francs ainsi que les Romains; qu'il délivra la Gaule entière de tous les tributs et de tous les impôts qu'elle payait, et qu'il l'arracha pour toujours à la tirannie des Romains. »

L'Auteur. Mais parce que d'une part Sigebert, ainsi que les histoires des Francs, et même Vincent de Beauvais, ne disent que peu de choses de ces événemens mémorables, et que de l'autre il est certain qu'Artur occupa la principauté de Hainaut, j'ai résolu de rapporter en détail ce que j'ai pu trouver sur ce sujet dans les histoires des Bretons, et de le joindre comme il est juste à l'histoire des princes de Hainaut.

CHAPITRE XXXI.

D'Artur, roi des Bretons.

Extrait de l'histoire des Bretons, *livre* IX; *chapitre* I.

Après la mort d'Uter-Pandagron, les Grands de la Bretagne s'assemblèrent des diverses provinces dans la ville de Leicester, et suggérèrent à Dubricius archevêque de Cærléon (aujourd'hui Chester) de sacrer roi Artur fils du défunt. Ils se trouvaient alors pressés par

runt ex diversis provinciis proceres Britonum in civitatem Cilcestriæ, Dubricio urbis Legionum archiepiscopo, suggerentes ut Arturum filium ejus in regem consecraret. Angebat enim eos necessitas; quià audito prædicti regis obitu, Saxones concives suos ex Germaniâ invitaverunt, et duce Colgrino, ipsos exterminare nitebantur. Subjugaverunt etiàm sibi totam partem insulæ, quæ à flumine Humbri usquè ad Cathanesium mare extenditur. Dubricius ergò calamitatem patriæ dolens, associatis sibi episcopis, Arturum regem diademate insignivit. Erat autem Arturus quindecim annorum juvenis, inauditæ virtutis atque largitatis; in quo tantam gratiam innata bonitas præstiterat, ut à cunctis populis amaretur. Hic est Arturus quem Merlinus Aprum Cornubiæ vocat. Insignibus itaque regiis initiatus Arturus, solitum morem servans, largitati indulsit; confluebat ad eum tanta multitudo militum, ut eis quid dispensaret deficeret. Sed cui naturalis inest largitio cum probitate, licet ad tempus indigeat, nullatenùs tamen continua paupertas ei nocebit. Arturus ergò quià in illo probitas largitionem comitabatur, statuit Saxones inquietare, ut eorum opibus quæ eis famulabantur, ditaret familias. Commonebat etiàm id rectitudo, quià totius insulæ monarchiam debuerat hereditario jure obtinere. Collectâ deindè sibi subditâ juventute, Eboracum petivit; cùmque id Colgrino compertum esset, collegit Saxones, Scotos, Pictos, venitque eis obvius, cum multitudine maximâ juxtà flumen Duglas; ubi facto congressu utriusque exercitûs in

la nécessité : en effet les Saxons, ayant appris la mort du roi Uter, avaient appelé de la Germanie leurs compatriotes, et sous la conduite de Colgrin ils s'efforçaient d'exterminer les Bretons. Ils subjuguèrent même toute la partie de l'île qui s'étend depuis le fleuve d'Humber jusqu'à la mer de Cathness. Dubricius, affligé des maux de sa patrie, décora Artur du diadême avec le concours des évêques. Artur n'avait encore que quinze ans, et était d'une vertu et d'une libéralité sans exemple, et sa bonté naturelle lui donnait tant de graces, qu'il était aimé de tous les peuples. C'est cet Artur que Merlin appelle le Sanglier de Cornouailles (1). Artur donc revêtu des insignes royaux, conserva son ancienne habitude, et se livra à sa libéralité; il accourait auprès de lui une telle multitude de guerriers, qu'il n'avait plus rien à leur donner. Mais celui qui a reçu de la nature la libéralité unie à la prudhommie, peut bien être dans le besoin pendant quelque tems, sans qu'une pauvreté continuelle nuise jamais à ses entreprises. C'est pourquoi Artur, qui joignait la prudhommie au penchant de faire des largesses, résolut d'inquiéter les Saxons, afin de s'emparer des grandes richesses qu'ils possédaient, et d'en combler ses serviteurs fidèles (2). La justice

(1) Galfrid ou Geoffroi de Monmouth, dont il est parlé fort au long dans le premier volume des Mémoires sur l'Histoire ancienne du globe, pag. 160, a inséré dans son ouvrage : *Versio prophetiarum Ambrosii Merlini.* Ces prophéties du fameux enchanteur Merlin ont été imprimées séparément avec des explications d'Alain de Lille, Francfort, 1603, in-4°.

(2) C'est en 487 qu'Ambrosius, père d'Artur, remporta une victoire signalée sur Ella, assisté de ses deux fils aînés Badulphe et Colgrin. Une trève fut conclue, pendant laquelle Artur, qui avait combattu avec son père, alla à Jérusalem. Voyez l'Histoire d'Angleterre par Rapin de Thoyras. La Haye, 1719, I, 110.

majori parte periclitatus fuit. Victoriâ tamen potitus est Arturus, Colgrinum fugientem insecutus est, et ingressum infra Eboracum obsedit. Auditâ itaque fratris sui fugâ, Badulphus (1) cum sex millibus virorum obsidionem petivit, ut ipsum inclusum liberaret. Erat autem tunc ipse, quandò frater pugnaverat, expectans adventum Celdrici ducis, juxtà maritima, qui eis ex Germaniâ in auxilium venturus erat. Cùm itaque esset spatio decem milliariorum ab urbe, statuit nocturnum iter arripere, ut furtivam irruptionem faceret. Quod edoctus Arturus jussit Cadorem, ducem Cornubiæ, cum sex millibus (2) peditum, eâdem nocte illi obviare. Qui viam quà hostes præteribant nactus, inopinum impetum fecit, dilaceratisque ac interfectis Saxonibus, fugam facere coegit. Qui ultrà modum anxius, quùm fratri suo auxilium subvectare nequiret, deliberavit apud se qualiter colloquio ipsius frueretur; existimabat enim aditum salutis utrorumque consilio machinari posse, si illius præsentiam adire quivisset. Cùm igitur alterius modi aditum non haberet, rasit capillos suos et barbam, cultumque joculatorum cum citharâ cepit. Deindè infrà castra deambulans, modulis quos in lyrâ componebat sese citharistam exhibebat. Cùmque nulli suspectus esset, accessit ad mænia urbis paulatìm, cœptam familiaritatem faciens; postremò cùm inclusis compertus esset, tractus funiculis infrà muros et ad fratrem conductus. Ex tunc viso germano, osculis et amplexibus deside-

(1) Badulchus. *Galf.*

(2) Sexcentis. *Galf.*

même l'engageait à se conduire ainsi, puisqu'il aurait dû par droit héréditaire posséder la monarchie de l'île tout entière. Il assembla donc une jeunesse qui lui était dévouée, et marcha sur Yorck. Aussitôt que Colgrin eut appris cette nouvelle, après avoir rassemblé les Saxons, les Ecossais et les Pictes, il marcha à sa rencontre, suivi d'une armée innombrable, jusque sur les bords de la rivière de Douglas; et là les deux armées en étant venues aux mains elles furent détruites en grande partie; cependant Artur remporta la victoire, poursuivit Colgrin qui fuyait, et l'assiégea dans Yorck, où il s'était jeté. Badulphe, pendant que Colgrin son frère combattait, était sur les bords de la mer, à attendre l'arrivée d'un chef nommé Celdric, qui devait venir de la Germanie à leur secours. Mais dès qu'il eut appris la fuite de son frère, il marcha avec six mille hommes sur la ville assiégée, afin de le délivrer. Etant encore éloigné de la place d'environ dix milles, il conçut le dessein de se mettre en marche de nuit, et de fondre sur Artur à l'improviste. Mais celui-ci, qui en fut informé, ordonna à Cador, duc de Cornouailles, de marcher la même nuit à sa rencontre avec six mille hommes d'infanterie. Cador ayant pris le même chemin que les ennemis tomba sur eux sans qu'ils s'y attendissent, et après avoir défait et taillé en pièces les Saxons, il les força de prendre la fuite. Cependant Badulphe vivement tourmenté de ne pouvoir conduire des secours à son frère, délibéra en lui-même sur le moyen d'avoir une entrevue avec lui; car il pensait que s'il pouvait l'entretenir, ils concerteraient ensemble un plan pour leur salut. Ne trouvant pas d'autre expédient, il se rasa les cheveux et la barbe, et prit l'habit d'un jongleur avec un luth en sa main.

ratis sese refecit (1). Denique cùm, post multimodas deliberationes, desperationem egrediendi incidissent, remeabant jàm legati ex Germaniâ, qui, duce Celdrico, sexaginta (2) naves milite forti oneratas in Albaniam conduxerant. Quo audito, dissuaserunt consiliarii sui Arturo obsidionem diutiùs tenere, ne si tanta hostium multitudo supervenisset, dubium certamen commisissent.

CAPITULUM XXXII.

Quòd Arturus primitùs à paganis invehitur.

PARUIT igitur Arturus domesticorum suorum consilio, recepitque sese infrà urbem Londoniarum,

(1) Geofroi ajoute : *acsi ex morte resuscitatus esset.*

(2) Sexcentas. *Galf.*

Se promenant ensuite dans le camp d'Artur, il chantait en s'accompagnant et se fesant passer pour un joueur de luth. Il éloigna ainsi tout soupçon, et s'approcha peu à peu des murs de la ville, à l'aide de son déguisement et de son stratagême : enfin ayant été reconnu par les assiégés, il fut hissé avec une corde dans la ville, et conduit à Colgrin. Dès que Badulphe eut aperçu son frère, il se jeta dans ses bras et l'accablant de caresses et d'embrassemens depuis long-tems désirés, il se réjouit comme un homme qui aurait été rappelé à la vie. Ensuite ils délibérèrent ensemble sur les moyens de faire leur retraite, et comme ils commençaient à désespérer de leur salut, survinrent les députés qu'ils avaient envoyés en Germanie, et qui, sous la conduite de Celdric, avaient amené en Albanie soixante vaisseaux chargés d'excellentes troupes. Cette nouvelle ayant été rapportée à Artur, ses conseillers le dissuadèrent de presser plus long-tems le siège, dans la crainte d'être obligé de livrer un combat douteux, si cette multitude d'ennemis l'attaquait.

CHAPITRE XXXII.

Moyen que prend Artur pour résister aux païens.

ARTUR suivit le conseil de ses serviteurs, et s'étant retiré dans la ville de Londres, il y convoqua le clergé et tous les Grands de son empire, et leur demanda quel était le parti le plus sûr et le plus salutaire à

ubi convocato clero et primatibus totius potestatis suæ, quærit consilium quid optimum quidve saluberrimum contrà paganorum irruptionem faceret. Communi tandem assensu illato, mittuntur Armoricanum nuntii ad regem Hœlum, qui ei calamitatem Britanniæ notificarent. Erat autem Hœlus filius sororis Arturi, ex Budicio rege Armoricanorum Britonum generatus; undè auditâ inquietatione quæ advunculo ingerebatur, jussit navigium suum parari, collectisque quindecim millibus armatorum, prospero ventorum flatu, portum Hamonis applicuit. Excepit illum Arturus quo honore decebat, mutuos amplexus ingeminans.

CAPITULUM XXXIII.

Quòd Arturus primò Saxones debellavit.

Emensis igitur paucis diebus, urbem Kerlind (1) petivit, à paganis quos suprà memoravi, obsessam. Hæc autem, in lindisiensi provinciâ inter duo flumina super montem locata, alio nomine Lindicolnium (2) nuncupatur. Ut igitur cum omni multitudine suâ eò venerunt. Præliati sunt cum Saxonibus, inauditam

(1) Kaerlindoit, *Galf.*

(2) Lindocolinum. *Galf.*

prendre contre l'irruption des païens. Il fut résolu d'un consentement unanime qu'on enverrait des messagers dans le royaume des Armoriques au roi Hoël, pour l'instruire des malheurs qui menaçaient la Bretagne. Hoël, qui était fils de la sœur d'Artur, et de Budicius roi des Bretons armoricains, ayant appris l'embarras où se trouvait son oncle, fit équiper une flotte; et après avoir embarqué quinze mille hommes armés, il aborda, à l'aide d'un vent favorable, à Portsmouth. Artur le reçut avec les honneurs qu'il méritait, et tous deux se témoignèrent mutuellement beaucoup d'affection.

CHAPITRE XXXIII.

Artur défait les Saxons.

Peu de jours après, Artur marcha au secours de la ville de Kerlind, que les païens tenaient assiégée. Cette ville, située sur une montagne et entre deux fleuves, dans la province de Lindisie, porte le nom un peu différent de Lincoln. Aussitôt qu'il fut arrivé sous ses murs avec toute son armée, il livra bataille aux Saxons, et en fit un horrible carnage : il en périt en effet dans cette action, six mille qui furent en partie noyés dans le fleuve, et en partie accablés sous une grêle de traits. Le reste frappé de terreur abandonna le siège

cædem inferentes : ceciderunt namque ex illis eâ die sex millia, qui partìm fluminibus submersi, partim telis percussi, vitam amiserunt. Undè cæteri stupefacti, relictâ obsidione, fugerunt, quos Arturus insequi non cessavit, donec in nemus Calidonis venerunt. Ibi undique ex fugâ confluentes conati sunt Arturo resistere. Conserto itaque prælio, stragem Britonibus faciunt sese viriliter defendentes; ubi etenim, arborum auxilio, tela Britonum vitabant. Quod Arturus intuens jussit arbores circa illam partem nemorum incidi, et truncos ita in circuitu locari, ut egressus eis abnegaretur. Volebat namque ipsos inclusos tandiù obsidere, donec fame interirent. Quo facto, jussit turmas suas ambire nemus, mansitque tribus diebus ibidem. Quùm igitur Saxones quo vescerentur indigerent, ne subitâ fame perirent, petierunt eo pacto egressum, ut, relicto omni auro et argento, cum solis navibus Germaniam redire sinerentur. Promiserunt quoque se daturos ei tributum ex Germaniâ, obsidesque indè mansuros. Tunc Arturus, quæsito consilio, eorum petitioni acquievit. Retinuit namque ipsorum opes, reddendique vectigalis obsides, solumque abcessum largitus est. Cùmque illi in redeundo domum æquora sulcarent, piguit eos peractæ pactionis, retortisque velis, redierunt in Britanniam, et Totonesium littus adierunt. Nacti deindè tellurem, patriam usque ad Salabrinum mare depopulantur, colonos letiferis vulneribus afficientes, indè arrepto itinere versùs pagum Badonis, et urbem obsederunt. Idque cùm regi nunciatum esset, admirans ultrà modum ipso-

et s'enfuit; Artur ne cessa de les poursuivre que lorsqu'ils furent arrivés dans la forêt de Calidonie. C'est là que tous ceux qui avaient pris la fuite se réunirent et qu'ils s'efforcèrent de résister à Artur. Le combat s'étant engagé, ils se défendirent vaillamment et tuèrent un grand nombre de Bretons, étant protégés par les arbres, qui les mettaient à l'abri des traits de leurs ennemis. Ce qu'Artur ayant vu, il fit couper les arbres qui se trouvaient dans cette partie de la forêt, et fit à l'entour une barrière de leurs troncs pour leur fermer la sortie. Il pouvait par ce moyen les tenir enfermés jusqu'à ce que la faim les eût fait périr. Son ordre ayant été exécuté, il ordonna à des détachemens de cavalerie de garder le tour de la forêt, et resta trois jours dans cette position. La faim ne tarda pas à presser les Saxons, qui, manquant entièrement de vivres, et se voyant sur le point de périr, demandèrent qu'il leur fût permis de se retirer, sous la condition qu'ils abandonneraient leur or et leur argent et qu'ils retourneraient en Germanie avec leurs seuls vaisseaux. Ils promirent en outre qu'ils enverraient de leur pays un tribut à Artur, et qu'ils lui laisseraient des ôtages pour garants de leur foi. Alors Artur, après avoir pris conseil des siens, consentit à leur demande. Il retint leurs richesses et leurs ôtages pour sûreté du paiement, et ne leur accorda que le passage. Mais ceux-ci, comme ils sillonnaient les mers pour rentrer chez eux, se repentirent du traité qu'ils avaient fait, et ayant retourné leurs voiles, ils reprirent le chemin de la Bretagne, et arrivèrent près de Totnès (1). Ensuite ayant pris terre, ils ravagèrent tout le pays jusqu'à la mer de Saverne,

(1) Dans le Dévonshire.

rum facinus, judicium ferri jussit de illorum obsidibus brevi morâ suspendendis. Prætermissâ etiàm inquietatione quâ Scotos ac Pictos opprimere inceperat, obsidionem dispergere festinavit. Maximis verò angustiis cruciatus est, Hœlum nepotem suum gravatum morbo in civitate Alclud (1) deserebat. Postremò submersensem provinciam ingressus, visâ cominùs obsidione, in hæc verba locutus est : « Quum impiis-« simi atque invisi nominis Saxones fidem indedignati « sunt tenere, ego fidem Deo meo servans, sanguinem « concivium meorum in ipsos hodiè vindicare conabor. « Armate vos ! armate ! et proditores istos viriliter in-« vadite, quos procul dubio, auxiliante Christo debel-« labimus. »

CAPITULUM XXXIV.

Quòd Arturus, auxiliante beatâ Virgine, cum solo caliburno Saxones devicit.

Hæc eo dicente, sanctus Dubricius urbis Legionum

(1) Aldud. *Galf.* Peut-être Acle, dans le diocèse et à trois lieues de Durham.

firent périr les habitans sous leurs coups, et s'étant ensuite dirigés vers le territoire de Bath, ils firent le siège de cette ville. Dès que le roi eut appris cette nouvelle, stupéfait de leur perfidie, il fit mettre en jugement leurs ôtages, qui furent condamnés à être pendus sans délai; et cessant aussitôt de poursuivre les Ecossais et les Pictes qu'il était sur le point d'accabler, il vola au secours de la ville assiégée. Mais il fut tourmenté des plus vives inquiétudes de laisser Hoël, son neveu, malade à Alclud. Enfin étant entré dans la province de Sommerset, et étant arrivé sous les murs de la place assiégée, il parla en ces termes à ses soldats « Puisque les Saxons (d'un nom exécré), « et les plus impies des hommes, ont été assez lâches « que de violer la foi jurée, moi qui suis fidèle à Dieu, « j'unirai tous mes efforts pour venger aujourd'hui dans « leur sang celui de mes concitoyens qu'ils ont indigne- « ment versé. Aux armes! aux armes! tombez sur ces « traîtres, et vous les vaincrez, avec l'aide du Christ. »

CHAPITRE XXXIV.

Artur, avec le secours de la Vierge, défait les Saxons avec son seul caliboûrne.

Comme il parlait ainsi, saint Dubricius, archevêque de Cærléon, gagna le sommet d'une montagne, et s'écria ensuite d'une voix forte: « Guerriers, qu'illustre « le nom de chrétiens, nourrissez toujours dans votre

archiepiscopus, ascenso cujusdam montis cacumine, in hunc modum celsâ voce exclamavit : « Viri chris-« tianâ professione insigniti, maneat in vobis concivium « vestrorum pietas et patriæ, qui proditione paganorum « exterminati, nisi ipsos defendere institeritis, vobis « sempiternum erunt opprobrium. Pugnate ergò pro « patriâ vestrâ ; et mortem, si supervenerit, ultrò pro « eâdem patimini ; ipsa enim victoria est, et animæ re-« medium. Quicumque etenim pro confratribus suis « mortem inierit, vivam hostiam se præstat Deo, Chris-« tumque insequi non ambigitur, qui pro confratribus « suis animam dignatus est ponere. Si aliquis igitur « vestrûm in hôc bello mortem subierit, fiet ei mors illa « omnium suorum delictorum pœnitentia et absolutio, « dùm eam hoc modo recipere non diffugerit. » Nec morâ beati viri benedictione hilaratus festinavit quisque armare se, et præceptis ejus parere. Ipse verò Arturus, loricâ tanto rege dignâ indutus, auream galeam simulacro draconis insculptam capiti adaptat, humerisque suis clypeum vocabulo *prinwem* (1), in quo sanctæ Mariæ Dei genitricis imago impicta ipsam in memoriam ipsius sæpissimè invocabat. Accinctus etiàm caliburno gladio optimo et in insulâ Avallonis fabricato, lanceâ dexteram suam decorat, quæ nomine *ron* vocabatur ; hæc erat ardua lataque lancea, et cladibus apta. Deindè dispositis catervis, Saxones, in cuneo more suo dispositos, audacter invasit. Ipsi verò totâ die viriliter resistebant, Britones usque insequentes. Vergente tandem ad occasum sole, proximum

(1) Priwem. *Galf.*

« cœur l'amour de votre patrie et de vos concitoyens, « qui, opprimés par la trahison des païens, seraient « pour vous, si vous ne les défendiez pas avec cou- « rage, la source d'une honte éternelle. Combattez « donc pour votre patrie, et, s'il le faut, mourez avec « joie pour elle : car la mort est elle-même une vic- « toire, et par elle vous gagnerez le salut éternel. « Quiconque en effet meurt pour ses frères offre à Dieu « une hostie vivante, et suit les traces du Christ, qui « daigna lui-même répandre son sang pour ses frères. « Ceux d'entre vous qui périront dans cette guerre, « trouveront dans la mort la pénitence et l'absolution « de leurs fautes, pourvu qu'ils sacrifient leur vie pour « le salut de leurs concitoyens. » Et les soldats, ayant reçu aussitôt la bénédiction du saint archevêque, s'empressent de s'armer et d'obéir à ses ordres. Artur lui-même s'étant revêtu d'une cuirasse digne d'un si grand roi, couvre sa tête d'un casque d'or surmonté d'une figure de dragon, et jette sur ses épaules son bouclier nommé *prinwem*, sur lequel était peinte l'image de la bienheureuse Marie mère de Dieu, que souvent il invoquait et appelait à son aide. Puis il ceint son épée, son magnifique calibourne, qui avait été fabriqué dans l'île d'Avalon, et arme sa main d'une longue et large lance à laquelle on avait donné le nom de *ron*, et qui était très-meurtrière. Ensuite ayant mis ses troupes en bataille, il fondit avec courage sur les Saxons, qui étaient rangés en forme de coin, selon leur coutume. Ceux-ci se défendirent vaillamment tout le jour, sans que les Bretons cessassent de les harceler. Enfin vers le coucher du soleil, les Saxons prirent position sur une montagne voisine, qui devait leur servir comme de château fort, et que pleins de confiance dans la

occupant montem pro castro eum habituri : multitudine etenim sociorum confisi, solus mons eis sufficere videbatur. At ut posterum sol diem reduxit, ascendit Arturus cum exercitu suo cacumen; sed in ascendendo suorum multos amisit : Saxones namque ex summitate occurrentes, faciliùs ingerebant vulnera, dùm ipsos citior cursus in descendendo ageret, quàm eos in ascensu. Britones tamen cacumen maximâ vi adepti, dextris hostium dextras suas conserunt; quibus Saxones pectora prætendentes omni nisu resistere nituntur. Cùmque multùm diei in hunc modum præteriisset, indignatus est Arturus ipsis ità successisse, nec sibi victoriam advenire. Abstracto igitur caliburno gladio, nomen sanctæ Mariæ proclamat, et sese cito impetu infrà densas hostium acies immisit. Quemcumque attingebat, Deum invocando, solò ictu perimebat; nec cessavit impetum suum facere, donec quadringintos et septuaginta viros solo caliburno gladio peremit. Quod videntes Britones, densatis turmis, illum sequuntur, stragem undique facientes. Ceciderunt ilicò Colgrinus et Badulphus ejus frater et multa millia aliorum. At Celdricus, viso sociorum periculo, continuò in fugam versus est.

---

multitude de leurs alliés, ils regardaient comme devant suffire à leur défense. Mais dès le matin du jour suivant, Artur conduisit son armée au sommet de la montagne, non sans perdre un grand nombre des siens; car les ennemis se précipitaient des hauteurs à leur rencontre, et favorisés par la descente qui rendait leur course beaucoup plus rapide que celle des Bretons qui montaient, ils portaient des coups plus faciles et plus assurés. Cependant ceux-ci après de grands efforts ayant atteint le sommet de la montagne, attaquent avec une nouvelle vigueur les Saxons, qui de leur côté affrontant tout danger, leur opposent la plus opiniâtre résistance. La plus grande partie du jour s'étant écoulée sans que le sort se fût déclaré entre les deux armées, Artur, indigné d'un combat qui ne lui avait pas procuré la victoire, tire son redoutable calibourne, invoque le nom de Marie et se jette avec impétuosité au milieu des bataillons ennemis. Tous ceux qu'il atteignait, il les fesait mourir d'un seul coup, en invoquant le Seigneur; et il ne cessa de tuer qu'après qu'il eut ôté la vie avec son seul calibourne à quatre cent soixante et dix ennemis. A cette vue les Bretons enflammés d'ardeur, serrèrent leurs rangs, et marchèrent sur ses traces, en fesant de tous côtés un affreux carnage. C'est là que périrent Colgrin, Badulphe son frère et plusieurs milliers de Saxons. Quant à Celdric, il prit la fuite, dès qu'il eut vu le danger que couraient ses alliés.

CAPITULUM XXXV.

Quòd Cador dux Cornubiæ reliquos Saxones persecutus est.

Rex igitur Arturus, potitus victoriâ, Cadorem ducem Cornubiæ jussit illos persequi, dùm ipse Albaniam petere festinaret. Nunciatum namque illi fuerat Scotos atque Pictos obsedisse Hœlum in urbe Alclud in quâ ipsum, ut supradixi, infirmitate gravatum dimiserat. Quocircà properabat ei in auxilium, ne à Barbaris occuparetur. Dux itaque Cornubiæ decem millibus armatorum comitatus, fugientes Saxones nondùm insequi voluit, imò naves eorum festinanter excepit ut ipsis ingressum prohiberet. Mox ut ipsis potitus est, munivit eas militibus optimis, qui introitum abnegarent paganis, si ad easdem confugerent. Deindè festinat hostes sequi, sectatosque sine pietate trucidare præceptum Arturi facturus. Qui modò genuinâ feritate fulminabant nunc timido corde fugientes, alii occulta nemorum, alii montes et cavernas montium petebant, ut spatium vivendi haberent. Postremò, cum eis nihil tutaminis esset, insulam Chareth (1) lacero agmine ingrediuntur. Insequitur eos ibidem dux Cornubiæ, solitam cædem inferens,

(1) Tavet. *Galf.*

CHAPITRE XXXV.

Cador, duc de Cornouailles, poursuit le reste des Saxons.

Le roi Artur ayant donc remporté la victoire, ordonna à Cador duc de Cornouailles de poursuivre les Saxons qui avaient échappé au carnage, pendant que lui-même se hâterait de gagner l'Albanie. On lui avait rapporté en effet que les Ecossais et les Pictes assiégeaient Hoël dans la ville d'Alclud, où, comme on l'a vu plus haut, il l'avait laissé malade. C'est pour cela qu'il marcha en grande hâte à son secours, de peur que la place ne fût enlevée par les ennemis. Le duc de Cornouailles prit donc avec lui dix mille soldats; mais au lieu de poursuivre aussitôt les Saxons qui fuyaient, il préféra s'emparer le plus promtement possible de leurs vaisseaux, afin de les empêcher d'y entrer. Dès qu'il s'en fut rendu maître, il les garnit d'excellentes troupes pour en défendre l'entrée aux païens, dans le cas où ils y chercheraient un refuge. Puis il se mit avec diligence à la poursuite des ennemis, et obéissant aux ordres d'Artur il tua sans pitié tous ceux qu'il put atteindre. Ceux-ci qui, un moment auparavant, se livraient avec rage à leur férocité naturelle, fuyant maintenant avec lâcheté, gagnaient les uns les endroits les plus épais des bois, les autres les collines et les antres des montagnes : tous cherchaient

nec requievit donec, perempto Celdrico, cunctos ditioni compulit, receptis obsidionibus.

CAPITULUM XXXVI.

Quòd Arturus post victoriam de Saxonibus etiàm Scotos subjecit.

Pace itaque firmatâ, profectus est Alclud, quam jàm à barbaricâ obsidione Arturus liberaverat; deindè duxit exercitum suum Murei (1), ubi obsidebantur Scoti et Picti, qui tertiò contrà regem nepotemque ejus dimicati, ipsos usque ad eamdem provinciam diffugerant. Ingressi autem stagnum Limogoi, occupaverunt insulas quæ infrà erant, securum refugium quærentes. Hoc autem stagnum sexaginta insulas continens, sexaginta flumina recipit, nec ex eo nisi unum solum ad mare decurrit. In insulis verò sexaginta rupes manifestum est esse, totidem aquilarum nidos sustentantes, quæ singulis annis convenientes, prodigium quod in regno venturum esset, celso clamore communiter edito notificabant. Ad has itaque

(1) Mureith. *Galf.*

un lieu pour vivre, mais enfin ne trouvant aucune autre retraite assurée, ils entrèrent avec leurs bandes à moitié détruites dans l'île de Chareth, où ils furent poursuivis par le duc de Cornouailles, qui en fit encore un grand carnage, et qui ne se reposa que quand il eut tué Celdric leur chef, et qu'il les eut tous réduits sous sa domination, après en avoir reçu des ôtages.

CHAPITRE XXXVI.

Artur, après sa victoire sur les Saxons, soumet aussi les Écossais.

Artur, après avoir ratifié la paix, partit de la ville d'Alclud, qu'il avait déjà délivrée des attaques des barbares, et marcha avec son armée au secours de Murrai, assiégée par les Ecossais et les Pictes, qui, ayant pris les armes pour la troisième fois contre le roi Hoël et son neveu, les avaient contraints de s'enfuir jusque dans cette province. A l'approche d'Artur, les ennemis entrèrent dans l'étang de Limogoi, et s'emparèrent des îles qu'il renferme, dans l'espoir d'y trouver un asile assuré. Cet étang contient soixante îles, et reçoit soixante rivières, quoiqu'il n'y en ait qu'une seule qui en sorte et se jette dans la mer. On compte aussi dans ces îles soixante rochers, qui portent autant de nids d'aigles; ces oiseaux s'y rassemblaient tous les ans, et, par de hauts cris qu'ils poussaient tous ensemble, annonçaient le prodige qui devait arriver dans le royaume. Les ennemis s'étaient

insulas confugerant prædicti hostes, ut præsidio stagni fruerentur, sed parùm illis profuit. Nàm Arturus collecto navigio flumina circuivit, ipsosque per quindecim dies obsidendo, tantâ afflixit fame, ut ad millia morerentur. Dùmque illos in hunc modum opprimeret, Guislamurius (1) rex Hiberniæ cum maximâ barbararum copiâ classe supervenit, ut ipsis oppressis auxilium subvectaret. Prætermissâ itaque obsidione cœpit Arturus arma vertere in Hibernienses, quos sine pietate laceratos coegit ad patriam remeare. Potitus igitur victoriâ vacavit iterùm gentem Scotorum delere atque Pictorum. Incommutabili sævitiæ indulgens, cùmque nulli proùt reperiebatur parceret, convenerunt omnes episcopi miserandæ patriæ cum omni clero sibi subdito, reliquias sanctorum et ecclesiastica sancta nudis ferentes pedibus, misericordiam regis pro salute populi sui imploraturi. Mox ut præsentiam ipsius habuerunt, flexis genibus, deprecati sunt ut pietatem super contritâ gente haberet; satis enim periculi intulerat, nec erat opus per paucos qui remanserant usque ad unum delere: sineret illos portiunculam patriæ habere perpetuæ servitutis jugum ultrò gestaturos. Cùmque regem in hunc modum rogavissent, commovit eum pietas in lacrymas, sanctorumque virorum petitioni acquiescens, veniam donavit.

(1) Gillomarus. *Galf.*

donc réfugiés dans ces îles afin d'ètre protégés par l'étang ; mais l'étang ne les garantit guère : car Artur ayant rassemblé une flotte garda les rivières tout autour, et leur fit souffrir une si grande faim en les tenant assiégés pendant quinze jours, qu'ils mouraient par milliers. Pendant qu'il les pressait ainsi, Guislamurius roi d'Hibernie arriva sur une flotte avec une multitude immense de barbares, pour porter secours aux assiégés réduits à la dernière extrémité. C'est pourquoi Artur, levant le siège momentanément, tourna ses armes contre les Hiberniens qu'il tailla en pièces sans pitié, et qu'il força de retourner dans leur patrie. Après sa victoire il s'appliqua de nouveau à détruire la nation des Ecossais et des Pictes. Et comme il se livrait à sa cruauté accoutumée et qu'il n'épargnait aucun de ceux qu'il rencontrait, tous les évêques de ce malheureux pays s'assemblèrent avec tout le clergé qui leur était soumis; et, portant devant eux les reliques des saints avec les vases et les ornemens sacrés des églises, ils vinrent piés nus implorer la miséricorde du roi pour le salut de ce peuple. Dès qu'ils furent en sa présence, ils se jetèrent à genoux, et le prièrent d'avoir pitié d'une nation malheureuse. Il l'avait en effet, disaient-ils, réduite à une assez dure extrémité, et il ne lui était pas nécessaire de détruire jusqu'à un seul le petit nombre de ceux qui restaient encore. Ils finirent par le conjurer de souffrir qu'en portant éternellement le joug de la servitude, ils possédassent la moindre partie du pays. Lorsqu'ils eurent adressé cette prière au roi, celui-ci fut touché de compassion jusqu'aux larmes, et, acquiesçant à la demande de ces hommes saints, il accorda la grace de ses ennemis.

CAPITULUM XXXVII.

De quibusdam mirabilibus à Hœlo repertis.

His ita expletis, explorabat Hœlus situm prædicti stagni, admiraturque tot flumina, tot insulas, tot rupes, tot nidos aquilarum, numero adesse. Cumque id mirum contulisset, accessit Arturus, dixitque illi aliud stagnum magis esse mirandum in eâdem provinciâ. Erat quippè haud longè illinc, latitudinem habens viginti pedum, eâdemque mensurâ longitudinem, cum quinque pedum altitudine, in quadrum verò sive hominum arte sive ingenio (1) constitutum. Quatuor genera piscium infrà quatuor angulos procreabat, nec in aliquâ partium pisces alterius partis reperiebantur. Adjecit etiàm aliud stagnum in partibus Galliarum propè Sabrinam esse, quod pagenses Linligwam (2) appellant. Quod cùm in ipsum mare fluctuat, recipitur in modum voraginis, sorbendoque fluctus nullatenùs repletur, ut riparum marginem operiat. At dùm mare decrescit, eructat ad instar montis absortas aquas, quibus demùm ripas tegit et aspergit. Interim si gens totius patriæ illius, facie versâ ad stagnum, propè astaret, receptâ infrà vestes

(1) Natura. *Galf.*

(2) Linligunam. *Galf.*

CHAPITRE XXXVII.

Choses merveilleuses rencontrées par Hoël.

Lorsque tout fut ainsi terminé, Hoël s'étant mis à explorer la situation de l'étang dont nous avons parlé plus haut, admirait ce nombre égal de rivières, d'îles, de rochers et de nids d'aigles. Et comme il trouvait cela merveilleux, Artur s'approcha de lui, et lui dit que la même province contenait encore un étang plus surprenant encore, et qui n'était pas fort éloigné. Il avait vingt piés de large sur autant de long, et cinq piés de profondeur; sa forme était carrée, soit qu'il la tînt de l'art ou de la nature; il produisait quatre espèces de poissons différentes dans ses quatre angles, et jamais les poissons d'une partie ne se mêlaient avec ceux d'une autre. Il ajouta encore qu'il y avait dans la province de Galles et près de la Saverne un autre étang appelé par les gens du pays *Linligwam*. Lorsque la mer dans son flux verse ses flots dans cet étang, il les absorbe comme un gouffre, sans se remplir jamais, de sorte que ses rives restent toujours découvertes; mais lorsque la mer se retire, il élève comme une montagne les eaux qu'il avait absorbées, il en couvre ses bords, et il arrose tout l'espace à l'entour. Si dans ce moment les gens du pays s'en approchaient la face tournée de son côté, et qu'ils reçussent sur leurs vêtemens l'eau qu'il lance, il leur serait presque

undarum aspergine, vel vix vel nunquàm elabi valeret quin à stagno voraretur: tergo autem verso ab illo non est irroratio timenda, etiamsi in ripis astaret.

CAPITULUM XXXVIII.

Quòd Arturus reparari fecit ecclesias à Saxonibus destructas.

DATA igitur veniâ Scotorum populo, petivit Arturus rex Eboracum instantis natalis domini festum celebraturus. Cùmque urbem intrasset, visâ sacrarum ecclesiarum desolatione, condoluit : expulso namque beato Samsone archiepiscopo cæterisque sanctæ religionis viris, templa semiusta ab officio Dei cessabant; tanta enim paganorum insania prævaluerat! Exindè convocato clero et populo, Piramum (1) capellanum suum metropolitanæ sedi destinavit, ecclesias usque ad solum destructas renovat, atque religiosis cœtibus virorum ac mulierum exornat. Proceres autem Saxonum inquietudine expulsos patriis honoribus restituit.

(1) Pyrannum. *Galf.*

impossible de s'empêcher d'être engloutis par l'étang ; tandis qu'en ayant le dos tourné, l'aspersion est sans danger, quand bien même on se tiendrait sur la rive.

CHAPITRE XXXVIII.

Artur fait réparer les églises détruites par les Saxons.

Le roi Artur, après avoir pardonné aux Ecossais, alla à Yorck pour célébrer la fête de Noël qui s'approchait. Lorsqu'il fut entré dans la ville il gémit de voir que les églises avaient été désolées; en effet le saint archevêque Samson et tous les autres ecclésiastiques avaient été chassés, et l'office divin était suspendu dans les temples à demi brûlés : tant la fureur des païens avait exercé de ravages. Il convoque alors le clergé et le peuple, et place sur le siège métropolitain Piramus son chapelain. Il reconstruit les églises qui avaient été détruites jusqu'au sol, et y forme des congrégations religieuses d'hommes et de femmes. Puis il rétablit dans les honneurs et les dignités de leurs pères les Grands du pays qui en avaient été dépouillés par les Saxons.

CAPITULUM XXXIX.

Quòd Arturus in uxorem suscepit Gueminaram.

Erat ibi tres fratres regali prosapiâ orti, Loth videlicet atque Urianus necnon et Auguselus; qui antequàm Saxones prævaluissent, principatus illarum partium habuerant. Hos igitur ut cæteros paterno juri donare volens, reddidit Auguselo regiam potestatem Scotorum, fratremque suum Urianum sceptro Mirrefensium (1) insignivit. Loth autem, qui, pro tempore Aurelii Ambrosii, sororem ipsius duxerat, ex quâ Wlgamum (2) et Modredum genuerat, ad consulatum Londonesiæ cæterarumque comprovinciarum, quæ ei pertinebant, reduxit. Deniquè cùm totius patriæ statum in pristinam dignitatem reduxisset, dixit uxorem Gueminaram (3) ex nobili genere Romanorum editam, quæ in thalamo Cadoris ducis educata totius insulæ mulieres pulchritudine superabat.

(1) Murefrensium. *Galf.*

(2) Galganum. *Galf.*

(3) Guennaram. *Galf.*

CHAPITRE XXXIX.

Artur épouse Guéminare.

Il y avait dans la ville d'Yorck trois frères issus du sang royal, nommés Loth, Urianus et Augusèle qui occupaient la principauté du pays avant l'invasion des Saxons. Artur voulant les rétablir comme les autres dans le patrimoine de leur père, rendit à Augusèle l'autorité royale sur les Ecossais, et donna à Urianus son frère le sceptre de Mercie. Quant à Loth, qui, du tems d'Aurélius Ambrosius, avait épousé la sœur de ce roi, de laquelle il avait eu Wlgamus et Modrédus, il l'éleva au consulat de la ville de Londres et de toutes les provinces voisines qui lui appartenaient. Enfin lorsqu'il eut ramené tout le pays à son ancien état de splendeur, il épousa Guéminare, qui était issue d'une famille noble de Rome, qui avait été élevée dans le palais du duc Cador, et surpassait en beauté toutes les femmes de l'île.

CAPITULUM XL.

Quòd Arturus subjecit Hiberniam, Islandiam et cæteras insulas.

Adveniente deindè sequenti æstate, paravit classem suam, adivitque Hiberniæ insulam, quam sibi subdere desiderabat. Applicanti autem sibi prædictus rex Guislamurius cum innumerabili gente obvius venit, contrà illum dimicaturus. Cùmque prælium incœpisset, confestim gens ejus nuda et inermis miserrimè lacerata confugit quò ei locus refugii patebat; nec morâ captus est Guislamurius et deditioni coactus. Undè cæteri principes, stupefacti exemplo regis, deditionem fecerunt. Subjugatis itaque totius Hiberniæ partibus, classem suam direxit in Islandiam, eamque, debellato populo, subjugavit. Exindè divulgato per cæteras insulas rumore, quòd ei nulla provincia resistere poterat, Doldanus (1) rex Godlandiæ (2) et Gumasius (3) rex Orcadum ultrò venêre, promissoque vectigali, subjectionem fecerunt. Emensâ deindè hieme, reversus est in Britanniam, statumque regni in firmam pacem renovans, moram duodecim annis ibidem fecit.

(1) Deldonius. *Galf.*

(2) Gelandiæ. Id.

(3) Gimasius. Id.

CHAPITRE XL.

Artur soumet l'Hibernie, l'Islande et les autres îles.

Ensuite aux approches de l'été suivant, il rassembla sa flotte, et descendit dans l'île d'Hibernie qu'il désirait soumettre. Mais le roi Guislamurius, dont nous avons parlé plus haut, marcha à sa rencontre, suivi d'une multitude innombrable, pour le combattre au moment qu'il s'occupait à faire cette conquête. Dès le commencement de la bataille, les troupes de Guislamurius, qui étaient nues et sans armes, massacrées impitoyablement, s'enfuirent vers les lieux qui pouvaient leur offrir quelque asile; Guislamurius lui-même ne tarda pas à être prisonnier et à se soumettre à la loi du vainqueur. Tous les autres princes, découragés par la conduite du roi, firent comme lui leur soumission. Artur, ayant ainsi subjugué toutes les provinces de l'Hibernie, dirigea sa flotte sur l'Islande, dont il fit la conquête, après en avoir vaincu les habitans dans un combat. De là le bruit s'étant répandu dans toutes les autres îles, qu'aucun pays ne pouvait lui résister, Deldanus roi de Gothland et Gumésius roi des Orcades vinrent d'eux-mêmes le trouver, et firent leur soumission avec promesse de lui payer tribut. Ensuite dès que l'hivèr fut passé, il retourna en Bretagne, s'occupa de rétablir solidement la paix dans son royaume, et y resta douze années entières.

CAPITULUM XLI.

Quòd Arturus subjecit Norguegiam atque Daciam.

Tunc invitatis probissimis quibusque ex longè positis regnis, cœpit familiam suam augmentare, tantamque fastiam in domo suâ habere, ut emulationem longè manentibus populis ingereret; undè nobilissimus quisque incitatus vilipendebat se, nisi sese sive in induendo sive in arma ferendo, ad modum militum Arturi haberet. Deniquè famâ largitatis ejus atque probitatis per extremos mundi cardines divulgatâ, reges transmarinorum regnorum nimius invadebat timor, ne inquietatione ejus oppressi, nationes sibi subditas amitterent. Mordacibus igitur curis anxiati, urbes atque urbium turrès renovabant, oppida in congruis locis ædificabant, ut si impetus Arturi in illos duceretur, refugium, si opus esset, haberent. Cùmque id Arturo notificatum esset, extollens se quià cunctis timori erat, totam Europam sibi subdere affectat. Paratis deindè navigiis, Norguegiam priùs adivit, ut illius diademate Loth sororium suum insigniret. Erat autem Loth nepos Sichelini regis Norguegensium, qui eâ tempestate defunctus regnum suum eidem destinaverat: at Norguegenses dedignati illum recipere, erexerant jàm

CHAPITRE XLI.

Artur soumet la Norwège et la Dacie.

Pendant ce tems-là il fit venir vers lui de toutes les parties de ses vastes royaumes les hommes les plus recommandables par leurs mœurs et leur probité, et s'efforça de donner à sa maison un air de grandeur. La politesse qui régnait à sa Cour était telle, qu'elle excitait l'émulation jusque chez les peuples les plus éloignés. C'est pourquoi les personages les plus illustres, s'empressant à l'envi de l'imiter, se seraient crus déshonorés s'ils ne se fussent habillés ou s'ils n'eussent porté leurs armes à la manière des soldats d'Artur. Enfin le bruit de sa générosité et de ses vertus se répandit jusqu'aux extrémités du monde, et fit craindre aux rois même, dont l'empire était au-delà des mers, de se voir accablés par lui, et de perdre les états qui étaient sous leur domination. C'est pourquoi tourmentés des plus vives inquiétudes, ils réparaient les villes et les tours des villes, ils bâtissaient des forts sur les lieus qui leur paraissaient avantageux, afin que si Artur venait les attaquer, ils trouvassent au besoin un refuge assuré. Aussitôt que cette nouvelle eut été rapportée à Artur, s'enorgueillissant d'être pour tous un objet de terreur, il médita de faire la conquête de toute l'Europe. Il rassembla ses vaisseaux, et descendit d'abord en Norwège, pour

quemdam Richulfum in regiam potestatem, munitisque urbibus, Arturo se posse resistere existimabant. Erat autem tunc Walgamus filius prædicti Loth duodecim annorum juvenis, obsequio Sulpicii papæ ab avunculo traditus, à quo arma recepit. Ut igitur Arturus, sicut priùs dicere incœperam, in norguegensi littore applicuit, obviavit ei rex Richulfus cum universo patriæ populo, et prælium commisit. Et cùm multùm cruoris in utrâque parte diffusum esset, prævaluerunt tandem Britones, factoque impetu, Richulfum cum multis peremerunt. Victoriâ igitur potiti civitates accumulatâ flammâ invaserunt, dispersisque pagensibus, sævitiæ indulgere non cessaverunt, donec totam Norgueiam necnon et Daciam dominio Arturi submiserunt. Quibus subactis, cùm Loth in regem Norguegiæ promovisset, navigavit Arturus ad Gallias, factisque turmis patriam undiquè vastare cœpit.

Observation. On verra dans le chapitre suivant que cette irruption d'Artur dans les Gaules est placée sous l'empire de Léon Ier, qui fut proclamé le 7 février 457, et mourut à Constantinople au commencement de 474. Chilpéric, père de Clovis, était alors roi de France, ou du moins nous l'appelons ainsi; car les Gaules, auxquelles nous donnons dès lors le nom de France, ne furent enlevées aux Romains que par Clovis, qui monta sur le trône l'an 481.

en donner la couronne à Loth son beau-frère. Loth était neveu de Sichélinus, roi de Norwège, qui était mort à cette époque et qui lui avait destiné son royaume; mais les Norwégiens ayant refusé de le recevoir, avaient déjà élevé sur le trône un certain Richulfe; ils avaient fortifié leurs villes et croyaient pouvoir résister à Artur. Walgamus fils de Loth était alors âgé de douze ans; il avait été mis au service du pape Sulpice (1) par son oncle, et c'est de ce dernier qu'il avait reçu les armes. Aussitôt donc qu'Artur, comme j'avais commencé de le rapporter, eut débarqué en Norwège, le roi Richulfe marcha à sa rencontre suivi de tout son peuple, et lui livra bataille. Il y eut de part et d'autre beaucoup de sang répandu; cependant les Bretons finirent par l'emporter, et dans une attaque qu'ils firent avec impétuosité, ils tuèrent Richulfe avec un nombre considérable des siens. Après cette victoire, ils envahirent les cités en mettant le feu partout; et, après avoir dispersé les habitans du pays, ils continuèrent de se livrer à leur cruauté habituelle jusqu'à ce qu'ils eussent soumis toute la Norwège et la Dacie à la domination d'Artur. Après ces conquêtes et après avoir établi Loth roi de Norwège, Artur dirigea sa flotte vers les Gaules, où ayant abordé il forma ses bataillons, et se mit à ravager le pays.

(1) Il n'y a point de pape nommé Sulpice : c'est sans doute le pape Simplicius dont l'auteur veut parler. Il fut élu le 25 février 468, et mourut le 27 février 483, ayant siégé quinze ans et deux jours, selon l'Art de vérifier les dates.

CAPITULUM XLII.

Quòd Arturus invasit Gallias, et obtinuit campum contrà Flollonem in insulâ juxtà Parisios.

Erat tunc Gallia provincia Romæ Flolloni tribuno commissa, qui eam sub Leone imperatore regebat. Qui cùm adventum Arturi comperisset, collegit omnem armatum militem, qui potestati suæ parebat, et cum Arturo præliatus est; sed minimè resistere quivit. Nam Arturum juventus omnium insularum quas subjugaverat comitabatur. Undè tantum perhibebatur habere exercitum, quantum erat difficilis ab ullo posse superari. Famulabatur quoque ei major pars gallicanæ militiæ, quam sua largitas sibi obnoxiam fecerat. Flollo igitur cùm sese in deteriorem prælii partem incidere vidisset, relicto confestim campo, Parisiis cum paucis diffugit; ibi resociato sibi dilapso populo, munivit urbem, et iterùm affectavit cum Arturo dimicare. At dùm exercitum suum vicinorum auxilio roborare intenderet, venit rex Arturus ex improviso, ipsumque infrà civitatem obsedit. Emenso deindè mense, cùm Flollo gentem suam fame perire doluisset, mandavit Arturo ut ipsi soli duellum immitteret, et cui victoria proveniret alterius regnum obtineret. Erat enim ipse staturæ et audaciæ et fortitudinis

CHAPITRE XLII.

Artur envahit les Gaules, et est vainqueur de Flollon dans un combat singulier livré dans une île près de Paris.

La Gaule était alors une province romaine dont l'administration avait été confiée au tribun Flollon, qui la gouvernait sous l'empereur Léon. Dès que Flollon eut appris l'arrivée d'Artur, il rassembla tous les hommes d'armes qui étaient soumis à son autorité, et livra bataille à Artur; mais il ne put lui résister. En effet Artur était suivi de la jeunesse de toutes les îles qu'il avait soumises ; et c'est pourquoi on disait qu'il avait une si grande armée qu'il ne pouvait être vaincu par personne. Il était en outre accompagné de la plupart des guerriers des Gaules, qu'il avait attirés à son parti par ses largesses. Flollon donc ayant vu que la victoire se déclarait contre lui, abandonna aussitôt le champ de bataille et s'enfuit à Paris avec un petit nombre des siens. Là il leva de nouvelles troupes pour remplacer celles qu'il avait perdues, fortifia la ville, et se prépara de nouveau à combattre Artur. Mais tandis qu'il s'occupait de renforcer son armée des secours de ses voisins, le roi Artur arriva à l'improviste, et l'assiégea lui-même dans la ville. A peine un mois s'était-il écoulé, que Flollon, découragé de voir son armée mourir de faim, envoya proposer à Artur d'en venir aux mains avec lui dans un combat singulier, et de convenir que celui

magnæ, quibus ultrà modum confisus ista mandaverat, ut hôc modo aditum salutis haberet. Quod cùm Arturo nunciatum fuisset, placuit ei vehementer affectus Flollonis, renunciavitque sese paratum fore prædictam conventionem tenere. Dato igitur in utrâque parte fœdere, conveniunt uterque in insulam quæ erat extrà civitatem, populo expectante quid de eis futurum erat. Ambo erant decenter armati, super equos etiàm miræ velocitatis sedentes, nec erat promptum dignoscere cui triumphus proveniret. Ut itaque, erectis lanceis, in adversis partibus steterunt, confestim subdentes equis calcaria, sese maximis ictibus percusserunt. At Arturus gestans cautiùs lanceam, Flollonem in summitate pectoris infixit, ejusque telo vitato, quantùm vigor sinebat, illum in terram prostravit. Evaginato quoque ense, festinabat eum ferire, cùm Flollo velocior erectus prætensâ lanceâ occurrit; illatoque infrà pectus equi Arturi letifero vulnere, utrumque considere coegit. Britones ut regem prostratum viderunt, timentes eum peremptum esse, vix potuerunt se retinere, quin, fœdere rupto, in Gallos unanimiter irruerent. At dùm metam pacis jàm egredi meditarentur, erectus est ociùs Arturus, prætensoque clypeo, imminentem sibi Flollonem cito cursu petivit. Instantes ergò cominùs mutuos ictus ingeminant, alter neci alterius insistens. Deniquè Flollo, invento aditu, percussit Arturum in frontem, et nisi collisione cassidis mucronem hebetasset, mortiferum vulnus forsitan intulisset. Manante igitur sanguine, cùm Arturus loricam et

qui serait vainqueur obtiendrait le royaume de l'autre. Il était en effet d'une taille et d'une audace extraordinaires, sa force était prodigieuse; et il avait une si grande confiance dans ces avantages, qu'il avait fait ces propositions dans l'espoir de se procurer par-là son salut. Lorsque Artur eut appris les offres de Flollon, il s'en réjouit beaucoup, et fit répondre qu'il était prêt à tenir les conventions de son rival. Les traités ayant donc été échangés de part et d'autre, tous deux se rendirent dans l'île qui est hors de la ville, et le peuple attendit l'issue de ce combat avec anxiété. Ils étaient tous deux armés magnifiquement, et montaient des chevaux d'une légèreté admirable, de sorte qu'il n'était pas facile de prévoir de quel côté serait la victoire. Lorsque, après avoir élevé leurs lances, ils se furent placés dans deux points opposés, ils donnèrent aussitôt des éperons dans les flancs de leurs chevaux, et se portèrent des coups terribles. Mais Artur, maniant sa lance avec adresse, frappe Flollon au haut de la poitrine, et évitant le trait de son rival, il le jette à terre de toutes ses forces. Il tire alors son épée et court pour le frapper, lorsque Flollon se relève plus promt que l'éclair, s'avance la lance en arrêt, et portant une blessure mortelle dans le poitrail du cheval d'Artur, les fait tomber l'un et l'autre. Dès que les Bretons voient leur roi renversé, dans la crainte où ils sont qu'il ne soit mort, à peine peuvent-ils se retenir de violer le traité, et de se précipiter tous ensemble sur les Gaulois. Mais tandis qu'ils méditent de franchir la borne de paix, Artur se relève tout-à-coup, et se couvrant de son bouclier, il se précipite vers Flollon, qui le menaçait. Combattant alors de près, ils redoublent tous deux leurs coups, s'efforçant l'un et

clypeum rubere vidisset, ardentiori irâ accensus est, atque arrepto totis viribus caliburno, impressit eum per galeam in caput Flollonis, quod in duas partes dissecuit. Quo vulnere cecidit Flollo, tellurem calcaneis pulsans et spiritum in auras emisit. Cùmque id per exercitum divulgatum fuisset, cucurrerunt cives, apertisque valvis, civitatem Arturo tradiderunt. Qui deindè victoriâ potitus, divisit exercitum suum in duo, et unam partem Hœlo regi commisit, præcepitque illi ut ad expugnandum Guitardum (1) pictavensium ducem iret. Ipse verò cum reliquâ parte cæteras provincias sibi rebelles subjugare vacavit. Mox Hœlus Aquitaniam ingressus, urbes patriæ invasit, Guitardumque pluribus præliis anxiatum deditioni coegit; Guasconiam quoque ferro et flammâ depopulans, principes ejusdem subjugavit. Emensis iterùm novem annis, cùm totius Galliæ partes potestati suæ submisisset, venit iterùm Arturus Parisius, tenuitque ibidem curiam, ubi convocato clero et populo, statum regni pace et lege confirmavit. Tunc largitus est Beduero, pincernæ suo, Estrusiam (2) quæ nunc Normannia dicitur; Kayo quoque dapifero Andegavensium provinciam, plures quoque alias provincias nobilibus viris qui in obsequio ejus fuerant. Deniquè pacificatis cunctis quibusque civitatibus et populis, incipiente vere, in Britanniam reversus est.

(1) Guyntardum. *Galf.* (2) Neustriam. *Galf.*

Observation. Le seul nom véritablement historique dans ce récit, est celui de l'empereur Léon I. L'empereur Zénon prit la pourpre et se fit déclarer empereur au mois de février 474. Ainsi tous ces événemens ne peuvent être que de l'an 473, au plus tard.

l'autre de s'arracher la vie. Enfin Flollon, saisissant le moment favorable, frappe Artur au front, et si la pointe de l'arme ne se fût émoussée en portant sur le casque, la blessure aurait peut-être été mortelle. Artur, voyant son sang rougir sa cuirasse et son bouclier, est enflammé d'une nouvelle colère; il saisit son caliburne de toutes ses forces, et en applique un coup si terrible sur le casque de son adversaire, qu'il lui fend la tête en deux. Celui-ci tombe aussitôt en battant la terre de ses piés, et expire. Dès que cette nouvelle eut été répandue dans l'armée, les citoyens accoururent, et ayant ouvert leurs portes, ils livrèrent la ville à Artur. Celui-ci, après sa victoire, partagea son armée en deux corps, et en plaça un sous la conduite du roi Hoël; il ordonna en même tems à ce dernier d'aller combattre Guitard, duc de Poitiers. Quant à lui, il travailla avec le second corps à la conquête des autres provinces qui ne voulaient pas recevoir sa domination. Hoël étant bientôt entré dans l'Aquitaine, s'empara des villes de cette province, et força Guitard, après l'avoir accablé dans plusieurs rencontres, de faire sa soumission. Il ravagea encore avec le fer et le feu la Gascogne, dont les princes furent obligés de se soumettre à lui. Neuf ans s'étant encore écoulés, Artur ayant fait la conquête de toutes les parties de la Gaule, revint à Paris et y tint sa Cour. Il y convoqua aussi le clergé et le peuple, et consolida l'état du royaume en y fesant fleurir la paix et les lois. Ce fut alors qu'il donna à Béduérus, son échanson, l'Estrusie (la Neustrie), que l'on appelle aujourd'hui Normandie. Il céda aussi à Kaius, son dapifère, la province d'Anjou: et plusieurs autres provinces furent données par lui à des nobles qui avaient suivi son parti. Enfin, après

CAPITULUM XLIII.

De principibus et prælatis quos Arturus convocavit ad solemnitatem quamdam Pentecostes.

Cum igitur solemnitas Pentecostes advenire inciperet, post tantum triumphum maximâ lætitiâ fluctuans Arturus, affectavit curiam illicò tenere, regnique diadema capiti suo imponere; reges etiàm et duces sibi subditos ad ipsam festivitatem convocare, ut et illam venerabiliter celebraret, et inter proceres suos firmissimam pacem renovaret. Indicato autem familiaribus suis quod affectaverat, consilium cepit ut in urbem Legionum exequeretur propositum. In Glamergantiâ (1) etenim super Oscam fluvium, non longè à Sabrino mari, amœno situ locatâ, præ cæteris civitatibus divitiis abundans, tantæ solemnitati apta erat. Ex unâ enim parte prædictum nobile flumen juxtà eam fluebat, per quod transmarini reges et præsides vel principes qui venturi erant, navigio advehi poterant: ex aliâ verò parte, pratis nemoribusque vallata, regalibus præpollebat palatiis; ità ut aureis tectorum fastigiis Romam imitaretur. Duabus

(1) Glamorgantiâ. *Galf.*

avoir pacifié les cités et les peuples, il retourna en Bretagne au commencement du printems.

CHAPITRE XLIII.

Princes et prélats convoqués par Artur pour la solennité de la Pentecôte.

Comme la solennité de la Pentecôte approchait, Artur, que de si grands triomphes portaient au comble de la joie, résolut de tenir aussitôt sa Cour, de ceindre sa tête du diadème, et de convoquer à cette fète les rois et les ducs qui lui étaient soumis, afin de la célébrer avec le respect et la pompe convenables, et de renouveler et de consolider la paix entre les Grands de son empire. Ayant fait part de la résolution qu'il avait prise à tous les grands seigneurs, il choisit la ville de Caerléon pour être le lieu de cette auguste cérémonie. Cette ville était située dans le Glamorgan, sur la rivière d'Usk, non loin de la mer de Saverne, et dans un pays agréable; elle surpassait en richesses les autres villes, et convenait parfaitement pour l'exécution des projets d'Artur. En effet, d'un côté elle était entourée par cette belle rivière, qui offrait aux rois d'au-delà des mers, aux gouverneurs et aux princes qui devaient venir, la facilité de faire leur voyage par eau ; et d'un autre côté, elle était environnée de prés et de bois, et renfermait des palais si magnifiques, qu'elle imitait Rome par les sommets dorés de ses toits. Deux

autem eminebat ecclesiis, quarum una in honore Julii martyris erecta virgineo Deo dicatarum puellarum choro perpulchrè ornabatur; alia quidem in beati Aaron, Emfrem (1) socii, nomine fundata, canonicorum conventu subnixa, tertiam metropolitanam sedem Britanniæ habebat. Prætereà gymnasium ducentorum philosophorum habebat, qui astronomiâ atque cæteris artibus eruditi, cursus stellarum diligenter observabant, et prodigia eo tempore ventura regi Arturo veris argumentis prædicebant. Tot igitur deliciarum copiis præclara festivitati edictæ disponitur. Missis deindè in diversa regna legatis, invitantur tàm ex Galliis quàm ex collateralibus insulis Oceanis, qui ad curiam venire deberent. Venerunt ergò trium metropolitanarum sedium archipræsules, londoniensis, videlicet ac eboracensis, necnon ex urbe Legionum Dubricius. Hic Britanniæ primus apostolicæ sedis legatus tantâ religione clarebat, ut quemque langore gravatum orationibus suis sanaret. Venerunt et nobilissimi reges Hœlus, rex Armoricanorum Britonum, cum proceribus sibi subditis, qui tanto apparatu ornamentorum, mularum et equorum incedebant, quantùm difficile est describere; Augulus (3), rex Albaniæ, quæ nunc Scotia dicitur; Urianus, rex Mirrefensium (4); Caduallo Levirch, rex Venedotorum,

(1) Ejusdem. *Galf.*

(2) La phrase qui précède manque dans le texte, et se trouve dans Galfrid ou Geofroi de Monmouth.

(3) Auguselus. *Galf.*

(4) Murefrensium. *Galf.*

églises la rendaient encore remarquable; l'une avait été bâtie en l'honneur de Jules le martir, et était admirablement ornée d'un chœur de jeunes vierges consacrées au Seigneur; l'autre église, dédiée à saint Aaron, son compagnon, possédait un couvent de chanoines, et était la troisième métropole de la Bretagne. Cette ville possédait en outre un collège de deux cens savans, qui, versés dans la science de l'astronomie et dans toutes les autres sciences, observaient avec soin le cours des étoiles, et prédisaient au roi Artur, avec des données certaines, les prodiges qui devaient arriver à cette époque. On fit donc de grandes dispositions dans ce lieu de délices pour la fête annoncée. Ensuite des députés sont envoyés dans les différens royaumes, et l'on invite, tant des Gaules que des îles voisines dans l'Océan, tous ceux qui devaient se rendre à la Cour. On vit bientôt arriver les grands prélats qui occupaient les trois sièges métropolitains, c'est-à-dire ceux de Londres, d'Yorck, et Dubricius de Caerléon. Celui-ci, qui était le premier légat du siège apostolique en Bretagne, avait une piété si ardente, qu'il guérissait par ses prières toute personne accablée d'une maladie de langueur. Parmi les plus grands rois qui se rendirent à la fête, on distinguait Hoël, roi des Bretons armoriques; il était suivi de tous les Grands de ses Etats, qui marchaient avec un si grand appareil d'ornemens, de mules et de chevaux, qu'il est impossible d'en donner une description exacte. On remarquait aussi Auguselus, roi d'Albanie, qu'on appelle aujourd'hui l'Ecosse; Urianus, roi de Murrai, Caduallo Levirch, roi des Vénédotes, qui sont aujourd'hui les Gallois du nord; Scather, roi des Démètes ou Gallois du sud; Gislamurius, roi d'Hibernie,

qui nunc Norgualenses dicuntur; Scather (1), rex Demetorum, id est Suthgalensium; Gislamurius, rex Hiberniæ; Malvasius, rex Islandiæ; Loth, rex Norguegiæ; Dordanius, rex Godlandiæ; Gunnasius, rex Orcadum; Astillus, rex Dacorum; Holdinus, rex Ruthenorum. Venerunt duces: Cador, dux Cornubiæ; Beduerus pincerna, dux Normanniæ; Kaius dapifer, dux andegavensis; Guitardus pictavensis; Kuminare dux Doroberniæ (2); duodecim quoque Galliarum duces, quos Gerinus (3) Karnotensis conducebat; Walganius et Modredus fratres. Venerunt nobilium civitatum consules: Moriud, consul Claudiocestriæ; Mauron gingorneus, Archgal cargnetensis, Jugen legecestrensis, Gursalem kaiecestrensis, Galluc salesberiensis, Jonathal dorocestrensis, Bosoridocensis, id est, Oxenorfodiæ, Leodegarius boloniensis (4), Chinmarcocus consul Tigeriæ, Urbgennius ex Badone. Præter consules prædictos, venerunt non minoris dignitatis heroes: Danaut, Mappapo, Cheneus, Mapcril, Peredur, Malperidur, Griful, Mapnogort, Regin, Malepant, Eddelem, Mapcledant, Knicar, Mapabam, Kinmare, Gorberoniam, Masgoith, Clofaut, Rumnapnenton, Kimbelim, Mathrimat, Cachles, Merapthel, Kemlit, Magnerict, Anaraut, Borellus comes cenomanensis,

(1) Sater. *Galf.*

(2) *Dorobernia*, ou plutôt *Durvernum*, est Canterbury, suivant le docteur Henry, dans son Histoire d'Angleterre.

(3) Guerinus. *Galf.*

(4) Peut-être faut-il lire *boltoniensis*, de Bolton ?

Malvasius, roi d'Islande; Loth, roi de Norwège; Dordanius, roi de Gothland; Gunnasius, roi des Orcades; Astillus, roi des Daces; et Holdin, roi des Ruthènes. On vit encore arriver Cador, duc de Cornouailles; l'échanson Béduérus, duc de Normandie; le dapifère Kaius, duc d'Anjou; Guitard, duc de Poitiers; Kuminare, duc de Cantorbury; et douze ducs des Gaules, conduits par Guérin de Chartres. Les frères Walganius et Modrédus arrivèrent, ainsi que les consuls des cités les plus remarquables. Parmi ceux-ci on comptait Moriud, consul de Glocester; Mauron, consul de Gingorn; Archgal, consul de Caergwent (ou de Claycester); Jugen, consul de Leincester; Gursalem, consul de Chester; Galluc, consul de Salisbury; Jonathal, consul de Dorchester; Boson, consul d'Oxford; Léger, consul de Bolton; Chinmarcocus, consul de Tiger (ou *Brige*, qui est aujourd'hui Bonghton); Urbgennius, consul de Bath. Outre les consuls que nous venons de nommer, il arriva des officiers non inférieurs en dignité, tels que Danaut, Mappapo, Chénéus, Mapcril, Pérédur, Malpéridur, Griful, Mapnogort, Régin, Malepant, Eddélem, Mapclédant, Knicar, Mapabam, Kinmare, Gorbéroniam, Masgoith, Clofaut, Rumnapnenton, Kimbélim, Mathrimat, Cachlens, Mérapthel, Kemlit, Magnérict, Anaraut, Borel, comte du Mans, Hyrelgas, Maurice, Aliduc de Tintagol, Richer, Richomarc, Bloccome et Laguce, et plusieurs autres qu'il serait trop long de nommer. De plus, il n'y eut aucun prince de quelque nom en deçà de l'Espagne, qui n'accourût à l'édit d'Artur; et cela n'a rien de surprenant, car la libéralité de ce grand roi s'étant répandue de tous côtés, lui avait fait des amis partout.

Hyrelgas, Mauricius, Aliduc de Tintagol, Richerius, Richomarcus, Bloccomus atque Lagutius, plures quoque alii quorum nomina longum est enumerare. Præter hos, non remansit princeps alicujus precii citrà Hispaniam, qui ad illud edictum non veniret: nec mirùm, largitas namque Arturi per totum mundum divulgata cunctos in amorem ipsius illexerat.

CAPITULUM XLIV.

De coronatione Arturi et initio festivitatis.

Omnibus deniquè in urbe congregatis, solemnitate instante, archipræsules ad palatium ducuntur, ut regem diademate regali coronent; Dubricius ergò, quoniàm in suâ diocesi curia tenebatur, paratus ad templum metropolitanæ sedis ad celebrandum obsequium, hujus rei curam suscepit. Rege tandem insignito ornate conducitur. A dextro enim et à lævo latere duo archipontifices ipsum tenebant; quatuor autem reges, Albaniæ videlicet atque Cornubiæ, Demetiæ et Venedotiæ, quorum id jus fuerat, quatuor gladios aureos ferentes ante ipsum præibant. Conventus quoque multimodorum ordinatorum miris modulationibus præcinebat. Ex aliâ autem parte reginam suis insignibus laureatam archipræsules atque pontifices ad templum dicatarum mulierum vel puel-

CHAPITRE XLIV.

Couronnement d'Artur, et commencement de la fête.

Tous ces grands personages s'étant rassemblés dans la ville, et le moment de la cérémonie étant arrivé, les archevêques sont conduits au palais pour couronner Artur du diadème royal ; et comme la Cour se tenait dans le diocèse de Dubricius, celui-ci s'était chargé de célébrer l'office, et était dans l'église métropolitaine prêt à remplir ce devoir sacré. Enfin le roi, magnifiquement paré de ses insignes, se met en marche ; sa droite et sa gauche étaient occupées par deux archiprêtres qui le conduisaient ; il était précédé par les quatre rois d'Albanie, de Cornouailles, de Démétie et de Vénédotie, qui jouissaient de ce privilège, et qui portaient devant lui quatre épées d'or, et par une multitude de religieux de toute espèce qui fesaient entendre des chants admirables. D'un autre côté la reine, ornée également de ses insignes, était conduite

larum conducebant; quatuor autem prædictorum regum reginæ quatuor albas columbas de more præferebant, mulieres autem quæ aderant illam cum maximo gaudio sequebantur. Postremò peractâ processione, tot organa, tot cantus fiunt in utrisque templis, ut præ nimiâ dulcedine milites qui aderant nescirent quod templum prius peterent. Catervatim ergò nunc ad hoc, nunc ad illud ruebant, nec, si totus dies celebrationi esset, tædium aliquandò ipsis generaret. Divinis tandem obsequiis in utroque celebratis, rex et regina diademata sua deponunt, assumptisque levioribus ornamentis, ipse ad suum palatium cum viris, ipsa ad aliud cum mulieribus, epulatum incedunt: antiquam enim consuetudinem Trojæ servantes Britones, consueverant mares cum maribus, mulieres cum mulieribus separatìm epulando, festivos dies celebrare. Collocatis postmodùm cunctis ut dignitas singulorum expetebat, Kaius dapifer herminio indutus, mille verò nobilibus juvenibus comitatus est; qui omnes herminio induti, fercula cum ipso ministrabant. Ex aliâ verò parte, Beduerum pincernam totidem amicti vairio sequuntur, qui in cyphis diversorum generum multimoda pocula cum ipso distribuebant. In palatio quoque reginæ innumerabiles ministri diversis ornamentis induti, obsequium suum præstabant morem suum exercentes; quem si omninò describere pergerem, nimiam prolixitatem historiæ generarem. Ad tantum etenim statum dignitatis Britannia tunc reducta erat, quòd copiâ divitiarum, luxu ornamentorum, facetiâ incolarum, cætera regna

par des évêques et par des prêtres au temple des femmes ou des jeunes filles consacrées au Seigneur; quatre rois portaient devant elle, selon la coutume, quatre colombes blanches, et les femmes la suivaient avec beaucoup de joie. Enfin la procession étant terminée, les orgues et les chants commencèrent à se faire entendre en si grand nombre et avec une douceur si délicieuse dans les deux temples, que les chevaliers qui étaient présens ne savaient auquel temple courir de préférence. Ils se précipitaient donc en foule tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre; et si la journée entière eût été employée à la célébration de l'office, ils n'auraient pas même éprouvé un seul moment d'ennui. Lorsque le service divin fut achevé, le roi et la reine déposèrent leurs diadèmes, et s'étant parés d'ornemens plus légers, ils se rendirent au festin, celui-là avec les hommes dans son palais, celle-ci dans un autre palais avec les femmes; car les Bretons conservant l'ancienne coutume de Troie, étaient dans l'usage de célébrer les jours de fête par des festins, en mettant séparément à table les hommes avec les hommes, et les femmes avec les femmes. Tout le monde étant placé et dans l'ordre marqué par sa dignité, le dapifère Kaius, vêtu d'hermine, et mille jeunes gentilshommes qui l'accompagnaient, et qui étaient aussi tous vêtus d'hermine, servaient les mets; d'un autre côté un pareil nombre de jeunes gentilshommes vêtus de vair suivaient l'échanson Béduérus, et l'aidaient à verser à boire toutes sortes de breuvages dans des vases de toute espèce. Dans le palais de la reine une multitude d'officiers de divers uniformes s'acquittaient des fonctions de leur charge en pratiquant le cérémonial accoutumé; mais si nous voulions en donner une

excellebat. Quicumque ergò famosus probitate miles in eâdem curiâ erat, unius coloris vestibus atque armis utebatur. Facetæ etiàm mulieres consimilia indumenta habentes, nullius amorem habere dignabantur, nisi tertiò in militiâ probatus fuisset. Efficiebantur ergò castæ mulieres, et milites amore illarum probiores.

CAPITULUM XLV.

De jocis et consolationibus nobilium post prandium factis.

Refecti tandem epulis, diversi diversos ludos compondituri, campos extrà civitatem adeunt. Mox milites simulacrum prælii ciendo, equestrem ludum componunt; mulieres in edito murorum aspicientes in curiales, amoris flammas, amore joci, irritant. Alii cum cestibus, alii cum hastâ, alii ponderosorum lapidum jactu, alii cum saxis, alii cum aleis cæterorumque jocorum diversitate contendentes, quod diei restabat, postpositâ lite, prætereunt. Quicumque

entière description, nous sortirions des bornes prescrites à l'histoire. La Bretagne était parvenue en effet à un si grand état de splendeur, qu'elle surpassait tous les autres royaumes par l'abondance de ses richesses, par le luxe de ses ornemens, et par la politesse de ses peuples. C'est ainsi que tout chevalier fameux par ses prouesses ne portait à la Cour que des vêtemens et des armes d'une seule couleur, et que les femmes les plus aimables, vêtues d'une manière analogue, ne daignaient recevoir les hommages d'aucun chevalier qui n'eût fait déjà trois fois ses preuves à la guerre. Il en résultait qu'elles devenaient plus vertueuses, et que les chevaliers, pour l'amour d'elles, se montraient plus loyaux et plus vaillans.

CHAPITRE XLV.

Jeux et divertissemens des gentilshommes après le festin.

Lorsque le festin fut fini, on sortit de la ville, et l'on se réunit dans la campagne pour commencer différens jeux. Aussitôt les chevaliers donnent la représentation d'un combat, en exécutant des exercices à cheval; tandis que les dames de la Cour se tenant sur les portes des remparts, les animent par leurs regards, et s'amusent par des agaceries à exciter en eux les flammes de l'amour. Les uns se livrent au combat du ceste, les autres à celui du javelot; d'autres s'efforcent de lancer au loin de lourdes pierres, et à rouler des rochers; d'au-

ergò ludi sui victoriam adeptus erat, ab Arturo largis muneribus ditabatur. Consumptis autem primis in hunc modum tribus diebus, instante quarto vocantur cuncti qui ei propter honores obsequium præstabant, et singuli singulis possessionibus, civitatibus videlicet atque castellis, archiepiscopatibus, episcopatibus, abbatiis, cæterisque honoribus dotantur (1). Beatus igitur Dubricius in heremiticam vitam anhelans, sese ab archiepiscopali sede deposuit; in cujus loco sacratur David avunculus regis, cujus vita exemplum totius bonitatis erat his quos doctrinâ imbuerat. In loco verò sancti Sansonis dolensis archipræsulis, destinatur Theliaus (2) illustris præsbyter Londoniæ, annuente Hœlo rege, cujus vita et boni mores virum commendaverant. Episcopatus autem Silcestriæ Mauganio (3) et Guintoniæ Diviano (4) decernuntur; decernitur etiàm pontificalis infula Alclud Eledomo (5). Dùm hæc inter eos distribueret, ecce duodecim viri maturæ ætatis et reverendi vultûs, ramos olivæ in signum legationis in dextris ferentes, moderatis vocibus et passibus, ingrediuntur; et salutato rege, litteras ei ex parte Lucii Tiberii in hæc verba obtulerunt.

(1) Galfrid rapporte ici un assez long passage qui manque dans le texte.

(2) Cheliaus. *Galf.*

(3) Mauganino. *Galf.*

(4) Diwanio. *Galf.*

(5) Eledemo. *Galf.*

tres enfin se livrent à des jeux de hazard et à toutes les autres espèces de jeux. C'est ainsi que se passa le reste de la journée, sans qu'on entendît une seule dispute. Ensuite, tous ceux qui avaient été victorieux dans leurs jeux, reçurent d'Artur de magnifiques présens. Les trois premiers jours s'étant passés de cette manière, le roi fit appeler, au commencement du quatrième, tous ceux qui par leurs dignités étaient attachés à son service, et leur distribua diverses possessions, c'est-à-dire des cités, des châteaux, des archevêchés, des évêchés, des abbayes et toute sorte d'honneurs. C'est ainsi que David, qui était l'oncle du roi, et dont toute la vie était un exemple de vertu pour ceux qu'il avait imbus de sa doctrine, fut sacré archevèque à la place de saint Dubricius, qui, soupirant après la vie d'ermite, s'était dépouillé de son sacerdoce. Théliau, prêtre illustre de Londres, et recommandable par la sainteté de sa vie et par ses bonnes mœurs, fut, du consentement du roi Hoël, nommé à la place de saint Sanson, évêque de Dol. L'évêché de Silcester fut donné à Manganius, et celui de Kingston à Dunan, et Elédème fut appelé au siège épiscopal d'Alclud. Pendant que se fesait la distribution de ces faveurs, douze personages d'un âge mûr et d'un air respectable sont introduits tout à coup; ils portaient dans leurs mains droites des rameaux d'olivier pour annoncer leur caractère de députés, et marchaient gravement en gardant le silence. Après avoir salué le roi, ils lui remettent de la part de Lucius Tibérius une lettre conçue en ces termes.

CAPITULUM XLVI.

Quòd Lucius procurator Romanorum citavit Arturum, ut tributum Romanis persolveret.

« Lucius, reipublicæ procurator, Arturo regi Britonum, quod meruit. — Admirans vehementer, admiror super tuæ tyrannidis proterviâ; admiror inquam; et injuriam quam Romæ intulisti, recolligens, indignor quòd extrà te egressus eam cognoscere diffugias, nec animadvertere festines quid injustis sit actibus senatùm offendisse, cui totum orbem famulatum debere non ignoras. Etenim tributum Britanniæ quod tibi senatus reddere præceperat, quià Gayus (Caius) Cæsar cæterique Romanæ dignitatis viri illud multis temporibus habuerunt, neglecto tanti ordinis imperio, detinere præsumpsisti. Eripuisti quoque illi Galliam, eripuisti Allobrogum provinciam, eripuisti omnes Oceani insulas, quarum reges, dùm romana potestas in illis partibus prævaluit, vectigal antecessoribus meis reddiderunt. Quià ergò de tantis injuriarum tuarum cumulis senatus rectitudinem petere decrevit, mediantem Augustum proximi anni terminum præfigens, Romam te venire jubeo, ut dominis tuis satisfaciens, sententiæ quam eorum dictaverit justitia acquiescas. Sin autem ego ipse partes tuas adibo, et quidquid vesania tua reipublicæ eripuit,

CHAPITRE XLVI.

Lucius, procurateur des Romains, ajourne Artur devant le sénat de Rome, pour qu'il ait à payer le tribut aux Romains,

« Lucius, procurateur de la république à Artur roi des Bretons, ce qu'il a mérité. — J'admire l'insolence de ta tirannie ; elle passe toute imagination. Et quand je pense à l'injure que tu as faite à Rome, je suis indigné que tu t'oublies jusqu'à mépriser de la reconnaître, et à être si long à sentir ce que c'est que d'offenser par des actes injustes un sénat à qui, tu le sais, tout l'univers doit obéissance et respect. En effet, méprisant l'autorité du sénat, tu oses retenir le tribut de la Bretagne, que cet ordre illustre t'avait commandé de payer, et que Caïus César, ainsi que tous les chefs de la république, ont reçu pendant un long espace de tems. De plus, tu as enlevé la Gaule aux Romains ; tu leur as enlevé la province des Allobroges et toutes les îles de l'Océan, dont les rois ont payé un tribut à mes ancêtres, tant que la puissance romaine s'est maintenue dans ces contrées. C'est pourquoi le sénat, ayant décrété qu'on te demanderait satisfaction de cet excès d'outrages, et ayant assigné pour le terme de ton ajournement le milieu du mois d'août de l'année prochaine, je t'ordonne de te rendre à Rome, afin que, docile aux volontés de tes maîtres, tu te soumettes à la sentence que leur justice leur aura dictée ; sinon, j'envahirai

mediantibus gladiis, eidem restituere conabor. » Quæ ut in præsentiâ regum et consulum recitatæ fuerunt, secessit Arturus cum eis in giganteam turrim, quæ in introitu palatii erat, tractaturi quod contrà talia mandata disponi deberent. At dùm gradus ascendere incœpissent, Cador dux Cornubiæ, ut erat læti animi, in hunc sermonem coràm rege solutus est cum risu : « Hùc usque in timore fueram ne Britones longâ pace quietos, otium quod ducunt, ignavos faceret, famamque militiæ, quâ cæteris gentibus clariores censentur, in eis omninò deleret. Quippè ubi usus armorum videtur deesse, alearum verò et mulierum inflammationes cæteraque oblectamenta adesse, dubium non est quin quod erat virtutis, quod honoris, quod audaciæ, quod famæ, ignaviâ commaculetur. Ferè namque transacti sunt anni quinque ex quo prædictis deliciis dediti exercitio Martis caruimus : Deus ergò ut nos liberaret segnitiâ, Romanos in hunc affectum induxit, ut in pristinum statum nostram probitatem reducerent. » Hæc et his similia illo cum cæteris dicente, veniunt tandem ad sedilia, ubi collocatis singulis, Arturus illos in hunc modum affatus est.

---

tes domaines, et je m'efforcerai de recouvrer à la pointe de mon épée tout ce que ta rage a enlevé à la république. » Dès que la lecture de cette lettre eut été faite en présence des rois et des consuls, Artur se retira avec eux dans la tour du Géant, qui était élevée à l'entrée du palais, pour discuter ensemble la réponse qu'ils feraient à de pareils ordres. Comme ils commençaient à monter les degrés de la tour, Cador, duc de Cornouailles, qui était d'une humeur joyeuse, tint en riant ce discours au roi : « J'avais craint jusqu'ici que les Bretons, tranquilles à l'ombre d'une longue paix, ne tombassent par le repos dont ils jouissent, dans la mollesse et la lâcheté, et qu'ils ne perdissent entièrement cette haute réputation militaire, qui les a placés au-dessus de tous les autres peuples. En effet lorsque, négligeant l'usage des armes, on ne se livre qu'à sa passion pour les jeux frivoles, pour les femmes et pour les autres plaisirs, il n'est pas douteux que la paresse ne détruise tout principe de vertu et d'honneur, qu'elle n'éteigne le courage et ne perde la réputation. Voilà en effet près de cinq ans que, plongés dans tous les genres de délices, nous avons renoncé à la pratique des armes; c'est donc le ciel même qui, pour nous tirer de notre vie molle et efféminée, a inspiré aux Romains leur résolution, afin qu'ils nous rendissent notre première vigueur et notre première bravoure. » Pendant que Cador disait ces choses et d'autres semblables, on arriva dans la salle d'assemblée, où Artur parla en ces termes à tous ses conseillers qui s'y trouvaient réunis.

CAPITULUM XLVII.

Qualiter Arturus proceres suos alloquitur super responsione citationis Lucii.

« Consocii, » inquit, « prosperitatis et adversitatis, quorum probitates hactenùs et in dandis consiliis et in militiis agendis expertus sum, adhibete nunc unanimiter sensus vestros, et sapienter prævidete quæ super talibus mandatis nobis esse agenda videritis; quidquid enim à sapiente diligenter prævidetur, cùm ad actum accidit, faciliùs toleratur. Faciliùs ergò inquietationem Lucii tolerare poterimus, si communi studio præmeditati fuerimus, quibus modis eam debilitare instituerimus. Quam non multùm nobis timendam existimo, cùm ex irrationabili causâ exigat tributum quod ex Britanniâ habere desiderat. Dicit enim ipsum sibi dari debere, quià Julio Cæsari cæterisque successoribus suis redditum fuerit; qui dissidio veterum nostrorum invitati, cum armatâ manu in Britanniam applicuerunt, atque patriam domesticis motibus vacillantem suæ potestati violentiâ submiserunt. Quià ergò hôc modo eam adepti fuerunt, vectigal ex eâ injustè acceperunt. Nihil enim quod violentiâ acquiritur justè ab ullo possidetur; qui violentiam intulit, irrationabilem causam prætendit (1).

(1) Quâ nos jure sibi tributarios esse arbitratur. *Galf.*

CHAPITRE XLVII.

Discours d'Artur sur la réponse à faire à la citation de Lucius.

« Vous tous, » dit Artur, « qui avez partagé ma bonne et ma mauvaise fortune ; vous, qui m'avez donné des preuves de votre sagesse dans les conseils et de votre intrépidité dans les combats, déployez toutes les ressources de votre prudence, et avisez au parti qui nous reste à prendre après des ordres semblables : car un sage conseil prépare une exécution facile ; et nous serons plus en état de surmonter l'embarras que nous donne Lucius, si nous nous appliquons tous ensemble à préparer les moyens d'en sortir. Du reste je ne pense pas que nous ayons un grand danger à courir en refusant de lui payer le tribut qu'il exige injustement de la Bretagne. Il lui est dû, dit-il, parce que Jules César et ses successeurs l'ont reçu ; mais ceux-ci profitant des dissentions de nos ancêtres, descendirent en Bretagne à main armée, et soumirent par la force à leur domination notre patrie affaiblie alors par les troubles domestiques. C'est ainsi qu'après s'en être rendus maîtres sans droit, ils la chargèrent d'un tribut injuste : on ne peut posséder légitimement le bien que l'on a acquis par la violence, et celui qui s'appuie sur la violence qu'il a commise envers nous, pour nous traiter comme ses tributaires, allègue une raison sans fondement. Mais puisqu'il prétend exiger de nous ce qui est injuste, de-

Quoniàm autem id quod injustum est à nobis præsumpsit exigere, consimili ratione petamus ab illo tributum Romæ; et qui fortior supervenerit, ferat quod habere exoptavit. Nàm si, quià Julius Cæsar cæterique romani reges Britanniam olim subjugaverunt, vectigal nunc debere sibi ex illâ reddi decernit, similiter nunc ego censeo quòd Roma mihi tributum reddere debet, quià antecessores mei eam antiquitùs obtinuerunt. Belinus etenim serenissimus ille rex Britonum, usus auxilio fratris sui Brenni scilicet ducis Allobrogum, suspensis in medio foro viginti nobilioribus Romanis, urbem ceperunt, captamque multis temporibus possiderunt. Constantinus etiàm Helenæ filius, necnon et Maximianus, uterque mihi cognatione propinquus, alter post alterum diademate Britanniæ insignitus, thronum romani imperii adeptus est. Censetis ne ergò vectigal à Romanis petendum? de Galliâ autem sive de collateralibus insulis Oceani non est respondendum, cùm illas diffugeret deffendere, quandò easdem potestati eorum subtrahebamus. » Hæc et his similia eo dicente, Hœlus rex Armoricanorum Britonum cæteros præcedere exorsus, in hæc verba respondit.

---

mandons-lui par un motif semblable que Rome nous paie un tribut, et celui qui sera le plus fort obtiendra ce que l'autre avait désiré. Si, parce que Jules César et d'autres généraux romains ont fait autrefois la conquête de la Bretagne, il a le droit de regarder cette province comme tributaire envers lui, je prétends par la même raison que Rome est tributaire envers moi, puisque mes ancêtres se sont anciennement emparés de cette ville. En effet Bélinus, ce grand roi des Bretons, aidé du secours de Brennus son frère, duc des Allobroges, se rendit maître de Rome, après avoir fait attacher à la potence, au milieu du forum, vingt des plus illustres sénateurs de cette république, et il la posséda un long espace de tems. Et de plus Constantin, fils d'Hélène, ainsi que Maxime, qui sont tous deux de ma famille, et qui ont porté tour à tour la couronne de Bretagne, ont occupé l'un et l'autre le trône de l'empire romain. Jugez donc si nous devons exiger un tribut des Romains. Quant à la Gaule et aux îles de l'Océan qui bordent ses côtes, nous ne devons pas en parler, puisque Lucius les a laissées sans défense, lorsque nous en avons fait la conquête. » Artur ayant parlé en ces termes, Hoël, roi des Bretons armoricains, prit le premier la parole et lui fit cette réponse.

CAPITULUM XLVIII.

Qualiter Hœlus respondit Arturo.

« LICET unus quisque nostrûm totus in se reversus omnia et de omnibus animo tractare valuerit, non existimo eum præstantius consilium posse invenire, quàm istud quod modò discretio solertis prudentiæ tuæ redoluit. Proindè etenim providebit nobis tua deliberatio Tulliano liquore lita. Undè constantis viri affectum, sapientis animi effectum, optimi consilii profectum laudare indesinenter debemus. Nàm si juxtà prædictam rationem Romam adire volueris, non dubito quin triumpho potiamur, dùm libertatem nostram tueamur, dùm justè ab inimicis nostris exigamus quod à nobis injustè petere incœperunt. Quicumque enim sua alteri eripere conatur, meritò quæ sua sunt, per eum quem impetit, amittit. Quià ergò Romani nobis nostra demere affectant, sua illis procul dubio auferemus, si licentia nobis congrediendi præstabitur. En congressus cunctis Britonibus desiderandus, en vaticinia sybillæ quæ veris documentis testantur, ex britonico genere tertiò nasciturum qui romanum obtinebit imperium. De duobus autem adimpleta sunt oracula, cùm manifestum sit præclaros, ut dixisti, principes Belinum atque Constantinum

CHAPITRE XLVIII.

Discours d'Hoël en réponse à celui d'Artur.

« Quelle que soit l'attention que chacun de nous ait donnée à l'objet qui nous occupe, et quelques réflexions qu'il ait faites, je ne pense pas qu'il soit possible d'ouvrir une meilleure opinion que celle que vient de nous développer ta haute sagesse. C'est pourquoi il faut nous en tenir à l'avis que tu viens de nous exposer avec une éloquence digne de Cicéron ; et nous ne pouvons même assez louer cette résolution d'un homme ferme, cette pensée d'un esprit sage et ce conseil qui nous prépare de si précieux avantages. En effet, si par la raison que tu nous as déclarée, tu te proposes de nous conduire à Rome, je ne doute pas que nous ne soyons victorieux, puisque nous combattrons pour la défense de notre liberté, et que nous exigerons avec justice de nos ennemis ce qu'ils n'ont pas craint de nous demander sans raison. Celui qui s'efforce de ravir à autrui ce qui lui appartient, se voit dépouiller légitimement de son bien propre, par celui qu'il attaque injustement. Si donc les Romains cherchent à nous enlever ce qui est à nous, ils perdront infailliblement ce qu'ils possèdent, pourvu qu'il nous soit permis de les combattre. Voilà donc cette guerre si désirée par tous les Bretons ; voilà les oracles de la sibille qui assurent, d'après des documens certains, qu'il doit sortir par trois fois du sang

imperii gessisse insignia. Nunc verò te tertium habemus, cui tantum culmen honoris promittitur. Festina ergò recipere quod Deus non differt largiri; festina subjugare quod ultrò vult subjugari; festina nos omnes exaltare, qui, ut exalteris, nec vulnera recipere, nec vitam amittere diffugiamus. Ut autem hoc perficias, decem millibus armatorum præsentiam tuam comitabor. »

CAPITULUM XLIX.

Qualiter rex Albaniæ cæterique nobiles Arturo responderunt.

Auguselus rex Albaniæ, ut Hœlus finem dicendi fecerat, quod super hâc re affectaverat, in hunc modum manifestare perrexit: « Ex quo dominum meum ea quæ dixit affectare conjeci, tanta lætitia animo meo illapsa est, quantùm nequeo in præsentiarum exprimere. Nihil enim in transactis debellationibus, quas tot et tantis regibus intulimus, egisse videmur, dùm Romani et Germani illæsi permaneant, nec in illos clades quas olim nostratibus ingesserant viriliter vindicemus. At nunc quoniàm nobis licentia congre-

breton un prince qui occupera le trône de l'empire romain. Deux points de l'oracle sont déjà accomplis, puisqu'il est manifeste, ainsi que tu l'as déclaré, que deux de nos plus grands princes, Bélinus et Constantin, ont été revêtus de la pourpre impériale ; et maintenant tu es le troisième à qui ce comble d'honneur est destiné. Hâte-toi donc de recevoir un bien que Dieu t'offre dès aujourd'hui ; hâte-toi de subjuguer ce qui ne demande qu'à l'être ; hâte-toi de nous ouvrir cette carrière glorieuse que nous ambitionnons, et nous affronterons les blessures et la mort même, pour te rendre illustre et triomphant. Je te suivrai dans cette entreprise avec dix mille guerriers. »

CHAPITRE XLIX.

Réponses du roi d'Albanie et des autres nobles au roi Artur.

Aussitôt que Hoël eut cessé de parler, Augusélus, roi d'Albanie, prit la parole après lui, et exposa son opinion en ces termes : « Du moment que le roi mon maître nous eut déclaré la résolution qu'il avait prise, je ressentis au fond de mon cœur une si grande joie, que les expressions me manquent en cet instant pour vous la peindre. En effet, tant que les Romains et les Germains resteront debout, et que nous n'aurons pas vengé sur eux d'une manière éclatante la perte sanglante qu'ils ont fait essuyer à nos ancêtres, toutes les guerres passées que nous avons eu à soutenir contre

diendi permittitur, gaudens admodùm gaudeo, et desiderio diei quo conveniamus exæstuans, sitio cruorem illorum, quemadmodùm fontem si triduò prohiberer ne biberem. O si lucem illam videbo! Quàm dulcia erunt vulnera, quæ vel recipiam vel inferam, quandò dextras conseremus! Ipsa etiàm mors dulcis erit, dùm eam in vindicando patres nostros, in tuendo libertatem nostram, in exaltando regem nostrum perpessus fuero. Aggrediamur ergò semiviros illos, et aggrediendo perstemus, ut, devictis ipsis, eorum honoribus cum lætâ potiamur victoriâ. Exercitum autem nostrum duobus millibus armatorum militum (1), exceptis peditibus, augebo. » Postquàm autem cæteri ad hæc quæ dicenda erant dixerunt, promiserunt ei singuli quot in obsequium ejus debebant. Ità ut, præter eos quos promiserat rex Armoricæ, ex solâ Britanniâ LX millia omnibus armis armatorum computarentur. At reges cæterarum insularum, quoniam non duxerant in morem milites habere, pedites quos quisque debebat promittunt. Ità ut ex sex insulis videlicet Hiberniæ, Islandiæ, Godlandiæ (2), Orcadum, Norguegiæ atque Daciæ, sexies vigenti millia essent annumerata. Ex Gallicorum autem ducatibus, Ruthenorum, Portumensium (3), Estrusiensium, Cenomannorum, Andegavensium, Pictavensium, octoginta millia. Ex duodecim autem consulatibus illorum qui cum Gerino

(1) Equitum. *Galf.*

(2) Gelandiæ. Id.

(3) Portunensium. Id.

tant de grands rois, ne seront comptées pour rien. Mais aujourd'hui qu'il nous est accordé de les combattre, dans la joie dont je suis transporté et dans le désir qui me brûle de toucher au jour où nous en viendrons aux mains avec eux, je m'abreuve d'avance de leur sang, avec autant de plaisir que je me désaltérerais à une fontaine après avoir été trois jours sans boire. O! quand viendra ce moment fortuné! quelles seront les blessures que je porterai, ou dont je serai atteint, lorsque nous en serons venus aux mains avec l'ennemi! la mort elle-même sera pour moi pleine de douceur, pourvu que je la rencontre en vengeant nos pères, en défendant notre liberté, en étendant la gloire et la puissance de notre roi. Attaquons donc ces hommes pusillanimes, poursuivons-les avec acharnement; et après les avoir vaincus, nous nous emparerons de leurs richesses, et nous goûterons avec joie les fruits de la victoire. C'est dans cet espoir que j'offre, pour renforcer notre armée, deux mille hommes de cavalerie, sans compter les fantassins que je fournirai. » Ensuite les autres gentilshommes exposèrent successivement leur opinion, et promirent tous des secours au roi dans la proportion des services qu'ils lui devaient. De sorte que, sans compter les renforts que le roi des Armoriques s'était engagé de lui fournir, il tira de la seule Bretagne soixante mille soldats de toutes armes. Les rois des autres îles lui promirent toutes les troupes d'infanterie qu'ils lui devaient, mais ils n'offrirent pas de cavalerie, parce qu'ils n'étaient pas dans l'usage d'en entretenir. Les îles d'Hibernie, d'Islande, de Gothland, des Orcades, de la Norwège et de la Dacie, lui procurèrent un renfort de cent vingt mille hommes. Il tira aussi des duchés de Galles, de Brabant, de Portsmouth, de

Karnotensi aderant, duodecies centum (1). Octoginta millia et ducenti, præter pedites, qui sub numero leviter non cadebant.

CAPITULUM L.

De responsione Arturi ad Lucium, et de gente quam Lucius præparavit contrà Arturum.

Rex igitur Arturus videns omnes in obsequium suum unanimiter paratos, præcepit eis celeriter repatriare, et exercitum promissum disponere, et in kalendis augusti ad portum Barbæ-Fluvii festinare; ut illinc Allobrogum fines cum ipso adituri, Romanis in obviàm venirent. Imperatoribus autem per eorumdem legatos mandavit se nequaquàm eis redditurum tributum, nec ob id ut sententiæ eorum acquiesceret, aditurum Romam; imò ut ex illis expeteret quæ ab illo judicio suo expetere decreverant. Digrediuntur ergò legati, digrediuntur reges, digrediuntur proceres, et quod eis præceptum fue-

(1) Qui omnes simul erant centum octoginta et tria millia et ducenti, etc. *Galf.*

Neustrie, du Maine, d'Anjou, de Poitiers, un renfort de quatre-vingt mille hommes. De plus, les douze consulats dont les gouverneurs suivaient Guérin de Chartres, lui fournirent douze cens guerriers; de sorte que toute l'armée d'Artur était composée de cent quatre-vingt-trois mille deux cens combattans, sans y comprendre les fantassins, dont le nombre était presque infini.

CHAPITRE L.

Réponse d'Artur à Lucius, et dénombrement des armées que celui-ci conduit contre le roi de Bretagne.

Le roi Artur voyant que tous les princes qui lui étaient soumis étaient disposés à le servir, leur ordonna de retourner promtement dans leurs états pour organiser leurs armées, et de se rassembler ensuite aux calendes d'août dans le port de Barfleur, pour se rendre de là avec lui sur le territoire des Allobroges, et marcher ensuite à la rencontre des Romains. Il répondit aussi aux empereurs par les mêmes députés qu'ils lui avaient envoyés, qu'il ne leur paierait jamais tribut, et qu'il irait à Rome non pour se soumettre à une sentence rendue par eux sur ce sujet, mais pour exiger d'eux-mêmes la satisfaction à laquelle ils avaient voulu le contraindre par leur propre jugement. Les députés se remirent donc en route; les rois et les Grands soumis à Artur partirent aussi, et se préparèrent aussitôt à

rat perficere non differunt. Lucius igitur Tiberius, agnito hujus responsi edicto, jussu senatûs, orientalibus edixit regibus, ut, parato exercitu, secum ad subjugandam Britanniam venirent. Convenerunt ociùs Epitrophus (1) rex Græcorum, Mustensar rex Africanorum (2), Aliphatuna rex Hispaniæ, Hircatius (3) rex Parthorum, Bochus (4) rex Medorum, Sertorius rex Libyæ, Xerxes rex Itureorum, Pandrasus rex Ægypti, Micipsa rex Babiloniæ, Policetes rex Bithyniæ, Theucer rex Phrygiæ, Evander rex Syriæ, Ethion (5) rex Bohemiæ, Hippolytus rex Cretæ cum ducibus et proceribus sibi subditis; ex senatorio quoque ordine Lucius Catellus, Marius Lepidus, Caius Metellus Cotta, Quintus Milvius Catulus, Quintus Caturius; tot etiàm alii quot inter totum quadraginta millia et centum et sexaginta computati fuerunt. Dispositis itaque quibusque necessariis, incipientibus kalendis augusti, iter versùs Britanniam arripiunt. Comperto igitur adventu ipsorum, Arturus Modredo nepoti suo ad conservandam Britanniam atque Gueminaræ reginæ committens, cum exercitu suo portum Hamonis adivit, ubi tempestivo ventorum flatu mare ingressus est. Dùm innumerabilibus navibus circumseptus prospero cursu et cum gaudio altum secaret, quasi mediâ horâ noctis instante gra-

(1) Epistrephus. *Galf.*

(2) Parthorum. Id.

(3) Hirtacus rex Africanorum. Id.

(4) Boetus. Id.

(5) Oethion dux Boetiæ. Id.

exécuter ce qui leur avait été ordonné. Lorsque Lucius Tibérius eut connu la réponse qui lui était faite, il manda, par l'ordre du sénat, aux rois de l'Orient d'assembler leurs armées et de marcher avec lui à la conquête de la Bretagne. Aussitôt arrivèrent auprès de lui Epistrèphe roi des Grecs, Mustensar roi des Africains, Aliphatuna roi d'Espagne, Hirtacus roi des Parthes, Bochus roi des Mèdes, Sertorius roi de Libie, Xerxès roi des Ituréens, Pandrasus roi d'Egipte, Micipsa roi de Babilone, Policétès roi de Bithinie, Teucer roi de Phrigie, Evandre roi de Sirie, Ethion roi de Béotie, Hippolite roi de Crète, avec tous les princes et les Grands qui leur étaient soumis; et de l'ordre du sénat, Lucius Catellus, Marius Lépidus, Caius Métellus Cotta, Quintus Milvius Catulus, Quintus Caturius; une foule d'autres guerriers se rendirent aussi auprès de Lucius, de sorte que son armée se composait de quarante mille cent soixante combattans. Tous leurs préparatifs étant achevés, ils prirent, au commencement des calendes d'août, le chemin de la Bretagne. Aussitôt qu'Artur apprend leur arrivée, confiant le gouvernement et la garde de la Bretagne à Modred son neveu et à la reine Guéminare, il se rend avec son armée à Portsmouth, où il met à la voile avec un vent favorable. Tandis que, entouré de ses vaisseaux innombrables, il sillonnait la mer avec joie, et avec la navigation la plus heureuse, il fut surpris vers le milieu de la nuit par un profond sommeil. Il vit en dormant un ours qui volait dans les plaines de l'air, et qui fesait retentir de ses cris tout le rivage; il vit aussi un dragon terrible qui accourait en volant de l'Occident, et qui éclairait toute la contrée avec le feu de ses ieux. Ces deux animaux se précipitèrent l'un sur

vissimus somnus eum intercepit. Sopitus etiàm per somnum vidit ursum quemdam in aere volantem, cujus murmure tota littora intremebant; terribilem quoque draconem ab occidente advolare, qui splendore oculorum suorum patriam illuminabat, alterum verò occurrentem pugnam miram committere: sed præfatum draconem in ursum sæpiùs irruentem, igneo anhelitu comburere, combustumque in terram prosternere. Expergefactus ergò Arturus astantibus quod somniaverat indicavit. Qui exponentes, dicebant draconem significare eum, ursum verò aliquem gigantem qui cum ipso congrederetur; pugnamentum eorum portendere bellum quod inter ipsos futurum erat; victoriam verò draconis illam quæ ei proveniret. At Arturus aliud conjecturabat, existimans ob se et imperatorem talem visionem contigisse. Rubente tandem post cursum noctis aurorâ, in portum Barbæ-Fluvii applicuerunt. Mox tentoria sua figentes, expectaverunt ibidem insulanos reges cum provincialibus provinciarum ducibus venturis.

CAPITULUM LI.

Quòd Arturus gigantem super montem Sancti-Michaëlis interfecit.

Interea nunciatur Arturo quemdam miræ magnitudinis gigantem ex partibus Hispaniarum advenisse,

l'autre, et se livrèrent un combat merveilleux; mais le dragon redoubla ses attaques en embrasant l'ours, sur lequel il vomissait des torrens de flammes, et finit, après l'avoir brûlé, par le précipiter sur la terre. Artur se réveilla en sursaut, et raconta à ceux qui l'entouraient ce qu'il avait vu pendant son sommeil. Ceux-ci lui expliquèrent le songe qu'il avait fait, et lui dirent que le dragon était lui-même, tandis que l'ours signifiait quelque géant qui combattrait contre lui; et que le combat de ces animaux représentait la guerre qu'ils se feraient l'un l'autre, et que la victoire du dragon annonçait celle qu'il remporterait sur le géant; mais Artur conjecturait autrement, et pensait que cette vision avait rapport à lui et à l'empereur. Enfin on arriva au port de Barfleur au lever de l'aurore; et l'armée, après avoir dressé ses tentes à terre, attendit dans ce lieu l'arrivée des rois insulaires avec celle des gouverneurs des provinces qui devaient venir en même tems qu'eux.

CHAPITRE LI.

Artur tue un géant sur le mont Saint-Michel.

PENDANT ce tems-là, on annonça à Artur qu'un géant d'une taille prodigieuse était arrivé d'Espagne, qu'il

Helenam neptem regis Hœli custodibus ejusdem eripuisse, et in cacumine montis qui nunc mons Sancti-Michaelis dicitur cum illâ diffugisse; milites autem patriæ insecutos nihil adversus eum proficere : nam sive mari sive terrâ illum invaderent, aut naves eorum ingentibus saxis obruebat, aut diversorum generum telis interimebat; sed et plures capiebat quos semivivos devorabat. Arturus ergò, sequenti nocte in secundâ horâ, assumpto Kaio dapifero et Beduero pincernâ, clàm cæteris tentoria egressus, viam versus montem arripuit. Tantâ namque virtute prævalendo, negligebat contrà talia monstra exercitum ducere, cùm et solus ad illa destruenda sufficeret, et suos hoc modo inanimaret. Ut igitur propè montem venerunt, aspexerunt rogum quemdam super eum ardere, et alium verò minorem desuper qui non longè ab altero distabat. Dubitantes ergò super quem eorum habitaret gigas, Beduerum dirigunt ut rei certitudinem exploret. At ille, inventâ quâdam naviculâ, priùs ad minorem navigavit, quem aliter nequibat adire, quoniàm infrà mare situs erat. Cujus dùm cacumen incœpisset ascendere, audito desuper femineo ululatu, primò inhorruit, quià dubitabat monstrum illud adesse. Revocatâ ociùs audaciâ, gladium evaginavit, et ascenso culmine, nihil aliud reperit, præter rogum quem prospexerat. Inspexit quoque tumulum recenter factum et juxtà eum quamdam anum flentem et ejulantem. Quæ ut eum aspexit, confestim, fletu impediente, in hunc modum præfata est : « O infelix homo, quod infortunium te in hunc locum subvectat? O inenar-

avait enlevé du milieu de ses gardes Hélène, la nièce du roi Hoël, et qu'il s'était enfui avec elle sur le sommet du mont que l'on appelle aujourd'hui mont Saint-Michel. On ajouta que les chevaliers du pays l'avaient poursuivi, mais que tous leurs efforts pour s'en emparer avaient été inutiles; car soit qu'ils l'attaquassent par mer ou par terre, ou il détruisait leurs vaisseaux en lançant d'énormes rochers, ou il les tuait eux-mêmes avec des traits de toute espèce : il en prenait aussi plusieurs qu'il dévorait à demi-vivans. Artur s'étant fait accompagner la nuit suivante du dapifère Kaius, et de Béduérus son échanson, sortit en secret du camp vers la seconde heure, et se dirigea vers la montagne. Il avait une si grande confiance en sa valeur, qu'il refusait de conduire son armée contre de tels monstres, attendu qu'il suffisait de lui seul pour les détruire, et qu'en outre cet exemple enflammait le courage des siens. Dès que le roi et ses compagnons furent arrivés au pié de la montagne, ils aperçurent sur ses flancs un grand bûcher allumé, et un autre moins considérable, qui était au-dessus et assez près du premier. Ignorant auquel des deux le géant avait fixé sa demeure, ils détachèrent Béduérus pour aller s'assurer de la chose. Celui-ci ayant trouvé une barque, monta dedans, et navigua du côté du plus petit, qu'il ne pouvait aborder autrement, puisqu'il était situé au milieu de la mer. A peine il commençait à atteindre le sommet du mont, qu'il entendit partir d'en haut des gémissemens de femme, qui le saisirent d'abord d'horreur, parce qu'il était incertain si le monstre n'était pas dans cet endroit; mais, rappelant aussitôt toute son audace, il tire son épée, et montant sur la cime il ne trouve que le bûcher qu'il avait vu de loin. Il dé-

rabiles mortis pœnas passure! Miseret me tuî! Miseret quià tantùm detestabile monstrum florem juventutis tuæ in hâc nocte consumet! Aderit namque ille sceleratissimus invisi nominis gigas, qui neptem regis Hœli, quam modo hîc intumulavi et me illius alitricem in hunc montem advexit; qui inaudito mortis genere te absque cunctamine afficiet. Proh tristia fata! Serenissima namque alumna, recepto infrà pectus tenerrimum timore, dùm eam nefandus ille amplecteretur, vitam diuturniori luce dignam finivit. Ut igitur illam, quæ erat mihi alter spiritus, altera vita, altera dulcedo jucunditatis, fœdo coitu suo deturpare nequivit, detestandâ venere succensus, mihi invitæ, Deum et senectutem meam testor, vim et violentiam ingessit. Fuge, dilecte mi, fuge ne si more suo mecum coiturus advenerit, te hoc modo repertum miserabili cæde dilaniet. » At ille quantùm humanæ naturæ possibile est commotus, eam amicis sedavit verbis, et promisso festinati auxilii solamine, ad Arturum reversus est, et omnia quæ invenerat indicavit. Arturus igitur casum ingemiscens puellæ, præcepit eis ut sibi soli illum invadere permitterent; sed, si necessitas accideret, in auxilium procedentes viriliter aggrederentur. Direxerunt indè ad majorem montem, et equos suos armigeris commiserunt, et cum Arturo præcedente ascenderunt. Aderat autem inhumanus ille ad ignem, illitus ora tabo semesorum porcorum, quos partim devoraverat, partim verò verubus infixos suppositis prunis torrebat. Mox illos ut nihil tale præmeditatus aspexit, festinavit clavam

couvre cependant une tombe nouvellement fermée, et tout auprès une vieille femme qui pleurait et qui se lamentait. Dès que celle-ci l'eut aperçu, elle lui dit d'une voix entrecoupée par les sanglots : « O malheureux ! quel horrible destin conduit ici tes pas ! ô toi qui dois souffrir la mort au milieu de tourmens inexprimables ! que ton sort m'inspire de compassion ! que je te plains, en pensant qu'un monstre détestable va consumer cette nuit la fleur de ta jeunesse. Il viendra en effet cet abominable géant, dont le nom seul est odieux, qui m'a traînée sur cette montagne avec la nièce du roi Hoël, que j'ai nourrie et que je viens d'enterrer ici près; il viendra, et il te fera périr sans effort d'un genre de supplice inconnu. O déplorable destinée ! cette illustre princesse, pleine de douceur et de sensibilité, saisie de frayeur au moment où ce scélérat la couvrait de ses embrassemens impurs, tomba sans vie et finit ainsi une carrière qui méritait un plus long cours. Mais dès que le monstre vit qu'il ne pouvait plus souiller de ses emportemens brutaux celle qui était pour moi une seconde ame, une seconde vie, et qui fesait toute ma douceur et toute ma joie, il se jeta sur moi enflammé d'une passion abominable, et malgré ma vieillesse et le ciel que j'atteste, malgré mes cris et ma résistance, il consomma son attentat impie. Ah fuis, toi qui m'es cher ! hâte-toi avant son retour; s'il survenait, selon sa coutume, pour me faire violence, et qu'il te trouvât ici, il te mettrait en pièces, et te ferait souffrir la mort la plus cruelle. » A ce discours Béduérus reste interdit et ressent l'émotion la plus profonde; cependant il console la vieille par des paroles officieuses, et l'ayant rassurée par la promesse d'un promt secours, il retourne auprès d'Artur, auquel il

suam sumere, quam duo juvenes vix à terrâ erigerent. Evaginavit ergò rex gladium suum, et, prætenso clypeo, quantùm velocitas sinebat, properabat eum præcedere, antequàm clavam cepisset. At ille non ignarus meditationis, jàm ceperat eam; regemque interposito clypeo tanto conamine percussit, quòd sonitu ictus et tota littora replevit, et aures ejusdem ultrà modum hebetavit. Arturus verò acri ignescens irâ, erecto in frontem ipsius ense, vulnus intulit, etsi non mortale, tamen undè sanguis in faciem et oculos ejus profluens, eorumdem excæcavit aciem, interposuerat namque clavam suam ictui, et frontem suam à letali vulnere muniverat. Excæcatus autem profluente sanguine, acrior insurgit, et velut aper evadens per venabulum in venatorem, ità irruit per gladium in regem, et complectendo eum per medium, coegit eum genua humo flectere. Arturus itaque, revocatâ virtute, ociùs elabitur, et celeriter nunc hùc nunc illùc nefandum gladio diverberat, nec requievit donec, letali vulnere illato, totum mucronem capiti impressit, quâ cerebrum testâ protegebatur. Exclamavit ergò invisus ille, et velut quercus ventorum viribus eradicata, cum maximo sonitu corruit. Rex illicò in risum solutus, præcepit Beduero amputare ei caput, et dare uni armigerorum ad deferendum ad castra, ut spectaculum intuentibus fieret (1). Dicebat autem se non invenisse alium tantæ virtutis, postquàm Rithonem gigantem in Aramo monte interfecit, qui ipsum ad prælium provocave-

(1) Præcepit intuentibus fieri silentium. *Galf.*

raconte tout ce qu'il avait vu. Le roi, après avoir gémi sur le sort de la jeune princesse, ordonna à ses compagnons de le laisser aller seul attaquer le géant, en leur recommandant seulement de venir courageusement à son secours, si la nécessité l'exigeait. Ils se dirigèrent donc du côté de la pointe la plus élevée de la montagne, et la montèrent précédés d'Artur, après avoir confié leurs chevaux à leurs écuyers. Le monstre était auprès du feu, le sang des porcs qu'il avait à demi mangés dégouttait de ses lèvres; il avait déjà dévoré une partie de ces animaux, et il fesait cuire le reste à des broches placées sur des charbons ardens. Aussitôt qu'il eut aperçu ceux qui montaient, étonné de cette vue, il courut à sa massue que deux jeunes gens robustes auraient eu peine à lever de terre. Le roi tira alors son épée, et, s'étant couvert de son bouclier, il courut de toutes ses forces pour atteindre le géant avant qu'il se fût armé de sa massue; mais celui-ci, soupçonnant l'intention de son agresseur, l'avait déjà saisie, et il en déchargea un coup si rude sur le bouclier d'Artur, que le bruit en retentit tout le long du rivage, et que le roi en fut tout étourdi. Celui-ci bouillant de colère ayant à son tour levé son glaive sur le front du géant, lui fit une large blessure, qui n'était pas mortelle à la vérité, parce que le géant avait amorti le coup avec sa massue, et qu'il avait mis son front à couvert d'une blessure plus grave; mais le sang lui en jaillit sur le visage et sur les ieux, et le priva presque entièrement de la vue. Alors le monstre, aveuglé par le sang qui coulait de sa plaie, devient plus furieux; et, de même qu'un sanglier qui se précipite sur le pieu du chasseur, il se jette sur le roi à travers son épée, et, le saisissant par le milieu du corps, il le fait tomber sur

rat. Hic namque ex barbis regum quos peremerat, fecerat sibi pelles, et mandaverat Arturo ut suam barbam diligenter excoriaret, atque excoriatam sibi dirigeret; et quemadmodùm ipse cæteris præerat regibus, ità suam, in honore ejus, cæteris barbis superponeret: sin autem provocabat eum ad prælium, et qui fortior supervenisset, pelles et barbam devicti tulisset. Inito itaque certamine triumphavit Arturus, et barbam alterius cepit et spolia. Et posteà nulli tàm forti, nisi isti obviaverat, ut superiùs asserebat. Victoriâ igitur, ut prædictum est, potitus, in secundo noctis diluculo, ad tentoria cum capite remeaverunt, ad quod admirandum catervatìm concurrebant, ei ascribentes laudes, qui patriam à tantâ ingluvie liberaverat. At Hœlus ob casum neptis suæ tristis, præcepit ædificari basilicam super corpus ipsius in monte quo jacebat, qui nomen ex tumulo puellæ nactus, tumba Helenæ usquè in hodiernum diem vocatur.

---

ses genoux; mais Artur rassemblant ses forces se dégage aussitôt, plonge à plusieurs reprises son épée dans le corps de ce scélérat, et n'arrête ses coups qu'après lui avoir fait une blessure mortelle à la tête, en lui enfonçant la pointe de son arme sous le crâne; le monstre pousse un grand cri, et tombe avec fracas comme un chêne déraciné par la violence des vents. Le roi alors fait éclater sa joie, et ordonne à Béduérus de couper la tête au géant et de la remettre à un écuyer pour la porter au camp, afin de l'exposer aux regards de tous les soldats. Il disait en effet qu'il n'avait point rencontré de géant d'une force aussi prodigieuse, depuis qu'il avait tué sur le mont Aramus le géant Rithon, qui l'avait provoqué au combat. Celui-ci s'était fait une pelisse avec la barbe des rois qu'il avait tués, et avait mandé à Artur qu'il eût à couper promtement la sienne pour la lui envoyer, l'assurant en outre que, comme il l'emportait sur tous les autres rois, sa barbe serait en son honneur placée au-dessus de toutes les autres. Il le défiait au combat en cas de refus, et sous la condition que celui des deux qui serait vainqueur enlèverait à l'autre sa fourrure et sa barbe; ils en vinrent donc aux mains, mais Artur triompha et emporta la barbe du vaincu ainsi que ses dépouilles. Depuis, comme il l'a dit lui-même, il n'avait combattu avec aucun géant d'une plus grande force que celui qu'il venait de tuer. Après avoir remporté cette victoire, Artur et ses compagnons retournèrent à leurs tentes vers la seconde partie de la nuit, emportant avec eux la tête du monstre, que tous les soldats en foule se pressèrent d'aller voir, en comblant de louanges leur roi, qui avait délivré le pays d'un si grand fléau. Hoël, profondément affligé de la mort de sa nièce,

CAPITULUM LII.

De primo bello Arturi atque Britonum contrà Lucium et Romanos ejus.

Congregatis tandem cunctis quos Arturus expectaverat illinc, Augustodunum progreditur, quò imperatorem adesse existimabat. Ut autem ad Albam fluvium venit, annunciatum est illi illum castra sua non longè posuisse, et tanto incedere exercitu, quanto, ut aiebant, resistere nequiret. Nec idcircò perterritus cœptis suis desistere voluit, sed super ripam fluminis castra sua metatus est, undè posset exercitum suum liberè conducere, et, si opus esset, sese infrà ea recipere. Duos etiàm consules Bosonem de Vado-Boum et Gerinum Karnotensem Vulganium (1) etiàm nepotem suum Lucio Tiberio direxit, ut suggererent ei quatinùs recederet à finibus Galliæ, aut in postero die ad experiendum veniret quis eorum majus jus in Galliam haberet. Juventus ergò curiæ maximo gaudio fluctuans cœpit instimulare Vulganium ut in-

(1) Galganum. *Galf.*

fit bâtir une chapelle sur l'endroit même où elle était enterrée; et la montagne prenant son nom du tombeau de la jeune princesse, fut appelée jusqu'à ce jour la Tombe d'Hélène.

CHAPITRE LII.

Première guerre d'Artur contre Lucius.

Enfin lorsque toutes les troupes qu'Artur attendait furent rassemblées à Barfleur, il marcha sur Autun, où il pensait que se trouvait le général romain; mais à peine était-il parvenu sur les bords de l'Aube, qu'on lui annonça que Lucius avait placé son camp dans le voisinage, et que son armée était si nombreuse qu'on ne pourrait, disait-on, lui résister. Le roi n'en conçut aucune frayeur, et persista dans la résolution de combattre. Il fit camper son armée sur les bords de la rivière, afin qu'il pût conduire plus sûrement son armée, et se retrancher dans son camp, si la nécessité l'y contraignait. Il envoya aussi vers Lucius Tibérius les deux consuls, Boson du *Gué des Bœufs* et Guérin de Chartres, ainsi que Vulganius son neveu, pour lui signifier de sortir de la Gaule, ou de venir le jour suivant éprouver qui des deux avait le plus de droit sur ce pays. La jeunesse de la Cour, transportée de joie, se mit aussitôt à presser Vulganius de leur faire naître, dans le camp du général ennemi, l'occasion de combattre les Romains.

frà castra imperatoris inciperet, quò occasionem haberent congrediendi cum Romanis. Perrexerunt illi ad Lucium, et præceperunt illi à Galliâ recedere, aut in postero die ad pugnam venire. At dùm responderet eis quòd non deberet recedere, imò ad regendam illam accedere, interfuit Caïus Quintilianus ejusdem nepos, qui dicebat Britones magis jactantiâ atque minis abundare quàm audaciâ et probitate valere. Iratus illicò Vulganius evaginato ense, quo erat accinctus, irruit in eum, et ejus capite amputato, præcepit ut in inferno renunciaret Britones minis et jactantiâ hoc modo abundare, atque ad equos cum sociis digreditur. Insequuntur itaque Romani partìm pede partìm equis, ut concivem suum in legatos omni nisu diffugientes vindicent. At Gerinus Karnotensis, dùm quidam eorum ipsum attingere incœpisset, ex improviso reversus, direxit lanceam suam, atque ipsum per arma et medium corpus foratum humi, quantùm potuit, prostravit. Invidit ergo Boso de Vado-Boum quoniàm tantam probitatem fecisset Karnotensis, et retorquens equum suum cui primo obviavit injecit illi lanceam infrà gulam, et letaliter vulneratum coegit caballum deserere, quo eum insequebatur. Intereà Marcellus Mutius maximo affectu volens Quintilianum vindicare, Vulganio jàm imminebat à tergo, atque cœperat retinere, cùm ipse continuò reversus galeam cum capite usque ad pectus gladio quem tenebat abscidit. Sociis deindè resociatis hortatur, ut pari impetu reversi, quisque suum prosternere laboraret. Acquiescentes ergò ei revertuntur, et quisque

Les députés se rendirent donc auprès de Lucius, et lui ordonnèrent d'évacuer la Gaule ou de marcher au combat le jour suivant. Mais pendant que celui-ci leur fesait réponse, que, loin de se retirer, il devait marcher au contraire pour en prendre le gouvernement, Caius Quintilianus, son neveu, s'avanca, et dit que les Bretons se distinguaient plutôt par la jactance et par les menaces, que par l'audace et la bravoure. A ces mots Vulganius, enflammé de colère, tire l'épée dont il était ceint, se précipite sur lui, et, lui coupant la tête, il lui dit d'aller annoncer aux enfers que c'est ainsi que les Bretons se distinguent par les menaces et la jactance; puis il s'élance à cheval ainsi que ses compagnons, et ils s'éloignent tous avec rapidité. Les Romains se mettent aussitôt à leur poursuite, les uns à pié, les autres montés sur des chevaux, et cherchent à venger leur concitoyen sur la personne des députés qui s'enfuyaient à toute bride. Guérin de Chartres se voyant sur le point d'être atteint par l'un des ennemis, se retourne à l'improviste, dirige sa lance contre lui, et le perçant à travers ses armes au milieu du corps, il le jette à terre de toutes ses forces. Boson du *Gué des Bœufs*, jaloux du beau fait d'armes de son compagnon, retourne son cheval, porte un coup de lance au premier qu'il rencontre, et l'ayant blessé mortellement à la gorge, il le fait tomber du cheval sur lequel il le poursuivait. Cependant Marcellus Mutius, brûlant du désir de venger Quintilianus, menaçait déjà Vulganius par derrière, et commençait à l'atteindre, lorsque celui-ci s'étant retourné aussitôt, lui coupa, avec le glaive qu'il portait, le casque avec la tête jusque au-dessus de la poitrine. Puis, ayant rallié ses compagnons, il les exhorta de revenir à la charge avec la même impétuosité et de terrasser

unum prosternit. At Romani usque insequentes quandòque cum lanceis (1) percutiebant eos, sed nec retinere nec prosternere prævalebant; dùm autem propè quamdam silvam, ut dictum est, insequerentur, confestim digrediuntur ex illâ circiter sex millia Britonum, qui fugam consulum comperti infrà eam delituerant, ut eis auxilium subvectarent. Egressi autem subduxerunt equis calcaria, et aera clamore complentes et clypeos pectoribus prætendentes, Romanos ex improviso invadunt, et confestìm in fugam propellunt. Sed et unanimiter insequentes, quosdam eorum ab equis suis cum lanceis sejungunt, quosdam retinent, quosdam autem interficiunt. Quod quùm Petreio senatori nunciatum est, decem millibus comitatus subvenire sociis festinat, coegitque Britones ad silvam ex quâ egressi fuerant recurrere, nec sine detrimento suorum; diffugiendo etenim Britones revertebantur instructi locis, atque insequentibus stragem ingerebant maximam. Quibus hoc modo cedentibus, Hyderus filius Mith cum quinque millibus accelerabat ut eis subveniret; resistunt ergò ipsi, et quibus terga paulò antè dederant nunc pectora opponentes, validos ictus viriliter inferre elaborant. Resistunt etiàm Romani et (2) sapientiùs agebant, quos Petreius Cotta, more boni ducis, nunc ad in-

(1) Quandòque gladiis. *Galf.*

(2) Et eos prosternunt, quandòque verò ab illis prosternuntur. At Britones toto affectu desiderabant militiam, sed nec multùm curabant in quem eventum inciderent, dùm eam incipiebant. Romani autem sapientiùs, etc. *Galf.*

chacun un ennemi. En effet ils se retournèrent pour fondre sur ceux qui les poursuivaient, et tuèrent chacun le leur. Cependant les Romains étaient toujours à leur poursuite, et les frappaient tantôt de leurs épées, tantôt de leurs lances, mais sans pouvoir les arrêter ni les tuer; et comme ils passaient, en les poursuivant, auprès d'un bois, il en sortit tout à coup six mille Bretons à cheval, qui, ayant appris la fuite des consuls, s'y étaient cachés, afin de leur porter secours. Ces cavaliers pressant leurs chevaux à coups d'éperons, et remplissant l'air de leurs cris, se précipitent à l'improviste sur les Romains en se couvrant de leurs boucliers, et les mettent à l'instant en fuite; ils les poursuivent à leur tour, renversent les uns de cheval avec leurs lances, en prennent plusieurs et en tuent d'autres. Dès que Pétréius eut appris cette nouvelle, il se hâta de voler à la défense de ses compagnons avec un corps de dix mille hommes, et força les Bretons à rentrer dans le bois d'où ils étaient sortis, non sans perdre plusieurs des siens. Les Bretons en effet avaient en se retirant une connaissance parfaite des lieus, et fesaient éprouver de grandes pertes à ceux qui les poursuivaient. Mais tandis que les Bretons opéraient leur retraite, Hydérus fils de Mith, s'avançait à leur secours avec cinq mille soldats; ils opposent alors une vigoureuse résistance, et marchant courageusement au-devant de ceux qui les fesaient fuir, ils les attaquent avec impétuosité. Les Romains résistent à leur tour, et une foule de guerriers sont tués de part et d'autre. Les Bretons aimaient les combats avec passion; mais pourvu qu'ils vinssent à se battre, ils s'inquiétaient peu des événemens de la guerre. Les Romains au contraire agissaient avec plus de prudence, et Pétréius Cotta, en bon capitaine, les

vadendum, nunc ad diffugiendum sapienter edocebat, et ità maximum damnum cæteris impendebat. Quod quùm Bosoni compertum esset, plures eorum quos audaciores noverat, sejunxit à cæteris, et eos hôc modo affatus est: « Quoniàm nesciente Arturo istud prælium incœpimus, cavendum nobis est ne in pejorem partem incœpti nostri decidamus; nam si in illam deciderimus et maximum damnum militum nostrorum incurremus, et regem nostrum ad execrandum nos commovebimus. Resumite audaciam, et sequimini me per catervas Romanorum, ut si fortuna faverit, Petreium interficiamus, sive capiamus. » Subduxerunt itaque suis equis calcaria, et cuneos hostium pari impetu penetrantes, ad locum quem Petreius suos socios commovebat venerunt. In quem ociùs Boso irruens, eum per collum amplectitur, et, sicut præmeditatus fuerat, cum illo in terram corruit. Concurrerunt Romani ergò, ut eum hostibus eriperent. Concurrunt autem Britones ut Bosoni auxilientur. Fit itaque inter eos maxima cædes, fit clamor, fit turbatio, dùm hi ducem liberare suum, illi eumdem retinere conarentur (1), illic ergò videri poterat quis hastâ, quis gladio, quis telo prævaleret. Denique Britones, densatâ catervâ incedentes, impetumque Romanorum ferentes, sese infrà fortitudinem prælii sui cum Petreio recipiunt; sed confestìm impetum fecerunt in illos jàm rectore suo orbatos, jàm in majori parte debilitatos, jàm etiàm dilapsos, atque

(1) Invicem ergò vulnerabant et vulnerabantur, prosternabant et prosternabantur, illic, etc. *Galfr.*

avait habilement exercés, tantôt à se précipiter en avant, tantôt à battre en retraite; et de cette manière ils fesaient essuyer de grandes pertes à leurs adversaires. Boson, ayant été instruit des manœuvres des ennemis, forma un corps séparé de l'élite de ses soldats, et leur parla ainsi : « Puisque nous avons engagé » ce combat à l'insu d'Artur, nous devons nous efforcer » d'en rendre l'issue heureuse; car si nous venions à » échouer, et à perdre la plupart de nos guerriers, nous » encourrions l'indignation de notre roi. Ranimez donc » votre courage, et suivez-moi au milieu des bataillons » ennemis, afin que, si la fortune nous est favorable, » nous parvenions à tuer Pétréius ou à le faire prison- » nier. » A ces mots ses compagnons piquent leurs chevaux à coups d'éperons, et se précipitant avec la même ardeur au milieu des rangs ennemis, ils pénètrent jusqu'à l'endroit où Pétréius animait les siens. Aussitôt, Boson se jetant sur lui, le saisit par le cou, et le fait rouler à terre avec lui, ainsi qu'il l'avait prémédité; alors les Romains accourent pour le délivrer des mains des ennemis. Les Bretons accourent de leur côté pour porter secours à Boson; et tandis que les uns s'efforcent de dégager leur général, que les autres au contraire font tous leurs efforts pour le retenir, il se fait des deux côtés un carnage affreux, l'air retentit de cris, tout se mêle et le plus grand trouble s'ensuit; on blesse et l'on est blessé, tour à tour les uns donnent la mort et la reçoivent un instant après. C'est alors qu'on pouvait juger de celui qui maniait le mieux la lance ou l'épée, ou qui lançait des traits avec le plus d'adresse. Enfin les Bretons marchant en bataillon serré et attaquant les Romains avec vigueur, arrivent avec Pétréius au fort de la mêlée; ils s'élancent sur les ennemis qui,

terga eisdem ostendentes. Incumbentes igitur ipsos à tergo cædunt, cæsos prosternunt, prostratos dispoliant, dispoliatos prætereunt, ut cæteros insequantur. Séd plures capiunt, quos Arturo præsentare affectant. Postremò postquàm satis periculi ipsis ingesserunt, remeaverunt cum spoliis et captivis ad castra, et indicantes quid sibi contigerat, Petreium Cottam et cæteros captivos Arturo cum lætitiâ victoriæ obtulerunt. Quibus ille congratulans, et honores et honorum augmentationes promisit, quoniàm eo absente tantam probitatem egerant. Captivos autem in carceribus trudere volens, ad se vocavit quosdam qui eos in crastinum Parisius ducerent, et custodibus oppidi serviandos traderent, donec ex illis aliud fieri præcepisset. Jussit etiàm Cadorem ducem, Beduerum pincernam, nec non et duos consules Borellum et Richerium cum famulis suis eos conducere, donec venirent eò quò minimè disturbationem Romanorum timuissent.

CAPITULUM LIII.

De secundo congressu Britonum contrà Romanos.

At Romani fortè comperientes apparatum istum,

privés de leur chef, commençaient de toutes parts à fléchir et à se disperser, et cherchaient déjà leur salut dans la fuite. Ils les poursuivent alors avec acharnement, les blessent par derrière, les renversent et les dépouillent, puis ils continuent à en poursuivre d'autres pour leur faire subir le même sort; ils firent aussi plusieurs prisonniers qu'ils brûlaient d'offrir à Artur. Lorsqu'ils se furent rassasiés de carnage, ils retournèrent au camp avec leurs dépouilles et leurs prisonniers, et ayant raconté ce qui leur était arrivé, ils présentèrent à Artur, avec la joie de la victoire, Pétréius Cotta ainsi que les autres captifs. Le roi les félicita de leur conduite, et promit de les récompenser par toutes sortes d'honneurs, pour avoir fait d'aussi beaux exploits en son absence; et voulant faire jeter les captifs en prison, il forma une escorte pour les conduire le lendemain matin à Paris, et les confier à la garde de la garnison de cette ville, jusqu'à ce qu'il eût ordonné autrement de leur sort. Il prescrivit de plus au duc Cador, à l'échanson Béduérus, et aux deux consuls Borel et Richer, de se joindre à l'escorte, et de la protéger jusqu'à ce qu'elle n'eût plus à craindre d'attaque de la part des Romains.

CHAPITRE LIII.

Seconde bataille des Bretons contre les Romains.

Les Romains de leur côté ayant découvert cet appa-

imperatore jubente, elegerunt quindecim millia suorum, qui nocte illâ iter eorum præcederent, atque cum ipsis congressuri suos liberare perstarent; ipsis quoque præfecerunt Vulteium Catellum et Quintum Carutium senatores, Evandrum etiàm regem Syriæ et Sertorium regem Libyæ, qui nocte illâ cum prædictis militibus jussum iter arripuerunt, et latibulis convenienter adeptis delituerunt, quò ipsos ituros arbitrabantur. Manè autem facto, Britones viam ineunt cum captivis, et jàm propè locum incedunt, nescii quos dolos versuti hostes instituerant. Cùm verò penetrare incœpissent, egressi ex improviso Romani, ipsos nihil tale præmeditatos occupaverunt et penetraverunt. At illi tàm ex improviso licèt occupati fuissent, viriliter resistunt, et quosdam circà captivos statuunt, quosdam autem per catervas distribuunt, qui cum hostibus congrediantur. Agmini autem illi, quod ad conservandos statuerant captivos, Richerium et Beducrum præficiunt. Cador verò atque Borellus cæteris præponuntur; sed Romani omnes sine ordine eruperant, nec curabant suos per turmas disponere, dùm semetipsos defendere elaborarent. Undè ultrà modum debilitati Britones, illos quos ceperant, turpiter amisissent, nisi fortuna optatum auxilium eis accelerasset. Guitardus enim dux pictavensis, comperto dolo prædicto, cum tribus millibus advenerat, cujus freti auxilio tandem prævaluêre, et vicem prædictæ stragis impudentibus grassatoribus reddidêre, at tamen multos suorum in primo congressu amiserunt. Amiserunt etiàm illum inclytum Cenomannorum

reil, choisirent, par l'ordre de leur général, quinze mille hommes d'entre eux, pour prendre cette nuit même l'avance sur l'escorte qui conduisait les prisonniers, afin de la combattre et de délivrer leurs compagnons. On donna à cette troupe pour chefs les sénateurs Vultéius, Catellus et Quintus Carutius, ainsi qu'Evandre roi de Sirie, et Sertorius roi de Libie. Ceux-ci, suivis des quinze mille soldats, se mirent en route à la nuit, et s'étant retirés convenablement dans des lieux enfoncés, ils se tinrent cachés là où ils pensaient que les ennemis devaient passer. En effet les Bretons se mettent en route le matin avec leurs prisonniers, et s'avancent vers le lieu de l'embuscade, sans se douter des embûches que la ruse des ennemis leur avait tendues; et comme ils commençaient à passer, les Romains sortent à l'improviste, les attaquent sans qu'ils s'y soient attendus, et les enfoncent. Mais ceux-ci, quoique pris au dépourvu, résistent avec vigueur, et se rangent les uns autour de leurs prisonniers, tandis que les autres forment des pelotons séparés pour combattre les ennemis. Richer et Béduérus se mettent à la tête de la troupe chargée de la garde des captifs, Cador et Borel commandent au reste des soldats. De leur côté, les Romains avaient attaqué sans ordre, et ne songeaient guère à se ranger par bataillons, lorsqu'ils étaient tout occupés du soin de se défendre eux-mêmes. Cependant les Bretons, prodigieusement affaiblis par les pertes qu'ils avaient faites, auraient honteusement perdu leurs prisonniers, si la fortune ne leur eût procuré promtement un secours qu'ils désiraient ardemment. Guitard, duc de Poitiers, ayant appris la ruse des ennemis, était accouru avec trois mille hommes, et par ce renfort il rendit victorieux ses

consulem, Borellum, qui dùm, cum Evandro rege Syriæ congrederetur, lanceâ ipsius infrà gulam infixus, vitam in sanguine eructavit (1); Hireglas de Peridurum, Mauricium cadorcavensem, Aliduch de Tantingol (2) et filium Hyderi, quibus audaciores non facilè reperiri poterant. Nec tamen audaciæ suæ desistentes, sibi desperaverunt; sed omni nisu instantes, et captivos custodire, et inimicos prosternere intendebant. Romani tandem congressum eorum ferre non valentes, ociùs reliquerunt campum, et castra sua petere cœperunt. At Britones usque insequentes, stragem inferunt, complures capiunt, nec requieverunt, donec Vulteio Catello et Evandro rege Syriæ peremptis, cæteros penitùs dissipaverunt. Habitâ ergò victoriâ, captivos quos ducebant miserunt Parisiis, atque cum illis quos recenter ceperant ad regem suum repedantes, spem summæ victoriæ promittebant, cùm admodùm pauci de tot supervenientibus hostibus triumphum habuissent.

(1) Amiserunt quoque quatuor proceres Hirelgam de Penaurun, Mauricium, etc. *Galf.*

(2) Tringagol. Id.

compagnons, qui firent à leur tour un carnage affreux de ces traîtres infames. Un grand nombre des leurs fut néanmoins tué dans la première mêlée; ils perdirent Borel, cet illustre consul du Maine, qui reçut d'Évandre, roi de Sirie, un coup de lance dans la gorge en combattant contre lui, et qui perdit la vie avec son sang. Ils comptèrent encore parmi les morts quatre grands seigneurs, Hiréglas de *Peridurnum*, Maurice de *Cadorcavum*, Aliduch de *Tringagol*, et le fils d'Hydérus, tous guerriers illustres, et qui n'étaient surpassés par personne en bravoure. Malgré ces pertes, ils restèrent inébranlables, et, loin de ralentir leurs efforts, ils les redoublèrent, pour conserver leurs prisonniers et abattre en même tems leurs ennemis. Enfin les Romains ne pouvant plus soutenir leur attaque, abandonnent tout à coup le champ de bataille, et ne songent plus qu'à regagner leur camp. Mais les Bretons les ayant poursuivis sans relâche, leur tuèrent beaucoup de monde, leur firent plusieurs prisonniers, et ne s'arrêtèrent qu'après avoir tué Vultéius, Catellus et Evandre, roi de Sirie, et avoir mis le reste des troupes dans une déroute complète. Ayant ainsi remporté la victoire, ils dirigèrent leurs prisonniers sur Paris; quant à ceux qu'ils venaient de faire nouvellement, ils les emmenèrent avec eux et les remirent à leur roi, auquel ils promirent un triomphe complet, puisqu'en si petit nombre qu'ils étaient, ils avaient vaincu un si grand nombre d'ennemis qui les avaient attaqués.

CAPITULUM LIV.

Quòd Lucius et Arturus suas acies ad bellum disposuerunt.

Lucius autem Tiberius tales casus molestè ferens, animum suum diversis cruciatibus vexatum nunc hùc nunc illùc revoluit, hæsitando an cœpta prælia cum Arturo committat, aut infrà Augustodunum receptus, auxilium Leonis imperatoris expectet. Acquiescens tandem formidini, nocte sequenti prædictam civitatem aditurus, Leugrias cum suis exercitibus ingreditur. Quod ut Arturo compertum est, affectans iter ejus præcedere eâdem nocte, relictâ à lævâ civitate, quamdam vallem, quà Lucius transgressurus erat, ingreditur, quæ Siezia (1) vocabatur. Commilitones igitur suos per catervas disponere volens, legionem unam, cui præfecerat Morind (2) consulem Claudiocestriæ, jussit adesse, ut si opus accidisset, sciret ubi posset sese recipere, et, resociatis turmis, iterùm hostibus prælia ingerere. Cæteros autem per catervas septenas distribuens, et in unâ quâque catervâ quinquies mille et quingentos et quinquaginta quinque viros omnibus armis instructos collocavit.

(1) Suesia.

(2) Morindum.

CHAPITRE LIV.

Lucius et Artur rangent leurs armées en bataille.

Lucius Tibérius ne supportant qu'avec peine des revers si sanglans, roula dans son esprit tourmenté d'angoisse tantôt un projet tantôt un autre ; il ne savait s'il devait continuer de combattre, ou se retirer à Autun pour y attendre les secours de l'empereur Léon. Il s'arrêta enfin au parti le plus timide, et dans l'intention de gagner cette ville la nuit suivante, il entra dans Langres avec ses troupes. Lorsque Artur en fut informé, il forma la résolution de prendre cette nuit même l'avance sur lui, et ayant laissé cette dernière ville sur sa gauche, il entra dans une vallée nommée *Suesia*, par laquelle Lucius devait passer. Il partagea alors son armée en plusieurs corps, et destina la légion commandée par Morind, consul de Glocester, à protéger sa retraite, en cas de besoin, et à rallier ses troupes pour attaquer de nouveau l'ennemi. Il distribua le reste de ses soldats en sept cohortes, et les composa chacune de cinq mille cinq cent cinquante-cinq combattans de toutes armes. Une partie de ces cohortes consistait en cavalerie et l'autre en infanterie. Artur leur ordonna que, quand l'infanterie s'avancerait pour l'attaque, la cavalerie en escadrons serrés ferait aussitôt un détour, et tomberait sur les ennemis pour les disperser. Les corps d'infanterie étaient, d'après la coutume des Bre-

Pars quoque statutarum turmarum disponitur equestris, pars autem altera pedestris; daturque præceptum inter eos, ut, dùm pedestris turma ad invadendum intendat, equestris illicò ab obliquo superveniens, stricto agmine, dissipare hostes nitatur. Erant autem pedestres catervæ, britannico more, cum dextro et sinistro cornu in quadrum statutæ, quarum uni Auguselus rex Albaniæ et Cador dux Cornubiæ, unus in dextro cornu, et alius in sinistro, præficiuntur. Alii duo insignes consules Gerinus karnotensis et Boso de Richedene (1) quæ linguâ Saxonum Oxinenforda nuncupatur. Tertiæ verò turmæ Aschil (2) rex Dacorum, atque Loth rex Norguegensium, quartæ Hœlus dux Armoricanorum et Walganius nepos regis. Post has autem quatuor à dorso statutæ, quarum uni præponuntur Kaius dapifer et Beduerus pincerna; alii autem præficiuntur Holdinus rex Ruthenorum, et Guitardus dux Pictavensium; tertiæ Vigen de Legecestriâ et Jonatha Dorocestrensis; quartæ verò Urgennius de Badone atque Cursalem de Caycestriâ (3). Ipse quoque elegit post hos sibi et legioni uni, quantùm sibi adesse affectaverat, locum quemdam, quò aureum draconem infixit, quem pro vexillo habebat, ubi vulnerati et fatigati, si necessitas compulisset, quasi ad castra diffugerent. Aderant autem in legione, quam secum habebat, sex millia sexcenti et sexaginta sex.

(1) Quæ linguâ Saxonum Oxenforum nuncupatur. *Galf.*
(2) Achillus. Id.
(3) Calestriâ. Id.

tons, rangés en carré avec leurs deux ailes. A la tête du premier corps étaient Augusélus, roi d'Albanie, qui commandait à l'aile droite, et Cador, duc de Cornouailles, qui commandait à la gauche. Deux consuls fameux, Guérin de Chartres et Boson de *Richedène*, dont le nom saxon est Oxford, conduisaient le second. Le troisième était commandé par Aschil, roi des Daces, et par Loth, roi de Norwège. Le quatrième obéissait à Hoël, duc des Armoricains, et à Walganius, neveu du roi. Outre ces quatre corps d'armée, il y en avait encore quatre autres derrière, dont le premier était commandé par le dapifer Kaius et par l'échanson Béduérus; le second par Holdinus, roi des Ruthéniens, et par Guitard, duc de Poitiers; le troisième par Vigen de Leicester, et par Jonathas de Dorset; le quatrième enfin par Urgennius de Bath, et par Cursalem de *Chester*. Le roi Artur, qui marchait après tous ces corps, choisit pour lui et pour la seule légion qu'il avait prise avec lui, une place au milieu de laquelle il planta le dragon d'or qui lui servait d'étendard, et où les blessés et les combattans épuisés de fatigue pourraient, s'ils y étaient forcés, se retirer comme dans un camp. Cette légion, que le roi conduisait, se composait de six mille six cent soixante-six soldats.

CAPITULUM LV.

Qualiter Arturus suos informat domesticos.

Dispositis itaque cunctis, commilitones suos Arturus in hæc verba affatur : « Domestici mei, qui » Britanniam terdenorum regnorum fecistis dominam, » vestræ congratulor probitati, quam nullatenùs defi- » cere imò magis vigere considero. Licèt quinque » annis inexercitati oblectamentis otii, potiùs quàm » usui militiæ hactenùs dediti sitis, nequaquàm tamen » ab innatâ bonitate degeneravistis, sed in ipsâ perse- » verantes Romanos propulistis in fugam, qui, insti- » mulante superbiâ suâ, libertatem vobis demere affec- » taverunt; qui ampliori numero incedentes ingere » prælia cœperunt; qui congressui vestro resistere » non valentes, sese turpiter infrà civitatem istam » receperunt, ex quâ ad præsens egressuris et per » istam vallem Augustodunum petituris obviam pote- » ritis adesse, et nihil tale præmeditatos veluti pecu- » des vi occupare. Sanè orientalium gentium segnitiem » in vobis esse existimabant, dùm patriam vestram » facere tributariam, et vosmetipsos subjugare affec- » tarent. Nùm quid noverunt bella quæ Dacis atque » Norguegensibus Gallorum atque ducibus intulistis, » quos vestræ subdidistis potestati, et ab eorum pu- » dendo dominio liberavistis? Qui igitur in graviori

CHAPITRE LV.

Harangue d'Artur à ses soldats.

Tout étant prêt pour la bataille, le roi parla ainsi à ses soldats : « Braves compagnons, qui avez rendu la » Bretagne maîtresse de trente royaumes, je vous féli- » cite de votre courage, qui, loin de dégénérer, ne » fera, je l'espère, que s'accroître. Quoique depuis » cinq ans vous vous soyez livrés aux douceurs du re- » pos, plutôt qu'à l'exercice des armes, cependant vous » n'avez rien perdu de votre valeur naturelle; vous » l'avez conservée, et vous avez mis en fuite ces Ro- » mains, qui, excités par l'orgueil, avaient prétendu » vous ravir la liberté; qui vous ont attaqués avec des » forces plus nombreuses que les vôtres, mais qui, ne » pouvant résister à vos efforts, se sont retirés hon- » teusement dans cette ville. Maintenant vous pourrez » marcher contre eux, lorsqu'ils en sortiront pour ga- » gner Autun par le chemin de cette vallée; et comme » ils ne s'attendent à rien de pareil, il vous sera facile » de vous en rendre maîtres de force, comme d'un vil » troupeau. Certes, ils vous supposaient aussi lâches » que des Orientaux, quand ils formaient la résolution » de rendre votre patrie tributaire et de vous subju- » guer vous-mêmes. Ignorent-ils donc les guerres que » vous avez faites aux Daces, aux Norwégiens ainsi » qu'aux généraux des Gaulois, que vous avez réduits » sous votre obéissance et délivrés de leur honteuse

»decertatione valuimus, in hâc leviori sine dubio »prævalebimus, si pari affectu semiviros illos elabo- »raverimus opprimere. Quantos honores quisque ves- »trûm possidebit, si voluntati meæ atque præceptis »meis nunc, fideles commilitones, acquieveritis! Sub- »jugatis etenim ipsis, continuò Romam petemus, »petitam capiemus, captam autem possidebimus, et »sic aurum, argentum, palatia, turres, oppida, civi- »tates et cæteras victorum divitias habebitis.» Adhùc autem ipso dicente talia, omnes uno clamore assentiunt, parati priùs mortem recipere, quàm, vivente ipso, campum diffugiendo, relinquere.

CAPITULUM LVI.

Qualiter Lucius suos instituit commilitones.

At Lucius Tiberius comperiens insidias quæ ei parabantur, noluit, ut affectaverat, diffugere. Sed revocatâ audaciâ, ipsos in eamdem vallem aditurus, duces suos convocavit, atque his verbis allocutus est: «Patres venerandi, quorum imperio et orientalia et «occidentalia regna subjici deberent, veterum vestro- «rum memores estote, qui, ut adversarios reipublicæ

» domination? Soyez donc assurés que nous, qui avons » été victorieux dans des guerres plus difficiles et plus » graves, nous triompherons aussi dans cette lutte » moins sérieuse, si toutefois vous montrez le même » courage à combattre ces lâches adversaires. Quels » honneurs chacun de vous n'acquerra-t-il pas, mes » braves compagnons, si vous restez fidèles à mes » vœux et à mes ordres? En effet, aussitôt que nous » aurons terrassé ces ennemis, nous marcherons sur » Rome, nous nous en emparerons, nous la possède- » rons, et l'or, l'argent, les palais, les tours, les for- » teresses, les villes, les autres richesses des vaincus, » tout vous appartiendra. » Il n'avait pas fini de parler, que toute l'armée poussa un cri pour marquer son approbation, et se montra prête à recevoir la mort, plutôt que d'abandonner, du vivant d'Artur, le champ de bataille en fuyant.

CHAPITRE LVI.

Comment Lucius range ses soldats en bataille.

Lucius Tibérius ayant découvert de son côté le piège que lui tendait Artur, changea la résolution qu'il avait d'abord prise d'opérer sa retraite; et ayant rappelé son audace, il assembla ses généraux, avant de prendre le chemin de la vallée pour marcher aux ennemis, et leur parla en ces termes : « Illustres patriciens, qui méri- » teriez d'avoir sous votre empire les royaumes d'Orient » et d'Occident, rappelez-vous vos ancêtres, qui ne crai-

»superarent, non abhorrebant effundere sanguinem »suum; sed exemplum probitatis et militiæ suis pos- »teris relinquentes, ità decertabant ac si in prælio »Deus providisset eos non morituros. Triumphabant »ergò sæpiùs, et triumphando mortem evadebant: »quià nulli alia erat proventura, quàm quæ ex Dei »providentiâ condescendebat. Augebatur itaque res- »publica; et quod honestatis, quod honoris, quod »largitatis in generosis esse solebat, in eis diutiùs »vigens, ipsos et ipsorum posteros in dominium »totius orbis promovebat. Id igitur in vobis excitare »desiderans, hortor vos ut habitam bonitatem revo- »cetis, atque in eâdem perstantes, et inimicos vestros »in valle quâ nobis insidiantur petentes, quod vestrum »est ab illis exigere contendatis. Ne existimetis me id- »circò in civitatem hanc receptum esse, ut vel eos vel »aggressum eorum abhorruerim; verò arbitrans quòd »nos stultè prosequerentur, et ut persequentibus ex »improviso obviaremus, atque in ipsos segregatim »irruentes magnâ strage infestaremus. Nunc autem »quoniàm aliter quàm rati eramus fecerunt, et nos »aliter faciamus: petamus etenim illos, et audacter »invadamus; vel si convaluerint, unanimiter resista- »mus, et primum impetum toleremus; et sic procul »dubio triumphabimus. In pluribus etenim decerta- »tionibus, qui in primo aggressu perstare potuit, cum »victoriâ sæpissimè abivit.» Ut igitur his et pluribus aliis finem dicendi fecit, omnes uno assensu faventes, sociasque manus jurejurando promittentes, ad armandum sese festinant. Armati tandem Leugrias

» gnaient pas de répandre leur sang pour triompher
» des ennemis de la république, et qui ont laissé à leurs
» descendans leur vaillance et leurs exploits pour mo-
» dèle. Ils combattaient, comme si un Dieu eût veillé
» sur leurs jours au milieu de la mêlée; c'est ce qui les
» rendait le plus souvent victorieux; et par la vic-
» toire ils échappaient à la mort, parce qu'il ne pou-
» vait rien leur arriver qui n'eût été ordonné d'abord
» par la sagesse divine. C'est ainsi qu'ils élevaient la
» puissance de la république, et que nourrissant long-
» tems en eux l'honnêteté, l'honneur, la générosité
» des cœurs magnanimes, ils préparaient à leurs ne-
» veux l'empire du monde entier. C'est pourquoi,
» voulant exciter ces sentimens dans vos cœurs, je
» vous exhorte à rappeler votre bravoure accoutumée,
» et en nourrissant ce feu parmi vous, à forcer vos
» ennemis en les attaquant dans cette même vallée où
» ils nous tendent des embûches, à vous restituer ce qui
» vous appartient légitimement. N'allez donc pas croire
» que je me sois retiré dans cette ville par la frayeur
» qu'ils me causent et par la crainte qu'ils ne m'atta-
» quent; je n'ai pris ce parti que parce qu'ils nous
» poursuivaient imprudemment, et dans le seul dessein
» de tomber sur eux à l'improviste, et en les attaquant
» séparément, d'en faire un grand carnage. Mainte-
» nant qu'ils agissent autrement que nous ne l'avions
» pensé d'abord, conduisons-nous aussi d'une autre
» manière : atteignons-les, et marchons sur eux avec
» confiance; si nous sommes repoussés, défendons-nous
» vigoureusement, et supportons leur premier choc
» sans nous ébranler, c'est ainsi que nous obtiendrons
» un triomphe assuré. En effet, dans la plupart des com-
» bats, celui qui est resté inébranlable à la première

egrediuntur, atque prædictam vallem adeunt, ubi Arturus catervas suas statuerat. Porrò et illi duodecim cuneata agmina, atque omnia pedestria fuerunt, quæ, romano more, ad modum cunei ordinata, sex millia militum cum sexcentis sexaginta et sex exercitum suum disponentes, continebant. Sed et unicuique ductores suos dederunt, ut monitu eorum et invaderent et cæteris irruentibus resisterent. Uni etenim præfecerunt Lucium Catellum senatorem et Aliphantimam regem Hispaniæ; alii verò Hirtacum regem Parthorum et Marium Lepidum senatorem; tertiæ Boccum regem Medorum et Caïum Metellum senatorem (1). Hæc quatuor agmina in primâ acie statuta fuerunt, et post ipsa alia quatuor à dorso, quorum uni Xerxem regem Iturorum præposuerunt; alii verò Pandrasum regem Ægypti; tertiæ Polibetem regem Phrygiæ; quartæ Teucrum regem Bithyniæ. Post hæc quoque alia quatuor et cuidam illorum dederunt Quintum Carutium senatorem, alii autem Lælium Hostiensem, tertiæ Sulpicium Subulcum, quartæ Mauricium Silvanum. Ipse autem inter eos nunc hàc nunc illàc incedebat, suggerendo et docendo qualiter se haberent. In medio etiàm auream aquilam quam pro vexillo duxerat, jussit firmiter poni; et quòcumque casus segregasset, submonuit ut ad eam reverti conarentur.

(1) Quartæ Sertorium regem Libyæ et Quintum Milium senatorem. *Galf.*

» attaque, finit presque toujours par être vainqueur. » Lorsqu'il eut dit ces choses et d'autres semblables, tous ses soldats applaudirent; et ayant juré en se donnant les mains par forme de serment, de se conduire comme on l'exigeait d'eux, ils coururent aux armes. Dès qu'ils se furent armés, ils sortirent de Langres, et prirent le chemin de la vallée où Artur avait rangé ses troupes; ensuite ils formèrent douze bataillons triangulaires, et disposèrent en forme de coin, selon la coutume des Romains, toute leur infanterie, qui était renforcée par six mille six cent soixante-six chevaux. En outre, des chefs furent donnés à chaque corps, qui devait à leur ordre s'élancer pour l'attaque ou se tenir ferme pour la défense. Le premier corps était commandé par le sénateur Lucius Catellus, et par Aliphantima, roi d'Espagne. Hirtacus, roi des Parthes, et le sénateur Lépidus, conduisaient le second. Le troisième obéissait à Boccus, roi des Mèdes, et au sénateur Caius Métellus. A la tête du quatrième étaient Sertorius, roi de Libie, et le sénateur Quintus Milius. Ces quatre corps occupaient la première ligne de bataille, quatre autres étaient rangés derrière ceux-ci; et Xerxès, roi des Ituréens, commandait le premier. Pandrasus, roi d'Egipte, était à la tête du second; le troisième obéissait à Polibétès, roi de Phrigie; et le quatrième était conduit par Teucer, roi de Bithinie. Enfin venaient après ceux-ci quatre autres corps qui étaient commandés par le sénateur Quintus Carutius, par Lælius d'Ostie, par Sulpicius Subulcus, et par Mauricius Silvanus. Lucius Tibérius n'avait point de place fixe, et se portait tantôt d'un côté tantôt d'un autre, pour conseiller et ordonner les manœuvres. Il fit aussi établir solidement au milieu de son armée

CAPITULUM LVII.

De feroci congressu Romanorum contrà Britones.

Postquam autem in diversâ parte, hinc Britones, illinc Romani, erectis steterunt telis, confestìm audito classicorum sonitu, agmen istud cui rex Hispaniæ et Lucius Catellus præerat, in catervam illam quam rex Scotiæ et dux Cornubiæ ducebant, audacter irruit; sed illam strictè irruentem nequaquàm disgregare potuit, cui itaque sævissimè irruenti occurrit caterva quam Gerinus et Boso regebant; et dùm alia, ut prædictum est resisteret, subito cursu equorum impetum in eamdem fecit, et, penetratâ illâ, obviavit agmini quod rex Parthorum ducebat contrà turmam Achilli regis Dacorum. Nec morâ concurrunt hinc et indè catervæ, et sese mutuò penetrantes, maximam pugnam lacessunt. Fit itaque miseranda cædes inter eos cum supremo clamore; et terram vertice et calcaneis pulsantes, vitam in utrâque parte cum sanguine eructant. Sed primum damnum Britonibus illatum est, quià Beduerus pincerna peremptus fuit, et Kaïus dapifer letaliter vulneratus : nam dùm Beduerus Bocco regi Medorum obviaret, lanceâ ipsius

l'aigle d'or qui lui servait d'étendard, et recommanda instamment de se rallier autour de cette aigle en quelque endroit qu'on fût dispersé.

CHAPITRE LVII.

Affreux combat des Romains contre les Bretons.

Aussitôt que les Bretons d'un côté et les Romains de l'autre se trouvèrent en présence prêts à se charger, le son des trompettes se fit entendre, et la troupe commandée par le roi d'Espagne et par Lucius Catellus, se précipita sur celle que conduisaient le roi d'Ecosse et le duc de Cornouailles; mais celle-ci, qui se tenait fortement serrée en combattant, ne put être entamée. Alors Guérin et Boson se portent avec leur corps au secours de leurs camarades; et tandis que ceux-ci opposent, comme on l'a dit, une vigoureuse résistance, ils chargent eux-mêmes avec impétuosité le corps ennemi, l'enfoncent avec leurs chevaux, et pénètrent jusqu'au corps commandé par le roi des Parthes qui attaquait Aschil, roi des Daces; aussitôt des bataillons accourent de part et d'autre, et, s'entamant mutuellement, se livrent un combat acharné. Un horrible carnage commence, l'air retentit de cris, une foule de combattans sont renversés, le sang coule de toute part, et la mort exerce ses ravages dans les deux armées. Mais les Bretons essuyèrent la première perte; l'échanson Béduérus fut tué, et le dapifer Kaius fut blessé mortellement: Boccus, roi des Mèdes, perça de sa lance le

confossus inter hostiles catervas peremptus corruit; Kaïus dapifer dùm ipsum vindicare conaretur, infrà Medorum turmam circumdatus, mortiferum vulnus recepit. Qui tamen, more boni militis, cum alâ quam ducebat viam aperiens, cæsis et dissipatis Medis, sese infrà suos catervâ integrâ recepisset, nisi in obviàm venisset agmini regis Libyæ, cujus irruptio quos ducebat omnes disgregavit. Uterque tamen cum paucis retrocedens ad aureum diffugit draconem cum corpore Bedueri. O quanta lamenta Estruensium(1), dùm corpus sui ducis tot vulneribus dilaniatum aspicerent! O quantos Andegavensium planctus, dùm Kaii consulis sui vulnera pluribus modis tractarent! Sed non opus erat querelâ, quià undique sanguinolentæ acies mutuò irruentes, non permittebant eis spatium prædicti gemitûs (2) quum ipsos ad defendendum sese coegissent. Hirelglas ergò nepos Bedueri ultrà modum ob mortem ipsius commotus, trecentos suorum associavit sibi, et velut aper infrà turbam canum, sic per hostiles catervas subito cursu equorum, locum ubi vexillum regis Medorum aspexerat petivit, parùm excogitans quid sibi contingere posset, dùm avunculum suum vindicaret. Adeptus tandem locum quem affectaverat, prædictum regem peremit, peremptumque ad socios suos deportavit; deportatum juxtà corpus pincernæ omninò dilaniavit. Deindè maximo clamore concivium suorum

(1) Neustriensium. *Galf.*

(2) Excedendi, cùm potiùs temporum conditiones evidenter ipsos ad, etc. *Galf.*

premier qui l'attaquait, et le renversa mort au milieu des bataillons ennemis; le second fut environné par une troupe de Mèdes, et reçut une blessure mortelle au moment qu'il s'efforçait de venger la mort de son compagnon. Cependant celui-ci avait agi en guerrier courageux, et s'était ouvert un passage avec l'aile qu'il commandait, après avoir tué ou dispersé les Mèdes qui s'offraient à sa rencontre, et il se serait retiré au milieu des siens sans aucune perte, s'il n'eût pas été rencontré par la troupe du roi de Libie, qui mit en déroute tous ceux qu'il conduisait; il parvint néanmoins à se retirer avec un petit nombre de soldats, et avec le corps de Béduérus, vers le dragon d'or. De quelle douleur ne furent pas accablés les Neustriens, de voir le corps de leur duc déchiré par tant de blessures! et quels furent les gémissemens des Angevins touchant en plusieurs endroits les blessures de Kaius, leur consul! Mais ce n'était pas le moment de s'abandonner aux plaintes et aux lamentations; les armées couvertes de sang se précipitant l'une sur l'autre, ne leur laissaient pas le tems de se livrer au comble de leur douleur, et les circonstances les contraignaient de ne songer qu'à se défendre. Alors Hirelglas, neveu de Béduérus, profondément affligé de la perte de son oncle, rassemble trois cens des siens, et de même qu'un sanglier qui se jette sur la meute qui le poursuit, il se précipite avec toute la rapidité de son cheval au milieu des bataillons ennemis, et pénètre jusqu'à l'endroit où il avait aperçu l'étendard des Mèdes; bravant tous les dangers qui pouvaient le menacer, il ne cherchait qu'à venger la mort de son oncle. Dès qu'il fut arrivé au lieu qu'il désirait, il attaqua le roi, le tua, et l'apporta à ses

turmas inanimando, hortabatur in hostes irruere, crebrisque irruptionibus infestare, dùm eis virtus recenter fervebat, dùm illis formidolosis pectus tremebat, dùm cominùs imminentes sapientiùs quàm cæteri per catervas dispositi essent, atque crudeliùs damnum ingerere sæpiùs valuissent. Inanimati igitur hortamine illius, impetum in hostes undique fecerunt, quò maxima strages utrisque facta fuit. In parte namque Romanorum, exceptis innumerabilibus aliis, Alphantima rex Hispaniæ et Michisa babyloniensis. Quintus quoque Milvius et Marius Lepidus senatores corruerunt. Corruerunt etiàm in parte Britonum Holdinus rex Ruthenorum et Leodegarius boloniensis, tres etiàm consules Britanniæ, Cursalem caicestrensis, Galanis salesberiensis et Urb-Gennius de Badone. Undè turmæ quas conducebant ultrà modum debilitatæ retrocesserunt, donec venerunt ad aciem Armoricanorum Britonum, quam Hœlus et Walganius regebant; quæ itaque velut flamma ignescens impetum fecit in hostes, et revocatis illis qui retrocesserant, illos qui paulò antè insequebantur diffugere coegit; sed et usquè insequens nunc ipsos diffugientes prosternit nunc interficit; nec stragem ingerere cessat donec ad turmam imperatoris venit, qui visâ calamitate suorum, properat ipsis succursum præstare.

---

compagnons, puis il le mit en pièces sur le corps de l'échanson. Ensuite, excitant par ses cris le courage de ses concitoyens, il les exhorte à se jeter sur les ennemis, à les harceler par des attaques réitérées, pendant qu'ils étaient enflammés d'une nouvelle ardeur, que ceux-ci au contraire tremblaient de crainte; qu'en combattant de près, ils se trouvaient rangés plus avantageusement que les autres, et qu'ils pouvaient faire éprouver à leurs adversaires une perte plus considérable. Ses compagnons d'armes, animés par ces paroles, attaquent l'ennemi sur tous les points, et il se fait de part et d'autre un carnage horrible. Du côté des Romains on vit tomber Alphantima, roi d'Espagne; Michisa, de Babilone; et les sénateurs Quintus Milvius et Marius Lépidus, sans compter une foule d'autres guerriers. Les Bretons perdirent de leur côté Holdinus, roi des Ruthènes; Léodégarius de Boulogne, ainsi que les consuls de Bretagne, Cursalem de Chester, Galanis de Salisbury, et Urb-Gennius de Bath. C'est pourquoi les troupes que ces derniers chefs conduisaient, affaiblies prodigieusement par ces pertes, se replièrent jusqu'à ce qu'elles eussent rencontré l'armée des Bretons armoricains, commandée par Hoël et Walganius. Celle-ci fondit comme l'éclair sur les ennemis, et ayant rappelé ceux qui avaient commencé d'opérer leur retraite, elle força à fuir ceux mêmes qui la poursuivaient peu auparavant; et les harcelant sans relâche, elle les renversait ou les tuait dans leur fuite. Elle ne cessa le carnage qu'après être parvenue à la troupe de Lucius, qui, témoin des revers dont les siens étaient accablés, se hâta de les secourir.

CAPITULUM LVIII.

De secundo certamine Britonum contrà Romanos.

Inito itaque certamine debilitantur Britones; Chincomarcus (1) siquidem consul Tigeriæ nec non et duo millia secum corruerunt. Corruerunt etiàm tres inclyti principes Richomarcus et Blocconius atque Lagunus (2) de Hodloano, qui si principes fuissent regnorum, ob tantam probitatem quam habebant, ventura ætas famam eorum celebraret : nam et dùm prædictum impetum cum Hœlo et Walganio facerent, non evadebat hostis cui imminebant quin ei vitam vel gladio vel lanceâ eripuissent. Sed postquàm infrà aciem Lucii ventum fuit, undiquè à Romanis circumsepti cum prædicto consule et prædictis consulibus ceciderunt. Hœlus igitur et Walganius, quibus meliores præterita sæcula non genuerunt, compertâ strage suorum, acriores institerunt, et nunc hàc nunc illàc unus in unâ parte et alter in alterâ discurrentes, cuneum imperatoris infestabant. At Walganius semper recenti virtute exarduans, nitebatur ut aditum congrediendi cum Lucio haberet,

(1) Rimarlotus. *Galf.*,

(2) Jaguinus de Bodlaono *Id.*

CHAPITRE LVIII.

Seconde bataille des Bretons contre les Romains.

Le combat s'étant ranimé, les Bretons commencèrent à faiblir ; Chincomarcus, consul de *Tigeria*, et deux mille hommes avec lui perdirent la vie. Trois princes illustres succombèrent aussi ; Richomarcus, Blocconius et Lagunus de *Bodloan*. S'ils eussent été princes de quelques royaumes, les siècles à venir auraient célébré leur nom à cause de leur bravoure extraordinaire : en effet, lorsqu'ils chargèrent les Romains avec Hoël et Walganius, aucun de ceux qu'ils attaquèrent ne put échapper à leurs glaives ou à leurs lances. Lorsqu'ils eurent pénétré jusqu'à la troupe de Lucius, ils furent entourés de toutes parts par les Romains, et furent tués avec les consuls, dont nous avons parlé plus haut. Alors Hoël et Walganius, qu'aucun guerrier des siècles suivans ne surpassa en courage, ayant appris la perte des leurs, s'avancèrent pleins de résolution ; et se précipitant l'un d'un côté, l'autre d'un autre, ils entament la garde du général. Walganius, dont l'ardeur ne fesait que s'accroître, s'efforçait d'arriver à Lucius pour le combattre : il se battait avec le plus grand courage, renversait et tuait tout ce qui se trouvait à sa rencontre. Hoël, de son côté, ne se montrait point inférieur à lui, et exerçait sa fureur sur un autre point. Il exhortait aussi ses compagnons en

nitendo ut audacissimus miles irruebat, irruendo hostes prosternebat, prosternendo cædebat. Hœlus quoque non inferior illo ex aliâ parte fulminabat. Socios etiàm suos hortabatur, inimicos feriebat, eorumque ictus haud timidus recipiebat, nec ulla hora deficiebat quin sæpissimè et percuteretur et percuteret; non facilè deffiniri poterat quis eorum alterum excederet.

CAPITULUM LIX.

De gravi certamine Britonum contrà Romanos, et qualiter Arturus victoriosus extitit, et de morte Lucii.

Porrò Walganius turmas, ut prædictum est, invadens, invenit tandem aditum quem optabat, et in imperatorem irruit, et cum illo congressus est. At Lucius primâ juventute florens, multùm audaciæ multùm vigoris, multùm probitatis habebat, nihilque magis desiderabat quàm congredi cum homine tali, qui eum coegisset experiri quantùm in militiâ valuisset; resistens itaque Walganio, congressum ejus inire lætatur, et gloriatur, quià tantam famam de eo audierat. Commisso diutiùs inter eos prælio, dant ictus validos, et clypeos ictibus prætendendo, uterque neci alterius imminere laborabat. Dùm autem acriùs in hunc modum decertarent, ecce Romani

tombant sur les ennemis, il bravait leurs coups, qui pleuvaient sur lui de toutes parts, et il ne se passait pas un moment qu'il ne fût atteint par eux ou qu'il ne les frappât de ses armes. Enfin il n'était pas facile de juger lequel des deux l'emportait sur l'autre.

CHAPITRE LIX.

Combat opiniâtre des Bretons contre les Romains. Victoire d'Artur et mort de Lucius.

WALGANIUS fondant ainsi sur les bataillons ennemis, trouva enfin le passage qu'il désirait, fondit sur le général, et en vint aux prises avec lui. Mais Lucius, qui était à la fleur de l'âge, était doué d'une force et d'un courage extraordinaires, et ne désirait rien plus que de se battre avec un homme qui lui avait fait éprouver combien il excellait à la guerre. C'est pourquoi, résistant à Walganius, il se réjouit d'en venir aux mains avec lui, et se glorifia de la haute réputation que son adversaire avait acquise. Un long combat commence donc entre eux; ils se portent des coups vigoureux qu'ils parent avec leurs boucliers, et chacun s'efforce de s'abreuver du sang de son rival. Tandis qu'ils combattaient ainsi avec acharnement, les Romains repren-

subitò recuperantes impetum in Armoricanos faciunt, et imperatori suo subvenientes, Hœlum et Walganium cum suis turmis cædendo pepulerunt, donec inobviàm Arturo et ejusdem agmini ex improviso venerunt. Arturus etenim auditâ suorum strage, quæ paulò ante eisdem dabatur, cum legione irruerat, et abstracto caliburno gladio optimo, celsâ voce atque verbis commilitones suos animabat, dicens : « Quid »facitis viri, ut quid muliebres permittitis illæsos »abire ? Ne abscedat ullus vivus. Mementote dextera»rum vestrarum, quæ tot præliis exercitatæ, terdena »regna meæ potestati subdiderunt. Mementote avorum »vestrorum, quos Romani, dùm fortiores erant, tri»butarios fecerunt. Mementote libertatis vestræ quam »semiviri isti et vobis debiliores, demere affectant; ne »abeat ullus vivus, ne abeat! Quid facitis? » Hæc et plura alia vociferando, irruebat in hostes et prosternebat; cædebat et cuicumque obviabat, aut ipsum aut ipsius equum uno ictu interficiebat. Diffugiebant ergò ipsum, ut oves ferocem leonem quem sæva fames instimulat ad devorandum quicquid casus subvectat. Arma sua nihil eis proficiebant quin caliburnus dexterâ tàm virtuosi viri vibratus, cogeret ipsos animas eructare cum sanguine. Duos reges, Sertorium Libyæ Bithyniæque Policeten, infortunium ei obtulit, quos abscisis capitibus ad tartara direxit. Viso igitur rege suo in hunc modum decertare, Britones majorem audaciam capessunt, Romanos unanimiter invadunt; densatâ catervâ incedunt. Et dùm ex unâ parte pedestres hoc modo infestarent, equestres ex aliâ parte

nent tout à coup l'avantage ; et accourant au secours de leur général, ils repoussent Hoël et Walganius avec leurs troupes, en fesant un grand carnage, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés, sans s'en apercevoir, en présence d'Artur et de sa troupe. Artur avait appris le carnage que l'on fesait des siens, et s'était avancé avec sa légion. Tirant alors son redoutable caliburne, il anime ses compagnons et leur dit à haute voix : « Guerriers, » que faites-vous ! souffrirez-vous que ces lâches se reti- » rent sains et saufs? efforcez-vous au contraire de n'en » pas laisser échapper un seul vivant. Rappelez-vous » cette ancienne valeur que vous avez fait briller dans » tant de combats, et qui a soumis trente royaumes à » ma domination. Rappelez-vous vos ancêtres que les » Romains, dans le tems que rien ne pouvait résister à » leurs armes, ont rendus tributaires. Songez à votre » liberté que ces adversaires qui ne méritent que votre » mépris, et que vous surpassez infiniment en force et » en courage, cherchent à vous enlever. Qu'aucun d'eux » n'échappe donc à votre juste ressentiment ; qu'ils pé- » rissent tous ! Allons, que faites-vous? » En disant ces choses et autres semblables, il se précipite sur les ennemis et les taille en pièces ; il renverse tout ce qui se trouve sur son passage, et tue d'un seul coup ou le cavalier ou son cheval. Les Romains fuient devant lui, comme des brebis timides devant un lion féroce qu'une faim cruelle excite à dévorer tout ce qui s'offre à lui. Leurs armes ne leur étaient d'aucun secours contre ce redoutable caliburne, qui, manié par un homme d'une force si grande, leur fesait perdre la vie avec leur sang. Le malheur fit tomber sous ses coups Sertorius, roi de Libie, et Policétès, roi de Bithinie, qu'il envoya aux enfers en leur coupant la tête. A la vue de

prosternere et penetrare conabantur. Resistunt tamen acriter Romani, et monitu Lucii illustris regis, vicem illatæ cædis Britonibus reddere elaborabant. Tantâ igitur vi in utrâque parte pugnatur acsi tunc primùm recenter convenirent. Hinc autem sæpiùs ac sæpiùs, ut prædictum est, Arturus hostes percutiens, Britones ad perstandum hortabatur; illinc verò Lucius Tiberius Romanos suos et monebat, et in præclaras probitates multociens ducebat; nec ipse cessabat ferire, sed in omnes partes turmas suas circumveniendo, quemcumque hostem casus offerebat, vel lanceâ vel gladio perimebat. Fiebat itaque in utrâque parte cædes abhorrenda, quià quandòque (1) Romani, versâ vice, prævalebant. Postremò dùm talis decertatio inter ipsos fieret, ecce Morind consul Claudiocestriæ, cum legione quam esse infrà colles superiùs dixi, subito cursu occurrit, et hostes nihil tale præmeditatos à dorso invasit, invasos penetravit, penetratos dissipavit, atque maximam stragem fecit. Tunc multa millia Romanorum conciderunt; tunc etiàm Lucius imperator infrà turmas occupatus, cujusdam lanceâ confessus interiit. At Britones usquè insequentes, victoriam licèt maximo labore, habuerunt.

(1) Britones quandòque. *Galf.*

---

leur roi qui combattait si vaillamment, les Bretons sont animés d'une nouvelle audace, ils fondent tous ensemble sur les Romains, et s'avancent en serrant leurs rangs. Tandis que d'un côté ils pressaient de cette manière l'infanterie, ils s'efforçaient d'un autre côté de renverser et d'enfoncer la cavalerie. Cependant les Romains opposent une résistance vigoureuse; et, encouragés par leur illustre général, ils tâchent de porter à leur tour la désolation et la mort dans les bandes des Bretons. On combattit alors des deux côtés avec autant d'acharnement que si l'on n'eût fait que d'en venir aux mains. Ici Artur précipitant ses coups, exhortait les Bretons à tenir ferme; là Lucius Tibérius animait les Romains et fesait à leur tête des prodiges de valeur: il frappait sans relâche, en se portant sur tous les points autour de ses bataillons, et renversait d'un coup de lance ou d'épée tous les ennemis qui s'offraient à sa rencontre. Il se fesait donc dans les deux armées un carnage effroyable, parce que les Bretons et les Romains l'emportaient tour à tour. Enfin pendant qu'ils en étaient ainsi aux prises, Morind, consul de Glocester, accourt subitement avec la légion qui était placée, ainsi que je l'ai dit plus haut, dans les montagnes, et attaque par derrière les ennemis, qui ne s'y attendaient pas; il les enfonce, les met en déroute et en fait un grand carnage. Alors les Romains perdirent des milliers de soldats; Lucius, leur général, qui combattait au milieu de ses troupes, tomba mort percé d'un coup de lance; et les Bretons poursuivant les ennemis, remportèrent, quoique avec beaucoup de peine, une victoire éclatante.

CAPITULUM LX.

Quòd Arturus nobiles suos mortuos tradi jussit sepulturæ.

Disgregati igitur Romani partìm devia nemora, cogente timore, carpebant, partìm ad civitates et oppida et ad quæque tutissima loca diffugiebant. Quos Britones omni nisu insequentes, miserabili cæde afficiunt, capiunt, dispoliant; itaque maxima pars eorum ultrò prætendebat manus suas muliebriter vinciendas, ut pauxillum spatium vivendi haberent. Quod divinæ providentiæ stabat, loco cùm et veteres eorum priscis temporibus avos istorum injustis inquietationibus infestassent, et isti nunc libertatem quam illi eisdem demere affectabant, tueri instarent, abnegantes tributum quod ab ipsis injustè exigebatur. Habitâ deindè victoriâ illâ, Arturus corpora procerum suorum ab hostilibus cadaveribus separari jubet, separata autem regio more, parari; parata verò ad comprovinciales abbatias deferri, ut ibidem honorificè sepelirentur. At Beduerus pincerna ad Baiocas civitatem suam, quam Beduerus primus et proavus suus ædificaverat, ab Estruensibus cum maximis lamentis deportatur, ibi in quodam cimiterio quod in australi parte civitatis erat, juxtà murum honorificè

CHAPITRE LX.

Artur fait ensevelir ses officiers qui avaient péri dans le combat.

Les Romains ainsi mis en déroute gagnaient, saisis de crainte, les uns les bois écartés, les autres les villes et les forteresses, ainsi que les lieus qui paraissaient leur offrir un asile assuré. Les Bretons, les poursuivant de toutes leurs forces, en fesaient un carnage affreux; ils prenaient aussi un grand nombre de prisonniers, et les dépouillaient. C'est pourquoi la plus grande partie des vaincus présentaient lâchement d'eux-mêmes leurs mains à lier, demandant seulement qu'on leur accordât un endroit, si resserré qu'il fût, pour vivre. Tels étaient les décrets de la divine Providence, qui avait arrêté que les ancêtres des Romains opprimeraient par des traitemens injustes les anciens Bretons, et que les Bretons d'aujourd'hui défendraient vaillamment leur liberté attaquée par les Romains, en leur refusant le tribut que ceux-ci exigeaient d'eux injustement. Artur, après sa victoire, fit séparer les corps de ses officiers des cadavres des ennemis; ordonna ensuite qu'ils fussent ornés magnifiquement, et transportés dans les abbayes des provinces auxquelles ils appartenaient, pour y être ensevelis avec pompe. L'échanson Béduérus fut porté par les Neustriens, qui éclataient en plaintes et en gémissemens, dans la ville de *Baïeux*, que Béduérus Ier,

positus fuit. Kaius (1) autem ad Camum (2) oppidum, quod ipse construxerat, graviter vulneratus asportatur, et paulò post eadem vulnere defunctus, in quodam nemore (3) eremitarum qui ibidem non longè ab oppido erant, ut decuit Andegavensium ducem, humatus fuit. Holdinus quoque rex Ruthenorum Flandrias delatus, Terwanâ civitate suâ sepultus est. Cæteri autem consules et proceres, ut præceperat Arturus, ad vicinas abbatias delati sunt. Hostes quoque suos miseratus, præcepit indigenis sepelire eos, corpusque Lucii ad senatum deferre, mandans non debere aliud tributum ex Britanniâ reddi. Deindè post subsequentem hiemem in partibus illis moratus est, et civitatem Allobrogum subjugare vacavit. Adveniente verò æstate, dùm Romam petere affectaret, et montes ascendere incœpisset, nunciatur eidem Modredum nepotem suum, cujus tutelæ permiserat Britanniam, ejusdem diademate per tyrannidem et proditionem insignitum esse, reginamque Gueminaram, jure violato nuptiarum, eidem nefandâ venere copulatam fuisse.

(1) Cheudo. *Galf.*
(2) Cadomum. *Id.*
(3) In cœnobio. *Id.*

—

son bisaïeul, avait fait bâtir; là il fut placé avec honneur au pié d'un mur dans un cimetière situé au midi de la ville. Kaius fut transporté grièvement blessé dans la ville de Caen, qu'il avait fait bâtir lui-même; et y étant mort peu de tems après des suites de sa blessure, il fut inhumé avec tous les honneurs qu'il convenait de rendre à un duc d'Anjou, dans un couvent d'ermites, qui était situé au milieu d'un bois à peu de distance de la ville. Le corps de Holdin, roi des Ruthènes, fut transporté en Flandre, et inhumé dans la ville de Térouane qui appartenait à ce prince. On transporta de même les corps des autres consuls et officiers dans les abbayes voisines, ainsi qu'il en avait été ordonné par Artur. Le roi ayant aussi pitié de ses ennemis, les fit ensevelir par les gens du pays, et envoya le corps de Lucius au sénat, en lui écrivant que c'était le seul tribut qu'il pût exiger de la Bretagne. Artur resta dans ces contrées jusque après l'hiver, et s'appliqua ensuite à faire la conquête de la cité des Allobroges. Mais à la veille de l'été, comme il se disposait à marcher sur Rome, et qu'il avait commencé à gravir les montagnes, on lui annonça que Modred, son neveu, auquel il avait confié le gouvernement de la Bretagne, s'était paré de son diadême par tirannie et par trahison; que la reine Guéminara avait violé la foi conjugale, et que brûlant d'une passion détestable, elle s'était livrée à ce jeune prince.

CAPITULUM LXI.

Quòd Arturus, auditis responsionibus Modredi, reversus est ad Britanniam.

De hôc quidem consul Augustæ Gaufridus monemutensis tacebit; sed, ut in britannico præfato sermone invenit, et à Waltero oxinefordensi, in multis historiis peritissimo viro, audivit, vili licèt stylo breviter tamen propalabit quæ prælia ille rex post victoriam illam in Britanniam reversus cum nepote suo commiserit. Ut igitur infamia prænuntiati sceleris aures ipsius attigit, continuò dilatâ inquietatione quam Leoni regi Romanorum ingerere affectaverat, dimisso Hœlo rege Armoricanorum cum exercitu Galliarum, ut partes illas pacificaret, confestìm cum insulanis tantummodò regibus, eorumque exercitibus Britanniam remeavit. Prædictus autem sceleratissimus proditor ille Modredus Cheldricum, Saxonum ducem, Germaniam direxerat, ut in illâ quoscumque posset associaret sibi, et, associatis quibuscumque, iterùm citissimis velis rediret. Spoponderat etiàm seipsi hôc pacto daturum partem illam insulæ, quæ à flumine Humbri usque ad Scotiam porrigebatur, et quicquid in Cantiâ tempore Vortigerini, Horsus et Hengistus possederant. At ille, peracto ipsius præcepto, cum octingentis navibus plenis armatis paganis applicuerat, et fœdere dato

CHAPITRE LXI.

Artur, ayant appris la réponse de Modred, revient en Bretagne.

Geoffroi de Monmouth, consul d'*Augusta*, se taira sur ce nouvel événement : mais il rapportera ce qu'il a trouvé écrit en langue britannique, et ce qu'il a appris de Walter d'Oxford, qui était très-versé dans l'histoire de plusieurs pays; il racontera, quoique brièvement et sans ornement de stile, les combats que le roi, après sa victoire sur les Romains, et lorsqu'il fut de retour en Bretagne, livra à son neveu. Aussitôt qu'Artur eut connu toute l'infamie du crime dont nous avons parlé, il suspendit l'exécution de ses projets contre Léon, l'empereur des Romains; et ayant envoyé Hoël, roi des Armoricains, avec l'armée des Gaules, pour pacifier ce pays, il retourna sans retard en Bretagne, suivi seulement des rois insulaires et de leurs troupes. Modred, ce traître infame, avait envoyé en Germanie Cheldric, duc des Saxons, afin d'y rassembler tous ceux qu'il pourrait trouver, et de revenir avec eux le plus promtement possible. Il lui avait promis aussi qu'à cette condition il lui donnerait cette partie de l'île qui s'étend depuis le fleuve Humber jusqu'à l'Ecosse, ainsi que tout le pays que, du tems de Vortigerne, Horsus et Hengist avaient possédé en garantie. C'est pourquoi Cheldric, ayant

huic, proditori quasi regi suo parebat. Associaverat quoque sibi Scotos, Pictos, Hibernenses et quoscumque callebat contrà avunculum suum habuisse odio. Erant autem omnes numero quasi octoginta millia tàm paganorum quàm christianorum; quorum auxilio fretus Arturo (1) applicanti in obviam venit, et commisso prælio maximam stragem dedit applicantibus. Auguselus etenim, rex Albaniæ, et Valganius, nepos regis, frater Modredi, cum innumerabilibus aliis in die illâ corruerunt. Successit autem Auguselo in regnum Evenus, filius Uriani fratris sui, qui posteà in decertationibus istis multis probitatibus claruit. Postquàm tandem etsi magno labore littora adepti fuerunt, mutuam reddendo cladem, Modredum et exercitum ejus pepulerunt in fugam. Assiduis namque debellationibus usi, sapienter turmas suas disposuerant, quæ partim pede partim equo distributæ, tali modo decertabant, ut, cùm pedestre agmen ad invadendum vel resistendum intenderet, equestre illicò ab obliquo irruens, omni nisu hostes penetrare conaretur; undè eos ad diffugiendum coegerunt. Parjurus ergò ille, revocatis undique suis, in sequenti nocte Wintoniam (2) ingressus est. Quod ut Gueminara reginæ nunciatum est, confestim desperans ab Eboraco ad urbem Legionum diffugit, atque in templo Julii martyris inter monachas ejusdem castè vivere proposuit, et vitam suscepit.

(1) In Ruturpi portu. *Galf.*
(2) Guyntoniam. *Galf.*

obéi aux ordres d'Artur, était arrivé avec quatre-vingts navires chargés de païens armés, et ayant fait alliance avec Modred, il obéissait à ce traître comme à son roi. Modred s'était aussi associé les Ecossais, les Pictes, les Hiberniens, et tous ceux auxquels il savait que son oncle était odieux. Le nombre de tous ces soldats, tant païens que chrétiens, montait à environ vingt mille. Ce fut avec de tels secours qu'il marcha à la rencontre d'Artur, qui débarquait à Richborough. Il combattit aussitôt ce dernier, et lui fit essuyer une grande perte, pendant qu'il opérait son débarquement. En effet Augusélus, roi d'Albanie, et Walganius, neveu du roi et frère de Modred, périrent en ce jour avec une foule d'autres guerriers. Ce fut Evénus, fils de Urian, frère d'Augusélus, qui succéda à ce dernier au trône d'Albanie, le même qui dans la suite se rendit si célèbre dans cette guerre par le nombre de ses exploits. Enfin lorsque les troupes d'Artur eurent débarqué avec beaucoup de peine, elles firent à leur tour un grand carnage dans l'armée de Modred, et le forcèrent, ainsi que les siens, à prendre la fuite. Exercées à la guerre par des combats continuels, elles s'étaient habilement partagées en petits corps, qui, combattant les uns à pié, les autres à cheval, se conduisaient de manière que, quand un bataillon d'infanterie marchait à l'attaque ou soutenait le choc des ennemis, un escadron de cavalerie, chargeant aussitôt en flanc, fesait tous ses efforts pour enfoncer les troupes opposées : ce fut par cette manœuvre que les ennemis furent contraints de prendre la fuite. Mais le prince parjure rallia ses soldats, et entra dans Old-Winchester la nuit suivante. Aussitôt que cette nouvelle fut rapportée à la reine Guéminara, elle s'enfuit

CAPITULUM LXII.

De crudeli pugnâ Arturi contrà Modredum, et ejus miserabili nece.

At Arturus acriori irâ succensus, quoniam tot centena commilitonum suorum amiserat, in tertiâ die, datis priùs sepulturæ peremptis, civitatem adivit, atque infrà receptum nebulonem obsedit. Qui tamen cœptis suis desistere nolens, sed ipsos qui ei adhærebant pluribus modis inanimans, cum agminibus suis egreditur, atque cum avunculo suo præliari disponit. Inito ergò certamine, facta est maxima cædes in utrâque parte, quæ tandem magis in partem illius illata, coegit illum campum turpiter derelinquere. Qui deindè non multùm curans quæ sepultura peremptis suis fieret, cito remige fugæ evectus, versùs Cornubiam iter arripuit. Arturus autem internâ anxietate cruciatus, quoniam totiens evasisset, confestim prosecutus est eum in prædictam patriam, usque ad fluvium Cambulum (1), ubi ille adventum ejus expectabat. Porrò Modredus, ut erat omnium audacissimus

(1) Camblam. *Galf.*

désespérée de la ville d'York dans celle de Caerléon. Là elle prit la résolution de passer sa vie saintement dans l'église de Saint-Jules martir, avec les religieuses, et embrassa leur règle.

CHAPITRE LXII.

Sanglant combat d'Artur et de Modred, et mort déplorable de celui-ci.

Artur, enflammé d'une colère violente de ce qu'il avait perdu un si grand nombre des siens, se hâta de leur rendre les devoirs de la sépulture, puis marcha le troisième jour sur la ville, et assiégea le traître qui s'y était renfermé. Celui-ci cependant, loin de renoncer à son entreprise criminelle, anime par tous les moyens qui sont en son pouvoir ceux qui défendent son parti, et sortant à la tête de ses troupes, il se dispose à combattre son oncle. Les deux armées ne tardèrent pas à en venir aux mains, et il y eut beaucoup de sang de répandu de part et d'autre; cependant Modred ayant essuyé la plus grande perte, se vit obligé d'abandonner honteusement le champ de bataille; et se souciant fort peu du genre de sépulture qui serait réservé à ses soldats qui avaient péri, il se mit à fuir de toutes ses forces en se dirigeant sur Cornouailles. Artur voyant avec la plus grande anxiété que le rebelle lui avait échappé tant de fois, le poursuivit aussitôt dans le pays où il se retirait, jusqu'à la

et semper ad invadendum celerrimus, confestim milites suos per catervas distribuit, affectans vincere vel mori, potiùs quàm prædicto modo diutiùs diffugere. Remanserant ei adhùc ex prædicto numero sociorum suorum sexaginta millia, ex quibus fecit tres turmas, et in unâ quâque posuit sex millia armatorum et sexcentos et sexaginta sex. Prætereà verò fecit turmam unam ex cæteris qui superfuerant, et unicuique aliarum ductoribus datis, eam tutelæ suæ permisit. His itaque distributis, quemlibet eorum inanimabat, promittens cæterorum possessiones eis, si ad triumphandum perstarent. Arturus quoque suum in adversâ parte statuit exercitum, quem per novem divisit agmina pedestria cum dextro ac sinistro cornu quadrata; et unicuique præsidibus commissis, hortatur ut parjuros et latrones interimant, qui, monitu proditoris sui, de externis regionibus suis in insulam advecti, suos eis honores demere affectabant. Dicit eis diversos diversorum regnorum barbaros imbelles atque belli ignaros esse, et nullatenùs ipsis virtuosis viris et pluribus debellationibus usis, resistere posse, si audacter invadere et viriliter decertare affectarent. Ipsis itaque commilitones suos hinc et indè cohortantibus, subito impetu concurrunt acies, et commisso prælio, crebros ictus innectere elaborabant. Fiunt illicò in utrisque partibus tantæ strages, tanti morientium gemitus, tanti invadentium furores, quantos et laboriosum est describere et dolorosum audire. Undiquè vulnerabantur et vulnerabant, perimebant et perimebantur. Postquàm multùm diei in

rivière de Cambule, où il s'attendait qu'il devait passer. Alors Modred, qui était plein d'audace et toujours prêt à attaquer, distribua aussitôt ses troupes par petits corps, étant résolu de vaincre ou de mourir plutôt que de continuer ainsi de fuir. Il lui restait encore soixante mille hommes de son parti, qu'il partagea en trois divisions, composées chacune de six mille six cent soixante-six combattans; il forma avec le reste une autre division, à la tête de laquelle il se plaça, et donna à ses généraux le commandement de chacune des trois premières. Ayant ainsi fini tous ses préparatifs pour le combat, il s'appliqua à accroître l'ardeur de ses soldats, en promettant de leur donner les biens de leurs adversaires, s'ils remportaient la victoire. Artur de son côté rangea son armée en bataille, et la partagea en neuf corps d'infanterie disposés en carré avec les deux ailes, à chacun desquels il donna des chefs; puis il exhorta ses troupes à détruire ces parjures et ces brigands, qui à l'ordre d'un traître avaient passé des pays étrangers dans l'île de Bretagne, avec l'intention de les dépouiller de leurs honneurs et de leurs richesses. Il ajouta que ces barbares rassemblés de différens royaumes étaient sans courage et sans aucune connaissance de l'art militaire, et qu'ils ne pourraient jamais résister à des hommes robustes et exercés aux combats, si ceux-ci voulaient les attaquer et les combattre vigoureusement. Après ces exhortations faites aux soldats des deux partis, les deux armées se précipitent soudain avec impétuosité l'une sur l'autre, le combat s'engage, et l'on se porte des coups redoublés. Il se fait aussitôt un carnage effroyable; l'air retentit des gémissemens des mourans, et les deux partis se déchirent avec une horrible

hunc modum duxerunt, irruit tandem Arturus cum agmine suo, quò sex millia sexcentos et sexaginta sex posuerat, in turmam illam ubi Modredum sciebat esse, et viam gladiis aperiendo, eam penetravit, atque tristissimam cædem ingessit. Concidit namque proditor ille nefandus et multa millia secum; nec tamen ob occasum diffugiunt cæteri; sed ex omni campo confluentes, quantùm audaciæ dabatur resistere conantur. Committitur ergò durissima pugna inter eos, quâ omnes ferè duces qui in ambabus partibus affuerant, cum suis catervis corruerunt. Corruerunt enim in parte Modredi Cheldricus, Clapius (1), Egbrictus, Binugnus (2), Saxones Gillopatria (3), Gillamor, Gislafel (4), Gillarius (5), Hibernenses, Scoti etiàm et Picti, cum omnibus ferè quibus dominabantur. In parte autem Arturi Abdictus (6), Achillus rex Daciæ, Loth rex Norguegiæ, Cador Cornubiæ, Cassibellannus, cum suis multis militibus suorum tàm Britonum quàm cæterarum gentium, quos secum adduxerat. Sed inclytus ille rex Arturus letaliter vulneratus est, atque in insulam (7) quamdam deportatus ad sananda vulnera sua, Constantino, filio Cadoris ducis Cornubiæ, cognato suo, diadema Britanniæ concessit, anno ab incarnatione Domini DXLII.

(1) Clasius. *Galf.*
(2) Brinungus. *Id.*
(3) Gillapatriæ. *Id.*
(4) Gillaser. *Id.*
(5) Gillarion. *Id.*
(6) Olbrictus, rex Norwegiæ, Achillus rex Daciæ, Cador, etc. *Id.*
(7) Insulam Avallonis. *Id.*

FINIT LIBER OCTAVUS HÎC.

furie. Il serait aussi difficile de décrire, que douloureux d'entendre raconter cette scène d'horreur; enfin les blessures et la mort pleuvent de toutes parts. Le combat avait duré une grande partie de la journée, lorsque Artur, à la tête de sa division composée de six mille six cent soixante-six guerriers, fond sur la troupe commandée par Modred, et se frayant un passage avec l'épée, il l'enfonce et en fait un affreux carnage. Ce traître infame ÿ fut tué avec plusieurs milliers des siens. Cependant les soldats qui restent encore, peu touchés de cette perte, loin de prendre la fuite, accourent de toutes les parties de l'armée, et opposent avec audace la plus vigoureuse résistance. Alors commence le plus sanglant combat, dans lequel presque tous les généraux qui commandaient dans les deux partis furent tués, ainsi que leurs soldats. En effet, parmi ceux qui périrent du côté de Modred on compte les Saxons Cheldric, Clapius, Egbrictus, Brinungus; les Ecossais et les Pictes Gillopatrie, Gillamor, Gillaser, avec la plus grande partie de leurs troupes. Ceux qui succombèrent du côté d'Artur furent Olbricte, Aschil, roi de Dacie, Loth, roi de Norvège, Cador, duc de Cornouailles, et Cassibellanne, ainsi que le plus grand nombre de leurs soldats, tant bretons que ceux des autres nations qu'ils avaient amenés avec eux. Artur lui-même, ce roi illustre, fut blessé à mort, et transporté dans l'île de Wigt, pour être guéri de ses blessures. Là, et en l'an 542 de l'incarnation, il céda sa couronne à son cousin Constantin, fils de Cador, duc de Cornouailles.

Observation. Voyez sur Artur *Biographia Britannica*, p. 197 et suiv. du tome I.

FIN DU HUITIÈME LIVRE.

LIBER NONUS.

CAPITULUM I.

Incipit liber nonus historiarum illustrium principum Hannoniæ.

ACTOR.

TRACTAVIMUS in libris superioribus de territorii hannoniensis principibus sub quâdam generali applicatione, nunc autem et de cetero tractare proponimus de verâ, reali ac naturali genealogiâ et origine seu successione eorumdem, et maximè eorum qui principantur istis modernis temporibus, modo speciali. BALDUINUS, ALMERICUS et HUGO. Clodius, Francorum rex, ex propriâ uxore, filiâ regis Austriæ ac Thoringæ, quatuor legitur masculos genuisse, à quibus regnum Austrasiorum sumpsit exordium. Nam cùm Claudius cum suis Francis Meroveum, nobilem militem, constituisset magistrum suæ militiæ, et à Dispargo, castello Thoringiæ, usque ad portas Tornacensium et Cameracisium, omnia suo subjugasset dominio ac pacificè possideret, mortuo autem Suessionas antiquiori filio, ceteris minoribus annis existentibus, febre gravi correptus, Meroveum, suæ militiæ magistrum, ac nobiliores suarum acierum, rex con-



Lith de G Engelmann.

Après la mort de Clodion Mérovée regne
sous le nom des trois fils de ce Prince

LIVRE NEUVIÈME.

CHAPITRE I.

Commencement du neuvième livre des histoires des illustres princes de Hainaut.

L'AUTEUR.

Nous avons traité, dans les livres précédens, des princes de Hainaut d'une manière générale, maintenant et dans la suite nous nous proposons de traiter spécialement de la vraie, réelle et naturelle généalogie, de l'origine et succession des mêmes princes, surtout de ceux qui ont gouverné dans les tems modernes. BAUDOUIN, ALMÉRIC et HUGUE DE TOUL. Clodion, roi des Francs, eut de sa femme, fille du roi d'Austrasie et de Thuringe, quatre enfans mâles, qui commencèrent le royaume d'Austrasie. Clodion, ayant choisi pour maître de sa milice un noble chevalier nommé Mérovée, et ayant subjugué avec ses Francs tout le pays qui s'étend depuis le château de Dabsbourg en Thuringe jusqu'aux portes de Tournai et de Cambrai jouit paisiblement de ses conquêtes. Son fils aîné étant mort à Soissons, mais ses autres fils étant encore vivans, il fut lui-même attaqué d'une fièvre très-forte. Alors convoquant Mérovée, le maître de sa milice, et les plus distingués de ses officiers, il disposa de ses

vocans, de sibi acquisitis et regno disponens, terras conquestas tribus filiis distribuens et assignans, uxorem, liberos, regnum et omnia sub fidelitate Merovei et suâ manutentiâ, confidenter, in præsentiâ suæ militiæ, dereliquit. Qui pondus sibi impositum cum juramento assumens, mortuo Clodio et in Cameraco sepulto, per plures annos quæ Clodius incœperat potenter adimplevit, et regnum ampliavit. Paucis interjectis temporibus, stipendiariis valefaciens, ab incœptis remissiùs habebatur; deniquè cùm extranei regna Francorum, Thoringorum, Austriorum, dictis tribus pueris pertinentia, invasissent, et civitates, castra et oppida atque plebs communis ad Meroveum, tanquàm ad tutorem puerorum, pro succursu et auxilio confugissent, Meroveus fertur respondisse, se regem eorum non esse; tutorem verò puerorum non regni se confitebatur, prætendendo se nimiùm gravatum de dispendio regnorum. Quid plura? populus gallicanus elegit eum in regem. Qui statim stipendiarios licentiatos remandans, contrà adversantes magnificè triumphavit. Uxor tamen Clodii sibi timens, cum tribus filiis versùs Thoringiam et Austriam quamcitiùs properavit. Qui cùm crevissent, cum suis adjunctis, contrà Meroveum bella commoventes, et bellis bella replicantes, tandem fulti auxilio Hunnorum, Gothorum et Ostrogothorum, Germanorum, Saxonum et aliorum, terras à Clodio patre eis assignatas possederunt. Ex quibus regnum Austrasiorum ampliatum et dilatatum et incœptum est. Quod à principio regni Austriæ usque ad montes Assaticos et

acquisitions et de son royaume, distribua et assigna à ses trois fils les terres qu'il avait conquises, et commit avec confiance, en présence de sa milice, sa femme, ses enfans, son royaume et toutes ses richesses, à la fidélité et à la garde de Mérovée. Celui-ci accepta avec serment la charge qui lui était imposée, et après la mort de Clodion, qui fut enterré à Cambrai, continua puissamment pendant plusieurs années ce qu'avait commencé le roi défunt; ce qui donna un grand accroissement au royaume. Peu de tems après, ayant congédié les troupes mercenaires, il se relâcha de son activité. Mais lorsque les étrangers eurent envahi les royaumes des Francs, des Thuringes, des Austriens, qui appartenaient aux trois fils de Clodion, les villes, les bourgs, les châteaux et tout le peuple s'adressèrent à Mérovée, comme au tuteur des jeunes princes, pour obtenir secours et protection. Mais on dit que Mérovée répondit qu'il n'était pas leur roi, se reconnaissant seulement pour tuteur des enfans et non du royaume, et témoignant du reste beaucoup d'affliction au sujet de la ruine de leurs états. Que dirai-je de plus? Le peuple des Gaules lui conféra la royauté. Alors il contremanda sur-le-champ les stipendiaires qu'il avait licenciés, et triompha glorieusement des ennemis. Cependant la femme de Clodion, craignant pour elle-même, gagna en grande hâte avec ses trois fils la Thuringe et l'Austrie. Ceux-ci, étant devenus grands, firent avec leurs partisans une guerre continuelle à Mérovée, jusqu'à ce que, avec le secours des Huns, des Goths et des Ostrogoths, des Germains, des Saxons et d'autres peuples, ils se furent rendus maîtres des terres qui leur avaient été assignées par Clodion leur père. Ils fondèrent, agrandirent et affermirent ainsi le royaume des

Burgundiæ, à parte meridiei; ab oriente, usque ad fluvium Rheni quandiù perdurabat; à parte Occidentis usque Remis, Lauduni, Cameraci et Tornaci; à parte verò septentrionis usque ad Oceanum protendebatur. Quod quidem regnum Meroveo et aliquibus successoribus ejus multùm extitit infestum. Ab his denique tribus filiis nobilis progenies Karlensium, Hannoniensium, Lotharingorum et Bracbantiorum atque Namurcensium sumpserunt exordium. Horum autem filiorum nomina fuisse leguntur Albericus, Reginaldus et Rauthurus, qui reges suis temporibus appellati sunt. *Ex historiâ sanctæ Reginæ Dononiensis.* Clodius, rex Francorum, Cameraci moritur ac sepelitur Sarracenorum more, anno Domini CDXLVIII. BALDUINUS. Anno primo post mortem Clodii, partitum est regnum in tres divisiones, eodem modo quo Clodius in mortis articulo tribus filiis suis compartierat; et licèt divisum in partes, unicâ tamen denominatione sortiebatur. SIGEBERTUS. Anno CDXLVII, Bledæ, Hunnorum regi, cum fratre Attilâ pervaganti orientale imperium, dat Theodosius pro recessu sex millia librarum, pollicitus ei annuum mille librarum tributum. Apud Ephesum septem fratres à Decio imperatore pro Christo tormentati, in speluncâ se clauserunt; et, factâ oratione, ibi obdormierunt; et post annos suæ dormitionis circiter centum et nonaginta duos, ore speluncæ, quod imperator Decius obstruxerat, patefacto divinitùs, à somno surgunt, et assertâ fide nostræ resurrectionis coràm Theodosio imperatore,

Austrasiens. Dans le principe, ce royaume s'étendait au midi, jusqu'aux monts *assatiques* et aux montagnes de la Bourgogne; à l'orient, jusqu'au Rhin dans tout son cours; à l'occident, jusqu'à Reims, Laon, Cambrai et Tournai; au nord, jusqu'à l'océan. Il fut pour Mérovée et quelques-uns de ses successeurs un ennemi redoutable. C'est des trois princes qui le gouvernaient, que descendent les illustres maisons des Carliens, des princes de Hainaut, de Lorraine, de Brabant et de Namur. Ces trois princes, qui se nommaient Albéric, Réginald et Rauthur, portèrent le titre de rois. *Extrait de l'histoire de sainte Reine, de Dononia* (1). Clodion, roi des Francs, meurt à Cambrai et y est enseveli à la manière des Sarrasins, en l'an du Seigneur 448. Baudouin. La première année après la mort de Clodion, son royaume fut partagé en trois parts, ainsi que l'avait réglé ce prince à l'article de la mort, entre ses trois fils; mais quoique divisé, il ne porta néanmoins qu'un nom. Sigebert. En l'an 447, Théodose donne six mille livres à Bléda, roi des Huns, qui ravageait avec Attila son frère l'empire d'Orient, pour l'engager à se retirer, et lui promet de plus un tribut annuel de mille livres. A Éphèse, sept frères tourmentés pour la cause de Jésus-Christ par l'empereur Dèce, s'enfermèrent dans une caverne, et s'y endormirent après avoir prié Dieu. Après cent quatre-vingt-douze ans environ de sommeil, l'entrée de la caverne, que l'empereur Dèce avait fait murer, s'étant ouverte miraculeusement, ils se réveillèrent, et ayant soutenu devant l'empereur Théodose la croyance à notre résurrection future, de laquelle on doutait beaucoup, ils se rendormirent en Jésus-Christ.

(1) Dononia est Denain. Voyez la note ci-dessus page 21.

de quâ multùm dubitabatur, iterùm dormiunt in Christo.

CAPITULUM II.

De Meroveo rege Francorum, et quibusdam incidentibus illius temporis.

ACTOR.

ANNO Domini CDXLVIII, mortuo Clodio, regnavit super Francos Meroveus, prout dictum est superiùs. De cujus origine aut genealogiâ diversi diversimodè opinati sunt. Primò Sigebertus: « Meroveus, inquit filius Clodii, super Francos regnat annis decem. » Andreas verò Marsianensis: « Merovecus, qui non filius sed affinis Clodii, post Clodium regnavit super Francos annis decem. » *Historia generalis Francorum:* « Mortuo Clodio, super Francos regnat Meroveus, qui, licèt non fuerit filius Clodii, fuit tamen de genere Trojanorum, à quo etiàm nimis utili rege Franci cognominati sunt Merovingi. » Aliorum verò opinio superiùs est expressa. SIGEBERTUS. Anno sequenti, Bleda, rex Hunnorum, fraude fratris sui Attilæ perimitur, eique succedens ipse Attila, totus in excidium orbis animo fertur. Nova iterùm Orienti consurgit ruina, quâ septuaginta non minùs civitates deprædatione Hunnorum vastantur. ALMERICUS. Uxor Clodii

OBSERVATION. Perréciot, dans une Dissertation que l'abbé Grandidier a insérée dans son Histoire d'Alsace, prouve, p. 318, que *Dispargum* n'est pas Duisbourg, mais Dabsbourg en Alsace.

CHAPITRE II.

De Mérovée, roi des Francs, et de quelques événemens de son tems.

L'AUTEUR.

En l'an du Seigneur 448, Clodion étant mort, Mérovée régna sur les Francs, ainsi qu'on l'a vu ci-devant. Son origine et sa généalogie ont donné lieu à plusieurs opinions opposées. Voici d'abord celle de Sigebert : « Mérovée, » dit-il, « fils de Clodion, règne « dix ans sur les Francs. » Puis André de Marchiennes s'exprime ainsi : « Mérovée qui était, non le fils, mais « l'allié de Clodion, régna, après celui-ci, dix ans sur « les Francs. » On lit en outre, dans l'Histoire générale des Francs : « Après la mort de Clodion, Mérovée, « qui, quoiqu'il ne fût pas fils de Clodion, était cepen« dant d'origine troyenne, régna sur les Francs : ce « fut de ce grand prince que les Francs prirent le sur« nom de Mérovingiens. » Quant aux opinions des autres auteurs, nous les avons exprimées plus haut. SIGEBERT. L'année suivante, Bléda, roi des Huns, est mis à mort par la perfidie d'Attila son frère, qui, en lui succédant, se porta tout entier à la ruine du monde. Un nouveau fléau fondit sur l'Orient, où plus de

et Austrasii simul cum Hunnis et Ostrogothis contrà Meroveum fœderantur. Qui Hunni et Ostrogothi portionem regni Austrasiorum ob hoc postmodùm diù possederunt. Anno Merovei tertio, Theodosius imperator obiit. Cui succedens Martianus imperat annis sex. Cum quo Valentinianus imperat annis quinque. Anno quarto Merovei, instantiâ Leonis papæ, jubente Martiano imperatore, congregata et habita est quarta universalis synodus sexcentorum et triginta episcoporum apud Chalcedonem; in quâ Eutychen, constantinopolitanum abbatem, pronuntiantem Verbum Dei et carnis unam esse naturam, ejusque defensorem Dioscorum, Alexandrinum quondàm episcopum, una patrum sententia præjudicavit. Nestorium etiàm, constantinopolitanum quondam episcopum, olim in Ephesinâ synodo damnatum, iterùm anathematisans cum reliquis hæreticis damnavit; prædicans eadem synodus Christum Deum sic de Virgine natum, ut in eo et divinæ et humanæ naturæ substantiam esse fateamur. Ibi decretum est, ut mater Domini, Maria, non solùm Christothocos, sed etiàm theothocos, credatur et appelletur, id est, non solùm mater Christi, sed etiàm mater Dei appelletur, propter blasphemias Nestorii mentientis eam non Deum sed hominem purum genuisse. *Ex Historiâ Treberorum.* Regnante Theodosio minore, Attila, Hunnorum rex, civitatem Treberorum bello obtinuit, eamque graviter depopulatus est.

Observation. J'ai démontré dans la Généalogie de la maison de France, que Mérovée était fils de Clodion, et adopté par le patrice romain Aëtius.

soixante-dix villes furent ravagées par les Huns. Almé-ric. L'épouse de Clodion et les Austrasiens se liguent avec les Huns et les Ostrogoths contre Mérovée. C'est pour cela que les Huns et les Ostrogoths possédèrent depuis, pendant long-tems, une partie du royaume des Austrasiens. En l'an trois de Mérovée, arriva la mort de l'empereur Théodose, à qui succéda Marcien, qui régna six ans : avec lui Valentinien en régna cinq. En l'an quatre de Mérovée, sur l'instance du pape Léon, et par l'ordre de l'empereur Marcien, fut convoqué le quatrième concile œcuménique, qui s'assembla à Chalcédoine, au nombre de six cent trente évêques, et dans lequel les pères condamnèrent Eutichès, abbé de Constantinople, qui enseignait que le Verbe de Dieu et de la chair était une seule nature, et son défenseur Dioscore, ancien évêque d'Alexandrie. Ils condamnèrent aussi, en l'anathématisant de nouveau, Nestorius, jadis évêque de Constantinople, déjà condamné par le concile d'Ephèse. Les mêmes pères publièrent que le Christ-Dieu était né d'une Vierge, pour que nous reconnaissions en lui la substance de la nature divine et de la nature humaine. Il fut décrété dans le même concile que la mère du Seigneur, Marie, devait être crue et appelée non-seulement *Christothocos*, mais encore *Theothocos*, c'est-à-dire, non-seulement mère du Christ, mais encore mère de Dieu, à cause des blasphèmes de Nestorius, qui enseignait faussement qu'elle avait engendré non un Dieu, mais simplement un homme. *Histoire de Trèves*. Sous le règne de Théodose le jeune, Attila, roi des Huns, s'empara de Trèves par la force des armes, et détruisit une grande partie de sa population.

CAPITULUM III.

De Attilâ rege Hunnorum et Walamere rege Ostrogothorum ; et qualiter beatum Nicosium archiepiscopum et ceteros martyrisaverunt.

SIGEBERTUS.

Anno Domini cdliii, Martiani imperatoris anno secundo, Attila, Hunnorum rex, Walameris, Ostrogothorum regis, et Ardarici, Gepidarum regis, et multarum aquilonarium gentium sibi subjectarum, auxilio fultus, à Panoniâ egressus, occidentale imperium invadit cum quingentis armatorum millibus. Et primò totas per Gallias tanta per eos efferbuit Dei indignatio, ut nullam omninò civitatem, castellum vel oppidum aliqua à furore eorum potuerit tutari munitio. Postremò Aurelianis urbem eis obsidentibus, ad subsidium Galliarum advolavit patricius Romanorum, Aetius, fultus et ipse Theodorici, Wisigothorum regis, et Merovei, Francorum regis, aliarumque gentium copiis militaribus. Conserto prælio in campis Cathalaunicis, pugnatum est usque ad diremptionem noctis. Aetius superior quidem recessit; Attilam tamen non usque ad internecionem delevit. Cæsa sunt ibi centum octoginta millia pugnatorum, inter quos etiàm cecidit Theodoricus rex Wisigothorum. Attila,

CHAPITRE III.

D'Attila roi des Huns, et de Walamer roi des Ostrogoths, et comment ils firent subir le martire au saint archevêque Nicaise, et à beaucoup d'autres saints.

SIGEBERT.

En l'an du Seigneur 453, et en la seconde année du règne de l'empereur Marcien, Attila, roi des Huns, ayant pour auxiliaires Walamer, roi des Ostrogoths, Ardaric, roi des Gépides, et plusieurs peuples du nord qui lui étaient soumis, sortit de la Pannonie, et envahit l'empire d'occident avec cinq cent mille soldats. La colère de Dieu affligea si fort toutes les Gaules par leurs armes, que leurs murailles ne purent protéger contre leur fureur aucune ville, aucune forteresse, ni aucun château. Enfin, comme ils assiégeaient Orléans, Aëtius, patrice des Romains, secouru de Théodoric, roi des Visigoths, de Mérovée, roi des Francs, et de quelques autres peuples, vola au secours des Gaules. La bataille qui fut livrée dans la plaine de Châlons, dura jusqu'à la nuit. Aëtius vainquit, mais ne put détruire entièrement Attila. Dans cette bataille il périt cent quatre-vingt mille hommes, au nombre desquels fut Théodoric, roi des Visigoths. Attila, reprenant courage après le départ d'Aëtius, retourna dans ses états avec le projet de revenir promtement, après avoir complété son armée. Nicaise, évêque de Reims,

resumptâ spe ex Aetii discessu, repatriavit, maturè rediturus, suppleto exercitu. Nicasius, remensis episcopus, cum Eutropiâ sorore à Hunnis martyrisatur; Auctor, mettensis episcopus, captivatur, sed Hunnis cæcitate percussis, cum captivis suæ urbis relaxatur. Andreas. Cùm idem Attila urbem Trecassinam obsidione superbâ vallasset, et cives timore compulsi portas civitatis obturando se intrà mænia recepissent, beatus Lupus, ejusdem urbis episcopus, supra fastigium altioris portæ concendens, Attilam ad colloquium mandavit. Qui gaudens accurrit, æstimans episcopum cum populo spontaneè sibi subjici. At episcopus Attilam intuens, quis esset inquisivit. At ille respondit: « Ego sum Attila, flagellum Dei. » Episcopus respondit: « Et ego sum Lupus, dissipator « gregis Domini et dignus flagello Dei. Nunc igitur « ingredere civitatem, et officii tibi injuncti, quan- « tùm Deus permiserit causam exerce. » Tunc episcopo præcipiente, portæ civitatis sunt reseratæ. Ille autem cum suo exercitu neminem, quod mirabile est, vidit; et sic precibus et humilitate beati Lupi civitate liberatâ, tyrannus inefficax rediit. Sub hâc tempestate destructæ sunt penè omnes civitates Galliæ et Germaniæ, Remis videlicet metropolis, Cameracus, Attrebatas, Treveris, Mettis, Tungris, Tornacus, Morinum, Colonia, Ambianis, Belvacus, Parisius, et aliæ innumeræ circumjacentiaque castella, quorum nomina, ob legentium fastidium, obmissa sunt. Maguntiacus etiàm, quondàm nobilis civitas Germaniæ, Wormatia, Argentoratus, Ne-

est martirisé par les Huns avec Eutropia sa sœur. Aucteur, évêque de Metz, est fait prisonnier; mais les Huns ayant été frappés d'aveuglement, il est relâché avec tous les captifs de sa ville épiscopale. André de Marchiennes. Attila ayant mis orgueilleusement le siège devant la ville de Troies, et les habitans pressés par la crainte s'étant enfermés dans leurs murs en bouchant toutes les portes de la ville, le bienheureux Loup, qui en était évêque, monta au haut de la porte la plus élevée, et fit inviter Attila à une conférence. Celui-ci accourut tout joyeux, dans la persuasion que l'évêque et tout le peuple allaient se soumettre volontairement à lui. Mais l'évêque voyant Attila, lui demanda qui il était: « Je suis, » répondit-il, « Attila, le fléau de Dieu. » « Et moi, » répondit le saint évêque, « je suis Loup, dissi- « pateur du troupeau du Seigneur, et digne du fléau de « Dieu. Entre donc maintenant dans la ville, et remplis « le devoir qui t'est imposé de la manière que Dieu le « permettra. » Alors, par l'ordre de l'évêque, les portes de la ville furent ouvertes; mais Attila étant entré avec son armée, ne vit personne, ce qui est un véritable miracle; et la ville ayant été ainsi sauvée par les prières et l'humilité de saint Loup, le tiran se retira sans avoir fait aucun mal. Dans cette tempête furent détruites presque toutes les villes de la Gaule et de la Germanie, savoir: Reims métropole, Cambrai, Arras, Trèves, Metz, Tongres, Tournai, Moriane, Cologne, Amiens, Beauvais, Paris, et un grand nombre de châteaux, dont les noms ont été omis pour ne pas fatiguer le lecteur. Maïence, autrefois ville illustre de la Germanie, Worms, Strasbourg, Spire, Lion et Narbonne furent également détruites. L'année sui-

metes, Lugdunum, Narbona, destructæ sunt. Anno sequenti, Attila Italiam aggressus, omnes penè ejus civitates aut diruit aut diripuit aut incendit.

CAPITULUM IV.

De martyrio undecim millium virginum.

SIGEBERTUS.

Anno eodem, omnibus bellis famosius fuit bellum, quod candidatus sanctarum undecim millium virginum exercitus bellavit, duce sanctâ virgine Ursulâ. Quæ filia unica Nothi nobilissimi et ditissimi Britannorum principis, cùm nondùm nubilis à filio cujusdam ferissimi tyranni ad nuptias expeteretur, et patrem suum super hoc anxiari videret, qui Deum metuebat, si filiam, Deo jàm devotam, nubere cogeret; et tyrannum timebat, si ei filiam denegaret. Divinitùs inspirata nutanti patri suasit, ut tyranno assentiret, eâ tamen illi propositâ conditione, ut ipse et tyrannus decem virgines genere, formâ et ætate electas sibi traderent, et tàm sibi quàm singulis illarum mille virgines subscriberent, et comparatis ad numerum ipsarum undecim trieribus, inducias triennii sibi darent, ad exercitum virginitatis suæ; novo usa consilio, ut aut difficultate propositæ condi-

vante, Attila ayant passé en Italie, en ruina, pilla ou incendia presque toutes les cités.

CHAPITRE IV.

Du martire des onze mille vierges.

SIGEBERT.

En la même année eut lieu une guerre plus fameuse que toutes les autres guerres. Ce fut celle qu'une armée blanche de onze mille vierges fit sous la conduite de sainte Ursule. Celle-ci, fille unique de Nothus, très-noble et très-riche prince des Bretons, n'étant pas encore nubile, fut demandée en mariage par le fils d'un tiran très-cruel. Le père d'Ursule paraissait fort tourmenté au sujet de cette demande; car il craignait le châtiment de Dieu, s'il forçait au mariage sa fille qui était déjà vouée à Dieu, et, d'un autre côté, il redoutait la vengeance du tiran, s'il la refusait au fils de ce barbare. Ursule, inspirée par le ciel, persuada à son père, qui balançait entre ces deux partis, de céder au tiran, sous cette condition toutefois, que lui-même et le tiran donneraient à Ursule dix jeunes filles les plus remarquables par leur naissance, leur beauté et leur âge, et qu'ils enrôleraient, tant pour Ursule que pour chacune de ses dix compagnes, mille autres jeunes filles; qu'ensuite ils équipe-

tionis, animum ejus à se averteret, aut hâc opportunitate omnes coævas suas Deo secum dicaret. Et, ex hoc condicto, virginibus, trieribus et sumptibus comparatis, per triennium belli præludia, cunctis mirantibus, tandem sub uno die agente vento, ad portum Galliæ qui Ticla dicitur, et indè Coloniam appulsæ sunt; ibique ex angeli monitu, Romam tendentes, ad urbem Basiliam navibus, à Basiliâ Romam usque pedibus profectæ; eodem eundi tenore Coloniam sunt reversæ, à Hunnis undique obsessam; à quibus cunctæ martyrisatæ novo et mirabili modo triumpharunt, et Coloniam sanguine et sepulturâ suâ clariorem reddiderunt. Anno Domini CDLIV, Attila Italiam aggressus, omnes penè ejus civitates aut diruit aut dirupit aut succendit. Ad eum Leo papa venit, et non solùm salutem, sed etiàm ut rediret obtinuit. Rex Attila requisitus à suis, cur ei fuisset tàm placabilis, respondit se non eum esse reveritum, sed senem quemdam venerabilem, evaginato gladio sibi mortem imminantem, nisi ejus in omnibus expleret voluntatem. SIGEBERTUS. Anno Domini CDLV, Martiano imperatori apparens Dominus in somnis, arcum Attilæ fractum esse ostendit, nec id vanum fuit. Eâdem quippè nocte, Attila in nuptiis suis crapulatus, erumpente per apoplexiam sanguine de naribus, in lecto est suffocatus. Hernac filius ejus post eum regnat annis sex. Anno eodem Valentinianus imperator Aetium patricium interfecit; sed, anno sequenti, consilio Maximi, tyrannidem meditantis, Valentinianus imperator à Transillâ milite Aetii perimitur.

raient onze galères pour les onze premières vierges, et qu'ils accorderaient à toutes une trève de trois ans pour exercer leur virginité. Ursule employa ce moyen dans le but de forcer le tiran à renoncer à ses poursuites par la difficulté attachée à la condition proposée, ou de consacrer avec elle à Dieu, à l'aide de cet expédient, toutes les jeunes personnes de son âge. La proposition ayant été agréée, on rassembla les jeunes filles, les trirèmes ainsi que tout l'argent nécessaire, et pour préluder à leurs nouveaux combats, qui devaient durer trois ans, toutes les jeunes filles s'embarquèrent le même jour avec un vent favorable, et au milieu de l'admiration universelle. Elles furent poussées d'abord dans le port de la Gaule qui porte le nom de *Ticla*, ensuite elles arrivèrent à Cologne. Là, ayant été averties par un ange, elles se mirent en route pour Rome, premièrement sur des navires jusqu'à Bâle, puis à pié de Bâle jusqu'à Rome. Etant revenues par la même voie à Cologne, qui alors était assiégée par les Huns, elles souffrirent toutes le martire en triomphant d'une manière à la fois admirable et nouvelle, et rendirent par leur sang et leur sépulture la ville de Cologne très-illustre. En l'an du Seigneur 454, Attila étant entré en Italie, en détruisit, renversa ou brûla presque toutes les cités. Le pape Léon vint à lui, et obtint non-seulement son salut, mais encore la retraite d'Attila. Celui-ci interrogé par les siens sur la raison qu'il avait eue de se montrer si traitable, répondit que c'était non pas Léon qu'il avait respecté, mais un vieillard vénérable, qui, l'épée à la main, le menaçait de la mort, s'il n'exécutait pas sa volonté en toutes choses. Sigebert. En l'an du Seigneur 455, le Seigneur ayant apparu à l'empereur Marcien pendant son som-

CAPITULUM V.

De Walamere rege Ostrogothorum, et quibusdam eventibus illius temporis (1).

Anno Domini CDLVII, Genovefa virgo parisiensis multâ sanctitate claret per Gallias. Mortuo Martiano succedens Leo, regnavit annis sexdecim (2). Maximus tyrannidem arripit; Eudoxiam, relictam Valentiniani, vi rapit. Eodem anno, Maximus tyrannus à populo membratìm discerpitur. Anno Domini CDLVII, Ardarico regi Gepidarum, qui primus à servitio Hunnorum resilivit, Hernac, filius Attilæ, bellum indixit. Cum quo Ardaricus conflixit, eoque Hernac (3) vide-

(1) *E Sigeberto.*

(2) Cette phrase est répétée plus bas.

(3) Ce n'est pas Hernac qui fut tué.

meil, lui montra l'arc d'Attila brisé. Et en effet cette vision fut justifiée par l'événement : car la même nuit, Attila s'étant plongé dans la débauche en célébrant ses noces, eut une attaque d'apoplexie, et fut suffoqué dans son lit, en rendant le sang par les narines. Hernac son fils régna six ans après lui. La même année, l'emperenr Valentinien tua le patrice Aëtius ; mais un an après, il fut tué lui-même par un soldat nommé Transillas, excité à cet assassinat par Maxime, qui aspirait à la tirannie.

CHAPITRE V.

De Walamer, roi des Ostrogoths, et de quelques événemens de son tems.

En l'an du Seigneur 457, Géneviève, vierge de Paris, se rend célèbre dans les Gaules par sa sainteté. Marcien étant mort, Léon lui succéda et régna seize ans. Maxime s'érige en tiran, et enlève de force Eudoxie, veuve de Valentinien III. En la même année, le tiran Maxime est déchiré en morceaux par le peuple. En l'an du Seigneur 457, Hernac, fils d'Attila, déclare la guerre au roi des Gépides, Ardéric, qui le premier avait abandonné le service des Huns. Ellac, fils aîné d'Attila, fut tué dans la bataille avec trente mille Huns, et Ardéric après avoir fait éprouver une perte si considérable à ce peuple, recouvra sa liberté et celle de sa nation, envahit les terres des Huns, et donna aux

licet cum triginta millibus perempto Hunnorum, Hunnos graviter afflixit; sicque receptâ libertate gentis suæ et terris eorum invasis, ceteris gentibus exemplum insigniens contrà Hernac fundasse fertur (1). Eodem anno mortuo Martiano succedens Leo, regnavit annis sexdecim. Hic super synodo chalcedonensi singulorum patrum singulas sententias requisivit, et quià omnium unam esse cognovit, eam fideliter tenuit. Hic cum Walamere, Ostrogothorum rege, fœdus pepigit, et Theodoricum fratruelem ejus, puerum octennem, obsidem accepit. Hernac filius Attilæ, Hunnorum rex, Ostrogothos, quasi refugas dominationis suæ, bello repetens, super Walamerem irruit. A quo victi Hunni in ultimas Scythiæ partes fugere compulsi sunt. ACTOR. Ista bella Ostrogothorum contrà Hunnos acta fuerunt in Ostrogothiâ inferiore, proùt videtur sentire Thomellus. Nam Hernac contrà Walamerem fundavit castrum, quod nunc dicitur Hornaing. Walameris verò apud Walers quiescebat, proùt dictum est. SIGEBERTUS. Anno Domini CDLVIII, Meroveco, Francorum rege, mortuo, Hildericus filius ejus regnavit annis viginti sex. Qui insolenter, luxuriosè et nequiter vivens, Franci anno quarto deturbant à regno. Qui, datâ aurei medietate amico suo Widiomaro, quod esset signum revocationis suæ, si aliquandò intercederet reconciliatio, apud Basinum, regem Thuringorum,

(1) Au lieu de ces mots, *insigniens contrà Hernac fundasse fertur,* qui se lisent dans nos deux manuscrits, on lit dans Sigebert, *dedit repetendæ libertatis.*

autres peuples un exemple insigne pour recouvrer leur indépendance. En la même année, Marcien étant mort, Léon lui succéda et régna seize ans. Celui-ci requit l'avis particulier de chaque père sur le concile de Chalcédoine, et les trouvant tous unanimes, il reconnut et observa fidèlement ce concile. Il fit un traité avec Walamer, roi des Ostrogoths, et reçut en otage Théodoric, neveu de Walamer, et âgé seulement de huit ans. Hernac, fils d'Attila, roi des Huns, voulant obliger par la guerre les Ostrogoths qu'il regardait comme des transfuges, à rentrer sous sa domination, fondit sur Walamer, qui vainquit les Huns, et les força de se retirer au fond de la Scithie. L'AUTEUR. Ces guerres des Ostrogoths contre les Huns eurent lieu dans l'Ostrogothie inférieure, comme paraît le croire Thomellus. En effet, Hernac, pour s'opposer à Walamer, bâtit le château qui porte aujourd'hui le nom de Hornain (1): quant à Walamer, il séjournait à Walers (2), ainsi qu'il a été dit. SIGEBERT. En l'an du Seigneur 458, Mérovée, roi des Francs, étant mort, Childéric son fils lui succéda, et régna vingt-six ans. Comme il vivait dans la licence, dans la débauche et la perversité, les Francs le chassèrent du trône la quatrième année de son règne. Mais ayant donné la moitié d'un auréus à son ami Widiomare, pour signe de son rappel, si jamais il pouvait se réconcilier avec ses sujets, il se tint huit ans caché dans la Cour de Basin, roi des Thuringes. Les Francs se choisirent alors pour roi Ægidius, duc des Romains. Huit ans après, Ægidius opprimant les Francs outre mesure, Widiomare s'aper-

(1) Village près et au couchant de Walers.

(2) Village à 2 l. N. O. de Valenciennes.

latuit annis octo; Franci verò Ægidium, ducem Romanorum, regem sibi præficiunt. Anno consequenter octavo, Ægidius cùm Francos opprimeret graviùs justo, perpendens Widiomarus Francos pœnitere super ejecto Hilderico, revocat eum, clàm misso divisi aurei signo; egitque ut, ejecto Ægidio, ille restitueretur in regno. Basina, uxor Basini, regis Thuringorum, relicto viro suo, ad Hildericum venit. Quam ille uxorem duxit, et ex eâ Ludovicum genuit. Remigius Remorum constituitur episcopus. Ostrogothi, duce Thuidemere, Suevos bello vincunt, et Hunnimundum regem eorum capiunt, sed posteà liberum eum remittunt. Eodem tempore regnavit Arturus. Anno Domini CDLX, Dintzich filius Attilæ, Hunnorum rex, Ostrogothos iterùm bello provocat. A quibus Hunni ità sunt devicti, ut eis posteà semper Ostrogothi fuerint terrori.

CAPITULUM VI.

De Alberico rege, filio Clodii, regis Francorum.

Ex historiâ HUGONIS.

ALBERICUS junior, filius Clodii, tantæ subtilitatis et industriæ, audaciæ et probitatis extitit, quòd Merovingos, qui sibi regnum abstulerant, pluries in bello campali devicit. Hic in silvis ut plurimùm,

çut que ceux-ci se repentaient d'avoir chassé leur roi Childéric; il le rappelle donc en lui envoyant secrètement la moitié de l'auréus laissée entre ses mains, et fait si bien, qu'Ægidius est expulsé à son tour, et Childéric rétabli sur le trône. Basine, femme de Basin, roi des Thuringes, ayant quitté son mari, vint trouver Childéric, qui la prit pour épouse, et de laquelle il eut Ludovic (Clovis). Remi est institué évêque de Reims. Les Ostrogoths, sous la conduite de Thuidemer, défont les Suèves à la guerre, et font prisonnier leur roi Hunnimond, qu'ils remettent ensuite en liberté. En ce tems-là régnait Arthur. En l'an du Seigneur 460, Dintzich fils d'Attila, roi des Huns, déclare de nouveau la guerre aux Ostrogoths, qui remportent sur lui une telle victoire, qu'ils furent toujours depuis un sujet de terreur pour les Huns.

Observation. *L'auréus* était une pièce d'or qui, sous Auguste, avait valu plus de 20 francs, et, sous Domitien, n'en valait pas 18.

CHAPITRE VI.

Du roi Albéric, fils de Clodion, roi des Francs.

Histoire de Hugues de Toul.

Albéric-le-Jeune, fils de Clodion, fut doué d'une si grande habileté et d'une si grande adresse, de tant d'audace et de bravoure, qu'il vainquit plusieurs fois en rase campagne les Mérovingiens, qui l'avaient dé-

morabatur, diis deabusque immolabat assiduè, etiàm sectam paganicam renovavit, sperans quod dii regnum sibi redderent : nam à Marte et à Jove habuerat in responsis, quòd regnum sibi vel suæ proli penitùs et abundantiùs restitueretur. Ratione cujus responsionis sperando quod citò deberet contingere, magnam gentem sibi congregavit, et civitates et castra reædificavit, utpotè civitatem Strasburgensem, quantùm ad muros et portas perpriùs destructas, Tullum et Spinallum, Mare Salitum et balnea Plumbaria juxtà Spinallum reædificavit. In silvâ Vogiensi castrum in quodam monte, in memoriam patris sui, à fundamentis fortissimum construxit. Aras plures et templa diis suis in regno Austrasiorum, versùs montes Assaticos in silvis superioribus, in medio verò regni in silvis Ardennæ aram et castrum Namurcii, aram Mercurii, quæ nunc castrum Sampsonis appellatur, à fundamentis renovavit; et quamplurima alia castra super montes quasi inaccessibiles instauravit. In parte verò inferiori, id est, silvâ Carbonariâ, aras et templa et castra quamplurima resarcivit, utpotè castrum Castriloci, et ibidem turrem quadratam fundavit suo nomine vocitatam; puteum in medio montis effodi præcepit. Hic Albericus aram Minervæ suprà montem, qui nunc à christianis mons sancti Aldeberti, et tunc mons Alberici dicebatur, reparavit. Item aliam aram in alio monte propinquo, qui dicitur et Alberici mons, noviter instituit, et nunc à christianis dicitur gallicè *Houppe d'Albermont* (1). Item in

(1) Li Houppe d'Albermont, *mss. de St.-Germ.*

pouillé de son royaume. Il fesait sa demeure la plus ordinaire dans les bois, et immolait continuellement des victimes aux dieux et aux déesses. Il renouvela aussi une secte du paganisme, dans l'espoir que les dieux le rétabliraient dans ses états. Il avait en effet obtenu de Mars et de Jupiter des réponses qui lui promettaient pour lui et pour ses descendans, son royaume dans son entier et avec tous ses accroissemens. Cet oracle lui persuadant qu'il était à la veille d'être rétabli, il rassembla un grand nombre d'hommes, et se mit à rebâtir les villes et les châteaux ruinés, telles que les villes de Strasbourg, dont les murs et les portes avaient été depuis long-tems abattus, Toul et Epinal, Marsal et les bains de Plombières qui sont près d'Epinal. Il éleva à la mémoire de son père, dans la forêt des Vosges, et sur une montagne, un château très-fort; et bâtit plusieurs autels et plusieurs temples à ses dieux dans le royaume des Austrasiens, du côté des monts *assatiques*, au milieu des forêts supérieures; et dans le cœur de ses états il construisit au milieu de la forêt des Ardennes, l'autel et le château de Namur; il restaura aussi depuis ses fondations l'autel de Mercure, qui porte aujourd'hui le nom de château de Samson. Il rétablit en outre quantité d'autres châteaux sur des montagnes presque inaccessibles. Dans la partie inférieure de ses états, c'est-à-dire dans la forêt Charbonière, il releva un grand nombre d'autels, de temples et de châteaux, tels que le château de *Castrilocus*, où il fit bâtir une tour carrée à laquelle il donna son nom, et creuser un puits au milieu de la montagne. Il répara un autel de Minerve élevé sur une montagne, qui est appelée aujourd'hui par les chrétiens la montagne de saint Aldebert, mais qui alors

silvâ Visconiæ fundavit aram ; et castrum, suo proprio nomine designatum, ordinavit juxtà Marcisium, trans fluvium Scaldi, in silvâ Visconii. Hic Merovingos ipsum interficere et terram suam destruere molientes in silvâ Carbonariâ, auxilio Saxonum subfultus, bis defecit (1) in paludibus videlicet quæ nunc Muevin, id est, Merovingi, juxtà Castrilocum, et Mirewant (2), juxtà Condatum, nuncupantur. Undè Merovingii diis silvarum victoriam applicantes, per longum tempus quieverunt. Hic Albericus à Merovingis incarminator appellabatur invidiosè, ex eo quòd ab eis devinci non poterat, et in silvis commorans ab eodem sæpiùs vincebantur. Hic ex uxore propriâ multos generavit filios, inter quos Waubertus primò genitus in Austrasiorum regno successit, et terras patris Alberici atque ejus avi Clodii potenter contrà Merovingos defensavit. Tandem Albericus confectus senio mortuus est, et, more sarracenico, super quemdam montem in territorio nivernensi (3) sepelitur, in quo arbores magnæ transplantatæ sunt : tunc ara, sed nunc Coma seu Huppa (4) Alberici ab incolis appellatur.

(1) Bis devicit. *mss. de St.-Germ.*

(2) Mirelbaut. *Id.*

(3) Rerinensi. *Id.*

(4) Tunc ara, sed nunc ara Cornu seu Varppa etc. *Id.*

portait le nom d'Albéric. De même il rebâtit à neuf un autre autel sur une autre montagne voisine, nommée également la montagne d'Albéric, et désignée par les chrétiens sous le nom français de Houppe d'Albermont. De même il fonda un autel dans la forêt de Vicogne (1), et édifia près de *Marcisius*, au-delà de l'Escaut, et toujours dans la forêt de Vicogne, un château auquel il donna son nom (2). Le même Albéric défit deux fois, avec le secours des Saxons, au milieu des marais qui sont appelés aujourd'hui Muévins, c'est-à-dire Mérovingiens, près de *Castrilocus*, et à Mirewant, près de Condé, les Mérovingiens qui cherchaient à le tuer et à ravager ses domaines de la forêt Charbonière. Ceux-ci attribuant sa victoire aux dieux des forêts, se tinrent en repos pendant long-tems. Le même Albéric était par eux surnommé malignement l'Enchanteur, parce qu'ils ne pouvaient le vaincre, et qu'ils avaient été vaincus souvent par lui au milieu de ses bois. Albéric eut de sa femme plusieurs fils, dont l'aîné, nommé Waubert lui succéda, et défendit avec succès les domaines d'Albéric son père et de Clodion son aïeul, contre les entreprises des Mérovingiens. Enfin Albéric mourut accablé de vieillesse, et, selon l'usage des Sarrasins, fut enseveli sur une montagne du territoire de *Niverne* (3), dans un endroit où l'on a planté de

(1) Dite aussi de saint-Amand, et située entre la Scarpe et l'Escaut, au-dessus du confluent de ces deux rivières.

(2) Sans doute le château, aujourd'hui village d'Aubri, situé au nord-ouest de Valenciennes. Quant aux autres lieux, qui sont ici nommés, nous nous proposons de les faire connaître avec leurs noms modernes dans la notice géographique et topographique qui accompagnera le dernier volume.

(3) Peut-être Nivelle, ou Nervie, c'est-à-dire, Tournai.

CAPITULUM VII.

De Theudemere rege Ostrogothorum (1).

Anno Domini cdlxii, Hilarius romanæ ecclesiæ quadragesimus quartus præsidet. Quo jubente, Victorius cyclum anni magni conscribit. Theudemer, rex Ostrogothorum, Suevos et Scyros, in ultionem fratris occisi, usque ad internecionem debellat; et anno sequenti Theudemer, glaciali viâ transito Danubio, iterùm ibi Suevos proterit; et anno secundo consequenter Theudemer filium suum, Theodoricum, à Leone augusto sibi remitti gratulatur. Anno Domini cdlxvii, Simplicius romanæ ecclesiæ quadragesimus quintus præsidet. Hic damnavit Petrum Alexandrinum episcopum eutychianæ hæresi accusatum. Anno sequenti, Mamertus episcopus Viennensis claruit, qui letanias ante ascensionem Domini instituit. Postmodùm (2) à Viennensi ecclesiâ in omnes Galliarum ecclesias discurrit.

(1) *E Sigeberto.*

(2) On lit dans Sigebert : *qui letaniarum ritus à Viennensi*, etc.

grands arbres, et qui, jadis nommé autel d'Albéric, a reçu des habitans le nom de Chevelure ou de Houppe d'Albéric.

CHAPITRE VII.

De Teudémer (Théodemir) roi des Ostrogoths.

En l'an du Seigneur 462, Hilaire, quarante-quatrième pape, prend le gouvernement de l'Eglise romaine. Par son ordre, Victorius d'Aquitaine établit le cicle de la grande année, c'est-à-dire le cicle pascal de 532 ans. Teudémer, roi des Ostrogoths, combat jusqu'à leur entière extermination les Suèves et les Scires, pour venger la mort de son frère. L'année suivante, ayant passé le Danube qui était gelé, il écrase une seconde fois les Suèves, et deux ans après reçoit avec joie son fils Théodoric, que lui renvoyait l'empereur Léon. L'an du Seigneur 467, Simplicius, quarante-cinquième pape, est mis à la tête de l'Eglise romaine. Ce fut lui qui condamna Pierre, évêque d'Alexandrie, qui était accusé d'eutichianisme. L'année suivante, Mamert, évêque de Vienne, se rendit célèbre en établissant les rogations, c'est-à-dire l'usage de réciter les litanies avant l'ascension de Notre-Seigneur, institution qui se répandit ensuite de l'Eglise de Vienne dans toutes les églises des Gaules.

CAPITULUM VIII.

De morte Thuidemeris et imperio Zenonis.

Anno Domini cdlxx, Theodorico, Wisigothorum rege, à fratribus suis jugulato, Eoricus regnavit annis decem et novem. Qui Eoricus Gallias occupare nisus Riothimum regem Britonum ad defensionem Galliarum, Romanis auxilio venientem, bello contrivit. Anno sequenti Remigius Remorum constituitur episcopus. Anno iterùm sequenti Thuidemer rex Ostrogothorum moritur, et Theodoricus filius ejus regno substituitur. Sigebertus. Anno Domini cdlxxiii, Leone imperatore mortuo, Zenon imperat annis decem et octo (1). Hic Zenon, anno sequenti, Theodoricum, regem Ostrogothorum, consulem ordinarium facit, quæ post imperialem dignitatem prima est dignitas; et equestrem statuam auream ante regiam illi collocat. Anno sequenti, Franci, post Wandalos et Alanos, post Gotthos et Hunnos, incessunt Gallias, non tantùm ut eas habeant direptioni, sed ut sibi sint perpetuæ habitationi. Qui, captâ Coloniâ Agrippinâ, fugato de bello duce Ægidio, multos Romanorum occidunt. Anno Domini cdlxxv, Franci Treverim civitatem super Mosellam capiunt.

(1) Sigebert dit 19.

CHAPITRE VIII.

De la mort de Teudémer et du règne de Zénon.

En l'an du Seigneur 470, Théodoric, roi des Visigoths, ayant été égorgé par ses frères, Eoric (Euric) lui succéda, et régna dix-neuf ans. Cet Euric s'étant efforcé de s'emparer des Gaules, défit dans une bataille Riothime (1), roi des Bretons, qui accourait au secours des Romains pour la défense des Gaules. L'année suivante, Remi est institué évêque de Reims. Un an après, Teudémer, roi des Ostrogoths, meurt, et Théodoric son fils lui succède. SIGEBERT. En l'an du Seigneur 473, l'empereur Léon étant mort, Zénon lui succède et gouverne l'empire pendant dix-huit ans. L'année suivante, le même Zénon fait consul ordinaire Théodoric, roi des Ostrogoths, dignité qui était la première après la dignité impériale, et lui érige une statue équestre dorée devant le palais. L'année suivante, les Francs, après les Vandales et les Alains, après les Goths et les Huns, envahissent les Gaules, non-seulement pour les piller, mais encore pour s'y former des établissemens fixes. Ils s'emparèrent de Cologne, mirent en fuite le général romain Ægidius, et tuèrent un grand nombre de ses soldats. En l'an

(1) Riothime, roi ou duc de la Bretagne gauloise, est aussi appelé Érech.

Ex historiâ Treberorum. Post mortem Valentiniani, Avitus suscepit imperium Treberorum, sub quo civitas Treberorum ludibrio patuit Francorum. Erat in urbe senator, nomine Lucius, qui habuit uxorem pulcherrimam, in quam deperiit Avitus amore turpi. Simulans igitur infirmitatem, præcepit ut omnes senatrices urbis eum visitarent. Venit inter alias uxor Lucii, et ab eo stupratam silenter domum remisit mariti. In crastino surgens Avitus dixit ad Lucium : « Pulchras habes thermas, sed frigido lavas. » Hinc Lucius indignatus urbem prodidit Francis, à quibus direpta est (1). Captam etiàm Coloniam Franci diripuêre. Sic finitum est nomen et regnum Gallorum et Germanorum, et ortum est regnum Francorum. Actor. Quæritur à quibus Francis hæc strages facta est, aut à filiis Clodii, aut à Francis filiis videlicet Merovei? Responditur, juxtà sensum historiæ, quòd à filiis Clodii, in quibus per longa tempora hujusmodi remansit denominatio, quià progenies alia non Franci sed Merovingi dicebantur.

(1) Ce trait se trouve rapporté dans l'abrégé de l'histoire de Grégoire de Tours et dans les annales de Moissac : ici, à la date de 456 ; là, à celle de 411. Dom Bouquet, qui a marqué cette dernière, veut qu'on lise *Jovinus* au lieu *d'Avitus*, mais il commet une double erreur. C'est de l'empereur Avitus qu'il s'agit ici ; proclamé le 10 juillet 455, il fut déposé en octobre 456.

475, les Francs prennent la ville de Trèves, située sur la Moselle. *Histoire de Trèves*. Après la mort de Valentinien, Avitus prit le gouvernement des Tréviriens, dont la capitale fut livrée par lui aux Francs. Il y avait dans la ville un sénateur, nommé Lucius, dont l'épouse, qui était d'une rare beauté, inspira le plus violent amour à Avitus. Celui-ci feignant d'être indisposé, ordonna que toutes les femmes des sénateurs vinssent le visiter. La femme de Lucius vint avec les autres, mais après l'avoir déshonorée, il la renvoya secrètement à la maison de son mari. Le matin, à son lever, il dit à Lucius : « Vous avez des bains » magnifiques, mais vous vous baignez dans l'eau » froide. » Lucius, indigné de cet affront, livra la ville aux Francs, qui la pillèrent. Les Francs ayant pris Cologne la pillèrent de même. Ce fut ainsi que finirent le nom et la domination des Gaulois et des Germains, et que commença le royaume des Francs. L'AUTEUR. Si l'on demande quels sont les Francs qui ont opéré cette ruine, si ce sont ceux de la race de Clodion, ou ceux de la race de Mérovée; on répondra, d'après le véritable sens de l'histoire, que ce sont les Francs de la race de Clodion, parce qu'ils conservèrent long-tems la domination de ces villes, et que l'autre race portait, non pas le nom de Francs, mais celui de Mérovingiens.

CAPITULUM IX.

De Wauberto filio Alberici, et moribus Zenonis.

HUGO TULLENSIS.

Vivente adhùc Alberico filio Clodii, uxoravit antiquiorem filiorum suorum, Waubertum videlicet, cum sorore Zenonis imperatoris, Theoderico, ejus avunculo ex parte matris, id procurante, ex quâ suscepit filios duos, videlicet Aubertum et Waubertum, quos postmodùm Zenon imperator, propter pericula Merovingorum, adduci Romam fecit; et tandem senatores stabiliuntur romanæ civitatis ab amicis Theodorici. Eodem tempore hæresis acephalorum exorta est, impugnantium tria capitula synodi chalcedonensis, sine auctorum nomine, ob quod acephali, id est sine capite, sunt vocati. De isto Zenone loquitur Hugo floriacensis, libro quinto. Zenon iste scripturam contrà fidem ecclesiasticam composuit, regnum Italiæ sibi præsumpsit et usurpavit. Quod ut sibi perenniter confirmaret, filias suas vicinis regibus copulavit, dans unam earum regi Gotthorum Alarico, et alteram regi Burgundionum Sigismundo; neptem verò suam Almabergam copulavit regi Thoringorum, Hermenfrido. Utque sibi gentem Francorum

CHAPITRE IX.

De Waubert fils d'Albéric, et de la conduite de Zénon.

HUGUES DE TOUL.

Albéric, fils de Clodion, maria, avant de mourir, son fils aîné, nommé Waubert, à la sœur de l'empereur Zénon; ce fut Théodoric, son oncle du côté maternel, qui ménagea cette alliance. Waubert eut de sa femme deux fils, Aubert et Waubert, que dans la suite l'empereur Zénon fit venir à Rome pour les soustraire au danger qui les menaçait de la part des Mérovingiens, et qui plus tard furent créés sénateurs romains par l'office des amis de Théodoric. Dans le même tems s'éleva l'hérésie des Acéphales, ainsi nommée parce qu'on n'en connaissait pas les chefs. Ces nouveaux hérésiarques rejetaient trois canons du concile de Calcédoine. Hugues de Fleury parle de l'empereur Zénon, au livre V de son histoire. Cet empereur composa un livre contre la foi, prétendit à l'empire d'Italie et l'usurpa. Pour s'en assurer la possession, il maria ses filles avec les rois voisins, donnant l'une au roi des Goths, Alaric, et l'autre à Sigismond, roi des Bourguignons. Il maria aussi sa nièce, nommée Almaberge, à Hermenfroi, roi des Thuringes. Pour former en outre une alliance avec les Francs, il fit épouser une autre de ses filles au

faceret etiàm fœderatam, regi Cidonei (1) filiam suam conjunxit matrimonio; sororem quoque suam Wandalorum regi copulavit. Primò sessionem quoque suam Ravennæ constituit, homo arianæ sectæ, et bestialem contrà catholicos viros gerens in animo crudelitatem. Sigebertus. Hôc tempore, Gensericus rex Wandalorum, successione regnandi inter filios suos ordinatâ, ut fratri suo morienti frater superstes sine controversiâ filiorum succederet, moritur. Cui succedens Honoricus filius, regnavit annis octo. Sub hoc Eugenius carthaginensis episcopus et omnis clerus ejus contrà arianam hæresim Wandalorum fortiter pro Christo agonisant. Actor. De agonisatione istâ ac Ecclesiæ multiplici persecutione loquitur Vincentius libro xxi, capitulo lxxiv et consequenter ad capitulum xcix (2), ubi immediatè antè concludit: « Tandem Honoricus, judicio Dei percussus, scatens vermibus, mirabiliter expiravit. Post quem Guntamundus annis novem super Wandalos regnat; et hic Eugenium episcopum ab exilio revocat. » Hujus temporibus, regnum Longobardorum, quod ab aliquibus italicum dicitur, habuit exordium. Anno Domini cdlxxvii, Hildericus rex Francorum Aurelianis urbem devastat. Sigebertus. Anno Domini cdlxxxi, Ægidius dux in Galliis moritur; Siagrius filius ejus substituitur. Hildericus rex Andegavis incendit, et Paulum comitem urbis perimit. Hic Hildericus et Audoacrius confœderati, Alamannos sibi subjugant.

(1) Sidonei. *mss. St.-Germ.*

(2) La fin de ce chapitre 98 est extraite de Sigebert.

roi *Cidonéus* (peut-être Childéric), et donna sa sœur en mariage au roi des Vandales. Ce fut lui qui le premier établit son séjour à Ravennes. C'était du reste un arien, qui nourrissait contre les catholiques une haine stupide et cruelle. SIGEBERT. En ce tems-là mourut Genséric, roi des Vandales, après avoir réglé entre ses fils, au sujet de la succession au trône, que le frère survivant succéderait à son frère, sans que les fils du défunt pussent s'y opposer. Honoric son fils lui succéda, et régna huit ans. Ce fut sous ce prince qu'Eugène, évêque de Carthage, et tout son clergé, souffrirent la mort pour le Christ, en s'opposant de toutes leurs forces à l'hérésie arienne des Vandales. L'AUTEUR. Il est question de ce massacre et de cette cruelle persécution dans Vincent de Beauvais, liv. XXI, chapitre LXXIV et suivans jusqu'au chapitre XCIX exclusivement. Celui qui précède se termine ainsi : « Enfin, Honoric, frappé par le jugement de Dieu, mourut miraculeusement, dévoré par la vermine. Après lui, Gunthamond régna neuf ans sur les Vandales, et rappela d'exil l'évêque Eugène. » Du tems de ce prince fut fondé le royaume des Lombards, nommé aussi par quelques-uns royaume d'Italie. En l'an du Seigneur 477, Childéric, roi des Francs, saccage Orléans. SIGEBERT. En l'an du Seigneur 481, le duc Ægidius meurt dans les Gaules; il est remplacé par Siagrius son fils. Le roi Childéric brûle la ville d'Angers, dont il tue le comte Paul. Childéric et Odoacre s'étant réunis subjuguent les Alamans. Dans une famine qui désole la Bourgogne, le sénateur Æditius nourrit quatre mille pauvres, et pour prix de sa charité, entend une voix céleste qui lui promettait sa récompense. En l'an du Seigneur 483, Félix,

Famis tempore in Burgundiâ senator Æthicius (1), quatuor millia pauperes sustentans, cœlestis promissionis vocem audivit. Anno Domini CDLXXXIII, Felix romanæ ecclesiæ quadragesimus sextus præsidet. Anno sequenti, in Africâ, Honoratus, rex Wandalorum, in ecclesiam Dei graviùs solito efferatus, omnes Africæ episcopos quasi ad synodum convocat, et, effugatis atque exiliatis quadragentis quadraginta quatuor episcopis catholicis, ecclesias clausit, et arianis dedit, plebemque variis suppliciis afflixit. Anno Domini CDLXXXV, Hilderico rege mortuo, Ludovicus filius ejus regnat annis triginta. ACTOR. Hunc regem, quem Sigebertus vocat Ludovicum, historiæ Francorum aliæ vocant Clodoveum (2). Hic duxit uxorem Rothildem filiam Chilperici regis Burgundionum, quem Gundebaudus frater ejus peremerat, uxoremque ejus matrem scilicet Rothildis, ligato ad collum saxo, aquis immerserat. Clarent in Galliis Remigius remensis, et Principius frater ejus Suessionum episcopus, et Wedastus episcopus post attrebatensis, in Africâ Fulgentius episcopus ruspensis.

(1) Aussi nommé Æditius et Ecdétius.

(2) Ce qui suit est extrait de Sigebert.

quarante-sixième pape, est mis à la tête de l'Eglise romaine. L'année suivante, en Afrique, Honoric, roi des Vandales, plus déchaîné que de coutume contre l'Eglise de Dieu, convoque comme pour un sinode tous les évêques d'Afrique, et après avoir mis en fuite et exilé quatre cent quarante-quatre évêques catholiques, ferme les églises pour les donner aux ariens, et fait subir au peuple des supplices de tous genres. En l'an du Seigneur 485, le roi Childéric étant mort, son fils Ludovic lui succéda, et régna trente ans. L'AUTEUR. Ce prince que Sigebert appelle Ludovic, les autres histoires des Francs l'appellent Clodovée (Clovis.) Il épousa Rothilde (Clotilde), fille de Chilpéric, roi des Bourguignons, qui avait été tué par Gondebaud, et dont la femme, mère de Rothilde, avait été jetée par le même, avec une pierre au cou, dans le Rhône. Dans les Gaules florissaient Remi, évêque de Reims, Principius son frère, évêque de Soissons, et Vaast qui fut plus tard évêque d'Arras; et en Afrique Fulgence, évêque de Ruspe.

CAPITULUM X.

De baptisatione Clodovei et quibusdam accidentibus illius temporis.

SIGEBERTUS.

Anno Domini CDLXXXVII, Gelasius romanæ ecclesiæ quadragesimus septimus præsidet. Hic manichæos Romæ inventos in exilium deportari jussit, et codices eorum incendi fecit. Hic tractatus et hymnos composuit. Hic inter cetera sacramentorum præfationes et orationes cauto et limato sermone fecit. Zenon imperator regnum Italiæ donat Theodorico, Ostrogothorum regi. Hic Theodoricus Trapsillam, Gepidarum regem, et Busam, Bulgarorum regem, bello victos extinguit. Ludovicus, qui et Clodoveus, rex Francorum, Suessionis Siagrio, duci Romanorum, congreditur. Siagrius Tolosam ad Alaricum fugit, à quo Ludovico, qui et Clodoveo, reposcenti remissus peremitur. Ludovicus quidquid Galliarum sub jure erat Romanorum ad jus Francorum transfert. Theodoricus Ostrogothorum rex, cùm jam sedecim annis Ostrogothorum regnum tenuisset, à Mœsiâ egressus Italiam petiit, et Odoacrem Italiæ regem bis sibi congressum bis in fugam vertit, et Papiæ inclusum obsidet triennio. Anno Domini CDXCI, Anastasius romanæ eccle-

CHAPITRE X.

Du batême de Clovis, et de quelques événemens de ce tems.

SIGEBERT.

En l'an du Seigneur 487, Gélase, quarante-septième pontife, est mis à la tête de l'Eglise romaine. Il fit déporter les manichéens qui furent trouvés à Rome, et fit brûler leurs livres. Il composa des traités et des himnes, et nommément des préfaces pour la messe et des oraisons, qui se distinguent par un stile élégant et délié. L'empereur Zénon donne l'empire d'Italie à Théodoric, roi des Ostrogoths. Ce Théodoric vainquit et tua Trapsila, roi des Gépides, et Busa, roi des Bulgares. Ludovic ou Clodovée, roi des Francs, livre bataille près de Soissons, à Siagrius, duc des Romains. Siagrius s'enfuit à Toulouse, auprès d'Alaric, qui le livre à Ludovic ou Clodovée qui le réclamait. Ludovic réduisit sous la domination des Francs toutes les parties des Gaules qui obéissaient aux Romains. Le roi Théodoric, après avoir régné déjà seize ans sur les Ostrogoths, passa de la Mœsie en Italie, attaqua deux fois et mit deux fois en fuite Odoacre, roi d'Italie, puis le tint assiégé dans Pavie (1) pendant trois ans. En l'an du Seigneur 491, Anastase, quarante-huitième

(1) Il faut lire Ravenne.

siæ quadragesimus octavus præsidet. Huic Acatium damnatum revocare volenti multi Romanorum non communicabant. Britanni non valentes ampliùs virtutem ferre Anglorum, ut victi concessêre in jus et nomen eorum, et primus de gente Anglorum Elli et secundus Celim, alter alteri mortuo succedendo, regnaverunt apud eos per annos septuaginta. Anno Domini CDXCII, Zenone imperatore mortuo, Anastasius imperat annis viginti quinque. Anno sequenti Symmachus romanæ ecclesiæ quadragesimus nonus præsidet, ordinato contrà eum per contentionem Laurentio. Quæ res grave dissidium Ecclesiæ diù usque ad ipsa protraxit homicidia, donec tandem hanc altercationem compressit Theodorici regis, quamvis ariani, potentia, hôc æquitatis judicio obtinente, ut Symmachus papa esset, quià prior ordinatus fuerat, eique pars maxima faveret. Pro culpâ dissensionis animam Paschasii diaconi, qui pertinaciùs Laurentio faverat, aliàs magnæ sanctitatis viri, Germanus episcopus capuanus invenit in thermis in igne purgatorio positam. Hic Symmachus constituit omni dominico die vel natalitio martyris *Gloria in excelsis Deo* ad missas cantari. Quem hymnum Telesphorus septimus à Petro papâ nocte tantùm natalis Domini ad missas à se in ipsâ nocte institutos cantari instituit, et in eo ad angelorum verba quæ sequuntur adjecit. Anno Domini CDXCV, Ludovicus, qui et Clodoveus, Thuringiam sibi subjugavit. Item regnum Francorum usque ad Sequanam dilatat; demùm usque Ligerim amplificat. Anno CDXCV, Sym-

pontife, prend en main le gouvernement de l'Eglise romaine. Beaucoup de Romains refusèrent de communier avec lui, parce qu'il voulait rappeler Acace, qui avait été condamné. Les Bretons ne pouvant plus résister à la valeur des Angles, se soumirent comme des vaincus à leur domination, et prirent leur nom. Le premier de la nation des Angles qui régna sur eux fut Eli, et le second Célim (Cissa); celui-ci succéda au premier, et leurs règnes furent ensemble de soixante-dix ans. En l'an du Seigneur 492, l'empereur Zénon mourut, et Anastase, qui fut son successeur, occupa le trône pendant vingt-cinq ans. L'année suivante, Simmaque, quarante-neuvième pontife, est mis à la tête de l'Eglise romaine; mais l'archiprètre Laurent est ordonné par une faction en même tems que lui. Cet événement causa un grand schisme dans l'Eglise, et fit répandre du sang, jusqu'à ce qu'enfin Théodoric, quoique arien, comprimât par son autorité cette dissention, en rendant ce jugement équitable, savoir: que Simmaque continuerait d'être pape, par la raison qu'il avait été ordonné le premier, et qu'il avait pour lui le plus fort parti. C'est en punition de ce schisme, que Germain, évêque de Capoue, trouva plongée dans les flammes du purgatoire l'ame du diacre Paschasius, qui avait favorisé avec le plus de zèle l'archidiacre Laurent, et qui d'ailleurs était un homme d'une grande sainteté. Ce fut Simmaque qui institua l'usage de chanter le *Gloria in excelsis* à la messe du dimanche et à celle de la nativité de chaque martir. Cette himne ne devait être chantée, d'après l'institution de Télesphore, septième pape depuis saint Pierre, que la nuit de Noël aux messes qu'il avait lui-même instituées. En l'an du Seigneur 495,

machus papa in concilio centum et quindecim episcoporum se purgat de objecto crimine, et, damnatis Petro et Laurentio, ipse quidem sedi suæ restituitur. Contentio autem usque ad cædes et homicidia inter et extrà Ecclesiam diù protrahitur. Anno Domini CDXCVIII, Ludovicus rex Francorum castrum meledunum capit. Rothildis regina orthodoxa et christiana Ludovicum regem à gentilitatis errore avocare conabatur, sed frustrà conari videbatur. ANDREAS. Clodoveus rex, anno sui regno quinto decimo, commotâ gente Francorum, Alamannis bellum intulit, sed adversariorum audaciâ suorumque strage territus, compulsus, fortissimum Deum Christianorum invocavit; mox victoriam obtinuit. Peractâ victoriâ Alamannos sibi subdidit; memorque sponsionis, ad baptismum properavit. Iter agens regressionis per Tullum oppidum ad comatam Galliam, quià volitabat tunc temporis verax fama sanctæ conversationis beati Vedasti, quem secum assumens rex pervenit Remis; quò rex à reginâ et à sancto Remigio archiepiscopo, interrumpentibus nuntiis, opperiebatur. Baptisatus est cum multâ gente Francorum ad tria fermè millia, sumpto cœlitus chrismate, sicut in vitâ beati Remigii discribitur. Clodoveus igitur in baptismo, mutato nomine, Ludovicus appellatur. Anno Domini D, collatis Ludovico, qui et Clodoveo, rege multis prædiis ecclesiæ remensi, Remigius, multâ eorum parte datâ ecclesiæ laudunensi, sedem episcopatûs ibidem constituit, primumque illùc episcopum Genebaudum constituit, et cum-

Ludovic ou Clodovée, fit la conquête de la Thuringe; il étendit ensuite le royaume des Francs jusqu'à la Seine, et enfin jusqu'à la Loire. En l'an 495 du Seigneur, le pape Simmaque se purge, dans un concile formé de cent quinze évêques, du crime qui lui était imputé, et, après la condamnation de Pierre et de Laurent, est rétabli sur le siège épiscopal. Cependant des troubles qui furent portés jusqu'aux meurtres et aux homicides continuèrent long-tems encore au dedans de l'Eglise et en dehors. En l'an du Seigneur 498, Ludovic, roi des Francs, s'empare du château de Melun. La reine Rothilde, qui était orthodoxe et chrétienne, s'efforçait de retirer le roi Ludovic des erreurs du paganisme, mais ses efforts ne paraissaient pas heureux. ANDRÉ DE MARCHIENNES. Le roi Clodovée, en la quinzième année de son règne, ayant rassemblé la nation des Francs, déclare la guerre aux Alemans. Pressé par l'audace de ses adversaires, et épouvanté du carnage qu'ils fesaient des siens, il invoqua le Dieu très-fort des chrétiens, et obtint bientôt la victoire. Par cette victoire la nation des Alemans tomba sous sa domination. Se souvenant alors de sa promesse, il se hâte de recevoir le batême. En passant par la ville de Toul, à son retour dans la Gaule chevelue, comme le bruit de la sainte prédication du bienheureux Vaast retentissait alors de tous côtés, il l'emmena avec lui à Reims, où il était attendu par la reine et par l'archevêque saint Remi. Ce fut là qu'il reçut le batême avec trois mille Francs environ, après que le saint chrème lui eut été envoyé du ciel, ainsi qu'il est rapporté dans la vie de saint Remi. Clodovée changea de nom à son batême, et prit celui de

dem in fornicationem cum suâ quondàm uxore prolapsum, sed septennali pœnitentiâ punitum et purgatum, et de reclusione, divino jussu, eductum, sedi suæ restituit.

CAPITULUM XI.

De morte Rancharii atque Reginaldi regis cameracesii, et quibusdam eventibus illius temporis.

Ex chronicis Balduini *et* Almerici.

Clodoveus Rancharium, regem Cameracesii, bello invasit. Qui potenter se pluries defendens damna gravia Merovingis intulit. Civitates et castella sibi, ut prætendebat, debita jure paterno, devastans usque Suessionas partes edomuit. Tandem à Merovingis quibusdam sibi servientibus proditoriè captus, unà cum duobus fratribus, Richerio atque Remerio, ad præsentiam Clodovei ducti. Qui Clodoveus manu propriâ ipsos interfecit, posteritatem eorum persequens, quos reperire valuit necans, ceteros effugando, credens progeniem Clodii regis totaliter annullare.

Ludovic (1). En l'an du Seigneur 500, le roi Ludovic ou Clodovée, ayant donné beaucoup de terres à l'Eglise de Reims, Remi en céda une grande partie à l'Eglise de Laon, où il établit le siège de l'épiscopat. Le premier évêque qu'il y institua fut Génebaud, qui tomba en fornication avec son ancienne épouse, mais qui, après avoir été puni et purgé de sa faute par une pénitence de sept années, fut tiré de sa réclusion par l'ordre de Dieu, et rétabli sur son siège.

CHAPITRE XI.

De la mort de Rancaire et de Réginald roi de Cambrai, et de quelques événemens de ce tems.

Chroniques de Baudouin *et* d'Almeric.

Clodovée fit la guerre à Rancaire (Rainacaire) roi de Cambrai. Celui-ci se défendant avec vigueur causa de grands dommages aux Mérovingiens. Dévastant les villes et les châteaux, qu'il revendiquait comme ayant appartenu à son père, il poussa ses conquêtes jusqu'à Soissons. Enfin ayant été surpris par trahison par quelques Mérovingiens qu'il avait à son service, il fut amené avec ses deux frères Richérius et Rémérius, devant Clodovée, qui les tua tous trois de sa propre main. Poursuivant, en outre leurs fils, il massacra

(1) Tout le monde sait que ces deux appellations ne forment qu'un seul et même nom, différemment ortographié.

Item ad idem ANDREAS MARSIENENSIS *libro* I, *capitulo* XI. Clodoveus egressus ad occidentales regni sui partes, Reginaldum quondàm regem Cameraco manentem impurèque viventem, qui ex stirpe Clodionis descenderat, qui ab eâdem urbe, post Wandalorum debacchationem, Romanos excluserat, bello trucidat, anno Domini D et X. ANDREAS. Infrà quoque tempora in civitate Viennensi maximus fuit terræ motus, ubi multæ ecclesiæ et domus concussæ atque eversæ sunt. Sed et cervorum atque luporum feritas per portas ingressa, per totam urbem, anno integro, nihil metuens oberrabat; advenientibusque diebus paschalis solemnitatis, sanctus Mamertus, qui in eâ urbe erat episcopus, dùm missarum sacramentum in ipsâ vigiliâ celebraret, regale palatium intrà murum divino igne succensum est. Pavore omnibus perterritus ad ecclesiam egressis, credentibus ne hôc incendio aut urbs tota consumeretur, aut diruptâ terrâ dejiceretur, sanctus sacerdos prostratus in terrâ cum lacrymis Domini misericordiam precabatur. Penetravit cœlos munda oratio episcopi, et mox divinitùs ignis extinctus est. Peractis octo diebus paschalibus, fraternâ convocatione quamplurimos convocat Galliarum episcopos, inter quos sanctissimum metropolitanum episcopum Remigium, ut eorum tractaret consilio qualiter iram Domini imminentem mitigaret à populo; et, ut legitur in remensium Gestis pontificum, ubi sanctus senio pressus, cùm corporis premeretur imbecillitate, beatum Vedastum illùc direxit, vicariæ sollicitudinis cooperarium. Quorum communi con-

ceux de ces derniers qu'il put trouver, et força les autres de prendre la fuite; il croyait exterminer toute la race de Clodion. André de Marchiennes, *livre I*, *chapitre II*. Clodovée étant entré dans la partie occidentale de son royaume, tue à la guerre, en l'an 510, ce roi Réginald qui fesait son séjour à Cambrai, et y menait une vie déréglée. Celui-ci était de la maison de Clodion, et avait chassé les Romains de Cambrai, après l'invasion et les ravages des Vandales. Le même. En ce tems-là, un violent tremblement de terre renversa à Vienne quantité d'églises et de maisons; des cerfs et des loups furieux entrèrent par les portes de la ville qu'ils parcoururent, sans rien craindre, pendant un an entier. A l'approche de la fête de Pâques, pendant que saint Mamert, qui était alors évêque de Vienne, y célébrait la messe, la veille de cette solennité, le palais royal, bâti au-dedans des murs, brûla consumé par le feu du ciel. Le saint, troublé par la foule qui se précipitait dans l'église, dans la crainte que la ville entière ne devînt la proie des flammes, ou ne fût engloutie sous terre, se prosterna et implora à genoux, et en fondant en larmes, la miséricorde de Dieu. La prière innocente de l'évêque pénétra dans les cieux, et bientôt le feu s'éteignit par un effet du ciel. Après les huit jours des solennités pascales, il convoqua par une invitation fraternelle un grand nombre d'évêques des Gaules, et entre autres le très-saint archevêque Remi, pour chercher, d'après leurs conseils, le moyen de détourner du peuple la colère menaçante de Dieu. Mais ainsi qu'il est dit dans les Gestes des pontifes de Reims, le saint archevêque, accablé de vieillesse et d'infirmités, ne put se rendre à cette convocation, et envoya le bienheureux Vaast,

silio decretum est servare jejunium, quod triduo antè ascensionem Domini usque nunc, per Galliarum et Hispaniarum, Germanorum et Anglorum, et aliarum multarum ecclesias celebratur. Sicque terroris portenta quieverunt. Factum est prælium inter Ludovicum et Alaricum regem Gotthorum, Alarico tandem prostrato cum totâ ejus potentiâ. Sed anno sequenti confœderantur, et anno sequenti fœdus violatur, et Alaricus interficitur. Anno Domini, DXI, Hormisda romanæ ecclesiæ quinquagesimus præsidet. Hic clerum composuit, poesis erudivit (1). Theodoricus, rex Italiæ, Ibbâ comite suo contrà Francos misso, triginta millia occidit Francorum in vindictam necis Alarici et generis sui. Anno Domini DXII, prima synodus à Francis, jussu Ludovici regis, Aurelianis habita est, in quâ decernuntur multa sanctæ Ecclesiæ utilia. Eodem anno, Genovefa, virgo parisiensis, octogenaria transit ad Dominum. Anno Domini DXIII, sanctus Arnulphus, sancti Remigii in baptismo filius, in Galliâ claret. Qui post multos agones in prædicando Christum, martyrisatur in silvâ Parisiorum Aquilinâ, et à Scaribergâ, conjuge quondàm suâ, tumulatus est. Anno Domini DXIV, Ludovicus, Francorum rex, per omnes Gallias regno dilatato, et legitimè et pacificè pacato, obiit anno ætatis suæ quadragesimo quinto, regni verò trigesimo, porrò anno Anastasii imperatoris vigesimo secundo, et Pa-

(1) Presis. mss. S. Germ. On lit *psalmis* dans Sigebert, d'où ce passage paraît avoir été tiré, ainsi que la suite de ce chapitre, jusqu'au nom d'André de Marchiennes.

pour le remplacer à titre de vicaire. Le concile institua d'un commun avis, le jeûne que l'on observe encore maintenant pendant trois jours dans les églises des Gaules et des Espagnes, dans celles de Germanie et d'Angleterre et dans beaucoup d'autres. Alors cessèrent tous les prodiges qui jetaient la frayeur parmi le peuple. Dans le même tems, il se livra un grand combat entre Ludovic et Alaric, roi des Goths. A la fin Alaric fut vaincu et toute sa puissance renversée. L'année suivante les mêmes princes firent entre eux une alliance qui fut violée une année après, et Alaric fut tué. En l'an du Seigneur 511, Hormisdas, cinquantième pontife, est mis à la tête de l'Eglise romaine. Ce pape fit des réglemens pour le clergé, et se distingua dans l'explication des psaumes. Théodoric, roi d'Italie, envoie Ibba, l'un de ses comtes, contre les Francs, et en fait périr trente mille, pour venger la mort d'Alaric et de son gendre. En l'an du Seigneur 512 se rassemble à Orléans, par ordre du roi Ludovic, le premier concile qui ait été tenu par les Francs, et dans lequel on régla un grand nombre de choses utiles à la sainte Eglise. Dans la même année, Geneviève, vierge de Paris, meurt à l'âge de quatre-vingts ans. En l'an du Seigneur 513, saint Arnoul, fils de saint Remi par le batême, se rend célèbre dans la Gaule. Après plusieurs combats dans la prédication de Jésus-Christ, il est martirisé dans la forêt des Ivelines, sur le territoire des Parisiens, et enseveli par les soins de Scariberge, qui avait été sa femme. En l'an du Seigneur 514, Ludovic, roi des Francs, ayant étendu sa domination sur toutes les Gaules, gouverna son nouveau royaume selon les lois et paisiblement, puis il mourut à l'âge de quarante-cinq ans, après en avoir

risiis, in ecclesiâ Apostolorum, quam ipse construxerat, à filiis suis honorificè sepelitur. ANDREAS. Anno eodem, imperii verò Anastasii vigesimo tertio, Clotarius, qui et Lotharius, secundùm Sigebertum, filius Ludovici, compartito regno cum fratribus suis, Theodorico, Clodomero et Childeberto, regnavit annis quinquaginta. Sororem ejus Rothildem, Almaricus, filius Alarici regis Wisigothorum, à Ludovico interfecti, uxorem duxit. Lotharius sedem habuit Suessionis; Theodoricus, quoniam prudens erat consilio atque bello, sedem habuit Remis; Clodomerus Aurelianis; Childebertus Parisiis. Anno Domini DXVI, Theodoricus Clochilaïcum regem Danorum, Gallias vastantem, perimit. Anno Domini DXVII, Lotharii (1), Anastasius imperator, fulmine à Deo perculsus, periit, post quem Justinus senior, annis decem regnat. SIGEBERTUS. Boetius, annitente sibi Symmacho, cum auctoritate romani senatûs, contrà Theodoricum, regem Italiæ, tueri nititur, ab ipso exiliatur; in quo exilio librum de Consolatione Philosophiæ edidit. Anno Domini DXVIII, Theodoricus rex, frater Lotharii, ab Hermenfrido, rege Thuringorum, ad perimendum fratrem illius, Baldericum, pactione medietatis regni illius invitatus, Baldericum regem perimit. Boetius, longo exilio fatigatus, à Theodorico Gotthorum rege tandem perimitur. Anno Domini DXIX, Joannes Romanæ ecclesiæ quinquagesimus primus præsidet, ut scribit Faustus. Tempore Justini imperatoris, reverà floruit sanctus Benedic-

(1) Le mot *tertio* a été passé.

régné trente, c'est-à-dire dans la vingt-deuxième année du règne de l'empereur Anastase. Ses fils l'ensevelirent avec de grands honneurs dans l'église des Apôtres, que lui-même avait bâtie. André de Marchiennes. Dans la même année et dans la vingt-troisième du règne d'Anastase, Clotaire, que l'on nomme aussi Lothaire suivant Sigebert, fils de Ludovic, partagea le royaume avec ses frères Théodoric, Clodomir et Childebert, et régna cinquante ans. Sa sœur, nommée Rothilde (Clotilde), épousa Amalaric, fils d'Alaric, roi des Visigoths, qui avait été tué par Ludovic. Lothaire établit son séjour à Soissons; Théodoric, qui était prudent au conseil et à la guerre, établit le sien à Reims; Clodomir se fixa à Orléans, et Childebert à Paris. En l'an du Seigneur 516, Théodoric tue Clochilaïc, roi des Danois, qui ravageait les Gaules. En l'an du Seigneur 517, qui répond à la troisième année du règne de Lothaire, l'empereur Anastase est frappé de la foudre par la volonté de Dieu, et meurt, ayant pour successeur Justin l'Ancien, qui régna dix ans. Sigebert. Boèce, avec l'aide de Simmaque et du sénat romain, cherche à se défendre contre Théodoric, roi d'Italie, qui l'envoie en exil. Ce fut dans cet exil qu'il composa son traité de la Consolation de la Philosophie. En l'an du Seigneur 518, le roi Théodoric, frère de Lothaire, invité par Hermenfrid, roi des Thuringiens, à renverser le roi Baldéric, frère de ce dernier, dont il devait partager les états, tue le susdit roi Baldéric. Boèce, fatigué de la longueur de son exil, est enfin mis à mort par Théodoric, roi des Goths. En l'an du Seigneur 519, Jean, cinquante-unième pontife, est mis à la tête de l'Eglise romaine, selon Faustus. Du tems de l'empereur Justin,

tus, nigrorum monachorum pater sanctissimus. Symmachus ex consule à Theodorico, rege Italiæ, perimitur.

CAPITULUM XII.

De matrimoniis Ausberti et Wausberti, et genealogiis eorumdem et de multis eventibus hujus temporis.

Ex historiâ Balduini *et* Almerici.

His ferè temporibus, filii Wauberti, filii Alberici, filii Clodii regis Francorum, Wausbertus et Ausbertus, ex sorore Zenonis imperatoris, sub tutelâ quondàm Zenonis, Romæ senatores effecti sunt. Quibus temporibus, Franci, qui Austrasii dicuntur, contrà Merovingos bella continua gerebant; nunc Franci Merovingos, nunc è converso devincebant. Tandem consilio sapientum usi, fœdera pepigerunt, pacto tali, ut duo filii ad quos regnum Francorum, quod Austrasiorum dicitur, pertinere de jure debebat, matrimonio copularentur, Ausbertus Blictildæ filiæ Clotarii, et Wausbertus Rothildæ, filiæ Amalrici regis ex Rothilde sorore Clotarii regis Merovingorum: et ab illo tunc incœperunt Merovingi Franci, et Franci Austrasii denominari. Ab his duobus germanis processit generosa progenies atque sancta; nam

florissait saint Benoît, le très-saint père des moines noirs. Simmaque, ex-consul, est mis à mort par Théodoric, roi d'Italie.

CHAPITRE XII.

Des mariages d'Ausbert et de Wausbert, des généalogies de ces mêmes princes, et de beaucoup d'autres événemens de ce tems-là.

HISTOIRE DE BAUDOUIN ET D'ALMÉRIC.

Vers ce tems-là, Wausbert et Ausbert, fils, par la sœur de l'empereur Zénon, de Waubert, fils d'Albéric, fils de Clodion, après avoir été sous la tutèle de l'empereur Zénon, furent institués sénateurs de Rome. A la même époque les Francs, que l'on appelle aussi Austrasiens, fesaient une guerre continuelle aux Mérovingiens, et les deux partis avaient alternativement le dessus. Enfin, d'après l'avis des hommes sages, ils firent la paix entre eux, sous la condition que les deux fils, auxquels le royaume des Francs, nommé royaume des Austrasiens, devait de droit appartenir, épouseraient, savoir : Ausbert Blichilde, fille de Clotaire, et Wausbert Rothilde, fille du roi Amalric et de Rothilde, sœur de Clotaire, roi des Mérovingiens. Ce fut depuis ce tems que les Francs mérovingiens commencèrent à porter aussi le nom de Francs austrasiens. De ces deux frères descend une race généreuse et sainte : en effet, Ausbert engendra Arnold, et Arnold fut père

Ausbertus genuit Arnoldum, et Arnoldus sanctum Arnulphum, episcopum metensem; Arnulphus Ansegisum, Ansegisus Pippinum primum, Pippinus Karolum-Martellum; Karolus-Martellus genuit Pippinum secundum; Pippinus secundus genuit Karolum-Magnum imperatorem; Karolus-Magnus genuit Ludovicum-Pium; Ludovicus-Pius genuit Karolum-Calvum; Karolus-Calvus genuit Ludovicum-Balbum; Ludovicus-Balbus genuit Karolum-Simplicem; Karolus-Simplex genuit Ludovicum; Ludovicus genuit Lotharium et Karolum, ducem Lotharingiæ; Lotharius genuit Ludovicum. Hic mortuus est sine hærede, et Hugo dux, nomine Capet, usurpat regnum Francorum. Ex Wausberto etiàm sancta processit generatio : nam Wausbertus genuit Waubertum ducem et Brunulphum; Waubertus ex Bertiliâ genuit Waldetrudem et Aldegundem; Waldetrudis genuit ex Vincentio Landricum, episcopum mettensem, et Denthelinum. Qui ducatum et cuncta temporalia relinquentes, jure hæreditario, ducatus ad Aiam, quæ desponsaverat Hisdulphum, devolutus est. Hisdulphus ex Aiâ genuit Brunulphum ducem, quem Dagobertus Ablatonas interfecit, et ducatum pro majori parte ad se applicavit. Actor. Ex legendâ sancti Ydulphi reperitur oppositum. Sanctus, inquit legenda, Ydulphus ex parte sanctæ Aiæ ejus uxoris, et neptis sanctæ Waldetrudis, dux Austrasiæ inferioris, post mortem sanctæ Aiæ, sine liberis existens, operi ac provisioni ecclesiarum Lobientium se totaliter contulit, et de bonis propriis ac in ducatu acquisitis,

de saint Arnoul, évêque de Metz; Arnoul eut pour fils Anségise, qui fut père de Pepin Ier; Pepin engendra Charles-Martel, et celui-ci Pepin II, qui eut pour fils l'empereur Charlemagne; Charlemagne fut père de Louis-le-Pieux, qui eut pour fils Charles-le-Chauve, père de Louis-le-Bègue, père de Charles-le-Simple, père de Louis, qui eut pour fils Lothaire et Charles, duc de Lorraine. Lothaire engendra Louis; et celui-ci étant mort sans héritier, le duc Hugues, surnommé Capet, usurpa le royaume des Francs. De même Wausbert fut père d'une postérité à la fois sainte et illustre: car Wausbert engendra le duc Waubert et Brunulphe; Waubert eut de Bertilie, Waldetrude et Aldegonde; Waldetrude eut de Vincent, Landric, évêque de Metz, et Denthelin. Ceux-ci renonçant à leur duché et à tout leur temporel, le duché, par droit héréditaire, fut dévolu à Aia, qui avait épousé Hisdulphe. Hisdulphe eut d'Aia le duc Brunulphe, que Dagobert tua à Blaton, en s'emparant de la meilleure partie de son duché. L'AUTEUR. La légende de saint Hidulphe n'est pas d'accord avec ce qui précède. Saint Hidulphe, selon cette légende, duc de la basse Austrasie par son épouse sainte Aia, nièce de sainte Waldetrude, se trouvant sans enfans après la mort de sainte Aia, destina tous ses biens aux églises de Lobes, auxquelles il donna ses domaines propres et tout ce qu'il avait acquis dans son duché, et où il se consacra à jamais au service de Dieu. La même légende, après plusieurs autres détails, poursuit ainsi: Brunulphe, neveu de sainte Aia par la sœur de celle-ci, et fils du comte de *Templatum*, succéda, en qualité de plus proche héritier, au duché ci-dessus nommé, et fut tué dans la suite à Blaton par le roi Dagobert. Brunulphe laissa

dictas perfecit et dotavit ecclesias, et in eisdem divino cultui se ipsum perpetuò mancipavit. Et sequitur post multa : Brunulphus verò, sanctæ Aiæ nepos ex sorore, filius comitis templatensis, jure propinquitatis, in dicto successit ducatu ; quem Dagobertus, rex Ablatonas, postmodùm interfecit. Reliquit autem Brunulphus tres filios orphanos et unicam filiam, ducatu pro majori parte ad Dagobertum applicato. Post cujus Brunulphi mortem, ducatu condiviso, comitatus qui dicitur Montensis, Alberico juniori, filio Brunulphi, devenit. Anno Domini DXX, Clodomerus, frater Lotharii regis, et frater ejus, instinctu Rothildis matris suæ, insurgunt in Sigismundum et Gundemarum, filios Gundebaudi regis, ad vindicandum necem aviæ suæ et avi sui Chilperici. In congressu, Sigismundus capitur, Godemarus fugâ elabitur. ANDREAS. Anno Domini DXXI, Clodomerus interficit sanctum Sigismundum, virum justum, pium et bonum, cum uxore et omnibus filiis suis. Post hæc Clodomerus ab Aurelianis exercitum movens, cum fratre suo Lothario, qui Suessionis residebat, Burgundias super Godemarum, fratrem Sigismundi, irruit. Burgundiones armatis congrediuntur; quos apud Viennam fugientes Clodomerus incautè subsecutus est. Inter quos cum velocissimo equo perveniens ex adversâ parte percussus, corruit et mortuus est. Anno Domini DXXIII, Theodericus, rex Italiæ, Ravennæ Joannem papam beatissimum ad se accersiens in custodiam retrusit, ubi et obiit. Post cujus obitum, justo Dei judicio, nonagesimo

orphelins trois fils et une fille unique; mais son duché fut en majeure partie saisi par Dagobert. Après la mort de Brunulphe son duché fut partagé, et le comté que l'on appelle de Mons échut à Albéric, le plus jeune de ses fils. En l'an du Seigneur 520, Clodomir, frère du roi Lothaire, attaque avec son frère, à l'instigation de Rothilde leur mère, Sigismond et Gondemar, fils du roi Gondebaud, pour venger la mort de leur grand'mère et de leur aïeul Chilpéric. Dans cette guerre Sigismond fut pris, et Gondemar n'échappa que par la fuite. André de Marchiennes. En l'an du Seigneur 521, Clodomir tue saint Sigismond, homme juste, pieux et bon, et avec lui sa femme et tous ses fils. Ensuite partant d'Orléans à la tête de son armée avec son frère Lothaire, qui résidait à Soissons, il envahit les Bourgognes et marcha contre Gondemar, frère de Sigismond. Les Bourguignons livrent bataille; mais obligés de fuir, ils sont imprudemment poursuivis par Clodomir jusqu'à Vienne. Celui-ci accourant contre eux sur un cheval rapide, est frappé d'un côté opposé; il tombe à l'instant, et meurt. En l'an du Seigneur 523, Théodoric, roi d'Italie, attirant vers lui à Ravenne le bienheureux pape Jean, le plonge dans une prison, dans laquelle le saint pontife mourut. Quatre-vingt-dix-huit jours après la mort de celui-ci, Théodoric, par un juste jugement de Dieu, succombe et meurt. Après la mort de ce roi d'Italie, Athalaric, petit-fils de ce prince par sa mère, lui succède dans le royaume d'Italie et des Ostrogoths, qu'il occupa pendant huit ans. En l'an du Seigneur 524, Félix, cinquante-deuxième pontife, est mis à la tête de l'Eglise romaine. Pendant que la reine Rothilde séjournait à Paris, où elle élevait ses petits-fils après la mort de Clodomir

octavo die, interiit rex, et mortuus est. Theoderico rege Italiæ mortuo, Athalaricus, Theoderici ex filiâ nepos, in regno Italiæ et Ostrogothorum succedens, regnat annis octo. Anno Domini DXXIV, Felix romanæ ecclesiæ quinquagesimus secundus præsidet. Intereà, dùm Rothildis regina Parisius moraretur, nepotesque suos, filios Clodomeri nutriret, ut regno sublimaret, Hildeberto habito cum Lothario fratre consilio, dolosè miserunt ad reginam, dicentes: « Mitte nobis nepotes nostros, ut per nos intro« mittantur in regnum. » Quæ gavisa, dolum illorum ignorans, pueros misit. Quos acceptos, cultris in axillis eorum infixis necaverunt; equis ascensis recesserunt; regnum Clodomeri inter se diviserunt. Regina dolens, compositis feretro corpusculis puerorum, Parisiis in ecclesiam Sancti Petri tumulavit. Post, Hildebertus et ejus nepos Theodebertus, commoventes exercitum, et contrà Lotharium ire disponunt, et ipsum nitentes interficere, in sylvam solus profugit, totam spem suam in Deo transfundens, qui meritis sancti Martini ac sanctæ Rothildis salvus evasit; et pace tandem fœderati, ad propria quisque regreditur. SIGEBERTUS. Anno Domini DXXVII, Bonifacius ecclesiæ romanæ quinquagesimus tertius præsidet. Justinus, Justiniano, suo ex sorore nepote, in regno substituto, moritur: Justinianus imperat annis triginta octo. Anno Domini DXXVIII, Cassiodorus senator posteà monachus, Arator poeta, Priscianus grammaticus, Victor capuanus episcopus, qui cyclos paschales scribens, Victorii errores redarguit;

leur père, pour les porter ensuite sur le trône, Childebert et Lothaire son frère tinrent conseil entre eux, et députèrent à la reine pour la tromper et l'engager à leur envoyer ses petits-fils, qu'ils voulaient établir dans le royaume de leur père. La reine réjouie de cette nouvelle, et sans soupçonner la fraude, envoya les enfans. Mais aussitôt que leurs oncles les eurent en leur pouvoir, ils les assassinèrent en leur plongeant des couteaux dans les aisselles, puis montèrent à cheval, se retirèrent, et enfin se partagèrent entre eux le royaume de Clodomir. La reine affligée fit enfermer les corps de ses petits-fils dans un cercueil, et les ensevelit à Paris dans l'église de Saint-Pierre. Plus tard Childebert et son neveu Théodebert lèvent une armée, et s'apprêtent à marcher contre Lothaire; mais tandis qu'ils cherchent à le tuer, il s'enfuit seul dans une forêt, et tournant vers Dieu tout son espoir, il échappe sain et sauf à leurs coups par les mérites de saint Martin et de sainte Rothilde. Ensuite ils font la paix entre eux, et rentrent chacun dans leurs terres. SIGEBERT. En l'an du Seigneur 527, Boniface, cinquante-troisième pontife, gouverne l'Eglise de Rome. Justin meurt, après s'être désigné pour successeur Justinien, son neveu par les femmes. Justinien règne trente-huit ans. En l'an du Seigneur 528, Cassiodore, sénateur et depuis moine; le poète Arator; le grammairien Priscien; Victor, évêque de Capoue, qui réforma le cicle pascal de Victorius; Grégoire, évêque de Langres; Nicet, évêque de Trèves; et Domitien, évêque de Tongres, jouissent d'une grande célébrité. En l'an du Seigneur 530, les Francs enlèvent des mains d'Athalaric toute la partie des Gaules que son aïeul Théodoric, roi d'Italie, avait possédée. Jean, cinquante-quatrième pontife, est mis

Gregorius lingonensis, Nicetius treverensis, Domitianus tungrensis, florent. Anno Domini DXXX, Franci extorquent de manu Athalarici quidquid Galliarum avus ejus, Theodoricus, rex Italiæ, tenuerat. Joannes, quinquagesimus quartus romanæ ecclesiæ præsidet. Anno Domini DXXXI, Vedastus primus Attrebatensium episcopus ordinatur à sancto Remigio. Anno Domini DXXXII, Justinianus imperator libros legum romanorum abreviavit in uno volumine, quod Justinianum vocatur. Et consequenter post, anno sequenti, Justinianus imperator Constantinopoli ecclesiam Sanctæ Sophiæ incomparabili opere exædificat. Anno Domini DXXXIV, Silverius romanæ ecclesiæ quinquagesimus quintus, à Theodato substituitur. Belisarius contrà Theodatum mittitur; Theodatus à Gothis extinguitur. Silverius quià Anthymium revocare noluit, exiliatus defecit. Super Ostrogothos, Erarico perempto, Totila, qui et Balduilla, super Ostrogothos regnat annis decem. Qui mox Italiam invadit, et sibi subjicit. Anno Domini DXXXV, Vigilius romanæ ecclesiæ quinquagesimus sextus præsidet.

à la tête de l'Eglise romaine. En l'an du Seigneur 531, Vaast, premier évêque d'Arras, est ordonné par saint Remi. En l'an du Seigneur 532, l'empereur Justinien réduit les lois romaines en un seul volume, qui est appelé le Code de Justinien. L'année suivante, il bâtit à Constantinople l'admirable église de Sainte-Sophie. En l'an du Seigneur 534, Silvérius, cinquante-cinquième pontife, est mis par le roi Théodat à la tête de l'Eglise romaine. Bélisaire est envoyé contre Théodat, qui est mis à mort par les Goths. Silvérius est envoyé en exil, où il mourut, parce qu'il refusa de rappeler Anthime. Eraric ayant été tué, Totila, dit aussi Balduilla, règne dix ans sur les Ostrogoths. Bientôt celui-ci envahit l'Italie et la subjugua. En l'an du Seigneur 535, Vigile, cinquante-sixième pontife, prend en main le gouvernement de l'Eglise romaine.

CAPITULUM XIII.

De vitâ sancti Wauberti, et quibusdam eventibus illius temporis.

Vaubertus igitur, ex regali Francorum stirpe progenitus ex parentibus paganis, educatus per sanctum Wedastum et Remigium, in Tullo est baptisatus, et in fide sufficienter eruditus, virtutibus plenus, Domini præcepta complectens, ecclesiæ evangelicis consiliis, proùt facultas suppetebat, omnimodò se subdidit. Operibus misericordiæ sollicitus insistens, Domino assiduè serviens, contrà paganos sæviens, militiam suam, tanquàm Christi athleta, comprobabat. Vitam cælibem per temporum longa curricula perducens, tandem vinculis matrimonialibus circumligandus, sororem Bertarii, regis Thuringorum, Berthiliam nomine, in conjugem suscepit. Qui postmodùm de virtute in virtutem ascendentes, opera operibus contexentes, continuè merita meritis cumulârunt. Jejuniis, eleemosynis et orationibus intenti, ecclesiarum parochialium fabricationibus et earum dotationibus, sic tempus expendentes, soli Deo placere cupiebant; sicque factum est, Domino disponente, quòd per multa annorum curricula prole privarentur. Sed tandem orationibus et meritis eorum, à largo datore, qui gratiam dat omnibus affluenter et

CHAPITRE XIII.

De la vie de saint Waubert, et de quelques événemens de ce tems-là.

Waubert, issu du sang royal des Francs et de parens idolâtres, fut élevé par saint Vaast et saint Remi. Lorsqu'il eut reçu le batême à Toul, et qu'il fut suffisamment instruit des vérités de la religion, il se montra doué de toutes les vertus; remplissant fidèlement tous les préceptes du Seigneur, il se soumit entièrement, autant que ses moyens le lui permettaient, à tous les commandemens évangéliques de l'Eglise. S'appliquant avec ardeur aux œuvres de miséricorde, servant assiduement le Seigneur, sévissant contre les païens, il fesait son service comme un véritable athlète de Jésus-Christ. Il garda long-tems le célibat; mais enfin s'étant engagé dans les liens du mariage, il épousa Berthilie, sœur de Berthaire, roi des Thuringes. Les deux époux fesaient tous les jours des progrès dans la vertu, et multipliant de plus en plus leurs bonnes œuvres, amassaient continuellement de nouveaux mérites. Appliqués aux jeûnes, aux aumônes et à la prière, ainsi qu'à la construction et à la dotation d'églises paroissiales, ils employaient tout leur tems en ne cherchant à plaire qu'à Dieu seul. Néanmoins il arriva, sur l'ordre de Dieu, qu'ils furent long-tems sans avoir d'enfans; mais enfin ils méritèrent, à force de prières et de sainteté, d'obtenir du souverain Rémunérateur,

non improperat, prolem sanctam impetrare meruerunt, videlicet sanctam Waldetrudem et sanctam Aldegundem, de quibus, annuente gratiâ Dei, de singulis sigillatìm quæ reperi pertractabo. Hic sepelitur in Curtisorrâ (1) et à nonnullis sanctus et uxor sancta, propter multitudinem miraculorum ab ipsis factorum, reputantur. Actor. Legi in quâdam legendâ sancti Wandregisili, tres fuisse Waubertos consequenter ex eâdem generatione progenitos, computato Wauberto senatore; quare apparet quòd historiæ prætermittunt unum de quo non faciunt mentionem: verùm quià nihil reperi de illo tertio, qui medius potest dici, nihil de eo scripsi, nec ipsum in genealogiâ principum annotavi. Supplico tamen humiliter benevolo correctori, quatenùs, si sic fortè reperiat, et aliquid de ejus vitâ et actibus inveniat, huic collectioni notare dignetur. Andreas. Anno Domini DXLII, Lotharius et Childebertus fratres, obsessâ in Hispaniis Cæsaraugustâ, civibus Deum orantibus, et circumlatâ Vincentii martyris tunicâ, acceptâ ab eis pro munere ipsius martyris stolâ, redeunt, acquisitâ Hispaniæ parte maximâ. Construxerunt autem ecclesiam in suburbio urbis Parisiacæ in honore beati Vincentii martyris, quæ nunc Sancti Germani dicitur, et prædictam beati martyris stolam posuerunt. Lotharius, rex Francorum, rebellantes contrà se Saxones et auxiliantes eis Thuringos gravi pugnâ et excidio perdomuit. Obiit sanctus Medardus

(1) Cartisorca. *mss. St.-Germ.* Il faut lire *Castri-loco*, qui est Mons en Hainaut.

qui donne abondamment la grace à chacun sans la reprocher jamais, une sainte postérité; savoir, sainte Waldetrude et sainte Aldegonde, desquelles, avec la permission de Dieu, je rapporterai séparément la vie, telle que j'ai pu me la procurer. Waubert est enseveli à Castrilocus, et passe, ainsi que son épouse, aux ieux de quelques personnes pour des saints, à cause de la multitude des miracles par eux opérés. L'Auteur. J'ai lu dans une légende de saint Wandrille qu'il avait existé trois Waubert issus de la même famille, en comptant dans ce nombre Waubert le sénateur; d'où il paraît que les histoires en oublient un, puisqu'elles ne font mention que de deux personages de ce nom. Mais comme il m'a été impossible de découvrir aucun renseignement relativement à ce troisième Waubert, qu'on peut appeler le moyen, je n'ai rien écrit à son sujet, et ne l'ai pas même fait entrer dans la généalogie des princes. Je supplie néanmoins tout correcteur bénévole, qui parviendrait à recueillir quelques traits de la vie ou des actions de ce dernier, de les annoter dans ce recueil. André de Marchiennes. En l'an du Seigneur 542, les frères Lothaire et Childebert ayant assiégé Saragosse en Espagne, les citoyens de cette ville se mettent à prier Dieu, et portent autour de leurs murailles la tunique de saint Vincent martir. Les deux princes reçoivent d'eux en présent l'étole du même saint, et rentrent dans leurs états, après avoir conquis la plus grande partie de l'Espagne. Ils bâtirent à leur retour dans le faubourg de la ville de Paris, en l'honneur de saint Vincent, martir, une église qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Germain, et y déposèrent l'étole dont nous venons de parler. Lothaire, roi des Francs, subjugue après un sanglant combat les

Noviomensis episcopus, et Lotharius rex honorificè sepultum ecclesiam super eum fabricat. Childericus rex moritur, et in ecclesiâ Sancti Vincentii Parisius, quam ipse ædificaverat, sepelitur. Porrò monarchia totius regni Francorum cedit fratri ejus Lothario. SIGEBERTUS. Maurus, sancti Benedicti discipulus, in Galliâ claret. Anno Domini DXLIII, Totilâ Ostrogothorum rex, captâ Româ, habitavit aliquandiù cum Romanis quasi pater cum filiis, mansuefactus, ut creditur, sancti Benedicti meritis. Anno Domini DXLVI, Vigilius papa exiliatur; Narses patricius romanus, auxiliantibus sibi Longobardis, Totilam, regem Ostrogothorum, perimit, Ostrogothorum gente usque ad internecionem deletâ. Ità illud regnum Gotthorum, quod, ut ait Jordanis, per annos circiter duo millia quadringentos duraverat, defecit in Ostrogothis; sed in Wisigothis in Hispaniâ regnantibus incolume remansit. Sed Theias regnum Ostrogothorum resuscitare nisus, regnavit solùm annis duobus. Anno sequenti regnum Gepidarum etiàm penitùs est destructum. Anno Domini DL, Theodebertus rex obiit, cui Theodebaldus filius ejus succedit. Quo post modicum tempus mortuo, regni ejus hæres fit cognatus ejus Lotharius. SIGEBERTUS. Anno Domini DLI, quinta synodus universalis Constantinopoli celebratur, in quâ epistola quæ Ibæ dicitur, erroris plena reprobatur, et Theodorus personam mediatoris Dei et hominum in duabus substantiis separans, ad impietatis perfidiam cecidisse convincitur. Anno sequenti, Pelagius romanæ ecclesiæ quinqua-

Saxons qui s'étaient soulevés contre lui, et les Thuringes leurs alliés. Saint Médard, évêque de Noyon, meurt, et le roi Lothaire bâtit une église sur l'endroit où il l'avait fait enterrer avec beaucoup d'honneur. Le roi Childebert meurt, et est enseveli à Paris dans l'église de Saint-Vincent, qu'il avait lui-même construite. Alors tout le royaume des Francs passa sous la puissance de Lothaire. SIGEBERT. Maur, disciple de saint Benoît, est célèbre dans la Gaule. En l'an du Seigneur 543, Totila, roi des Ostrogoths, ayant pris Rome, habita quelque tems avec les Romains, comme un père avec ses enfans, adouci, comme on le croit, par les mérites de saint Benoît. En l'an du Seigneur 546, le pape Vigile est exilé. Narsès, patrice romain, tue le roi des Ostrogoths avec le secours des Lombards, et la nation des Ostrogoths est entièrement détruite. Ce fut ainsi que ce royaume des Goths, qui, au rapport de Jornandès, avait duré deux mille cinq cens ans environ, finit chez les Ostrogoths; mais chez les Visigoths qui régnaient en Espagne, il se conserva dans son entier. Théias, qui s'efforça de faire revivre le royaume des Ostrogoths, ne régna que deux ans. L'année suivante fut également détruit le royaume des Gépides. En l'an du Seigneur 550, arriva la mort du roi Théodebert, à qui succéda Théobalde son fils. Celui-ci étant mort quelque tems après, Lothaire, son grand-oncle, hérita de son royaume. SIGEBERT. En l'an du Seigneur 551, se rassemble à Constantinople le cinquième concile général, dans lequel la lettre dite d'Ibas, qui est pleine d'erreur, est condamnée, et Théodore, qui séparait en deux substances la personne du Médiateur de Dieu et des hommes, est convaincu d'être tombé dans une impiété perfide. L'année sui-

gesimus septimus præsidet. Hic incriminatus de morte Vigilii papæ, tenens sanctum evangelium et crucem Domini, jurejurando satisfecit. Anno Domini DLIV, Rothildis regina moritur.

CAPITULUM XIV.

De Boetio philosopho et eventibus sui temporis.

SIGEBERTUS.

Eo tempore, Trasamundus, rex Wandalorum, in Africâ clausis catholicorum ecclesiis, ducentos viginti episcopos exiliavit, ergà quos Symmachus papa manum suæ liberalitatis benevolè exercuit. Hâc persecutione Fulgentius episcopus sanctitate, sapientiâ et scientiâ, stylo et facundiâ præclarus, multa ab arianis pro verâ fide perpessus, diuturno in Sardiniam exilio maceratur. Ceterùm in Africâ Olympus quidam, dùm in balneis sanctam Trinitatem blasphemaret, ignito jaculo cœlitùs veniente visibiliter combustus est. Constantinopoli dùm Deuterus arianus episcopus Barbam quemdam baptisaret, et malè distinguens Trinitatem diceret: « Baptiso te, Barba, « in nomine Patris per Filium in Spiritu Sancto, » aqua disparuit. Alamindarus, rex Sarracenorum ab orthodoxis baptisatus, cùm eum vellent eutychiani seducere, refellit eos hâc fabulosâ inductione, dicens:

vante Pélage, cinquante-septième pontife, est mis à la tête de l'Eglise romaine. Accusé de la mort du pape Vigile, il se purgea de ce crime en jurant sur les saints Evangiles et sur la croix du Seigneur. En l'an du Seigneur 554, mourut la reine Rothilde.

CHAPITRE XIV.

Du philosophe Boèce, et des événemens de son tems.

SIGEBERT.

En ce tems-là, Trasamond, roi des Vandales, en Afrique, ayant fermé les églises des catholiques, exila deux cent vingt évêques, envers lesquels le pape Simmaque exerça avec bienveillance sa générosité. Par suite de cette persécution, l'évêque Fulgence, illustre par sa sainteté, par sa sagesse, par ses connaissances, par son stile et par son éloquence, après avoir souffert mille tourmens de la part des Ariens pour la cause de la vraie foi, supporte un long exil dans la Sardaigne. En Afrique un nommé Olimpe, tandis qu'il blasphémait dans le bain contre la sainte Trinité, est frappé d'un trait enflammé qui tombait du ciel, et est à l'instant consumé. A Constantinople, pendant que Deutère, évêque arien, batisait un nommé Barba, et expliquait mal la Trinité, en disant : « Je te batise, » Barba, au nom du Père par le fils dans le Saint-» Esprit », l'eau disparaît. Alamindare, roi des Sar-

quòd litteras receperit, Michaelem archangelum mortuum esse; illisque respondentibus, hoc impossibile esse, cùm angeli sint impassibilis naturæ; «Quomodo ergò, inquit, secundùm vos, nudus cru-«cifixus est Christus, nisi duarum naturarum esset, «quandò quidem nec angelus mortuus est?» Hôc etiàm tempore Gibrianus Scotus cum fratribus et sororibus in Galliam peregrinatus, urbem remensem et vitâ et morte suâ illustravit. Genovefa virgo parisiensis, octogenaria ad Dominum transit. In Alexandriâ multi utriusque sexûs arrepti à dæmone repentè quasi canes latrabant. Actor. Floruerunt his temporibus Lauduni sanctus Genebaudus, Leonardus lemovicensis, Romæ Symmachus patricius et Boetius. De primo Boetio loquitur Vincentius libro XXII capitulo XV. Boetius quoque multa composuit. Tempore namque ejus, ut legitur, exorta est hæresis de Trinitate; sed ipse congregatâ omnium synodo se substraxit, ne sibi propter facundiam eloquentiæ causæ imponeretur agendæ. Ob quam causam cùm suspectus à christicolis haberetur, composuit contrà ipsos hæreticos de sanctâ Trinitate librum unum. Quandò autem rex Gotthorum, Theodoricus, romanam rempublicam armis invasit, Boetius plus omnibus ei restitit. Postmodùm apud eum accusatus quòd sollicitè laboraret, ut senatum et rempublicam ab ejus manibus eriperet, cum pluribus aliis proscriptus, atque in exilium missus, Papiæ incarceratus est. In carcere autem positus, quasi de gravi dolore ac rerum mutatione doleret, ut consolationis

rasins, est batisé par les orthodoxes. Comme les partisans d'Eutichès cherchaient à le séduire, il les réfuta avec cet argument qu'il imagina. Ayant prétendu qu'il avait reçu une lettre qui lui annonçait la mort de l'archange Michel, ceux-ci lui répondirent que cela était impossible, attendu que les anges étaient impassibles de leur nature. « Comment donc, » répliqua-t-il, « suivant vous, Jésus-Christ aurait-il pu être » crucifié, s'il n'eût eu deux natures, puisqu'un ange » même ne peut mourir ? » Dans le même tems encore, le Scot Gibrian ayant fait un pèlerinage dans la Gaule avec ses frères et ses sœurs, illustra la ville de Reims par sa vie et par sa mort. Geneviève, vierge de Paris, va au Seigneur à l'âge de quatre-vingts ans. Dans la ville d'Alexandrie, beaucoup de personnes des deux sexes sont tout-à-coup possédées du démon, et se mettent à aboyer comme des chiens. L'AUTEUR. En ce tems-là florissaient à Laon saint Génebaud ; Léonard à Limoges ; à Rome le patrice Simmaque et Boèce. Il est beaucoup parlé de Boèce dans Vincent de Beauvais, livre XXII, chap. 15. Boèce composa un grand nombre d'écrits. Ce fut de son vivant que s'éleva l'hérésie sur la Trinité ; mais un concile général ayant été rassemblé, il se retira, dans la crainte qu'il ne fût chargé, à cause de son éloquence, de soutenir lui-même la discussion. C'est pour cette raison qu'étant devenu suspect aux chrétiens, il a composé un traité contre les hérétiques mêmes qui expliquaient faussement la sainte Trinité. Lorsque Théodoric, roi des Goths, envahit en armes la république romaine, Boèce fut celui qui lui opposa le plus de résistance. Dans la suite, ayant été accusé de travailler secrètement pour arracher le sénat et la république des mains

medicinas tanto dolori, non tàm sibi quàm aliis quæreret, librum edidit de Consolatione Philosophiæ, ostendens gloriam et dignitatem ceteraque terrena non vera bona, sed nihil esse, et ideò nulli appetenda esse, nec de eorum amissione dolendum, vel adeptione gaudendum. Tandem verò longo exilio fatigatus ab ipso Theoderico peremptus est. Anno Domini DLXI (1) secundùm chronicam, præter hæc etiàm quæ prædicta sunt, invenitur scripsisse librum de Disciplinâ scholarium et librum de Musicâ, de Logicâ verò libros Topicorum et divisionum, libros etiàm Categoricorum, Syllogismorum et Hypotheticorum, et commenta super Aristotelis libros, et alia plura. SIGEBERTUS. Anno Domini DLXI, in Scotiâ sanctus Brendanus claruit. Anno Domini DLXIII, Lotharius rex Cramnum filium suum, diù contrà se rebellantem, et multa mala in regno suo exercentem, in Britanniâ prosecutus est; ejusque auxiliario duci Britonum, Chonobro, bello occurrit, et Chonobrum quidem peremit; Cramnum verò captum igni cum uxore et filiabus consumi fecit. Anno Domini DLXIV, Joannes romanæ ecclesiæ quinquagesimus octavus præsidet. Anno eodem, Lothario Francorum rege mortuo, Chilpericus filius ejus, compartito regno cum fratribus suis, Heriberto, Guntramno et Sigiberto, regnavit annis viginti tribus. Anno sequenti, Justiniano imperatore mortuo, Justinus minor imperat annis duodecim. Anno Domini DLXV, Narses

(1) Vincent de Beauvais, d'où tout ce passage sur Boèce est tiré mot-à-mot, marque DXXI, et avec raison, puisque Boèce a été mis à mort en 526.

de ce prince, il fut proscrit avec plusieurs autres, exilé, et emprisonné à Pavie. Dans sa prison, comme s'il eût été affligé d'une grande douleur et du changement des choses, il composa le livre de la Consolation de la Philosophie, pour chercher quelque consolation d'une si grande affliction, non pas tant pour lui que pour les autres. Il s'attacha, dans son ouvrage, à montrer que la gloire, les dignités et les autres avantages temporels n'étaient pas de vrais biens, et que toutes ces choses n'étaient rien; qu'ainsi on ne devait ni les rechercher, ni s'affliger de leur perte, ni se réjouir de leur possession. Enfin après avoir souffert un long exil, il fut mis à mort par le même roi Théodoric. En l'an du Seigneur 521, suivant la chronique, outre l'ouvrage que nous venons de faire connaître, on trouve qu'il publia un livre sur la discipline des écoliers, un autre sur la musique, et sur la logique les livres des Topiques et des Divisions, et aussi les livres des Catégories, des Sillogismes, des Hipothétiques, plus des commentaires sur les ouvrages d'Aristote, et plusieurs autres écrits. SIGEBERT. En l'an 561, saint Brendan florissait en Scotie (Irlande). En l'an du Seigneur 563, le roi Lothaire poursuit dans la Bretagne Cramne son fils, qui depuis long-tems s'était révolté contre lui, et commettait beaucoup d'excès dans son royaume. Il fit aussi la guerre à Chonobre, duc des Bretons, l'allié de son fils. Enfin il parvint à tuer ce duc, et fit consumer dans les flammes Cramne qu'il surprit, et avec lui, dans le même feu, sa femme et ses filles. En l'an du Seigneur 564, Jean, cinquante-huitième pontife, est mis à la tête de l'Eglise romaine. Dans la même année, Lothaire, roi des Francs, étant mort, Chilpéric son fils partagea son

patricius, accusatione Romanorum, patriciatu degradatur, et quià eunuchus erat, exprobrante sibi Sophiâ Augustâ, ut iret in gynæceum dividere pensa puellis, respondens talem se eidem orditurum telam, qualem ipsa, dum viveret, deponere non posset. Invitat igitur Longobardos ad possidendam Italiam. Anno Domini DLXVII, Sigebertus, rex Hunnos, partes Francorum depopulantes, in Thuringiâ bello devincit. Chilpericus, frater ejus, interim terminos illius incursat, et Remis urbem occupat; sed anno tertio Sigebertus rex fratri suo Chilperico repugnat, et Suessionis sedem ejus occupat. Theodebertum filium ejus ibi captum exiliat, Chilpericum prælio victum fugat, et terminos suos ab ejus insolentiâ liberat. Ipse uxorem ducit Brunam, filiam Athanagildi, regis Wisigothorum, quæ et Brunechildis dicta est. Hunni iterùm Sigeberto congressi, et magicis artibus penè victoriam adepti, recedunt, Sigeberto in omni vitâ ejus confœderati. Armeni fidem Christi suscipiunt. Anno Domini DLXX, sanctus Vedastus, episcopus cameracensis et attrebatensis, obiit. Anno verò sequenti, in provinciâ Aquitanorum, et pago præfatæ regionis, vocabulo Herbatiliaco, ex patre Sereno, genitrice Amantiâ, natus est venerabilis puer Amandus, qui, post ejus obitum, in abbatiâ Elnonæ solemniter tumulatur. Anno Domini DLXXV, Benedictus romanæ ecclesiæ quinquagesimus nonus præsidet. Ab hôc Gregorius ad prædicandum Anglis abire permissus; sed populo tumultuante retractus, septimus levita est ordinatus. His temporibus impe-

royaume avec ses frères, Chérébert, Gontran et Sigebert, et régna vingt-trois ans. L'année suivante, l'empereur Justinien meurt, et a pour successeur Justin le jeune, qui régna douze ans. En l'an du Seigneur 565, Le patrice Narsès est, sur l'accusation des Romains, dégradé du patriciat. Comme il était eunuque, et que l'impératrice Sophie l'outrageait, en lui disant d'aller dans un ginécée distribuer leur tâche aux jeunes filles, il répondit qu'il lui ourdirait une toile, telle que, tant qu'elle vivrait, elle ne pourrait s'en débarrasser. Effectivement il invita les Lombards à la possession de l'Italie. En l'an du Seigneur 567, le roi Sigebert défait dans la Thuringe les Huns, qui ravageaient les terres des Francs. Pendant ce tems-là, Chilpéric son frère fait des courses dans ses états, et s'empare de la ville de Reims; mais trois ans après, le roi Sigebert prend sa revanche contre Chilpéric, et se rend maître de Soissons, sa capitale. Il exile Théodebert, fils de Chilpéric, qu'il avait surpris dans la ville, met en fuite Chilpéric lui-même, qu'il défait dans un combat, et délivre ses états des incursions de ce dernier. Il épousa Bruna, fille d'Athanagilde, roi des Visigoths, nommée aussi Brunéhaut. Les Huns ayant de nouveau attaqué Sigebert, remportèrent la victoire à l'aide de leurs arts magiques, mais ils se retirèrent, et restèrent dans l'alliance de Sigebert, tant que ce prince vécut. Les Arméniens se convertissent à la foi de Jésus-Christ. En l'an du Seigneur 570, saint Vaast, évêque de Cambrai et d'Arras, meurt. L'année suivante, dans la province d'Aquiquitaine et dans le lieu dit *Herbatiliacus*, naquit le vénérable enfant Amand, fils de Sérénus et d'Amantia. Après sa mort, il fut enseveli avec honneur dans

ravit Justinianus. Chilpericus, rex Francorum, fratrem suum Sigebertum nimis et per se et per filium suum Theodebertum urget, plus quàm civili bello. Actor. His temporibus floruerunt sanctus Gregorius, lingonensis episcopus; sanctus Benedictus monachorum pater, cujus legendam descripsit sanctus Gregorius papa.

CAPITULUM XV.

De sancto Benedicto abbate.

VINCENTIUS (1).

Anno Justiniani secundo, sanctus Benedictus, cùm de loco cui Sublacus vocabulum erat, ad montem Cassinum transmigraret, ad omne bivium duo ei angeli occurrebant, viam quâ ire deberet præmonstrantes. Hujus admirabilem vitam virtutibus plenam sanctus Gregorius papa scribit in libro Dialogorum tertio (2), ubi etiàm testatur eum non aliter

(1) XXII, 54.

(2) Lisez : *secundo*.

l'abbaye d'Elnon (1). En l'an du Seigneur 575, Benoît, cinquante-neuvième pontife, est mis à la tête de l'Eglise romaine. Grégoire partit, avec son consentement, pour prêcher la foi aux Angles; mais, obligé de revenir par le peuple en tumulte, il fut ordonné septième lévite. En ce tems régnait Justinien. Chilpéric, roi des Francs, harcelle, tant par lui que par son fils Théodebert, Sigebert son frère, dont les états souffrent toutes les horreurs d'une guerre civile. L'AUTEUR. Dans le même tems florissaient saint Grégoire, évêque de Langres, saint Benoît, père des moines, dont le pape saint Grégoire a écrit la légende.

CHAPITRE XV.

De saint Benoît abbé.

VINCENT DE BEAUVAIS.

En l'an second de Justinien, saint Benoît allant d'un endroit nommé Sublac (2) au mont Cassin, était rencontré, à chaque double chemin qui se présentait devant lui, par deux anges, qui lui montraient celui qu'il devait suivre. Le pape saint Grégoire a écrit la vie admirable de saint Benoît, dans

(1) Depuis Saint-Amand. Il s'agit ici de saint Amand ou Chamant, premier évêque de Rhodès Sa fête est célébrée le 4 novembre.

(2) C'est une chaîne de rochers escarpés, appelés *subiaco* par les Italiens.

vixisse quàm decuit (1). Et dicit Gregorius in Dialogorum libro secundo : « Fuit vir vitæ venerabilis, gratiâ benedictus et nomine. » Qui ex Mursiâ (2) provinciâ ortus, litteras ab infantiâ deserens, in quemdam specum intrans, tribus annis incognitus hominibus fuit, excepto quodam Romano monacho, qui semper ei, quantùm potuit ministrabat, et ei panem longissimo funi ligatum cum tintinnabulo porrigebat. Sed diabolus istius refectioni et illius caritati invidens, lapidem jactavit, et tintinnabulum fregit; sed tamen ille monachus, proùt potuit, ministravit. Cuidam post hoc presbytero Dominus in festo Paschæ apparuit, dicens : « Tu tibi delicias « præparas, et servus meus in loco illo fame cruciatur. » Qui protinùs surrexit, et cum difficultate maximâ ad locum veniens, dixit ei, ut comederet quod Deus ei misit. Et dixit : « Hodiè dies Paschæ « est, abstinere non debes. » Longè quippè ab hominibus positus, quòd Pascha esset ignorabat. Ibidem quodam die feminam quamdam, quam aliquandò viderat, cogitare cœpit, et diabolus in specie merulæ volitans, tanto calore animum ejus incendit, quòd etiàm deserere eremum voluptate victus volebat. Sed subitò ad se, per Dei gratiam, reversus, exuit se, et nudum in spinis et urticis, quæ ibi erant, se projecit; et ibi diù volutatus, ex magno dolore corporis extinxit calorem cordis. Ex quo ei contigit quòd deinceps nullam tentationem libidinis in se sensit.

(1) Docuit. *Vincent.*

(2) Il faut lire *Nurcia.*

le second livre de ses Dialogues, où il atteste que cet homme de Dieu a toujours mené une vie sans reproche. Dans le second livre de ses Dialogues, saint Grégoire dit: « Ce fut un homme d'une conduite respectable, béni par la grace comme il l'était par le « nom. » Né dans la province de Norcia (en Ombrie), il renonça aux lettres dès son enfance, et entra dans une caverne (1), où il resta pendant trois ans inconnu de tous les hommes, excepté d'un moine nommé Romain, qui le servit toujours autant qu'il put, et qui lui tendait du pain au bout d'une longue corde, en l'avertissant avec une sonnette. Mais le diable jaloux de cette réfection, d'une part, et de l'autre, de cette charité, lança une pierre, et brisa la sonnette; cependant le moine n'en continua pas moins de servir le saint comme il put. Quelque tems après, le Seigneur apparut à un prêtre le jour de la fête de Pâques, et lui dit: « Tu prépares des mets » délicats, tandis que mon serviteur meurt de faim » dans ce lieu. » Le prêtre s'étant levé aussitôt, parvint avec beaucoup de peine à l'endroit qui lui avait été indiqué, et engagea Benoît à manger ce que Dieu lui envoyait. « C'est aujourd'hui la fête de Pâques, » dit-il, « et tu ne dois pas faire abstinence. » Le saint retiré loin du monde ignorait en effet que ce fût la fête de Pâques. Dans le même endroit, il se mit à penser à une femme qu'il avait vue autrefois. Aussitôt le diable volant autour de lui sous la forme d'un merle, enflamma son cœur d'un si grand feu, qu'il voulait quitter son désert pour se laisser aller à la volupté. Mais revenu à lui sur-le-champ, par la grace

(1) Nommée depuis la sainte grotte.

Actor. Eodem tempore, florebant in Galliâ sanctus Theodoricus abbas, discipulus sancti Remigii, et sanctus Medardus atque Gildardus, episcopi suessionenses, et sanctus Germanus parisiensis, et sanctus Maurus, abbas et discipulus sancti Benedicti.

CAPITULUM XVI.

De Chilperico rege qui fundavit ecclesiam beatæ Virginis Tornacensis, et quibusdam eventibus illius temporis.

ANDREAS.

Chilpericus rex, cùm ex Audoerâ tres filios genuisset, Theodebertum, Merovecum et Clodoveum, Italiam nuntios direxit, sororem Brunechildis, quam Sigebertus frater suus acceperat, petiit cum multis thesauris, ab Athanagildo patre rege promeruit, in conjugium suscepit. Hæc Gladsindis vocabatur. Quæ quidem primò honore suscepta, post, præ amore aliarum, odio habita, ut suspicio fuit, ex consensu regis, in lecto sugillata reperta est. Quâ defunctâ,

de Dieu, il se dépouilla de tous ses vêtemens, et se jeta tout nu au milieu des épines et des orties qui étaient là proche. Après s'y être long-tems roulé, il sentit que la grande douleur de son corps avait entièrement éteint la chaleur de son cœur; et depuis cela il n'éprouva jamais aucune tentation pour le plaisir. L'AUTEUR. En ce tems-là florissaient dans la Gaule, l'abbé saint Thierri, disciple de saint Remi, saint Médard et saint Gildard, évêques de Soissons, saint Germain, évêque de Paris, et l'abbé saint Maur, disciple de saint Benoît.

CHAPITRE XVI.

Du roi Chilpéric, qui fonda l'église de Notre-Dame de Tournai, et de quelques événemens de ce tems.

ANDRÉ DE MARCHIENNES.

LE roi Chilpéric ayant eu d'Audovère trois fils, Théodebert, Mérovée et Clodovée, envoya des députés en Italie et de grands trésors au roi Athanagilde, lui demanda et obtint en mariage sa fille Galsuinte, sœur de Brunéhaut, que Sigebert son frère avait prise pour épouse. Galsuinte, reçue d'abord avec honneur, devint ensuite odieuse au roi, qui aimait d'autres femmes, et fut un jour trouvée dans son lit étranglée, comme on l'a soupçonné, du consentement de son mari. Après la mort de Galsuinte, Chil-

Audoeram recepit, quam gravidam relinquens, cum Sigeberto fratre adversùm Saxones hostiliter abiit. Intereà regina filiam peperit, ex quâ eamdem Fredegundis, regis cubicularia et occultè concubina, decepitità. Cùm pullulasset fama in Franciâ reges reversuros cum victoriâ, ait Fredegundis dominæ suæ: « Ecce dominus noster victor regreditur. Jube « filiam tuam baptizari, ut gratiosus tibi et illi rex « congaudeat. » Parato igitur baptismo, præsenteque episcopo, qui sacro mysterio puellam immerserat, defuit matrona, quæ eam de fonte deberet suscipere. Mox Fredegundis ait reginæ : « Suscipe filiam tuam « à fonte, quoniàm magis tibi quàm alicui nostrûm « proxima est. » Quæ ignara ejus doli à fonte suscepit. Adveniente igitur rege, ivit obviàm deceptrix, dicens: « Deo gratias, domine rex, quià, devictis « adversariis, sospes regrederis. Sed cum quâ do- « minus meus rex dormiat eligat, quià domina mea « ex filiâ baptisatâ commater tua effecta est. » Rex aulam suam introeunte, regina occurrit cum puellâ. Ad quam ait: « Illicitam rem fecisti per simplicitatem. « Jam uxor mea esse non poteris. » Quâ amissâ, Fredegundem duxit uxorem, elegantem sed malè callidam. Audoera igitur cum filiâ suâ sacro velamine velata usque ad finem vitæ suæ permansit (1). Chilpericus rex ex Fredegunde tres filios suscepit. Quibus defunctis, quartum genuit, Lotharium nomine, qui fuit pater inclyti ac famosissimi regis Dagoberti.

(1) Le même fait se trouve rapporté dans les *Gesta regum francorum*, c. 31.

péric reprit Audovère, qu'il laissa enceinte pour marcher avec son frère Sigebert à la guerre contre les Saxons. Pendant son absence, la reine accoucha d'une fille, dont Frédégonde, la chambrière et secrètement la concubine du roi, se servit pour faire tomber Audovère elle-même dans un piège. Le bruit s'étant répandu en France que les rois revenaient victorieux, Frédégonde dit à sa maîtresse : « Voici notre » seigneur qui revient vainqueur; fais batiser ta fille, » afin que le roi ait une plus grande joie à vous revoir » l'une et l'autre. » Les préparatifs du batême étant terminés, et l'évêque ayant plongé la jeune fille dans les eaux sacrées, il ne se trouva aucune femme pour la lever des fonts batismaux. Frédégonde dit alors à la reine : « Lève ta fille de la fontaine, puisqu'elle t'est « beaucoup plus proche qu'à aucune de nous. » La mère, sans soupçonner la ruse, lève sa fille des eaux du batême. Aussitôt que le roi arriva, la traîtresse courut à sa rencontre, et lui dit : « Je rends graces à » Dieu, seigneur roi, de ce qu'après avoir vaincu vos » ennemis, vous revenez en bonne santé. Mais que mon » seigneur choisisse une femme pour dormir avec lui, » parce que ma maîtresse, depuis le batême de sa fille » est devenue votre commère. » Le roi étant entré dans son palais, la reine accourut avec sa fille au-devant de lui; mais il lui dit : « Vous avez fait par sim- » plicité une chose illicite, et vous ne pouvez plus » être mon épouse. » Après l'avoir congédiée, il épousa Frédégonde, femme d'une grande beauté, mais d'un esprit méchant et rusé. Audovère prit l'habit religieux ainsi que sa fille, et resta toute sa vie sous le voile. Le roi Chilpéric eut de Frédégonde trois fils. Après leur mort il en eut un quatrième,

Chilpericus rex Clodoveum filium cum exercitu dirigit, ut civitates Sigeberti diripiat. Sed Sigebertus, Guntranno fratri sibi associato, illum ad patrem cum dedecore fugere compulerunt. Chilpericus, irâ commotus, dùm frater ejus Sigebertus circà Rhenum esset, per Theodebertum, filium suum majorem, civitates ejus rursùm pervadit. Quo audito, Sigebertus maturè repatriavit, cum Guntranno fœdus iniit, super Chilpericum ire disposuit. Sentiens hoc Chilpericus, castra movit, usque ad Valonem (1) accessit. Quem fratres insecuti, acies belli præparant. Sed timens Chilpericus, ne, colliso utroque exercitu, regnum eorum corrueret, pacem petiit; civitates, quas injustè invaserat, reddidit. Andreas. Sequenti anno, videlicet DLXXVIII, Chilpericus, pacis inimicus, quem Gregorius turonensis vocat alium nostri temporis Neronem, cum Guntranno fratre suo pacem iniit, usque Remis accessit, cuncta quæ potuit igne et ferro vastavit; deindè rursùm Theodebertum filium Turonis cum exercitu direxit. Sigebertus, cis Rhenum optimam gentis collectam copiam, Godegisilum et Guntrannum duces post Theodebertum, filium Chilperici, misit. Quem insequentes, gravi victo bello occisum in campo relinquunt. Sigebertus autem insecutus fratrem Chilpericum à Franciâ extrudit, Parisius cum validâ manu intravit. Chilpericus fugiens Tornacum venit, ibique se munivit. Parisiacenses Franci, qui quondàm fuerant Childeberti regis, fratris primi Lotharii, relicto

(1) *Avallocium* dans Grég. Tur. IV, 50.

nommé Lothaire, qui fut père de l'illustre et fameux roi Dagobert. Le roi Chilpéric envoie Clodovée son fils avec une armée, pour piller les cités de Sigebert. Mais Sigebert et Gontran son frère s'étant réunis, le forcent de fuir honteusement vers son père. Chilpéric, enflammé de colère, choisit le moment où son frère Sigebert était sur les bords du Rhin, pour faire envahir de nouveau par Théodebert son fils aîné les cités de ce prince. A cette nouvelle Sigebert revient précipitamment, fait alliance avec Gontran, et se dispose à marcher contre Chilpéric. Chilpéric en ayant été instruit, leva son camp, et s'avança jusqu'auprès d'Alluie (sur le Loir). Ses frères le suivirent, et se préparèrent à lui livrer bataille. Mais Chilpéric craignant que leurs royaumes ne fussent ruinés par la perte de l'une et l'autre armées, demanda la paix, et rendit les villes, dont il s'était injustement emparé. ANDRÉ DE MARCHIENNES. L'année suivante, c'est-à-dire, en l'an 578, Chilpéric, ennemi de la paix, et surnommé par Grégoire de Tours le Néron de notre âge, fit un traité avec Gontran son frère, s'avança jusqu'à Reims, et ravagea par le fer et le feu tout ce qui se trouva exposé à ses coups; ensuite il envoya de nouveau son fils Théodebert à Tours avec une armée. Sigebert rassembla en-deçà du Rhin d'excellentes troupes, et détacha les ducs Godégisile et Gontran (Boson) contre Théodebert, fils de Chilpéric. Ces généraux l'ayant atteint, le vainquirent dans un combat meurtrier, et le laissèrent mort sur le champ de bataille. Sigebert de son côté poursuivit son frère Chilpéric, qu'il força de sortir de la France, et entra dans Paris avec un corps de bonnes troupes. Chilpéric s'enfuit à Tournai, où il se fortifia. Les

Chilperico, Sigebertum ad villam, cui nomen est Victoriacus, ab Attrebato quatuor distans milliariis, invitant, super clypeum levant, et regem sibi statuunt. Verùm post recedente cum gaudio exercitu, gaudium in mœrorem versum est : nam duo juvenes, quasi legatione fungentes, regem appropinquant, eumque cultris à Fredegunde reginâ, uxore Chilperici, qui in Tornaco erant inclusi, veneno infectis, in lateribus feriunt. Dies enim jàm in noctem vertebatur, at ille vociferans corruit, et spiritum emisit, sepultusque est in ecclesiâ parvâ in Lambris, qui est viculus juxtà Duacum; et postmodùm translatus est indè, et sepultus est in ecclesiâ Sancti Medardi suessionensis, juxtà Lotharium patrem suum. Chilpericus autem Tornacensibus gratias agens, quidquid fuerit in civitate sanctæ Dei genitrici Mariæ condonavit, et ecclesiam beatæ Virginis ejusdem civitatis fundavit ac dotavit. Eodem anno vir clarissimæ sanctitatis, Germanus, Pariseorum episcopus, migravit ad Dominum. Interempto igitur rege Sigeberto, Gundevaldus dux Hildebertum filium ipsius furtim à Brunechilde matre abstulit, collectoque patris exercitu, Remis regem constituit die natali Domini. Chilpericus Parisius venit, Brunechildem Rodomis exilio subegit; post quod filium suum Meroveum cum exercitu Pictavis direxit. Qui patris jussum mutans, Turonis accessit, et paschales dies inibi solemniter egit, et regresso calle, Rodomum venit; uxorem patrui sui Brunechildem sibi in matrimonio copulavit. Quod nefas pater audiens, animo amarus illo velocissimè

Francs de Paris, qui jadis avaient été du parti du roi Childebert, frère de Clotaire Ier, ayant abandonné Chilpéric, font venir Sigebert à un village, qui porte le nom de Vitri (sur la Scarpe), et qui est à quatre milles d'Arras, puis ils l'élèvent sur un bouclier, et le reconnaissent pour leur roi. Mais comme l'armée se retirait avec satisfaction, sa joie fut bientôt changée en douleur; car deux jeunes gens, s'étant approchés du roi avec l'apparence de remplir une mission auprès de lui, le frappent au côté avec des couteaux qui avaient été empoisonnés par la reine Frédégonde, l'épouse de Chilpéric, qui se tenait alors enfermé dans Tournai. Le jour était déjà sur son déclin, lorsque le roi, frappé par ses assassins, tomba en jetant un cri, et rendit l'esprit. Il fut d'abord inhumé dans la petite église de Lambres, village près de Douai; mais dans la suite, son corps fut transféré de ce lieu et enseveli dans l'église de Saint-Médard de Soissons, à côté de Lothaire son père. Chilpéric, pour témoigner sa reconnaissance aux citoyens de Tournai, donna tout ce qui était dans la ville à la bienheureuse Marie, mère de Dieu; il fonda et dota l'église de la sainte Vierge de la même ville. Dans la même année, un homme d'une illustre sainteté, Germain, évêque des Parisiens, émigra vers le Seigneur. Après la mort du roi Sigebert, le duc Gondevald enlève secrètement d'auprès de Brunehaut, Childebert, leur fils, rassemble l'armée de son père, et l'établit roi à Reims, le jour de Noël. Chilpéric vient à Paris, et exile Brunehaut à Rouen; ensuite il envoie son fils Mérovée avec une armée à Poitiers. Celui-ci violant les ordres de son père, se rend à Tours, y célèbre les fêtes de Pâques, et prend le chemin de Rouen, où étant arrivé, il épouse Bru-

adveniens, filium suum secum Suessionas adduxit. Post paululùm tonsuratum in clericum presbyterum ordinari fecit, Cenomanisque transmisit. Indè patrem effugiens, post multa peracta mala, interficitur. SIGEBERTUS. Anno Domini DLXXXI, Pelagius romanæ ecclesiæ præsidet. Hic, obsidentibus Romam Longobardis, ordinatur absque jussione principis. Hic decrevit quotidianam sacramentorum præfationem ad missas, novem tantummodò præfationibus, secundùm antiquum Romanorum ordinem, esse commutandam, videlicèt in natali Domini, in Apparitione, in Paschâ, in Ascensione, in Pentecoste, de sanctâ Trinitate, de Apostolis, de sanctâ Cruce, de jejunio quadragesimali, et non plures. Anno Domini DLXXXII, Winnocus Brito veniens de Britanniâ sanctitate claret in Galliâ, quæ nunc Flandria nuncupatur.

CAPITULUM XVII.

De Tiberio imperatore et Gregorio papâ, et eorum aliquibus factis et aliquibus eventibus illius temporis.

ANDREAS.

ANNO Chilperici regis decimo quinto, Justino minore, ut diximus, ab imperio dejecto, Tiberius regnat annis sex, vir strenuus atque sapiens, elee-

nehaut, la veuve de son oncle. Son père, à la nouvelle d'un pareil forfait, arrive en courroux, et emmène avec lui son fils à Soissons. Peu de tems après, il le fait raser et ordonner prêtre, et l'envoie au Mans. Mais Mérovée parvient à s'évader, et trouve la mort, après avoir commis beaucoup d'actes criminels. SIGEBERT. En l'an du Seigneur 581, Pélage est mis à la tête de l'église romaine. Il fut ordonné sans la jussion du prince, parce que les Lombards fesaient alors le siège de Rome. Ce fut ce pontife qui régla que la préface des sacremens que l'on dit chaque jour à la messe, ne pourrait être changée que neuf fois, suivant l'ancien ordre des Romains, savoir : aux fêtes de Noël, de l'Apparition, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la sainte Trinité, des Apôtres, de la Sainte-Croix, et au Carême, et non à d'autres jours (1). En l'an du Seigneur 582, le Breton Winoc, venant de la Bretagne, se rend célèbre par sa sainteté dans la partie de la Gaule qui porte aujourd'hui le nom de Flandre.

CHAPITRE XVII.

De Tibère empereur, de Grégoire pape, de leurs actes, et de quelques événemens de ce tems-là.

ANDRÉ DE MARCHIENNES.

EN la quinzième année du roi Chilpéric, Justin-le-

(1) Dans le concile de Londres de l'an 1175, le nombre des préfaces que l'on doit dire à la messe, fut réduit à dix, avec défense d'en ajouter de nouvelles.

mosynarum largitor (1). Hic quâdam die per pavimentum deambulans palatii, in marmoris tabulâ crucem dominicam vidit scriptam, et ait: « Cruce « dominicâ frontem armamus, faciem signamus, pec-« tora munimus, et eam pedibus conculcamus! » Jussit illicò tabulam sublevari. Quâ sublatâ, reperitur secunda idem habens signum. Jussit et hanc elevari. Reperitur et tertia habens majus signum aliarum duarum in pari lapide incisum. Quâ erectâ, reperitur thesaurus super centenos auri mille solidos. Idem imperator, cùm ægrotare cœpisset, et vivere desperasset, vocavit Sophiam augustam, dicens: « Impletum senio tempus vitæ meæ, nunc tuo « consilio tractandum est qui reipublicæ præsit. » At illa « Mauricius, » inquit, « vir strenuus et sagax « est, qui, sæpè contrà inimicos reipublicæ dimi-« cans, victoriam obtinuit. » Hoc enim dicebat ut, hôc obeunte, hujus conjugio necteretur. Jussit ergò Tiberius filiam suam ornamentis regalibus ornari, vocatoque Mauricio ait: « Sit tibi imperium meum « cum hâc puellâ concessum. » Sicque frustrata est Sophia suâ existimatione, et celebratis nuptiis, Tiberius in amentiam versus vitâ decessit. Anno Domini DLXXXIII, Tiberio imperatore in amentiam incurrente, et non multò post mortuo, Mauricius Græcus annis imperat viginti uno. Anno Chilperici regis decimo nono, Clodoveus, filius Chilperici,

(1) André de Marchiennes copie, dans ce qui suit, Grégoire de Tours, qui rapporte le même trait dans le chapitre xx du livre v de son histoire.

Jeune, ayant été dépouillé de l'empire, comme nous l'avons dit, Tibère lui succéda, et régna six ans; ce fut un homme habile, sage et très-charitable. Un jour qu'il se promenait sur le pavé de son palais, il vit la croix du Seigneur tracée sur une tablette de marbre, et dit; « Nous « armons notre front de la croix dominicale, nous en « signons notre face, nous en munissons notre poi- « trine, et cependant nous la foulons aux piés! » Il fit sur-le-champ lever la tablette. Celle-ci enlevée, on en trouva une seconde qui portait le même signe sacré. Il la fit pareillement ôter, mais une troisième de la même nature s'offrit aussitôt avec une croix plus grande que les deux autres. Lorsqu'on l'eut enlevée, on trouva un trésor qui contenait plus de cent mille sous d'or. Le même empereur étant tombé malade et désespérant de guérir, fit venir auprès de lui l'impératrice Sophie, et lui dit: « Je suis bientôt arrivé par « la vieillesse au terme de ma vie; il est tems que « vous songiez à me donner un successeur pour le « gouvernement de l'empire. » « Maurice, » répondit l'impératrice, « est un homme habile et prudent, qui « remporta souvent la victoire en combattant les en- « nemis de la république. » Elle parlait ainsi, dans l'espoir d'épouser Maurice après la mort de Tibère. Mais Tibère fit parer sa fille des ornemens royaux, et ayant fait appeler Maurice, lui dit: « Je te donne » l'empire avec cette jeune fille. » Sophie fut ainsi trompée dans son calcul; les noces furent célébrées, et Tibère étant tombé en démence quitta la vie. En l'an du Seigneur 583, l'empereur Tibère étant tombé en démence, meurt quelque tems après, et le Grec Maurice monte sur le trône qu'il occupa pendant vingt-et-un ans. En la dix-neuvième année du roi Chil-

cùm solus superesset, dolo Fredegundis novercæ suæ occiditur. Guntrannus rex cum Hildeberto nepote suo, filio Sigeberti, pactum init, civitates vel castella, quæ illi violenter tulerat, reddidit. Quod comperiens Chilpericus, timens ne super se irruerent, nuntios per civitates suæ partis, ut se observarent, direxit. Ipse verò cum omnibus quos meliùs habebat, infrà muros Cameraci se reclusit. Nati sunt regi Hildeberto duo filii, Theodebertus videlicèt et Theodericus. Eodem tempore natus est Chilperico regi filius ex Fredegunde. Quo anno, Fredegundis regina Chilpericum virum suum, quem adulteraverat, propter adulterium quod timebat se deprehendi inter se et Landricum comitem, cùm de venatione vespere reversus de equo descenderet, insidiantes interfecerunt, cùm regnasset viginti tribus annis. Sepultus est autem in ecclesiâ Sancti Germani Parisius. O mala fœmina! ô mala conjux! ô perniciosa meretrix, quæ de ancillâ domina effecta talia per proditionem perpetrasti! Sigebertum regem veneno aliorum manibus interemisti; deindè Clodoveum filium viri tui occidisti; tandem ipsum dominum tuum manibus Landrici comitis, amasii tui, impiè jugulasti! De te verificatur dictum Salomonis : Per tria movetur terra et per quartum, quod non potest sustinere : per servum, cùm regnaverit; per stultum, cùm saturatus fuerit cibo; et per mulierem odiosam, cùm matrimonio fuerit assumpta, et per ancillam, cùm hæres fuerit dominæ suæ. SIGEBERTUS. Anno Domini DLXXXVII, mortuo Chilperico, jussu Fredegundis uxoris suæ,

péric, Clodovée, le seul de ses fils qui lui restait, est tué par ordre secret de la reine Frédégonde. Le roi Gontran fait un traité avec son neveu Childebert, fils de Sigebert, et lui rend les villes et les châteaux qu'il lui avait enlevés par la force des armes. A cette nouvelle, Chilpéric, craignant qu'ils ne tombent tous deux sur lui, envoie des députés dans les villes de ses états, pour les engager à se garder avec soin, et lui-même avec les meilleures troupes qu'il avait avec lui, s'enferme dans les murs de Cambrai. Deux fils, Théodebert et Théodoric, naissent au roi Childebert. Vers le même tems, le roi Chilpéric eut un fils de Frédégonde. En cette même année, la reine Frédégonde, craignant d'être découverte en adultère avec le comte Landeric, fait assassiner son mari Chilpéric, qu'elle avait trompé, un soir qu'il descendait de cheval à son retour de la chasse. Ce prince, qui avait régné vingt-trois ans, fut inhumé dans l'église de saint Germain à Paris. O méchante femme! ô méchante épouse! ô pernicieuse prostituée! toi, qui de simple esclave devenue reine, as commis tant de crimes, par ta perfidie! Tu as fait mourir par le poison, à l'aide de mains étrangères, le roi Sigebert; ensuite tu as fait assassiner Clodovée le fils de ton mari; enfin tu as égorgé d'une manière impie, par les mains du comte Landeric ton amant, ton maître lui-même! En toi se vérifie ce proverbe de Salomon, que le monde est gouverné par trois puissances, et par une quatrième qu'il ne peut supporter; savoir, par un esclave élevé à la royauté, par un sot, qui s'est gorgé de nourriture, par une femme détestée qui est engagée dans les liens du mariage, et par une servante, devenue l'héritière de sa maîtresse. SIGE-

Lotharius filius suus, infans quatuor mensium, in regno sublimatus, regnavit annis quadraginta quatuor. Anno Domini DLXXXVIII, Childebertus rex Lotharii exercitu congressus, victus tamen evasit. Anno Domini DXC, nimiæ pluviæ inundant, ità ut omnes dicerent quòd aquam diluvii superabundarent; et tanta clades aquarum fuit, ut nullus graviorem à seculo præter diluvium generale meminerit aut legerit extitisse. Anno verò sequenti, in Italiâ facto consimili diluvio, penè ultrà fidem omnium, post multam confusionem et dilapidationem rerum subsecuta est per cladem inguinariam indicibilis mortalitas hominum, quæ primùm percussit Pelagium papam. Gregorius ad papatum electus, interìm dùm imperatoris assensus exspectatur, instituit per septiformem letaniam placare iram Dei; et, in procedendo octoginta hominibus hâc plagâ percussis, tandem ira Dei quievit. SIGEBERTUS. Anno Domini DXCII, Gregorius romanæ ecclesiæ præsidet, sexagesimus primus post Petrum. Hic inter cætera quæ utilia ecclesiæ fecit et instituit, antiphonarium regulariter centonizavit et utiliter compilavit. Kyrie eleison, Christe eleison à clero ad missas decantari præcepit. Item alleluia ad missas extrà quadragesimam dici fecit. Item in canone Hostiæ tria verba superaddidit, diesque nostros in tuâ pace disponas, atque ab æternâ damnatione nos eripi, et in electorum tuorum jubeas grege numerari. Item orationem dominicam post canonem super hostiam censuit recitari. Anno sequenti, Gaugericus episcopus cameracensis claret, cujus vita talis est.

BERT. En l'an du Seigneur 587, Chilpéric étant mort, son fils Lothaire, qui n'était âgé que de quatre mois, est, par l'ordre de Frédégonde sa mère, élevé au trône qu'il occupa quarante-quatre ans. En l'an du Seigneur 588, le roi Childebert ayant été attaqué par l'armée de Lothaire, est vaincu, mais parvient à s'échapper. En l'an du Seigneur 590, de grandes pluies occasionent de telles inondations, que tout le monde dit qu'elles surpassaient les eaux du déluge. Les dégâts causés par ces débordemens, furent les plus considérables qu'on ait essuyés depuis le commencement du monde, à l'exception toutefois de ceux qu'entraîna le déluge. L'année suivante, de semblables inondations eurent lieu en Italie, et furent bien au-dessus de l'idée qu'on pourrait s'en former. Après tant de confusion et de ruine survint la maladie inguinaire, qui emmena une foule innombrable de personnes, et qui frappa d'abord le pape Pélage. Grégoire élevé à la papauté, pendant qu'on attendait le consentement de l'empereur, institua des litanies de sept espèces (1), pour chercher à apaiser la colère de Dieu, qui après avoir encore frappé de la même plaie quatre-vingts hommes, s'arrêta enfin. SIGEBERT. En l'an du Seigneur 592, Grégoire est mis à la tête de l'Eglise romaine ; il est le soixante-unième pontife depuis saint Pierre. Entre les choses utiles qu'il fit pour l'Eglise, on cite l'antiphonaire qu'il re-

(1) Il faut entendre ici par *litanies* des processions. Ces litanies de sept espèces différentes, forment ce qu'on appelle la grande litanie, *litania major* ou *litania septiformis*, qui est décrite dans le glossaire de Du Cange d'après l'*Ordo romanus*. Lui-même a emprunté des œuvres de Grégoire-le-Grand (*Epist*. II. 2) la description qu'il en a faite.

CAPITULUM XVIII.

De infantiâ beati Gaugerici.

BEATUS igitur Gaugericus, Evosio Galliarum oppido, quod ecclesiæ Treverensi subjacet, oriundus patre Gaudentio, matre Austadiolâ, licèt juxtà elati sanguinis fastum, nec summis nec infimis, christianis tamen et ingenuis et orthodoxis parentibus editus puer est. Qui cùm, procedente tempore et ætate, ut in Dei rebus jàm à puero cresceret, traditus est sacrarum litterarum studiis, quatenùs futurus pontifex lumina sapientium torreret, et cum Mariâ ad pedes Domini sedens, verba ex ore illius audiret. Contigit intereà episcopum treverensem,

cueillit et forma en centons. Ce fut lui qui ordonna que le clergé chanterait à la messe le *Kirie eleïson*, *Christe eleïson*, et qui fit dire l'*Alleluia* à toutes les messes de l'année, excepté à celles du carême. De plus, il ajouta au canon de la messe ces mots seulement : *Disposez de nos jours dans votre paix*, qui précèdent ceux-ci : *Arrachez-nous à la damnation éternelle, et admettez-nous au nombre de vos élus.* Il voulut en outre que l'oraison dominicale fût récitée sur l'hostie après la consécration (1). L'année suivante florissait Gaugeric (Géry), évêque de Cambrai, dont je vais rapporter la vie.

CHAPITRE XVIII.

De l'enfance du bienheurenx Gaugeric.

Saint Gaugeric, fils de Gaudence et d'Anstadiole, né à Yvois, ville des Gaules, dépendante aujourd'hui de l'Eglise de Trèves, fut élevé, malgré son origine illustre par des parens d'une condition ordinaire, chrétiens cependant, ingénus et orthodoxes. Comme à mesure qu'il avançait en âge, il croissait de plus en plus dans le service de Dieu, qu'il avait embrassé dès l'enfance, il fut destiné à l'étude des lettres sacrées, dans l'espoir qu'il serait un jour un pontife qui éclipserait les lumières des sages, et qui, assis avec Marie aux piés du Seigneur, recueillerait les

(1) Voyez la vie de saint Grégoire-le-Grand dans Dom Cellier, *Hist. des aut. sac.* t. XVII, p. 287-332.

Magnericum nomine, et meritò canonicis sanctionibus obtemperantem, parochiam suam circuisse, et ad ejusdem castri ecclesiam solitò pervenisse, ubi ex more, sacrum agens mysterium, cœpit à sacerdote loci illius inquirere, si ratus ibi curreret ordo ecclesiasticus, quos et quales haberet in Dei servitio adjutores; et ille: « Habemus, « inquit, » hos et illos in « Christi famulatu altaris ministros, inter quos pollet « quidam, Gaugericus nomine, adolescens quidem « ætate, sed cæteros sacris studiis antecellit et sanc« titate, eruditioni quoque sacrarum litterarum tra« ditus, primis adhùc imbuitur litteris, cæterùm ti« rocinii sui tempus morum probitate jàm in ere« miticam vitam transfudit ætatem. Nam audito signo « quo ad laudes horis canonicis ammonemur, ille « habitu laicus, mente devotus, relictis omnibus « etiàm quæ in manibus sunt imperfectis, properans « ad ecclesiam maturè alios antevenit. Verùm in « auditorio manens est inter lascivos continens, « inter impudicos verecundiâ et pudore honestus, « suavis eloquio, parcus cibo, vigiliis deditus, elee« mosynis largus, in oratione assiduus, et animum « gerens mentemque virilem, operibus bonis suos « jàm vincere studet annos. Cæteris siquidem co« ætaneis, ut talis patitur ætas, cibum sumentibus, « ille, velut alter Daniel in aulâ babylonicâ, inserviens « abstinentiæ, prandium cœnâ mutat, et quod suo « corpusculo subtrahit, pauperibus erogare conten« dit, ac nocti proximus inediâ et maceratione at« tritus, modicum et castum sumens cibum, sustento

sons de la parole divine. Pendant le tems de son éducation, l'évêque de Trèves, nommé Magnéric, qui suivait fidèlement les canons de l'Eglise, parcourut son diocèse, et arriva, comme de coutume, à l'église de la ville où vivait le jeune Gaugeric. Après y avoir célébré les saints mistères, comme à son ordinaire, il se mit à demander au prêtre du lieu, s'il observait dans sa paroisse l'ordre ecclésiastique, et quels aides il avait dans le service de Dieu. « Nous avons, » répondit le prêtre, » tels et tels pour ministres de l'autel » au service de Jésus-Christ. Parmi eux se distingue » un jeune homme, nommé Gaugeric, qui malgré son » âge surpasse tous ses condisciples en savoir et en » piété. Livré à l'étude des lettres sacrées, il s'adonne » encore à celle de la grammaire, et passe tout le » reste de son tems dans la pratique des bonnes » œuvres et dans la vie solitaire. Car aussitôt qu'il » entend le signal qui nous appelle à laudes aux heures » canoniques, ce jeune homme, laïque par l'habit seulement, et dévot de cœur, quitte aussitôt, » sans l'achever, ce qu'il tenait à la main, court en » grande hâte et arrive avant tous les autres à l'église. » Dans la classe, il reste sage au milieu des turbulens, » honnête et chaste au milieu des impudiques et des » débauchés. Sa conversation est pleine de douceur, » il est frugal, il pratique les veilles, il fait de larges » aumônes, il est assidu à la prière, il montre un » cœur et un esprit viril, et s'exerce à devancer les » années par ses bonnes-œuvres. Pendant que tous ses » camarades prennent de la nourriture, comme il est » permis à leur âge, lui comme un autre Daniel à la » Cour de Babilone, garde l'abstinence, fait son dîner » de son souper, et s'empresse de distribuer aux

« potiùs quàm alito corpusculo, ad opus simile re-
« paratus assurgit. »

CAPITULUM XIX.

Quòd Gaugericus leprosum à leprâ curavit.

His itaque sese habentibus, dùm vir Domini, Gaugericus, semper ut dies in bonis operibus sanctificaret, quodam die, more solito, loca orationis adiens, obvium habuit geminâ sorte leprosum : et exteriùs, videlicèt in superficie cutis lividum; et intùs, gentilitatis spurcitiâ fœdum. Sed vir Domini, Gaugericus, intelligens corporis maculam ex peccatorum rubigine fusam, aggressus, nec mortale sonans, cœpit verbum Dei leproso prædicare, quatenùs conversus ad Dominum mereretur et à peccatis exui et lepræ fœditate mundari. Qui statìm visitatus à Domino per ammonitionem viri Dei credidit, et omnium idolorum spurcitiæ abrenuntians, sese christianum fore promisit. Quo dicto, hunc mox ad sacerdotem velut Naaniam ad Jordanem lavandum baptismate duxit; perfususque baptismatis undâ,

» pauvres ce qu'il a soustrait à son corps. La nuit, » près d'être épuisé par la faim, et les sens tout ma- » cérés, il prend une nourriture légère et frugale, » et sustentant son corps plutôt qu'il ne le nourrit, » il se lève le matin dispos, et prêt à reprendre » la vie qu'il a menée la veille.»

CHAPITRE XIX.

Gaugeric guérit un lépreux.

Les choses étant ainsi, tandis que l'homme du Seigneur, Gaugeric, sanctifiait toutes ses journées par les bonnes œuvres, il rencontra, un jour qu'il se rendait comme à son ordinaire au lieu où l'on fesait la prière, un homme attaqué d'une double lèpre, savoir à l'extérieur, car toute la surface de sa peau était livide, et à l'intérieur, car il était souillé de l'impureté du paganisme. Mais l'homme du Seigneur, Gaugeric, comprenant que la souillure du corps du malade venait de la rouille de ses péchés, l'aborde, et, d'un ton qui n'avait rien de mortel, se met à lui prêcher la parole de Dieu, pour l'engager à mériter, en se convertissant au Seigneur, d'être délivré de ses péchés et d'être purifié de la souillure de la lèpre. Le lépreux, visité aussitôt par le Saint-Esprit, écouta les exhortations de l'homme de Dieu, crut, et renonçant à ses idoles impures, promit d'être chrétien. Après cette promesse, Gaugeric le conduisit sur-le-

quià peccatis caruit, exterior cutis ostendit, nam ità mundus apparuit, acsi nunquàm lepræ contagio tactus fuisset. Quem famulus Christi, Gaugericus, è fonte suis sacris manibus excepit, et imbutum deindè sacris litteris coronæ fratrum religiosorum sociavit. Posteà verò episcopus per gradus singulos usquè ad sacerdotii culmen provexit, et quod à minimis cœpit opus consummatum ad excelsa perduxit.

CAPITULUM XX.

Qualiter Gaugericus effectus episcopus cameracensis incarceratos liberavit.

Cum itaque jàm crebra beati Gaugerici vulgaretur fama, et odor sacræ opinionis ejus longè latèque suaviùs fragrantiam emanaret, cœpit etiàm longè positis nomen ejus magnum haberi, quià, ut Dominus ait, civitas in monte posita non potest abscondi. Intereà contigit Redulphum, cameracensis sedis episcopum, obiisse, et exemptum rebus humanis ad meliora transiisse. Deniquè grex à pastore destitutus, cœpit quærere ut sibi pater spiritualis ad regimen daretur ecclesiæ. Sed, inspirante divinâ

champ au prêtre, comme Naanie au Jourdain, pour être lavé dans les eaux du batême. Lorsqu'il eut été arrosé de l'onde sacrée, parce qu'il était exemt de tout péché, sa peau devint à l'extérieur pure et sans tache, comme s'il n'eût jamais été atteint de la lèpre. Le serviteur du Christ, Gaugeric, leva de ses saintes mains le nouveau converti de la fontaine sacrée, et l'associa au nombre des frères, lorsqu'il fut imbu de la doctrine des saintes Ecritures. Dans la suite, lorsque Gaugeric fut devenu évêque, il l'éleva de grade en grade jusqu'au sacerdoce, et conduisit ainsi jusqu'à la perfection une œuvre qu'il avait prise dans les plus bas commencemens.

CHAPITRE XX.

Comment Gaugeric, devenu évêque de Cambrai, délivre des prisonniers.

Comme de cette manière la réputation du bienheureux Gaugeric se répandait déjà de tous côtés, et que le parfum de ses saintes doctrines s'exhalait délicieusement au loin, son nom commença à devenir célèbre dans les pays les plus éloignés, parce que, comme le dit le Seigneur, une ville située au-dessus d'une montagne ne peut se cacher. Rédulfe, évêque de Cambrai, étant mort, et ayant été délivré des soins d'ici-bas, poûr passer dans un monde meilleur, le troupeau des fidèles privé de son pasteur demanda

clementiâ, sancti viri famâ compertâ, omnis uno animo eâdemque voluntate clerus et populus ejusdem ecclesiæ petierunt ab Hildeberto, Francorum rege, sanctum sibi Gaugericum ordinari episcopum; nec difficile fuit quin illicò, missis litteris ad Igiginum (1), romanæ urbis episcopum, decrevit satisfieri votis populi, quatenùs bonæ opinionis levita Christi, Gaugericus, cameracensis ecclesiæ ordinaretur episcopus. Quo præcepto, beatus pontifex, et acclamantibus cunctis, beatum Gaugericum honore pontificali esse dignissimum incunctanter illum throno episcopali grex reddidit sublimatum. O felicem populum, sanctum clerum, qui talem ac tantum habere meruit à superno rege patronum! Sacrâ igitur ordinatione perceptâ, cùm jàm sibi oves à Domino commissas visitaturus pius pastor adiret, atque à clero et populo choros obviàm ducenti fuisset officiosissimè susceptus, transire habebat antè ostium carceris, ubi duodecim noxii tenebantur nexibus ferreis adstricti. Quod audiens vir Domini, Gaugericus episcopus, miseratione solitâ motus, cœpit insistere et precibus insuadere apud Wadonem ipsius urbis comitem, ut miseros illos suæ dedignaretur donare petitioni. At vir ille typo seculari et fastu mundanæ potentiæ inflatus, non timuit sancti viri preces contemnere, et quod fuerat rogatus negare. Ille verò spretus ab

(1) Quel est ce pape Igiginus ? Gaugeric, dont le prédécesseur est nommé Védulfe dans le *Gallia christiana*, fut évêque de Cambrai l'an 589 sous le pape Pélage II, mais comme il mourut l'an 594, après 39 ans de pontificat, son avénement doit être rapporté à l'an 555. Le pape Vigile mourut le 10 janvier de cette année et Pélage Ier fut consacré le 16 avril. Je crois qu'il faut lire *Vigilius*.

qu'un père spirituel lui fût donné pour l'administration de l'Eglise. Par l'inspiration de la clémence divine, tout le clergé et le peuple de la même Eglise, animés d'un même esprit et d'une même volonté, après avoir connu la réputation du saint homme, demandèrent à Childebert, roi des Francs, que saint Gaugeric leur fût donné pour évêque. Aussitôt ce prince écrivit à Vigilius, évêque de la ville de Rome, pour satisfaire aux vœux du peuple, et faire ordonner évêque de Cambrai Gaugeric, ce lévite de Jésus-Christ duquel on avait si bonne opinion. Le pape ayant accordé l'ordination, le bienheureux pontife monta, aux acclamations de tout le peuple, sur le siège épiscopal, dont il était si digne. O peuple heureux, ô saint clergé, vous qui avez mérité d'obtenir du souverain roi un tel et si grand patron! Après son ordination, comme le pieux pasteur allait visiter les brebis qui lui avaient été confiées par le Seigneur, et qu'il était accueilli avec grand empressement par le clergé et par le peuple, qui menaient des chœurs au-devant de lui, il avait à passer devant la porte de la prison, où étaient enchaînés douze criminels. L'homme de Dieu, le saint évêque Gaugeric, informé de cette circonstance, fut touché de compassion, comme à son ordinaire, et se mit à presser par ses prières et par ses instances Gadon, comte de la ville, pour qu'il daignât lui remettre ces malheureux. Mais cet officier, fier de sa puissance et du faste qui accompagnait son rang, ne craignit pas de mépriser les prières du saint homme, et de lui refuser la grace qu'il avait demandée. Mais Gaugeric méprisé par cet homme, et ne comptant sur aucun secours humain, se tourna tout entier par ses prières vers le Seigneur, et pria la clémence divine d'arra-

homine, et humano auxilio cessante, totum se ad Dominum precibus contradens, petiit divinam clementiam, quatenùs de pudore carceris erepti, in ecclesiam, quam petebat, invenirentur cuncto populo manifesti. His dictis, mox divinâ operante clementiâ, contritis machinis, nervo confracto, compedibus dissolutis, suffragio angelico, ecclesiam, cui sanctus deducebatur pontifex, quantociùs sunt ingressi.

CAPITULUM XXI.

Qualiter Gaugericus in Fano-Martis pueros venundandos à vinculis liberavit, et de ejus morte.

Opere pretium animo non præteriri silentio quod ad laudem et gloriam suam per servum suum Deus omnipotens in fanomartensi diœcesis suæ territorio operatus est. Nam cùm pro sollicitudine sanctionis ecclesiasticæ inibi vir Domini, Gaugericus, moraretur, contigit negociatorem quemdam pueros captivos vinculis aggravatos per locum eumdem ducere venundandos. Quo comperto, beatus episcopus cœpit eidem instare negotiatori, petens obnixè ut pro absolutione criminum suorum, eos quos ducebat vinctos absolveret, et in die Domini metuendo mercedem perpetuam exspectaret. Quod audiens institor ipse obstinato corde, avaritiæ servus, quâ potuit excusatione, quod rogabatur ab episcopo sancto

cher les prisonniers de leur cachot, et de les faire trouver, en présence de tout le peuple, au milieu de l'église vers laquelle il se dirigeait. Après sa prière, la divine clémence opérant aussitôt, les machines se brisent, les liens se rompent, les entraves tombent, et les prisonniers, conduits par un ange, entrent avec grande hâte dans l'église où se rendait le pontife.

CHAPITRE XXI.

Gaugeric délivre des chaînes des enfans mis en vente à Famars. Sa mort.

Nous ne devons pas passer sous silence ce que le Dieu tout-puissant opéra, pour sa louange et pour sa gloire, par les mains de son serviteur, sur le territoire de Famars, ville du diocèse de Cambrai. Tandis que l'homme du Seigneur, Gaugeric, y séjournait pour y remplir les obligations qui lui sont imposées par la discipline ecclésiastique, il arriva qu'un marchand amena au même lieu des enfans captifs chargés de chaînes, destinés à être vendus. Le saint évêque, ayant appris cela, se mit à presser instamment le marchand de délivrer ces jeunes captifs s'il voulait obtenir l'absolution de ses péchés, et, au jour redoutable du jugement de Dieu, une récompense éternelle. Le facteur n'entendit cette prière qu'avec un cœur endurci, et, esclave de l'avarice, refusa, en s'excusant

negavit. Ille verò Domini fretus auxilio, supplicans oravit, quatenùs superna potentia præstaret quod avarus ille mercator lucris inhians pernegasset. Illo autem diversorium petente, nutu divino, gravissimo est sopore depressus; nec morâ, his, quos catenis premebat astrictos, dissolutis nexibus, in præsentiam se contulerunt pontificis. Expergefactus verò negociator cognovit suos quos habuerat in vinculis fugam inisse, cogitabatque apud semetipsum, quod verum erat, beati Gaugerici precibus illos à vinculis esse substractos. Undè festinus ad ecclesiam in quâ vir Dei, Gaugericus, habebatur currens, invenit quos quærebat de suî absolutione lætantes, qui paulò antè fuerant amaris fletibus et mœrore deflentes; et qui priùs sanctum pontificem voluntarius audire noluit, coactus divinæ potentiæ cessit. Rexit igitur venerandus præsul prædictam Cameracensem urbem annos circiter triginta novem, insignis virtutibus et miraculis coruscans, fide integer, operibus indefessus. Animumque licèt quasi artum semper haberet intentum, viribus tamen corporis destitutus, ætate provectus, in senectute bonâ plenus dierum, in pace sanctæ Dei ecclesiæ tertiis idibus augusti quievit, et appositus est ad patres suos. Sepultus est autem in basilicâ quæ est in montis vertice, ab ipso sancto viro in honore beati Medardi constructâ : estque locus ipse haud procul ab urbe Cameracensi, ritibus dæmonum priscis temporibus ab idolatriis ad subversionem animarum dedicatus; undè vir Domini, Gaugericus, gaudenter memoran-

comme il put, ce que lui demandait le saint évêque. Mais Gaugeric, mettant tout son espoir dans le Seigneur, le supplia d'accorder par un acte de sa souveraine puissance, ce qu'il ne pouvait obtenir de ce marchand avare qui n'était sensible qu'au gain. Mais pendant que celui-ci regagnait son logis, il fut surpris, par la volonté de Dieu, par un lourd sommeil, et aussitôt ceux qu'il retenait enchaînés, ayant brisé leurs fers, se présentèrent devant le pontife. Le marchand, à son réveil, s'aperçut que ses prisonniers s'étaient échappés, et soupçonna en lui-même qu'ils avaient été délivrés de leurs liens par les prières du bienheureux Gaugeric, ce qui était la vérité. C'est pourquoi il accourt en grande hâte à l'église où était l'homme de Dieu, Gaugeric, et trouva ceux qu'il cherchait pleins de joie de leur délivrance, eux qui peu d'instans auparavant versaient des larmes amères et étaient accablés de douleur. Ce fut ainsi que le marchand, qui n'avait pas voulu se rendre d'abord aux prières du saint pontife, fut obligé de céder à la puissance divine. Le vénérable prélat gouverna l'église de Cambrai pendant trente-neuf ans environ, se distinguant constamment par ses vertus et par ses miracles, en conservant une foi pure et en se montrant infatigable dans ses travaux. Enfin, malgré l'activité et l'application de son esprit, destitué des forces du corps, avancé en âge et plein de jours avec une heureuse vieillesse, il se reposa dans la paix de la sainte Eglise, le III des ides d'août, et fut placé auprès de ses pères. On l'ensevelit dans l'église qu'il avait construite lui-même au haut de la montagne, en l'honneur de saint Médard. Ce lieu, qui est peu éloigné de la ville de Cambrai, avait été anciennement consacré aux rits des démons

dus, idola expulit, lucum succidit, et locum spurcitiis deditum fecit orationis et sacrificii domum. Est etenim et memoriâ Dei venerabilis locus et celeberrimus nundinis longè latèque institorum ore vulgatus, ubi etiàm usquè in hodiernum diem beneficia incessanter præstantur divinam ad laudem et gloriam Domini nostri Jesu Christi, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat Deus per omnia secula seculorum. Amen.

CAPITULUM XXII.

De miraculo lecti sancti Gaugerici.

Sepulto itaque patre nostro sanctissimo, successit episcopus nomine Berthoaldus, pastorali officio, sanè virtutum dote vir apostolicus et Francorum generis nobilitate præclarus. Hic profectò antecessoris cubiculum, ubi sanctam animam exhalavit, sibi dormitorium posse facere existimavit, non lubricæ tamen præsumptionis errore, sed pio intuitu devotionis, et gratiæ certus, videlicèt quià locum istum ludificator antiquus nocturnis præstigiis vexare non posset, quem tanti et tàm venerabilis viri obitus consecrasset.

par des idolâtres pour la subversion des ames; mais l'homme du Seigneur, Gaugeric, d'une mémoire à jamais heureuse, en bannit les idoles, coupa le bois, et fit une maison de prières et de sacrifices d'un lieu jadis souillé d'impuretés. Le même lieu est aujourd'hui vénérable par la mémoire de Dieu à laquelle il est destiné, en même tems qu'il est devenu très-célèbre par les foires qui s'y tiennent, et auxquelles les marchands accourent de tous côtés. Il s'y opère encore tous les jours des miracles à la louange divine et pour la gloire de notre Seigneur Jésus-Christ, qui, avec le Père et le Saint-Esprit, vit et règne en Dieu dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

CHAPITRE XXII.

Du miracle du lit de saint Gaugeric.

Notre très-saint père Gaugeric ayant été enseveli, l'évêque nommé Berthoald lui succéda dans l'office pastoral : c'était un digne successeur des apôtres par ses vertus, et un homme d'une grande noblesse chez les Francs. Il songea aussitôt à faire un dortoir de la chambre où son prédécesseur avait exhalé son ame sainte, non qu'il fût excité à cela par une humeur légère et présomptueuse, mais par un esprit d'une pure dévotion, et dans l'espoir d'une grace, savoir que l'antique ennemi du genre humain ne pourrait tourmenter par des visites nocturnes un lieu que la

Lecto igitur beati Gaugerici demoto, suum inibi collocavit; sed non diù pausare permissus inconsultum piaculum expiavit. Quâdam siquidem nocte, dùm illùc quiesceret, apparuit ei sanctus vir Domini, Gaugericus, in visum, et tanquàm de injuriâ leviter questus, hujusmodi promulgavit affatum: « Hoccine, dilectissime filî, hoccine in me facere « debuisti, ut me de familiari cubiculo, nostrum « lectulum exturbares, tuumque protinùs intromittere « festinares. Tuam quæso, fili, immuta sententiam, « et hanc mihi exhibe caritatem et gratiam, ut aliorsùm tibi cubiculum quærens, ab hâc cellâ secedas, « nostræque conversationis habitaculum in memoriâ « nostri nominis manere permittas. » Hic autem perterritus, cùm se ad pedes ejus pervolveret, suæque præsumptioni veniam flagitaret, inter has preces evigilans, reatum illicò recognovit, et, ut erat ammonitus, quò citiùs potuit, dignâ satisfactione correxit. Lecto etenim, quem sibi straverat, propulsato, cubile sanctissimum quasi à sordibus emundavit, et, proùt decuerat, erecto altari positisque sanctorum pignoribus, sancti patris nostri memoriæ in perpetuum consecravit, ubi usquè in hodiernum diem sacrosancta mysteria celebrantur, necnon Christo quotidiè fidelium christianorum vota solvuntur.

---

mort d'un si grand et si vénérable homme avait consacré. Ayant donc fait enlever le lit du bienheureux Gaugeric, il y établit le sien propre à sa place ; mais ne pouvant y reposer long-tems tranquille, il expia bientôt sa faute involontaire. Une nuit, pendant son sommeil, le saint homme du Seigneur, Gaugeric, lui apparut, et, comme pour se plaindre avec douceur de l'injure qu'on lui avait faite, il lui parla en ces termes : « Est-ce ainsi, mon très-cher fils, est-ce ainsi que tu » devais te comporter envers moi, jusqu'à enlever de » ma chambre mon lit, pour y placer aussitôt le tien? » Change d'avis, mon fils, je t'en conjure ; fais-moi la » charité et la grace de chercher ailleurs une chambre » pour toi, et en te retirant de cette cellule, de laisser » intacte, en mémoire de moi, la chambre que j'ha» bitais. » Le nouvel évêque, effrayé par ces paroles, se prosterne aux piés du saint, et lui demande pardon de son audace. S'étant réveillé au milieu de sa prière, il reconnaît sur-le-champ son tort, et, selon l'avertissement qu'il avait reçu, répare sa faute aussi promtement qu'il lui fut possible. Ayant, en effet, enlevé le lit qu'il s'était préparé, il purifia la chambre sacrée, comme si elle eût été souillée par des impuretés. De plus, il érigea un autel, ainsi qu'il convenait, y déposa des reliques des saints, et le consacra à jamais à la mémoire de notre saint père. On y célèbre encore aujourd'hui les saints mistères, et chaque jour le troupeau des fidèles y vient offrir ses vœux à Jésus-Christ.

CAPITULUM XXIII.

De oratorio seu cellâ sancti Gaugerici.

Ubi verò tunc temporis hujus oratorii extitit cella, et à quo postmodùm vel cur eversa, necessarium duximus scire volentibus inculcare, ne fortè possint delinquere falsæ opinionis errore. Adhùc namque multos novimus superesse, qui eam usquè in tempus Rothardi episcopi, qui ei successerat vicesimus quintus, perhibent se vidisse, beatæ videlicèt Mariæ templo contrà aquilonis parietem cohærentem, parvo quidem et humili tecto acclivem, sed cleri et populi celebri frequentatione sublimem. Porrò vir Domini, Gaugericus, non procul à matre superbis in ædibus, ut nunc plerùmque cernimus, habitabat, verùm semper aut in ecclesiâ aut juxtà ecclesiam versabatur, beatum Vedastum videlicèt, cui quartus successerat, imitatus, qui juxtà ecclesiam quoque attrebatensem contrà austrum pari diversorio utebatur, de quo visa columna lucis ad cœlum usquè pertingens sancti patris exitum designavit. Verùm quià pontifex iste Rothardus in ipso monasterio cryptam facere disponebat, et hoc sine demolitione supradicti oratorii nequaquàm fieri posse cernebat, cum multâ quidem formidine et lento con-

CHAPITRE XXIII.

De l'oratoire ou de la chapelle de saint Gaugeric.

Mais où fut située jadis la chapelle de l'oratoire de saint Gaugeric, et par qui, dans la suite, et pourquoi fut-elle renversée; c'est ce que nous avons jugé nécessaire d'apprendre à ceux qui voudraient le savoir, dans la crainte qu'ils ne fussent exposés à faillir par l'erreur d'une fausse opinion. Nous connaissons encore beaucoup de personnes vivantes, qui disent avoir vu exister cette chapelle jusqu'au tems de l'évêque Rothard, qui est le vingt-cinquième parmi les successeurs de Gaugeric. Suivant leur rapport, elle était adossée à l'église de la bienheureuse Marie du côté du nord; elle n'était couverte que d'un petit toit bas : mais le concours des clercs et du peuple qui la fréquentait continuellement, la rendait célèbre. L'homme de Dieu, Gaugeric, habitait non loin de sa mère dans un édifice magnifique, comme nous en voyons encore souvent aujourd'hui; mais il se tenait toujours ou dans l'église ou près de l'église, imitant en cela le bienheureux Vaast, dont il était le quatrième successeur, et qui avait aussi fixé son logis près de l'église d'Arras, du côté du midi, d'où il vit une colonne lumineuse qui montait jusqu'au ciel, et qui désignait la mort du saint père. Mais comme le pontife Rothard, dont nous avons parlé, voulait construire une cripte dans le

silio cellulam fregit, et dehinc, opere consummato, altare, quod intrà murorum ambitum cryptæ servavit, tamen, ne obstare intrantibus, aliquantò ampliùs moriente submovit. Posteà verò Gerardus episcopus, qui huic tertius, donante Christo, successit, quoniàm principali cathedræ parvum et impar ædificium arbitratus est, caput ejusdem monasterii cum cryptâ pariter fundens, ut apparet hodiè cernentibus nobiliter innovavit, ipsumque altare patris nostri sanctissimi Gaugerici ad dexteram partem altaris sanctæ Mariæ, ubi à senioribus primùm fuisse acceperat, honorificè reformavit.

CAPITULUM XXIV.

De quibusdam miraculis à beato Gaugerico post ejus mortem factis.

Tempore etiàm procedenti, quoniàm sancti viri memoria dulcem fragrantiam longè latèque spargebat, innumerabilis multitudo fidelium ex diversis regionibus diversa dona ferentium, ad ejus sacrum tumulum confluebat; multique villas et prædia, multi utriusque sexûs mancipia, imò et alii alia, ob animarum remedia, solemni liberalitate tradebant. Sed undè solent boni proficere, indè sæpè improbos cæcitate mentium cernimus devigere. Nàm quâdam nocte,

monastère même, et que cela ne pouvait guère s'effectuer sans la démolition de la chapelle de Gaugeric, il résolut enfin, avec beaucoup de crainte, et après une longue réflexion, d'abattre la susdite chapelle. Ensuite, l'ouvrage étant achevé, il recula un peu l'autel qu'il avait conservé dans l'intérieur de la cripte, afin qu'il ne pût en gêner l'entrée. Plus tard, l'évêque Gérard, qui, par la grace de Jésus-Christ, fut le troisième successeur de Rothard, ayant trouvé que l'église était trop petite et tout-à-fait indigne d'une cathédrale, rebâtit et agrandit le chef et la cripte, tels qu'on les voit aujourd'hui, et replaça avec honneur l'autel de notre très-saint père Gaugeric à droite de l'autel de sainte Marie, dans la place même où les plus âgés disaient l'avoir vu autrefois.

CHAPITRE XXIV.

De quelques miracles opérés par le bienheureux Gaugeric, après sa mort.

Dans la suite des tems, la mémoire du saint homme répandant de plus en plus un doux parfum de tous côtés, une multitude innombrable de fidèles apportant des présens de toute espèce de divers pays, affluait à son tombeau sacré. Les uns donnaient des fermes et des terres en grand nombre, les autres des esclaves des deux sexes, et d'autres encore fesaient des donations d'une autre nature pour le remède de leurs ames. Mais nous voyons souvent que les méchans par l'aveuglement de leur ame se perdent où

cunctis quiescentibus, fur, nomine Launericus, instinctu diabolico, monasterium illud ingressus, ex his quæ à fidelibus collata fuerant carpere gestiebat. Cùm idem vir Domini, Gaugericus, à somno custodem ecclesiæ, Baudigisilum, excitavit. «Expergiscere,» inquit, « et quem furem inveneris nostram memoriam « violantem misericorditer corripe, et quæ molitur « auferre receptis, illæsum abire permitte. » Ad hoc naophylax properatò consurgens, juxtà viri Dei sermonem reperit; sed quæ rapiebat receptis, proùt monitus erat, impunè dimisit elapsum. Quid verò sit gestum in viciniâ civitatis Suessionicæ, cùm sit dignum miraculo, noluimus præterire, futurum videlicèt cunctis divinæ correctionis exemplo, quorum effrenis in rebus ecclesiæ substrahendis fervet ambitio. Nam degebat in modò dictâ civitate tyrannus, Fulboldus nomine, tàm divitiis quàm genere pollens, sed degener mentis et alieni appetens. Qui villas tres beati Gaugerici, Clamentia, Cuniguneium atque Banniolum (1), quoniàm in ipso territorio suis prædiis cohærebant, suis etiàm possessionibus jungere miserâ cupiditate præsumpsit. Ad quem interdùm si qui ex finibus questum de injuriâ mitterentur, statìm eos aut à foribus jubebat arceri, aut, nisi effugerent, supplicium minabatur. Undè fratres pariter divinum præsidium implorantes, hujus tandem consilii sententiam decreverunt : ut illùc sancti patris corpusculum deportarent, sicque fortassè audaciùs clamaturi illius sævitiam temperarent. Quod

(1) Baninolum. *mss. de St-Germ.*

les bons ont coutume de prospérer. Une nuit, pendant que tout le monde dormait, un voleur, nommé Launeric, poussé par un instinct diabolique, entre dans le monastère, et s'empresse de mettre la main sur les offrandes qu'avaient apportées les fidèles; lorsque le même homme du Seigneur, Gaugeric, tirant du sommeil Baudigisile, gardien de l'église: « Ré» veille-toi, » dit-il, « et empare-toi avec douceur du vo» leur que tu trouveras violant mon tombeau. Tu lui » reprendras ce qu'il cherche à enlever, et ensuite tu » le laisseras aller, sans lui faire aucun mal. » Le gardien se lève aussitôt, et trouve ce que lui avait annoncé l'homme de Dieu; après avoir recouvré ce qui avait été enlevé, il laissa le voleur se sauver sans lui faire de mal, ainsi qu'il lui avait été prescrit. Mais je ne puis passer sous silence ce qui eut lieu dans le voisinage de la ville de Soissons, attendu que c'est vraiment miraculeux et digne d'être montré comme un exemple de la punition de Dieu à tous ceux qu'une cupidité effrénée porte à usurper les biens de l'Eglise. Dans la ville dont nous venons de parler, vivait un tiran nommé Furbold, aussi puissant par ses richesses que par sa naissance, mais d'un cœur dépravé et convoitant sans cesse le bien d'autrui. Ce Fulbold, poussé par une misérable cupidité, ne craignit pas de joindre à ses domaines trois terres du bienheureux Gaugeric, savoir: Cramaille, Cugny et Beugneux (1), qui confinaient à ses possessions sur le territoire de Soissons. S'il arrivait à quelqu'un d'aller auprès de lui se plaindre de cette injure, aussitôt il était mis à la porte, ou menacé du supplice s'il ne s'éloignait

(1) Ces trois villages sont à 4 ou 5 lieues au midi de Soissons.

factum. Mox ut miser accepit turbamque venientium eminùs deprehendit, cœpit ampliùs solito insanire, verbis atrocibus frendere, nimis anguescere, cùm subitò inter ipsa convitia, manifesto Dei judicio, velut epileptico morbo percussus, in terrâ procubuit, oculosque invertens morientium specie, in voce et sensu omninò defecit. Ad quem uxor illicò consternata, cum servis accurrens, quià divinæ iræ ultionem advertit, impatienter id ferens, querulos ejulatus agebat, virique præsumptionem accusans, justæ vindictæ compendium allegabat, cùm non solùm proprio non contentus, aliena appeteret, sed, quod gravius est, servis Dei et sancti Gaugerici verbera intentaret. Sed Domino miserante, paulò post de gravi spasmo resurgens, mox ut oculos aperire et linguam potuit in verba movere, incredibili pœnitudine ductus, ad feretrum sancti quem offenderat, se bajulari præcepit; villisque redditis, veniam sui reatûs postulavit; sicque patris nostri meritis vitæ medicinam adeptus, posteà plures duxerat annos : sed quià non fuerat ex integro sospitatus, notam sui criminis suomet opprobrio testabatur.

---

sur-le-champ. C'est pourquoi les frères, après avoir imploré tous ensemble le secours divin, résolurent d'employer ce moyen, savoir, de transporter au domicile même du coupable le corps du saint-père, afin d'avoir plus de hardiesse à faire valoir leurs réclamations, et en même tems de pouvoir arrêter la fureur du tiran. Ce dessein fut aussitôt mis à exécution. Dès que le malheureux aperçut de loin le cortège venir, il devint dès l'instant plus furieux que de coutume, il se mit à frémir en laissant échapper des mots atroces, à tomber dans des angoisses affreuses; et tout à coup, au milieu de ses convulsions, frappé par le jugement manifeste de Dieu, comme du mal épileptique, il fut renversé par terre, et tournant les ieux comme les moribonds, il manqua entièrement de voix et de sens. Son épouse consternée accourt promtement à lui avec des esclaves, et reconnaissant l'effet de la colère divine, elle ne peut retenir sa douleur, et pousse de plaintifs gémissemens; elle accuse la présomption de son mari, elle s'écrie que c'est là un effet de la vengeance divine, puisque, non content de son propre bien, son mari s'efforçait d'enlever celui des autres, et, ce qui est plus grave, s'attaquait aux serviteurs de Dieu et de saint Gaugeric. Cependant, par un bienfait de la miséricorde divine, Fulbold étant délivré peu à peu de ses convulsions, ordonne, aussitôt qu'il peut ouvrir les ieux et remuer la langue, qu'on le transporte près du cercueil du saint qu'il a offensé, et témoigne le plus profond repentir des actes violens qu'il a commis. Puis il restitue aux religieux toutes leurs terres, implore le pardon de son crime, recouvre la santé par les mérites de notre saint père, et continue de se bien por-

CAPITULUM XXV.

Quia octavas beatissimi patris nostri Gaugerici hodiè celebramus, oportet ut et sanctissimam diem debitis obsequiis veneremur, et pro parvulo nostræ intelligentiæ captu, de tantæ festivitatis mysterio dignum aliquid sentiamus. Hæc nimirùm dies, elapsis reliquis septem, octava superoritur, quæ perspicatior intuentibus sacramentum salutare demonstrat, atque piè credentibus æternæ felicitatis gloriam præconatur. Ut autem ad hujus contemplationis celsitudinem mentis contuitu penetrabiliter valeamus admitti, hæc aspirantibus meritis ejus de quo loquimur, pontificis divina pietas aperire dignetur. Nostis quippè, dilectissimi, octavas idcircò nuncupari, quià primis diebus debeant convenire, quas tamen exercemus, si primis operibus bonis etiàm bona sequentia per bonam perseverantiam jungere satagamus. Quid si ad hoc institutæ videntur, ut ad primum quodam modo quasi ad caput recurrant, videamus primi et octavi diei concordiam, ut per hanc considerationem possimus faciliùs attingere sacramentum. Primus

ter pendant plusieurs années ; mais parce qu'il n'avait pas été guéri radicalement, les restes de sa maladie, dont il ne put jamais se débarrasser, rappelèrent toujours depuis son ancienne faute.

CHAPITRE XXV.

Comme nous célébrons aujourd'hui l'octave de la fète de notre saint père Gaugeric, il convient que nous honorions par de justes hommages un jour aussi saint. C'est pourquoi nous tâcherons de traiter dignement, autant du moins que nos faibles moyens pourront nous le permettre, le mistère d'une solennité aussi grande. Ce jour donc, qui se lève le huitième après les sept autres jours qui se sont écoulés, nous démontre clairement un sacrement salutaire, et annonce à toutes les ames pieuses la gloire d'une éternelle félicité. Mais afin que nous puissions élever notre ame jusqu'à la hauteur d'une contemplation pareille, que la miséricorde divine daigne nous dévoiler ces mistères par les mérites du saint pontife dont nous vous entretenons en ce moment! Vous savez en effet, mes très-chers frères, que nous appelons ce jour l'octave, parce qu'il doit ressembler au premier jour, et que nous n'avons pas d'autre manière de le célébrer que d'ajouter, par une heureuse persévérance dans le bien, de nouvelles œuvres méritoires aux premières que nous avons déjà pratiquées. Que si

namque dies beati viri transitum de labore ejus peregrinationis ad requiem monstrat; octavus autem et ipsius transitum de ipsâ requie ad gloriam perpetuæ jucunditatis informat. Primus inquit de vitæ præsentis naufragio, fidei quidem gubernaculo, ad placidi littoris portum. Octavus verò de ipso portu ad futuræ beatitudinis portum sempiternum. Illo quippè tumulationem sacri corporis, sejunctis ad tempus elementis, recolimus; isto autem resurrectionem etiàm cum animâ recensemus. In illo autem requiescionis sabbatum quo nunc perfruitur celebramus; in isto verò futuræ resurrectionis mysterium et beatæ immortalitatis prærogativam, quam percepturus est, integritate fidei præsagamus.

CAPITULUM XXVI.

Quanto autem honore sit octavarum hujusmodi veneranda festivitas liber leviticus evidenter ostendit. « Locutus est » inquit, « Dominus ad Moysem dicens : « A quinto decimo die mensis hujus septimi erunt feriæ

l'institution de l'octave dérive en quelque sorte du premier jour, qui en est comme la source, examinons plus attentivement cette concordance du premier jour avec le huitième, afin que par cette considération nous puissions plus facilement atteindre au sacrement. Le premier jour, en effet, nous montre le passage du saint homme du travail de son pèlerinage au terme du repos; le huitième jour, au contraire, nous représente son passage du repos à la gloire d'une béatitude sans fin. Le premier jour se rapporte à son naufrage de la vie présente, qui le mène, avec le gouvernail de la foi, au port d'un rivage paisible; et le huitième jour nous montre son passage de ce port à l'autre port éternel de la future félicité. Par l'un nous honorons la sépulture de son corps sacré, dont les élémens sont dissous dans le tems; tandis que par l'autre nous célébrons sa résurrection avec son ame. Le premier jour enfin nous solennisons le samedi du repos dont il jouit alors; et le huitième, nous présageons, avec l'intégrité de la foi, le mistère de la résurrection future et la prérogative d'une immortalité bienheureuse qu'il va obtenir.

CHAPITRE XXVI.

Or, avec quel honneur doit-on célébrer l'octave de la fête de notre saint? Le livre du Lévitique va nous l'apprendre clairement. « Le Seigneur, » y est-il dit, « a parlé à Moïse en ces termes : A partir du quin- « zième jour de ce septième mois, les fêtes des Taber-

« tabernaculorum septem diebus Domino. Dies primus « vocabitur celeberrimus atque sanctissimus. » Cujus rei mysterium, quià alterius negotii est, non hîc exponendo morandis (1); verùm tamen ex verbis ipsius salvatoris certissimè datur intelligi, quòd primum diem atque octavum semper ejusdem reverentiæ ejusdemque honoris privilegio servare debeamus, quos præ cæteris et celebritate et sanctitate et supereminentes edocuit. Hoc etiàm plenè sanctire evangelicâ assertione videtur; ubi videlicèt enumeratis octo beatitudinibus, quas ad instruendos discipulos inter cætera docet, primam quidem atque octavam unâ eâdemque verborum complexione conclusit. Prima namque ità se habet : « Beati, » inquit, « pauperes « spiritu, quoniàm ipsorum est regnum cœlorum; » octava verò ità : « Beati qui persecutionem patiuntur « propter justitiam, quoniàm ipsorum est regnum cœ« lorum. » Quarum hujus forma non parvum fidei documentum expressit; cùm, mediis reliquis sex diversè positis, istæ duæ sibi utrinque pari modo respondeant. Octavum itaque diem esse quem etiàm primum, non argumentatoriis aut extrà petitis exemplaribus, sed divinis assertionibus, constat. Ad quod etiàm roborandum non tantùm quæ prælibavimus, verùm alia quoque hujusmodi documenta succrescunt, quæ tamen nec brevitas sermunculi nec mysteriorum sublimitas coadcervare permittit : verùm de paucis plurima pensanda sunt.

(1) Il faut peut-être lire *morabor*.

« nacles seront célébrées en l'honneur du Seigneur. Le « premier jour sera dit très-célèbre et très-saint. » Je ne m'arrêterai pas à vous expliquer le mistère de cette institution, parce que cela n'entre pas dans mon sujet; cependant les propres paroles de notre Sauveur nous font clairement entendre, que nous devons toujours observer, avec un respect et un honneur particulier, le premier et le huitième jour, qu'il nous a enseigné surpasser de beaucoup les autres par leur célébrité et leur sainteté : ce qu'il paraît complètement sanctionner par ce passage de l'Evangile, dans lequel, après avoir énuméré les huit béatitudes qu'il enseigne, entre autres choses, à ses disciples pour les former, il se sert d'une seule et même forme d'expression pour conclure la première et la huitième. La première en effet est ainsi conçue : « Heureux les pauvres d'esprit, » dit-il, « parce que le royaume des cieux est pour eux.» La huitième est de même exprimée en ces termes « Heu-« reux ceux qui souffrent la persécution à cause de la « justice, parce que le royaume des cieux est pour eux.» La forme de ces conclusions n'exprime pas un article de foi d'une médiocre importance, attendu que les conclusions des six propositions intermédiaires étant différentes, celles de la première et de la huitième sont les seules qui se correspondent. Il est donc prouvé, non par le raisonnement seul ni par des exemples tirés du dehors, mais par des témoignages divins, que le huitième jour représente parfaitement le premier. Je pourrais encore en apporter beaucoup d'autres preuves, car elles abondent de tous côtés, mais d'une part la brièveté, qui m'est commandée dans ce petit sermon, et de l'autre la sublimité des mistères ne me permettent pas de les rassembler; d'ailleurs il suffit de peu de mots pour faire méditer beaucoup de choses.

CAPITULUM XXVII.

De quibusdam incidentibus illius temporis.

SIGEBERTUS.

Anno Domini dxciv, tunica Domini nostri Jesu Christi in civitate Zaphat, non longè à Hierosolymis, confessione Simonis Judæi inventa, et ab episcopis Gregorio Antiocheno et Thomâ Hierosolymitano et Joanne Constantinopolitano, Jerusalem in loco ubi crux Christi veneratur, est posita. Tassilo, à Childeberto ordinatus rex Bajoariorum, devictis Sclavis, obtinuit triumphum. Anno Domini dxcvii, Gregorius papa, quod olim ipse facere intenderat, Augustinum cum aliis ad prædicandum destinat in Angliâ. Eodem anno Guntrannus rex sanctitate clarens dormit in Christo. Regnum ejus cessit Childeberto fratrueli ejus. Anno Domini dxcix, Edilbertus rex Anglorum, qui Cantuarii vocantur, prædicante Augustino, cum gente suâ baptizatur; porrò et gens (1) Nordamnimbrorum, qui, quòd ad aquilonarem partem Humbræ (2) fluminis habitent, ità vocantur, sub regibus Edilfrido et Ellâ nondùm audierant verbum

(1) Gens Anglorum qui Mercii dicuntur et gens Nordanimbrorum, etc. *Sigeb.*

(2) Humbri. *Sigeb.*

CHAPITRE XXVII.

De quelques événemens de ce tems.

SIGEBERT.

En l'an du Seigneur 594, la tunique de notre Seigneur Jésus-Christ est découverte, d'après la révélation du juif Simon, dans la ville de Jaffa (1), et déposée par Grégoire, évêque d'Antioche, Thomas, évêque de Jérusalem, et Jean, évêque de Constantinople, dans la ville de Jérusalem, au lieu même où l'on adore la croix de Jésus-Christ. Tassilon, institué roi des Bavarois par Childebert, triomphe des Slaves. En l'an du Seigneur 597, le pape Grégoire, revenant à son ancien projet, envoie Augustin avec plusieurs

(1) La chronique de Frédégaire, chap. II, raconte la découverte de cette tunique, qui, du tems de Grégoire de Tours, était conservée dans une châsse de bois dans la ville de Galathée, à cent cinquante milles de Constantinople. (Grégor. Tur. *de Glor. Martyr*, cap. 8.) Elle fut ensuite apportée en France sous le règne de Charlemagne, et placée dans le monastère d'Argenteuil, où la sœur de ce prince et sa fille étaient religieuses (Voyez Dom Cellier, *Hist. des aut. ecclés.* t. XVII, p. 17.) Cette tunique, après avoir été enfouie sous terre à l'arrivée des Normands, fut retrouvée en 1156. On rapporte que l'usage, qui s'est observé jusqu'au dix-huitième siècle dans la paroisse d'Argenteuil, de sonner l'*angelus* à une heure après midi, venait de ce que cette tunique était arrivée à cette même heure à Argenteuil, lorsqu'elle y avait été envoyée par Charlemagne (Voyez l'abbé Lebeuf, Hist. du dioc. de Paris, t. IV, p. 8-12).

vitæ. Anno Domini DC, Augustinus ab Etherio, arelatensi episcopo, consecratur Anglorum episcopus; et Childebertus rex Francorum moritur, cui Theodebertus et Theodericus filii ejus subrogantur. Anno sequenti, contentio fuit inter Romanam ecclesiam et arrogantiam Joannis episcopi constantinopolitani, universalis patriarchæ nomen sibi usurpantis, sub Pelagio papâ concepta, et à Gregorio jàm indè non leniter exagitata, non anteà quiescere potuit, quàm Joannes ipse subitâ morte obiit. Hunni cum Francis fortiter bellant in Thuringiâ (1). Anno Domini DCII, sanctus Columbanus ex Hiberniâ in Burgundiam venit, ibique, permissu Theodorici regis, cænobium luxovium ædificare cœpit. Anno Domini DCIII, Theodericus rex aviam suam Brunechildem ab Austrasiis ejectam recepit. Anno Domini DCIV, Mauricius imperator cum uxore et filiis à Phocâ perimitur, et imperat Phocas annis octo. Eodem anno, orientales Angli cum rege suo Sigeberto per Mellitum episcopum ad fidem Christi convertuntur. Anno Domini DCV, Lotharius et Theodericus prælio inter se colliduntur, in quo plus quàm triginta millia cæsa referuntur; Theodericus tamen victoriâ potitur. Anno Domini DCVI, Sabinianus papa Romanæ ecclesiæ præsidet; post quem Bonifacius ejusdem ecclesiæ præsidendo subsequitur, anno sequenti. Qui obtinuit apud Phocam imperatorem, ut ecclesia Romana caput esset omnium ecclesiarum, quià ecclesia constantinopolitana scribebat se esse primam omnium

(1) Fredegundis regina moritur. *Sigeb.*

autres saints personages prêcher la foi en Angleterre. La même année, le roi Gontran, distingué par sa piété, s'endort dans le Seigneur. Son royaume échut à Childebert, fils de son frère. En l'an du Seigneur 599, Edelbert, roi des Angles du pays de Kent, ayant entendu les prédications d'Augustin, reçoit le batême ainsi que son peuple. La nation des Northumberlandais, ainsi nommée parce qu'elle habitait au nord du fleuve Humber, n'avait pas encore entendu la parole de vie du tems de ses rois Adelfrid et Ella. En l'an du Seigneur 600, Augustin est sacré évêque des Angles par Ethérius, évêque d'Arles. Childebert, roi des Francs, meurt, et ses fils, Théodebert et Théodoric sont mis à sa place. L'année suivante, il s'élève une contention entre l'Eglise romaine et l'arrogant évêque de Constantinople, Jean, qui usurpait le titre de patriarche universel. Cette contention déjà discutée avec zèle par Grégoire, ne put être apaisée que par la mort même de Jean qui arriva subitement. Les Huns et les Francs se font une guerre violente dans la Thuringe. La reine Frédégonde meurt. En l'an du Seigneur 602, saint Colomban arrive de l'Hibernie (Irlande) en Bourgogne, où, du consentement du roi Théodoric, il commença à bâtir le monastère de Luxeu. En l'an du Seigneur 603, le roi Théodoric accueille Brunehaut son aïeule, que les Austrasiens avaient chassée. En l'an du Seigneur 604, l'empereur Maurice est mis à mort avec son épouse et ses fils par Phocas, qui tint les rênes de l'empire pendant huit ans. La même année, les Angles orientaux, avec leur roi Sébert, sont convertis à la foi chrétienne par l'évêque Mellitus. En l'an du Seigneur 605, Lothaire et Théodoric se font une guerre opiniâtre,

ecclesiarum. Anno Domini DCIX, mortuo Bonifacio papâ, successit sibi alius Bonifacius in eâdem sede sexagesimus quartus. Qui Pantheon Romæ à Phocâ imperatore impetratum vertit in ecclesiam Sanctæ Mariæ et omnium martyrum, et in kalendis novembris ibi instituit solemnitatem omnium sanctorum (1). Eodem anno, monasterium Sancti Petri in Blandinio ædificatur à sancto Amando juxtà Muros Gandenses; et anno sequenti, monasterium Marchianense etiàm ædificatur à dicto sancto Amando jàm quadragenario. ACTOR. His temporibus floruit sanctus Joannes dictus eleemosynarius, episcopus alexandrinus, qui sanctitate et miraculo magnificè corruscavit (2). Anno Domini DCXII, Heraclius ad imperandum electus, Phocâ perempto et cremato ignibus, regnavit annis triginta. Anno Domini DCXIII, virtus et nomen sancti Joannis Baptistæ miraculis declaratur apud urbem Galliæ Mauriennam, de venerabilibus reliquiis ipsius corporis divinitùs illustratam. SIGEBERTUS. Anno Domini DCXIV, Deusdedit romanæ ecclesiæ sexagesimus quintus præsidet. Hic constituit secundam missam in clero. Hic etiàm secundùm instituta majorum suorum, decrevit, ut si qui viri vel mulieres suos ipsi filios quocumque modo de sancto lavacro susceperint, separentur ab invicem; vel si quis vir commatrem suam, vel si qua mulier compatrem suum, à primo dono Spiritûs sancti, quod est pa-

(1) La phrase qui suit n'est pas dans Sigebert.

(2) Ce qui suit est de Sigebert, dont le nom ne paraît que plus bas.

dans laquelle il périt, dit-on, plus de trente mille hommes; cependant Théodoric remporta la victoire. En l'an du Seigneur 606, le pape Sabinien est mis à la tête de l'Eglise romaine. L'année suivante, Boniface lui succède. Celui-ci obtint de l'empereur Phocas, que l'Eglise romaine serait la première de toutes les Eglises, attendu que celle de Constantinople écrivait qu'elle occupait le premier rang. En l'an du Seigneur 609, le pape Boniface étant mort, un autre pape nommé également Boniface lui succéda, et fut le soixante-quatrième évêque de l'Eglise de Rome. Ayant obtenu de l'empereur Phocas la cession du Panthéon, il le convertit en une église qu'il dédia à sainte Marie et à tous les martirs; aux calendes de novembre, il y institua la fête de tous les saints. La même année, le monastère de Saint-Pierre fut bâti par saint Amand sur le mont Blandin près des murs de Gand; l'année suivante, le même saint, âgé déjà de quarante ans, bâtit celui de Marchiennes. L'AUTEUR. En ce tems-là florissait saint Jean, surnommé l'Aumônier, évêque d'Alexandrie, qui se distingua magnifiquement par sa sainteté et par ses miracles. En l'an du Seigneur 612, Héraclius est proclamé empereur, après que Phocas eut été mis à mort et brûlé dans le marché aux bœufs. Héraclius régna trente ans. En l'an du Seigneur 613, la vertu et le nom de saint Jean-Batiste sont manifestés par des miracles dans une ville de la Gaule, nommée Maurienne, illustrée à jamais par les restes vénérables du corps de ce grand saint. SIGEBERT. En l'an du Seigneur 614, Deusdédit, soixante-cinquième pape, gouverne l'Eglise romaine. Ce fut ce pape qui institua une seconde messe dans le clergé, et qui, suivant les anciens réglemens de ses prédécesseurs,

bulum sacrati salis, usque ad septimum donum Spiritûs sancti, in conjugium duxerint, separentur; mulier tamen maritalem dotem recipiat, et post expletum annum, alteri, si vult, nubat. Eodem tempore, sanctus Amandus Elnonensis per Gallias miraculorum et prædicationis gratiâ clarescebat. Allowinus etiàm, qui et Bavo, per eum ex prædone conversus, et Gandavi solitariè reclusus, sanctitatis exemplum erat omnibus.

CAPITULUM XXVIII.

Vita sancti Bavonis confessoris.

Ex gestis sancti Bavonis.

Hic sanctus Allowinus, quem vulgò Bavonem nominant, in juventute suâ seculari voluptatem pravis actibus exercuit, sed hoc ejus vitium Christus in bonitatem convertit. Habuit uxorem filiam Odilionis comitis, de quâ genuit Angledrudem virginem Christi,

décréta que les hommes ou les femmes qui auraient tenu eux-mêmes, de quelque manière que ce fût, leurs propres enfans sur les fonts batismaux, seraient séparés les uns des autres, et que l'homme qui aurait épousé sa commère, ou la femme qui aurait été mariée à son compère, depuis le premier don du Saint-Esprit, qui est la nourriture du sel sacré, jusqu'au septième don du même Saint-Esprit, seraient contraints de se séparer; que la femme reprendrait toutefois la dot qu'elle avait apportée en mariage, et qu'un an après, elle prendrait, si elle le désirait, un autre mari. En ce tems-là saint Amand d'Elnone se rendait célèbre dans les Gaules par ses miracles et sa prédication; et Allowin, nommé Bavon, est converti et arraché par saint Amand à son métier de brigand; vivant en reclus à Gand, il devient pour tout le monde un modèle de sainteté.

CHAPITRE XXVIII.

Vie de saint Bavon, confesseur.

Gestes de saint Bavon.

Saint Allowin, plus connu sous le nom de Bavon, passa une jeunesse livrée au plaisir et aux mauvaises actions; mais le Christ convertit ses vices en vertu. Il avait épousé la fille du comte Odilion, et en avait eu Angledrude, qui fut une des vierges du Seigneur:

cui in primis annorum crepundiis vox summo missa est throno, *Crede*, inquiens. Uxore autem defunctâ, noluit aliam ducere, sed sanctum Amandum pontificem, inspirante Deo, expetiit, compunctionem cordis ostendit. Qui ei scripturarum verba protulit; ità quòd ille, juxtà consilium evangelicum, facultates prædiorum suorum pauperibus erogavit, atque ad præfatum pontificem, qui morabatur apud Gandavum castrum, repedans, clericatum obtinuit in cœnobio clericorum, quod in eodem castro erat constructum. Die quâdam fratres ipsius monasterii ad obedientiam directi sunt, ut cellam viri Dei, Bavonis, construerent; vico canes circumdederunt, et cœperunt fortiter insistere. Qui cùm invidiâ repletus virum Dei, Bavonem, blasphemasset, diabolum sibi subjectum impugnans, animalia cum vehiculo super eum projecit, ità quòd illo pondere oppressus spiritum exhalavit. Quem vir Dei ut mortuum vidit, ingemuit, et cum lacrymis sibi pectus tondens, ac sibi culpam reputans, quòd in labore suo mortem accepisset, orationi incubuit, eumque suscitavit. Quâdam verò die vidit quemdam virum de exilio regressum, quem olim in seculari habitu degens ipse venundârat. Quo viso, in lamenta conversus, et ejus genibus provolutus, ait : « Quæso ne memineris injuriæ quam tibi irrogavi. Rogo quoque ut, propter « scelus in te commissum, corpus meum flagellis « cædas, caputque meum, more latronum, decalves, « et me vinctum pedibus et manibus, ut dignus sum, « in custodiâ tradas : forsitan enim divina pietas, si

c'est elle à qui une voix se fit entendre du haut du céleste trône, lorsqu'elle était encore dans sa première enfance, et lui dit : *Crois*. Après la mort de sa femme, Bavon ne voulut pas se remarier, mais, par l'inspiration de Dieu, il alla trouver saint Amand, et lui montra un cœur contrit. Le saint lui annonça les paroles de l'Ecriture, de sorte que Bavon, suivant le conseil de l'Evangile, distribua ses biens aux pauvres, et étant retourné auprès du saint pontife qui séjournait dans la ville de Gand, il obtint la cléricature dans le couvent des clercs, qui était bâti dans la même ville. Un jour les frères de ce couvent ayant été envoyés en obédience pour bâtir la cellule de l'homme de Dieu, ils placèrent les chiens autour du village, et se mirent à l'œuvre avec ardeur. Pendant ce tems-là quelqu'un, rongé d'envie, s'étant mis à blasphémer contre l'homme de Dieu, Bavon, en l'accusant que le diable lui était soumis, il renversa sur lui les animaux et le char qu'ils conduisaient, de telle sorte qu'écrasé par la charge, il rendit l'ame sur-le-champ. Aussitôt que l'homme de Dieu le vit mort, il se mit à gémir, et se frappant la poitrine en versant des larmes, il s'accusa de cet accident, parce que le voiturier avait reçu la mort en travaillant pour lui. Alors il se mit en prière, et le ressuscita. Un autre jour il aperçut un homme qui était revenu d'exil, et que lui-même, pendant qu'il portait l'habit séculier, avait vendu. A cette vue il se lamente, et tombant aux genoux de l'homme, il lui dit : « Je t'en conjure, oublie l'outrage que je t'ai fait » autrefois ; et, je t'en supplie, pour me punir de mon » crime envers toi, accable mon corps de coups, dé- » pouille ma tête de ses cheveux, comme on a coutume » de faire aux voleurs, lie-moi les piés et les mains,

« hæc feceris, veniam mihi præstabit. » At ille sancti pedibus provolutus, ac penitùs hæc in eum facere non audens et renitens, tandem ejus precibus victus, quod sibi jusserat implevit, et manibus vinctum, capite tonsum ac pedibus ligno strictum, custodiæ publicæ mancipavit. Ubi ad proximum exitûs diem vinctus perstitit, die noctuque flere non desinens actus seculi quos priùs exercuit, hordeaceo tantùm cinere mixto pane contentus, atque potu aquæ quam in mensurâ bibebat. Stratum quoque ejus nuda humus erat, in quo per diem parùm persolebat quiescere; vilissimum autem cilicium super stratum ejus expansum erat, cinis desuper aspersus et capiti illius lapis suppositus, cùm dormiret. Sicque membra sua domabat, quæ olim delectatio seculi inquinaverat. In hâc quoque retrusione normam obedientiæ non reliquit, sed abbatum suum poposcit, ut ità eum super pavimentum retruderet, ut si quandò ad Dei laudes dicendas assisteret, dextro lævâque ità circumseptus foret, ne declinandi facultatem in aliquam partem haberet, sed die noctuque quasi in agone suspensus ad Deum oraret, manus ad æthera tendens, et alta suspiria tradens. Quod et factum est. Cùm autem ultimum diem sibi appropinquare intelligeret, et hoc ipsum abbati et fratribus nuntiasset, quemdam fidelem presbyterum longè à se positum evocari fecit, cujus colloquio frui voluit. Minister autem obedientiam non renuens, sed viam quâ pergere nesciens, ire cœpit, angelo Domini comitante, ad eumdem presbyterum sub omni celeritate pervenit; et per vastam

» comme je le mérite, et mets-moi en prison. Peut-» être qu'alors, en effet, la miséricorde divine, si tu » fais ce que je te demande, m'accordera mon par-» don. » A ces mots l'homme se jette aux piés du saint, sans oser ni vouloir absolument ce qu'on lui demandait; cependant vaincu à la fin par ses prières, il fait ce qui lui était ordonné, et conduit Bavon à la prison publique, après lui avoir rasé la tête, et serré les piés avec une planche. Bavon resta ainsi dans sa prison jusqu'à la veille de sa sortie, pleurant sans cesse le jour et la nuit les actions qu'il avait commises dans le monde, se contentant d'un pain d'orge mêlé avec de la cendre, et, pour toute boisson, d'une petite quantité d'eau. La terre nue était son lit, sur lequel il avait coutume de se reposer un peu pendant le jour, et ce lit n'était recouvert que d'un mauvais cilice. Il se couvrait de cendre, et mettait une pierre sous sa tête pour dormir. C'était ainsi qu'il mortifiait ses membres, qu'il avait jadis souillés par tous les plaisirs du monde. Il ne viola pas même dans sa réclusion la règle de l'obédience, mais demanda à son abbé la permission de se tenir renversé sur le pavé, afin que s'il lui arrivait jamais d'assister aux offices pour réciter les louanges du Seigneur, il fût tellement privé de tout mouvement à droite et à gauche, qu'il n'eût pas même la faculté de se tourner, et qu'au contraire étant le jour et la nuit comme dans un combat continuel, il fût, pour ainsi dire, suspendu à Dieu par la prière, levant seulement les mains aux cieux, et poussant de profonds soupirs. Ce qu'il désirait lui fut accordé. Lorsqu'il sentit approcher sa fin, et qu'il en eut instruit l'abbé et les frères, il fit appeler l'un des fidèles, qui était prêtre et se trouvait placé loin de lui, et voulut

solitudinem rectissimo tramite, utrique ad virum Dei incredibili festinatione pervenerunt. Quo viso, vir Dei repletus est gaudio, et præcepit ei, ut curam ageret funeris sui. Tunc corpore et sanguine Redemptoris se muniens, animam carne solutam reddit Creatori, die primo mensis octobris, et statìm beatissimæ virgini Gertrudi cum aliis virginibus secum commorantibus longiùs à se positis, spiritus ipsius jubet ibi vestimenta mitti, ad sepeliendum corpus suum. Quod et factum est.

CAPITULUM XXIX.

De morte Brunechildis reginæ et aliquibus eventibus illius temporis.

Eodem anno Glodesindis mettensis claret, quæ sponsum fugiens, velamine capitis misso sibi à Deo per angelum, se et sua Deo delegavit. Sancta Rictrudis apud Tolosam ex regio schemate nascitur. Sanctus Lupus senonensis episcopus claret (1). Anno

(1) Ce qui suit est de Sigebert.

jouir de son entretien. Le ministre ne refusa pas d'obéir, mais ne sachant quel chemin prendre pour arriver auprès du pieux reclus, il se mit à marcher à l'aventure, lorsqu'un ange du Seigneur, pour lui servir de guide, arriva vers lui avec la plus grande célérité; et tous deux parvinrent par le chemin le plus direct à travers un vaste désert, et avec une vitesse incroyable, jusqu'auprès de l'homme de Dieu. Celui-ci, à cette vue, est comblé de joie, et recommande au prêtre d'avoir soin de ses funérailles. Alors s'étant muni du corps et du sang du Rédempteur du monde, il rendit au Créateur son ame dégagée des entraves de la chair, le premier jour du mois d'octobre, et son esprit ordonna sur-le-champ à la bienheureuse vierge Gertrude, ainsi qu'aux autres vierges qui habitaient avec lui, mais à une grande distance, de lui envoyer des vêtemens pour ensevelir son corps : ce qui fut exécuté.

CHAPITRE XXIX.

De la mort de la reine Brunehaut, et de quelques événemens de ce tems-là.

En la même année florissait Glossinde de Metz, qui ayant fui son mari, et pris le voile que le Seigneur lui avait envoyé par un ange, se consacra à Dieu avec tous ses biens. Sainte Rictrude naît à Toulouse du sang royal. Saint Loup, évêque de Sens, se rend célèbre. En l'an du Seigneur 617, une guerre plus

Domini DCXVII, inter fratres Theodoricum et Theodebertum reges, instinctu aviæ eorum Brunechildis, plus quàm civile bellum exoritur; pugnâque commissâ, post inæstimabilem stragem, Theodebertus capitur. Eodem anno, per Edualdum regem et filios Seberici ad pristinam idolatriam Angli revolvuntur. SIGEBERTUS. Anno Domini DCXVIII, Bonifacius romanæ Ecclesiæ sexagesimus sextus post Petrum præsidet. Hic decrevit ut nullus trahatur violenter de ecclesiâ. Eodem anno Theodoricus, rex Francorum, moritur. Lotharius rex filios Theodorici regis in bello captos occidit; Brunechildem quoque reginam uno pede et brachio multatam ad caudam equæ indomitæ religatam, membratim discerpi fecit, imputans ei quòd decem reges per eam fuissent extincti: et sic monarchia regni Francorum ad eum rediit. Anno eodem Edualdus, rex Anglorum, manu Domini tactus, idolatriæ abrenuntiat, fidem Christi reverenter confitetur cum cæteris Anglis. Anno Domini DCXX, Cosdroe, rex Persarum, pacem cum Romanis facere nullo modo admittit (1), sed cepit Damascum et devastavit; Hierosolymam et venerabilia loca conflagravit, et populorum copias captivavit, unâ cum patriarchâ ejusdem urbis Zachariâ, et pretiosum Crucis lignum secum in Persidem asportavit; sepulchri verò Domini locum nunquàm intrare aut violare divinâ virtute fuit permissus. Anno Domini DCXXII, Honorius Romanæ ecclesiæ sexagesimus septimus præsidet. Sanctus Columbanus obiit; discipulus ejus

(1) Ce qui suit, jusqu'à l'an 622, n'est pas dans Sigebert.

cruelle qu'une guerre civile éclate entre Théodoric et Théodebert, par les intrigues de Brunehaut leur aïeule. La bataille est livrée, et après un carnage inexprimable, Théodebert est fait prisonnier. Dans la même année, les Angles sont replongés dans leur ancienne idolâtrie par Eduald (Ebald, roi de Kent) et par les fils de Sébert (1). SIGEBERT. En l'an du Seigneur 618, Boniface, soixante-sixième pontife depuis saint Pierre, gouverne l'Eglise de Rome. Ce fut ce pape qui décréta que personne ne serait arraché de force d'une église. Dans la même année meurt Théodoric, roi des Francs. Le roi Lothaire tue les fils du roi Théodoric, qui avaient été pris à la guerre, et imputant à Brunehaut la mort de dix rois, il fait couper un pié et un bras à cette reine et la fait attacher à la queue d'une jument indomptée. Ce fut ainsi que Lothaire se vit seul maître de toute la monarchie des Francs. Dans la même année, Eduald, roi des Angles, touché par la main de Dieu, renonce à l'idolatrie, et confesse avec dévotion la foi du Christ avec tous ses sujets. En l'an du Seigneur 620, Cosroès, roi des Perses, rejette absolument toute paix avec les Romains ; il prend et ruine la ville de Damas. Il brûle Jérusalem et les lieux saints, emmène en captivité un grand nombre de ses habitans, avec Zacharie, patriarche de cette ville, et emporte avec lui en Perse le précieux bois de la croix. Mais la vertu divine ne lui permit pas de pénétrer dans le tombeau du Seigneur, ni de le souiller. En l'an du Seigneur 622, Honorius, soixante-septième pontife, est mis à la tête de l'Eglise romaine.

(1) Ils se nommaient Sexred, Séward et Sigebert, et possédaient le royaume d'Essex.

Gallus in Alemanniâ claret. Anno Domini DCXXIII, Cosdroe, rex Persarum, successu elatus, in effusione sanguinis humani et maximè christianorum ultrà modum grassatur; sed Heraclius imperator, Hunnis confœderatus, ipsum gravi prælio contrivit, in quo prætorem Persarum omnesque penè principes peremit, et crucem Domini tandem Hierosolymis reverenter reportavit.

CAPITULUM XXX.

De origine Dagoberti regis et Hairberti fratris sui.

HUGO.

LOTHARIUS super Austrasios quadraginta quatuor annis regnavit; et, anno regni ejus tricesimo, Beretrudis regina moritur, de quâ idem rex susceperat filium unicum, nomine Dagobertum. Quâ defunctâ, copulavit eodem anno sibi in matrimonio sororem ducis inferioris Austrasiæ, nomine Shichildem. Ex quâ idem rex suscepit filium, nomine Hairbertum, quem in præsentiâ omnium ducum regni super hos postmodùm, cunctis adjuratis, regem Austrasiorum, Dagobertum verò regem Francorum, post mortem ejus, præfecit. Ad quam quidem ordinationem inviolabiliter observandam, omnes nobiles amborum reg-

Saint Colomban meurt, et Gallus, son disciple, est célèbre en Allemagne. En l'an du Seigneur 623, Cosroès, enorgueilli de ses succès, se baigne dans le sang humain et principalement dans celui des chrétiens; mais l'empereur Héraclius, s'étant allié avec les Huns, l'écrase dans un combat sanglant, où périrent le préteur et presque tous les princes des Perses. Après cette victoire l'empereur rapporta avec respect à Jérusalem la croix du Seigneur.

CHAPITRE XXX.

De la naissance du roi Dagobert et de Hairbert son frère.

HUGUE DE TOUL.

Lothaire régna quarante-quatre ans sur les Austrasiens; et la trentième année de son règne, mourut la reine Bertrude, dont il avait eu un fils unique, nommé Dagobert. Après la mort de Bertrude, il se remaria la même année avec Sichilde, sœur du duc de l'Austrasie inférieure. Cette reine lui donna un fils nommé Hairbert. Lothaire, avant de mourir, régla la succession au trône entre ses deux fils; il assembla tous les ducs de ses états, et leur fit jurer de reconnaître, après sa mort, son fils Hairbert pour roi des Austrasiens, et son autre fils, Dagobert, pour roi des Francs. Pour assurer le maintien de ce partage, il enjoignit à tous les nobles des deux royaumes de l'ob-

norum super hoc adjuravit, eo quòd insolentias filii sui Dagoberti ferre non valebant principes Austrasiorum. Occasione cujus tyrannidis, multi principes suas totonderunt cæsaries, Deo in monasteriis militaturi. Actor. Verò quià in hôc passu, aliqui historiographi inter se videntur discordare de filiâ Clotarii dictâ Blithilde (1), quæ nupta fuit Ansberto senatori; aliqui dicunt, ut Andræas Marsianensis libro I, capitulo xvi, quòd ipsa fuit filia secundi Clotarii, et soror germana Dagoberti, et ut ejus propriis utar verbis : « Anno, inquit, imperii Lotharii tricesimo, Beretrudis regina obiit, ex quâ idem Lotharius Dagobertum et sororem ejus Blithildem genuerat, ex quâ Kallentium pullulavit prosapia.» Et hæc sui sequaces conscripserunt gallicè, cujus oppositum superiùs est ostensum evidenter. Quòd autem hæc opinio sit impossibilis patet, quià jàm Pipinus, filius Karlemanni (2), major-domûs Lotharii, patris Dagoberti, principabatur, per dicta Andreæ capitulo superiùs allegato. Sed certum est quòd ille Pipinus descenderat à dictâ Blithilde et Ansberto jàm usque ad quintum aut sextum gradum, ut patet genealogiam considerando; oportet igitur aut deficiat in suâ his-

(1) Cette Blithilde, dont les chroniqueurs contemporains ne font aucune mention, est regardée comme supposée. Voyez Bouquet, *Recueil des hist. fr.*, t. II, p. 698.

(2) Ce Carloman nous est connu par la vie de sainte Gertrude, abbesse de Nivelle, que dom de Ryckel, abbé de Sainte-Gertrude de Louvain, a publiée en 1632; par la vie du duc Pépin, imprimée dans le recueil de Du Chesne, t. I, p. 594, et dans celui de dom Bouquet, t. II, p. 603.

server inviolablement, parce que les princes des Austrasiens ne supportaient qu'avec peine les outrages de son fils Dagobert. Mais pour se soustraire à une pareille tirannie, ceux-ci coupèrent leurs chevelures, et se consacrèrent au service de Dieu dans les monastères. L'AUTEUR. Mais dans ce passage quelques historiens paraissent n'être pas d'accord au sujet de la fille de Clotaire, nommée Blithilde, qui fut mariée au sénateur Ansbert. Quelques-uns, parmi lesquels on compte André de Marchiennes, livre I, chapitre 16, disent qu'elle était fille de Clotaire second, et sœur germaine de Dagobert; mais je vais rapporter les propres termes d'André. « Dans la trentième année de l'empire de Lothaire, mourut la reine Bertrude, dont ce prince avait eu Dagobert et sa sœur Blithilde, de laquelle descend la nombreuse race des Carliens. » Voilà ce qui est aussi raconté en français par les auteurs qui ont suivi André de Marchiennes. Mais nous avons rapporté ci-dessus une opinion entièrement contraire. Et en effet, celle d'André n'est pas admissible, parce que, à cette époque, suivant le témoignage de cet auteur, dans le chapitre cité plus haut, Pepin, fils de Carloman, et maire du palais de Lothaire, père de Dagobert, avait déjà part au gouvernement du royaume. Il est, en effet, certain que le même Pepin était un descendant au cinquième ou sixième degré de ladite Blithilde et d'Ansbert, comme on en est convaincu en considérant sa généalogie. Il faut donc ou qu'André se trompe dans son histoire, ou qu'un Clotaire, quel qu'il soit, ait eu une fille du même nom de Blithildes : la première de ces deux Blithildes aurait épousé le sénateur Ansbert, et de ce mariage serait descendue la famille des Carliens; la seconde aurait

toriâ, aut quilibet Clotarius habuerit filiam unam eodem nomine, videlicèt Blithildem nominatam; quarum prima Ansberto senatori fuerit maritata, de quâ vera procedit progenies Kallensium; et secunda altero qui dicebatur Ansbertus : sed quis fuerit ille ignoramus. SIGEBERTUS. Anno Domini DCXXV, Pipinus, filius Karlomanni, major-domûs regis Lotharii, principabatur. Pipino verò in disponendâ republicâ cooperatur sanctus Arnulphus, filius Arnoldi, filii Ansberti ex Blithilde, filiâ primi Lotharii regis. Anno Domini DCXXVIII, Lotharius rex filium suum Dagobertum in regno adscitum Pipino et Arnulpho committit ad Austrasiis regnandum. Anno verò sequenti, Dagobertus iram patris sui Lotharii regis meritus, quià consiliarium ejus cæsum et detonsum dehonestaverat, Parisius ad ecclesiam sancti Dionysii confugit; et quià indè nullo modo extrahi potuit, locum illum semper cordi habuit. Anno Domini DCXXX, mortuus est sanctus Bavo in Gandâ.

CAPITULUM XXXI.

De Mahometo principe Sarracenorum.

SIGEBERTUS.

Hôc tempore, videlicèt anno Domini DCXXX, Arabum sive Sarracenorum princeps erat Muhammad.

aussi épousé un personage du nom d'Ansbert; mais quel fut ce personage? C'est ce que nous ignorons. SIGEBERT. En l'an du Seigneur 625, Pepin, fils de Carloman, maire du palais du roi Lothaire, prenait part au gouvernement; mais il avait pour aide, dans l'administration de la chose publique, saint Arnoul, fils d'Arnold, fils d'Ansbert et de Blithilde, fille du roi Lothaire premier. En l'an du Seigneur 628, le roi Lothaire associe au trône son fils Dagobert, et le commet, sous la direction de Pepin et d'Arnoul, au gouvernement des Austrasiens. L'année suivante, Dagobert ayant excité contre lui la colère de Lothaire son père, parce qu'il avait déshonoré un conseiller de ce prince, en le frappant et en lui fesant raser la barbe, se réfugie à Paris dans l'église de Saint-Denis; et comme on ne put en aucune façon l'arracher de cet asile, il conserva toujours beaucoup d'affection pour ce saint lieu. En l'an du Seigneur 630, saint Bavon meurt à Gand.

CHAPITRE XXXI.

De Mahomet prince des Sarrasins.

SIGEBERT.

En ce tems-là, c'est-à-dire en l'an du Seigneur 630, Mahomet était prince des Arabes ou Sarrasins. Ce

Qui pseudo-propheta ex orphano et inope, per hæresis suæ præstigia, ad regnum provectus est. Hic de progenie Ismaelis ortus, cùm esset pauper et orphanus, ad quamdam cognatam suam prædivitem, nomine Chadigam, primò ut mercenarius, deindè ut sponsus, se conjungens, per eam ditatus est. Quæ cùm ægrè ferret illum epileptico morbo vexari, ille dicebat hoc non esse morbum, sed visionem archangeli Gabrielis se interim videre; et, quià aspectum ejus ferre non posset, mente defectâ cadere. Hic communicabat Christianis et Judæis, et ex scripturis eorum suam pseudo-prophetiam in aliquibus confirmans, hic dicebat quòd illi qui inimicum occidunt, vel qui ab inimico occiduntur, paradisum ingrediuntur, paradisum verò esse carnalis cibi ac potus, ibique esse fluvium vini, lactis ac mellis; et mixturam feminarum non præsentium sed aliarum multo tempore futuram et affluentem voluptatem, et alia multa hujusmodi. Hic est Mahumad, cui adhùc gentiles cultum deitatis exhibent. Hic in regno Sarracenorum quatuor prætores statuit, qui amirei vocabantur; ipse verò ammiras dicebatur vel protosymbulus. Eodem anno Dagobertus rex Saxonibus bello concurrit, cui pater Lotharius rex accurrens auxilio, interfecto Berthoaldo duce Saxonum, victoriam obtinuit, et pervagans omnem Saxoniam, nullum omninò Saxonem mensuram gladii sui excedentem dimisit viventem. Hòc tempore in Franciâ Meldis sanctus Faro et ejus soror virgo, sancta Fara, et miraculis ac vitæ sanctitate claruerunt.

faux prophète, de pauvre et d'orphelin qu'il était, s'éleva à la souveraine puissance, à l'aide des prestiges de son hérésie. Il était du sang d'Ismaël, mais se voyant pauvre et orphelin, il s'attacha d'abord en qualité de mercenaire, à une de ses parentes extrêmement riche, nommée Chadiga (Khadidjah), qui en fit son mari, et l'enrichit (1). Comme elle souffrait avec peine de le voir attaqué du mal épileptique, il lui disait que c'était non une maladie, mais un effet de la vision de l'archange Gabriel, qui lui apparaissait de tems en tems, et que comme il ne pouvait soutenir cette vue, il tombait dans un égarement d'esprit. Il communiquait avec les chrétiens et les juifs, et confirmant dans quelques parties sa fausse mission par les livres de leurs écritures, il disait que celui qui tue un ennemi, ou qui est tué par lui, entrerait dans le paradis; que ce paradis était un lieu de délices charnelles, abondant en nourritures et en boissons de toute espèce, et arrosé par des rivières de vin, de lait et de miel; qu'on y trouvait un mélange de femmes, non de même ordre que celles qui habitaient la terre, mais d'un ordre tout différent, et qui procureraient pour long-tems des jouissances ineffables et sans cesse renouvelées. Il ajoutait beaucoup d'autres choses du même genre. Tel est ce Mahomet, à qui les gentils rendent encore aujourd'hui un culte divin. Il établit dans l'empire des Sarrasins quatre préteurs, auxquels on donnait le nom d'émirs, et lui-même était appelé Ammiras, ou chef suprême. Dans la même année, le roi Dagobert ayant eu la guerre avec les Saxons, le roi Lothaire son père accourut à son secours, et remporta la victoire, après

(1) Voyez la vie de Mahomet dans le premier volume de la description du cabinet de M. le duc de Blacas, par M. Reinaud.

Observation. Saint Faron eut pour père Agneric, l'un des principaux officiers de Théodebert II, roi d'Austrasie, et pour mère Léodegonde. Son frère aîné fut saint Cagnoald et ses sœurs sainte Farc et sainte Agnétrude. Il naquit vers l'an 592, succéda vers l'an 626 à Gondoald, treizième évêque de Meaux, et mourut le 28 octobre 672. On célèbre sa fête le 28 octobre.

CAPITULUM XXXII.

Qualiter Dagobertus usurpavit regnum Austrasiorum.

Ex historiâ Balduini et Hugonis.

Cum autem Lotharius, rex Francorum et Austrasiorum, proximus esset morti, convocatis ducibus Francorum et Austrasiorum, regna atque filios, uxorem cum filiâ eis recommendans, replicavit eisdem inter cetera quòd volebat, ut Dagobertus in regem Francorum, Hairbertus in regem Austrasiorum, post ejus obitum, præficerentur, omninò tutores per juramentum eis assignando Arnulphum et Pipinum Dagoberto, Brunulphum et Gundelandum Hairberto, quatuor ducibus Austrasiorum. Mortuo tandem Lothario, res aliter se habuerunt : nam Dagobertus, iniquorum deceptus consilio, de Franciâ, Neustriâ, Burgundiâ aliisque confinibus subitò populos congregans, civitates Remorum, Catalaunensem, Verdunensem, Tullensem, Mettensem, multis-

avoir tué Berthoald, duc des Saxons. Alors s'étant mis à ravager la Saxe, il ne laissa pas vivant un seul Saxon dont la taille se trouva surpasser la longueur de son épée. Dans le même tems florissaient, en France, chez les Meldes c'est-à-dire à Meaux, saint Faron et sa sœur, la vierge sainte Farc, qui se rendaient célèbres par leurs miracles et la sainteté de leur vie.

CHAPITRE XXXII.

Comment Dagobert usurpa le royaume des Austrasiens.

Histoires de Baudouin et de Hugue.

Lorsque Lothaire, roi des Francs et des Austrasiens, se vit près de mourir, il convoqua les ducs des Francs et des Austrasiens, et leur recommandant ses royaumes et ses fils avec son épouse et sa fille, il leur signifia une seconde fois, entre autres choses, qu'il voulait que Dagobert fût roi des Francs, et Hairbert roi des Austrasiens; que celui-ci eût pour tuteurs Brunulfe et Gundeland, et celui-là Arnoul et Pepin, tous quatre ducs des Austrasiens. Mais après la mort de Lothaire, il en arriva autrement qu'il n'avait ordonné; car Dagobert, égaré par le conseil des méchans, rassembla soudain les peuples de la France, de la Neustrie, de la Bourgogne et des autres provinces voisines, et rangea sous sa domination, malgré l'opposition de ses tuteurs, les villes de Reims, de Châlons, de Verdun, de Toul, de Metz, et beaucoup d'autres villes des

que civitatibus Austrasiorum pacificè subintrans, eas subjugavit, tutoribus suis non consentientibus. Brunulphus et Guntelandus duces hæc videntes, commoverunt acies in suis ducatibus contrà Dagobertum, volentes patris sui Lotharii decreta tenere. Sed frustrati à proposito, Guntelandus à regno effugatus, Brunulphus in principali sede Ablatonas sui ducatûs à Dagoberto interfectus est, quatuor filiis eorum à regnis duobus effugatis. Ab illo tunc Dagobertus singulare sibi applicans Austrasiorum dominium, Hairbertum fratrem suum alibi regem præfecit.

CAPITULUM XXXIII.

Qualiter Dagobertus regnat in Franciâ, et de origine filii sui Sigeberti.

ANDREAS MARSIANENSIS, *libro* I, *capitulo* XV.

ANNO Domini DCXXX, anno Heraclii imperatoris decimo nono, Dagobertus, filius Clotarii, regnat in Franciâ annis decem et septem. Dagobertus rex, auditâ morte patris sui in Autrasiâ, ubi regnabat, universis principibus quibus imperabat promovere jubet exercitum; cùmque Remis pervenisset, omnes pontifices et duces Burgundiæ et Neustriæ, inibi se noscuntur illi tradidisse. Hairbertus verò frater ejus nitebatur, si posset regnum patris sui assumere, sed voluntas ejus parum sortita est effectum. Brunul-

Austrasiens dans lesquelles il entra sans coup férir. Les ducs Brunulfe et Gundeland voyant cela, levèrent des armées dans leurs duchés contre Dagobert, afin de faire exécuter les dispositions de Lothaire son père. Mais ils succombèrent dans leurs entreprises : Gundeland fut obligé de sortir du royaume, et Brunulfe fut tué à Blaton, siège principal de son gouvernement, par Dagobert qui chassa des deux royaumes les quatre fils de ces deux officiers. Alors Dagobert s'étant emparé du royaume des Austrasiens, en forma ailleurs un autre pour Hairbert son frère.

CHAPITRE XXXIII.

Comment Dagobert règne en France, et de la naissance de son fils Sigebert.

André de Marchiennes, *livre I*, *chap.* xv.

En l'an du Seigneur 630, et la dix-neuvième année de l'empire d'Héraclius, Dagobert, fils de Lothaire, monte sur le trône de France qu'il occupa pendant dix-sept ans. Ce Dagobert ayant appris en Austrasie, où il régnait, la mort de son père, ordonne à tous les princes auxquels il commandait, de rassembler une armée. Lorsqu'il fut arrivé à Reims, tous les évêques et les ducs de la Bourgogne se donnèrent à lui, comme chacun sait. Cependant Hairbert son frère s'efforça de s'emparer du royaume auquel son père l'avait destiné, mais toutes ses tentatives à ce sujet eurent peu

phus autem, frater Sichildis reginæ, et avunculus ejusdem Hairberti, volens eum in regnum stabilire, multa adversùs Dagobertum machinabatur. Quapropter, multis transactis diebus, à ducibus Dagoberti, jussu ejusdem regis, apud Ablatonas interfectus est. Cùmque totum regnum à Dagoberto fuisset occupatum, sapienti usus consilio, pagum Tolosanum et Caturicum et Agennensem et Petragoricum et Sanctonicum et usque ad Pyrenæos montes, Hairberto fratri suo concessit, eo tenore et interventione, ut nullo tempore adversùs eum de regno patris præsumeret repetere. Indè verò Parisius rediens, Gomatrudem reginam, quam, patris sui Clotarii consilio, conjugem acceperat, eo quòd esset sterilis, Francorum instinctu, reliquit, et quamdam speciosissimi decoris et generis puellam, nomine Nanthildem, in matrimonio accipiens, reginam sublimavit. Deindè cùm regio vultu Austriam circuiret, mœstusque esset nimiùm, eo quòd filium, qui post eum regnaret, minimè haberet, quamdam puellam, nomine Ragnetrudem, stratui suo ascivit. De quâ eodem anno, multis precibus et eleemosynarum largitionibus, Deo donante, filium habuit, quem Hairbertus frater suus Aurelianis de sacro fonte suscepit. Dùm autem illum beatus Amandus, post Trajectensium episcopus, benediceret, catechumenamque faceret, finitâque oratione, nemo responderet amen, aperuit Dominus os pueri, cunctisque audientibus, respondit amen. Qui ex aquâ et Spiritu sancto regeneratus ab Hairberto regis fratre de fonte susceptus

de succès. De son côté, Brunulfe, frère de la reine Sichilde, et oncle du même Hairbert, voulant rétablir celui-ci dans ses Etats, médita plusieurs projets contre Dagobert; mais il fut tué, assez long-tems après, à Blaton, par les généraux de Dagobert et par l'ordre même de ce prince. Alors Dagobert se voyant maître du royaume entier, suivit un sage conseil, et céda à son frère Hairbert les territoires des villes de Toulouse, Cahors, Agen, Périgueux et Saintes, jusqu'aux Pirénées, avec cette clause et condition que jamais son frère ne réclamerait rien de l'héritage de leur père. Ensuite étant venu à Paris, il répudia, à l'instigation des Francs, la reine Gomatrude qu'il avait épousée, d'après le conseil de Lothaire son père, et qui était stérile, et prenant en mariage une jeune fille d'une grande beauté et d'un sang illustre, nommée Nantilde, il lui conféra le titre et le rang de reine. Plus tard, comme il parcourait avec l'appareil de la royauté l'Austrasie, et qu'il était accablé de tristesse de voir qu'il n'avait aucun fils pour lui succéder, il fit partager sa couche à une jeune fille nommée Ragnétrude, de laquelle il eut, par la grace de Dieu, après beaucoup de prières et d'abondantes aumônes, un fils, que son frère Hairbert tint à Orléans sur les fonts batismaux. Tandis que saint Amand, qui fut depuis évêque de Maëstricht, bénissait cet enfant, et le fesait catéchumène, l'oraison étant finie, et personne ne répondant ainsi soit-il, le Seigneur ouvrit la bouche de l'enfant qui répondit ainsi soit-il, de manière que tous les assistans l'entendirent. Cet enfant, après avoir été régénéré dans l'eau et par le Saint-Esprit, fut levé de la fontaine sacrée par Hairbert, frère du roi, et reçut le nom de Sigebert. Hairbert étant mort, ainsi

est, et Sigebertus nomen accepit. Hairberto verò rege et filio ejus parvulo defuncto, Dagobertus rex omne regnum ejus protinùs sub ditione suâ reduxit. SIGEBERTUS. Anno Domini DCXXXI, Lothario mediano Francorum rege mortuo, Dagobertus filius ejus regnavit annis quatuordecim. ACTOR. De isto rege Dagoberto diversas opiniones reperi; nam historiæ Francorum contradicere videntur historiis Austrasiorum. In historiis Francorum sic habetur: « Hic Dagobertus tria regna in monarchiam suscepit. Qui et ipse fuit nutritius orphanorum et benignissimus in Francos, in judicio justus, ecclesiis largus. Qui primus eleemosynarum copiam per ecclesias sanctorum de fisco palatii erogari jussit. In cuncto suo regno rumor ejus in bono, simulque metus et timor in omnes regiones per circuitum pervenit. Pacem in omni regno suo statuit, et, velut pacificus Salomon, quietus regnum obtinuit Francorum. » In historiis Hugonis atque Balduini sic habetur: « Hic Dagobertus inter Austrasiorum reges insolentior et sine rubore ergà provectos, imprudentior ac voluntatis propriæ contrà Austrasiorum leges et consuetudines, intemperantior atque rapacior in suo aggressu primario legitur extitisse; Austrasios potissimè usquè ad finem dierum persecutus est. » Eodem anno, Heraclius imperator, Perside devicto, Zachariam patriarcham cum captivorum populo Jerusalem reducit, et sanctam crucem Domini reportans, cùm regio stemmate ornatus portam Jerusalem vellet intrare, per quam Jesus ad crucem subeundam exivit, porta di-

que son fils, qui était en bas âge, le roi Dagobert réduisit sur-le-champ tout le royaume sous sa domination. Sigebert. En l'an du Seigneur 631, Lothaire second, roi des Francs, étant mort, Dagobert son fils lui succéda et régna quatorze ans. L'auteur. J'ai trouvé sur le roi Dagobert plusieurs opinions contradictoires, et il m'a semblé que les histoires des Francs ne s'accordaient pas avec celles des Austrasiens. On lit dans les premières : « Dagobert prit le gouvernement des trois royaumes. Ce prince prit soin des orphelins, et se montra plein de bonté envers les Francs. Il fut équitable dans ses jugemens, et libéral envers les églises. Il est le premier prince qui ait fait distribuer aux dépens du fisc du palais d'abondantes aumônes aux églises des saints. Il se fit aimer dans tout son royaume en même tems qu'il se fit craindre et respecter de toutes les nations voisines. Il affermit la paix dans ses Etats, et, comme le pacifique Salomon, il les gouverna paisiblement. » Dans les histoires d'Hugue et de Baudouin on trouve le passage qui suit : « Nous lisons que, parmi les rois d'Austrasie, Dagobert fut un de ceux qui traitèrent les Grands avec le plus d'insolence. Sans égard pour eux, sans retenue dans son avidité, substituant sa volonté propre aux lois et coutumes des Austrasiens, il accabla ceux-ci jusqu'à la fin de ses jours. » La même année, l'empereur Héraclius, ayant vaincu la Perse, ramène à Jérusalem le patriarche Zacharias avec un peuple de captifs. Il rapportait aussi la croix de Notre Seigneur. La tête ornée du diadème, il se disposait à entrer dans Jérusalem par la porte même par où Jésus-Christ s'était rendu au lieu du supplice; mais elle se ferma miraculeusement. Averti par un ange, il s'humilie de nouveau et

vinitùs clausa est, eique rursùs admonitum angeli humiliato et discalceato porta ultrò aperta est; et ità cruce relatâ, celebritatem exaltationis ejus annuatìm dedicavit. Anno Domini DCXXXII, Sarraceni, qui hactènus fuerant sub dominio Persarum et regno, eos bello victos, versâ vice, sub suo redigunt dominio. Anno eodem Muhammad, ammiras primus Sarracenorum, moritur; post quem Ebubether annis tribus principatur.

CAPITULUM XXXIV.

Qualiter Sarraceni recesserunt ab imperio romano, occasione cujusdam spadonis, et de quibusdam incidentibus illius temporibus.

Anno Domini DCXXXIII, Severinus romanæ ecclesiæ sexagesimus octavus præsidet; et post eum, anno eodem, Joannes sexagesimus nonus præsidet. Eodem anno Heraclius imperator incidens in hæresim monothelitarum, id est unam operationem in Christo credentium, confudit ecclesiam et imperium, contrà malitiam ejus pugnante perturbatione omnium rerum. Eodem anno inter Romanos et Sarracenos bellum impacabile oritur, hâc de causâ, quià cùm quidam spado imperatoris Heraclii distribueret rogas militibus, cùm inter alios et Sarraceni sub imperatore militantes venirent ad accipiendam rogam,

se dépouille de sa chaussure; la porte alors s'ouvre d'elle-même. La croix fut donc replacée, et l'empereur voulut qu'une fête annuelle célébrât son exaltation. L'an de Jésus-Christ 632, les Sarrasins, qui jusqu'alors avaient été soumis aux Perses, les vainquirent à leur tour et les subjuguèrent. La même année, le premier Ammiras des Sarrasins, Mohammed cessa de vivre. Aboubéker, qui lui succéda, eut un règne de trois ans.

CHAPITRE XXXIV.

Les Sarrasins rompent avec l'empire, à l'occasion d'un eunuque; événemens divers de cette époque.

L'an de Jésus-Christ 633, Séverin, soixante-huitième pontife, gouverne l'Eglise de Rome. La même année, il eut Jean pour successeur immédiat. Ce fut encore la même année qu'Héraclius, adoptant l'hérésie des monothélites qui ne voyaient dans Jésus-Christ qu'une seule volonté, mit le trouble dans l'Eglise et dans l'Etat. Cette confusion générale fut pour ainsi dire la réprobation de son erreur. La même année vit s'élever entre les Romains et les Sarrasins une guerre implacable, dont voici la cause. Un eunuque distribuait aux soldats les dons d'Héraclius; les Sarrasins qui étaient à sa solde vinrent avec les autres pour avoir part à sa munificence. « A peine, » dit l'eunuque

spadone indignanter eis dicente : « Vix sufficit imperator dare militibus suis rogas, quantò magis canibus istis! » Illi dolore et pudore incitati totam Sarracenorum gentem ad rebellandum incitant. Ammirei Sarracenorum Romanos aggrediuntur, et cum multis tres ammirei à Romanis perimuntur. Eodem anno, videlicèt anno Domini DCXXXIII, Dagobertus rex, octavo anno regni sui, cùm, more regibus assueto, superiores Franciæ partes pervagaretur, mœstusque esset, quòd non haberet filium qui postse regnaret, puellam quamdam, nomine Ragnetrudem, thalamo sibi sociavit, ex quâ filium eo anno suscepit. Quem cùm postmodùm in aurelianensi urbe venerabilis vir Amandus, juxtà morem fidelium præsignaret, assistente genitore pariterque Hairberto, Aquitanorum rege, fratre ipsius Dagoberti, finitâ oratione, et nullo de tantâ exercitûs multitudine amen respondente, aperuit Dominus os pueri, qui non plus quàm quadraginta à nativitate expleverat dies, ac audientibus cunctis, expeditè respondit amen. Statìm igitur sanctus Dei eum regeneravit, et Sigebertum nominavit, quem Hairbertus rex de sacro fonte levavit. Magnus ex hôc facto stupor cum exultatione, non tàm regis, quàm universos cunctos replevit astantes, et à rege Dagoberto vir Domini, Amandus, Trajectensium constituitur episcopus, qui in episcopatu verbi divini instat officio. Sub quo sanctus Laudoaldus floruit, qui filium Apri, viri illustris, Lambertum, post episcopum et martyrem futurum à puero imbuens, in viam Dei induxit. Anno Domini DCXXXVI, Theodorus

irrité, « si l'empereur peut donner à ses propres sol» dats ; que sera-ce donc s'il faut donner à ces chiens !» Ceux-ci, indignés de cet affront, appellent aux armes toute la nation des Sarrasins. Leurs chefs attaquent les Romains ; trois émirs et un grand nombre de Sarrasins perdent la vie. Toujours dans l'année 633, la huitième du règne de Dagobert, ce prince parcourut, à la manière des rois, les hautes parties de la France, et affligé de n'avoir point d'enfant mâle, pour lui succéder, il s'unit une jeune fille, nommée Ragnetrude, dont il eut un fils dans la même année. Saint Amand, homme vénérable, lui conféra le batême dans la ville d'Orléans, en présence de Dagobert et de son frère Hairbert, roi d'Aquitaine. La prière achevée, comme personne ne répondait *amen*, dans l'armée nombreuse qui les entourait, Dieu permit que la bouche de l'enfant s'ouvrît, et bien qu'il ne fût au monde que depuis quarante jours, il prononça distinctement *amen*. L'homme de Dieu s'empressa donc de le régénérer par le batême ; il l'appela Sigebert, et ce fut Hairbert qui le retira des fonts batismaux. Cette aven ture remplit de joie et de surprise non-seulement le roi, mais encore toute l'assemblée. Amand fut élevé par Dagobert à l'évêché de Maëstricht, et déploya, dans l'épiscopat, son zèle pour la prédication de la parole divine. Sous lui, on vit fleurir saint Landoald, qui se plut à former dès l'enfance Lambert, fils d'Aper, illustre personage, et le fit entrer dans les voies du Seigneur. Ce Lambert fut dans la suite évêque et martir. L'an de Jésus-Christ 636, le saint-siège est rempli par Théodore, soixante-dixième pontife. La même année Damas tombe au pouvoir des Sarrasins, qui envahissent la Phénicie et l'Egipte. L'année suivante, ils ré-

romanæ ecclesiæ septuagesimus præsidet. Eodem anno Sarraceni, captâ Damasco, Phænicen et Ægyptum occupant. Anno sequenti, Sarraceni Jerusalem, biennio obsessam, capiunt. Eodem anno, Romaricus abbas et Goericus, Mettensium episcopus, clarent. Anno Domini DCXL, sanctus Arnulfus ex majore domûs, Mettensium episcopus, et ex episcopo solitarius, dormit in Christo. Clodulphus, filius ejus, post mettensis episcopus, sanctitatem patris imitatur. Doda, mater ipsius Clodulphi, Treveris reclusa, Christo ancillatur. Anno eodem Dagobertus rex Sigebertum filium suum Austrasiis regem mittit, sub tutelâ Pipini et Chuniberti episcopi. Anno Domini DCXLII, Heraclius imperator moritur, Constantinus, filius ejus, constituitur, et, quarto mense imperii sui, à novercâ suâ Martinâ et Pyrrho patriarchâ veneno extinguitur, et Martina cum filio suo Heraclonas imperium arripit. Anno sequenti, Heraclonas, absciso sibi naso, et Martina mater ejus, abscisâ linguâ, exiliantur, et Constans, qui et Constantinus dicitur, filius Constantini, regnat annis viginti quinque. Dagobertus Wascones hôc anno subjecit, postquàm Saxones sibi tributarios fecerat in quingentarum vaccarum annuali et perpetuo censu. SIGEBERTUS. Anno Domini DCXLVII, Dagobertus, rex Francorum, moritur, de quo per visionem cuidam revelatum est, quòd anima ejus ad judicium Dei rapta est, et multis sanctis contrà eam pro expoliatione ecclesiarum suarum reclamantibus, cùm eam jàm mali angeli vellent ad pœnas inferni rapere, interventu sancti Dionysii

duisent Jérusalem, après un siège de deux ans. La même année voit briller saint Romaric, abbé, et l'évêque de Metz, Goéric. L'an de Jésus-Christ 640, saint Arnulfe s'endormit dans le Christ. De maire du palais il était devenu évêque de Metz; ensuite il avait renoncé à l'épiscopat pour vivre en solitaire. Son fils Clodulphe, qui plus tard fut évêque de Metz, suivit ses pieux exemples. Doda, mère de Clodulphe, se voue au Seigneur, dans le monastère de Trèves. La même année, Dagobert envoie Sigebert en Austrasie avec le titre de roi, sous la tutèle de Pepin et de l'évêque Chunibert. L'an 642, l'empereur Héraclius cesse de vivre: son fils Constantin lui succède, et meurt dans le quatrième mois de son règne, empoisonné par Martine sa belle-mère, et le patriarche Pirrhus. Martine se saisit de l'empire avec son fils Héracléonas; mais l'année suivante, on coupe le nez à Héracléonas et la langue à sa mère; ensuite on les envoie en exil. Le fils de Constantin, Constant, qui porte aussi le nom de son père, règne vingt-cinq ans. Cette année Dagobert soumet les Gascons, après avoir imposé pour toujours aux Saxons le tribut annuel de cinq cens vaches. SIGEBERT. L'an de Jésus-Christ 648, Dagobert, roi des Francs, expire. Un homme eut une vision, dans laquelle il lui fut révélé que l'ame du roi, conduite au tribunal de Dieu, vit s'élever contre elle plusieurs saints dont il avait dépouillé les églises. Déjà les esprits infernaux l'entraînaient vers l'abîme, lorsqu'il fut délivré par l'intervention de saint Denis, martir parisien, pour lequel il avait toujours eu beaucoup de dévotion. Clovis, fils de Dagobert, monte après lui sur le trône qu'il occupe dix-sept ans. Sigebert régnait déjà dans l'Austrasie. Clovis eut pour maire du palais

martyris parisiensis, cui maximè devotus fuerat, à pœnis liberata est. Clodoveus, filius Dagoberti, regnat post eum annis decem et septem, Sigeberto, fratre ejus, jàm regnante in Austriâ. Hujus Clodovei major-domûs fuit Erchinoaldus (1), frater Adabaldi, inclyti principis, mariti sanctæ Rictrudis, qui castrum Duacum viribus suis reparaverunt, et infrà castrum sanctæ Dei genitricis Mariæ templum construxerunt. Anno Domini DCLI, Sigebertus, rex Austrasiorum, de posteritate prolis desperans, duodecim monasteria hinc indè Deo construxit, in quibus Stabulaus et Malmundarium eminebant, cooperante sibi in his majore-domûs, Grimoaldo, et Trajectensium episcopo, Remaclo. Qui Remaclus non multò post pertæsus secularium tumultuum, in ipso Stabulaus monasticæ vitæ accepit habitum. His diebus, multi utriusque sexûs in Galliis claruerunt, qui, ad testimonium sanctitatis suæ, in ædificandis Deo monasteriis operam suam navaverunt. Ex his in nostrâ viciniâ tunc florebant sanctus Landelinus confessor Christi, qui et Maurosus, ab Autberto cameracensi episcopo ex prædone ad Christum retractus, et à beato papâ Martino ad prædicandum ordinatus, fundator cœnobiorum Lobiensis, Alnei, Waslaris atque Crispiniensis, ubi corpore requiescit cum discipulis suis Adeleno et Domitiano; Gislenus Cellensis; Maldelgarius dux, qui et Vincentius, Altimontensis et Sonegiensis, ejusque conjux Waldetrudis Castrilocensis, sororque Aldegundis Melbodiensis. Trudo

(1) La fin de cette phrase n'est pas de Sigebert.

Erchinoald, frère d'Adabald, seigneur illustre qui fut l'époux de sainte Rictrude. Tous deux réparèrent à leurs frais le château de Douai, et au-dessous ils bâtirent une église en l'honneur de la mère de Dieu. L'an de Jésus-Christ 651, Sigebert, roi d'Austrasie, craignant de mourir sans postérité, fit construire en divers lieus douze monastères, entre lesquels ceux de Stavélo et de Malmédy tiennent le premier rang. Grimoald, maire du palais, et Rémacle, évêque de Maëstricht, l'aidèrent dans cette pieuse action. Peu de tems après, fatigué des troubles de la vie séculière, l'évêque de Maëstricht prit l'habit monastique à Stavélo même. Cette époque vit fleurir dans les Gaules une infinité de personnes des deux sexes qui témoignèrent leur piété en élevant des monastères. De ce nombre fut saint Landelin, ou Morosus, confesseur qui vécut dans notre voisinage, et fonda les monastères de Lobes, d'Aune, de Waslers et de Crépin, où il fut enterré avec Ade lin et Domitien ses disciples. Morosus avait été voleur; converti par Aubert, évêque de Cambrai, le pape saint Martin l'avait ordonné pour prêcher l'Evangile. De ce nombre furent encore Guislin de Celles; le duc Maldelgaire, nommé aussi Vincent, fondateur des monastères de Hautmont et de Soignies; sa femme Valdetrude et sa sœur Aldegonde, bâtirent l'une le monastère de Castriloc, l'autre celui de Maubeuge. Trond d'Hasban croissait en âge et en piété. En outre, beaucoup d'Anglais et d'Ecossais voyageaient dans les Gaules, semaient la parole divine et préparaient pour le ciel d'abondantes moissons. L'an 652, Sigebert, roi d'Austrasie, adopte pour fils et pour héritier de la couronne, Hildebert, fils de Grimoald maire du palais. Saint Josse, fils du roi des Bretons,

etiàm Hasbaniensis in tironem Christi adolescebat. Præter hos et alii multi de Angliâ vel Scotiâ in Galliis perigrinantes, verbum Dei seminabant, multumque Deo fructum faciebant. Anno videlicèt DCLII, Sigebertus, rex Austrasiorum, Hildebertum, filium Grimoaldi majoris-domûs, adoptat in filium et in regnum. Judocus sanctus, regis Britonum filius, spreto regno et mundo, peregrinus et eremita, in pago Pontivo requievit in Christo. Et hôc anno sanctus Foillanus fossensis martyrisatur.

qui avait préféré au monde et au trône, la vie d'un pèlerin et d'un ermite, mourut dans le pays de Ponthieu. La même année, saint Foillan, abbé de Fosse fut martirisé.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

OBSERVATION.

Saint Foillan était fils de Fyltan, roi de Munster en Irlande, ainsi que saint Ultan et saint Fursy; Fursy embrassa l'état monastique dans les îles. Revenu dans sa patrie, il engagea ses deux frères à renoncer au monde, il passa depuis en Angleterre, et bâtit le monastère de Knobbesbourg dans le monastère des Est-Angles. Il en donna la conduite à Foillan qu'il avait fait venir d'Irlande, et fut en France à Péronne, où il mourut vers l'an 650. Après sa mort Ultan et Foillan passèrent en France. On lit dans quelques auteurs que Foillan fit un voyage à Rome. Il est certain qu'il vint à Nivelle dans le Brabant où sainte Gertrude était abbesse. Elle lui donna un terrain pour bâtir un hôpital et un monastère, entre la Meuse et la Sambre, alors dans le diocèse de Maëstricht, aujourd'hui dans celui de Liége. C'était l'abbaye de Fosse. On célèbre sa fête le 31 octobre.

TABLE

DES CHAPITRES DU SIXIÈME VOLUME.

Chapitres. Pages.

LIVRE HUITIÈME.

LIVRE NEUVIÈME.

FIN DE LA TABLE.

En tête du huitième livre est une estampe où Jacques de Guyse présente son ouvrage à Albert de Bavière, comte de Hollande et de Hainaut.

En tête du neuvième livre, on voit Clodion qui vient de mourir. Mérovée règne sous le nom des trois fils de la veuve ou plutôt de la belle-fille de ce prince.

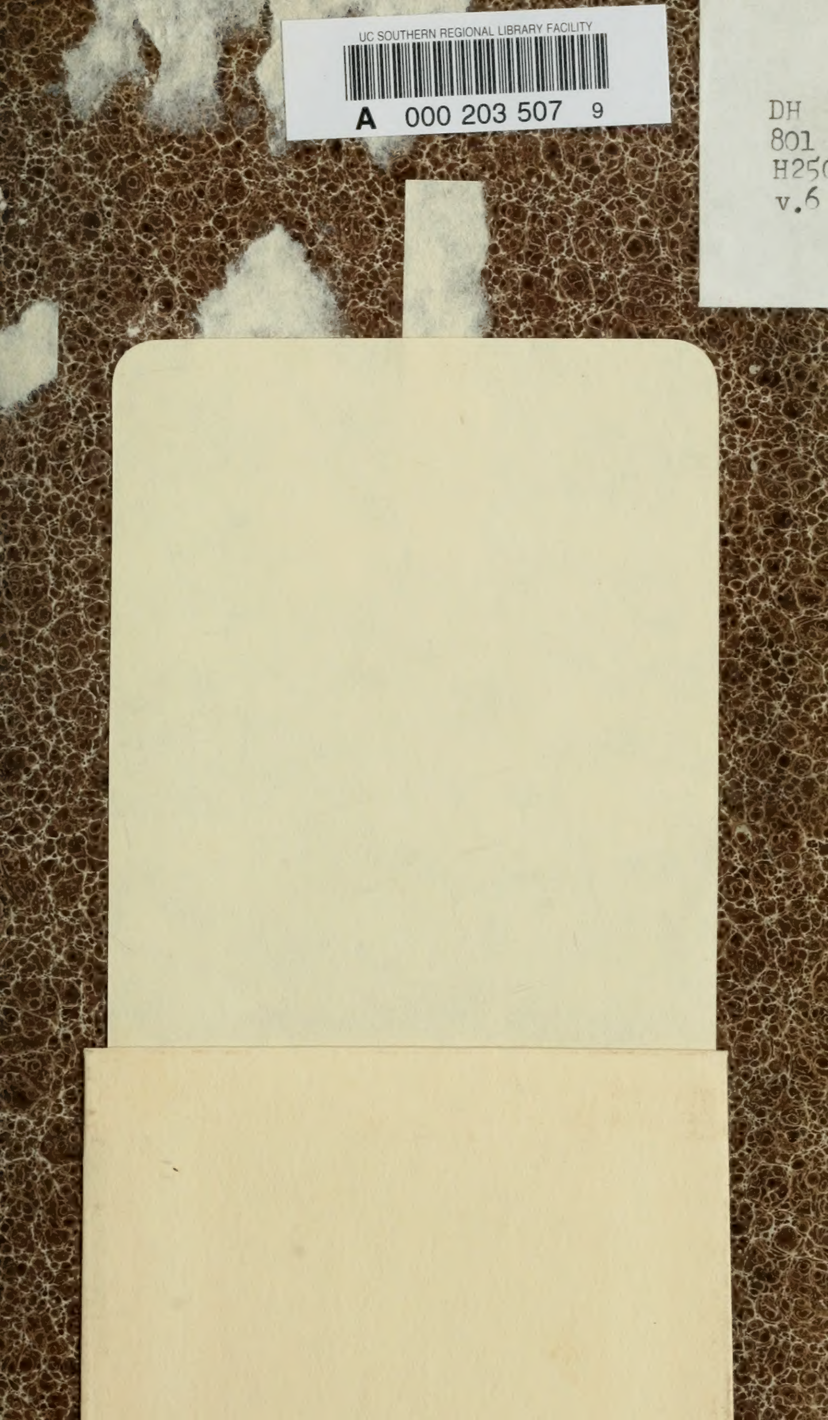
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
Los Angeles

University of California
SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
305 De Neve Drive - Parking Lot 17 • Box 951388
LOS ANGELES, CALIFORNIA 90095-1388
Return this material to the library from which it was borrowed.

ED-U

AM
7-

Form L9-


UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 203 507 9
DH
801
H25
v.6


y of Californi
rn Regional
y Facility